



John Adams
Library.

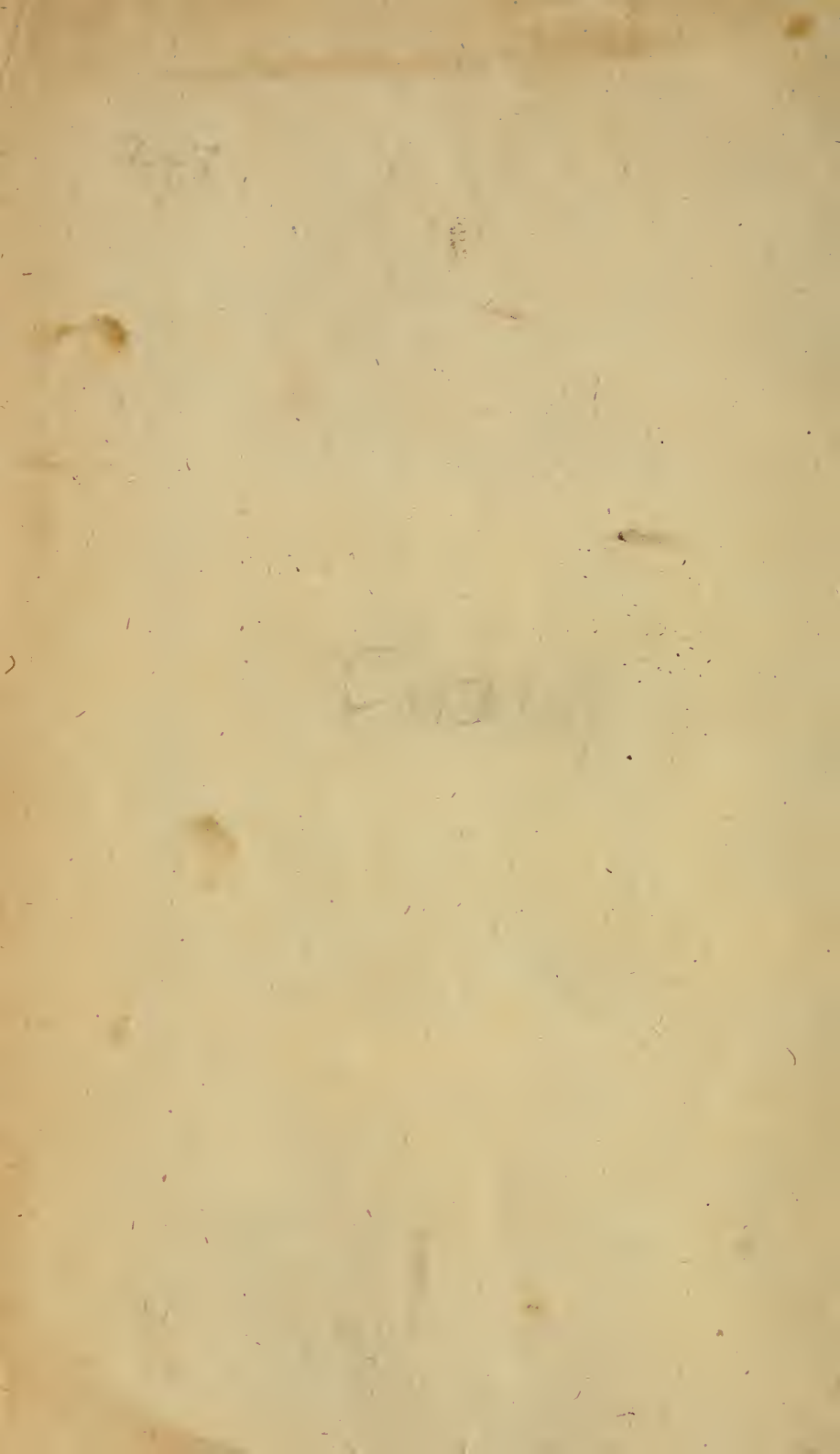


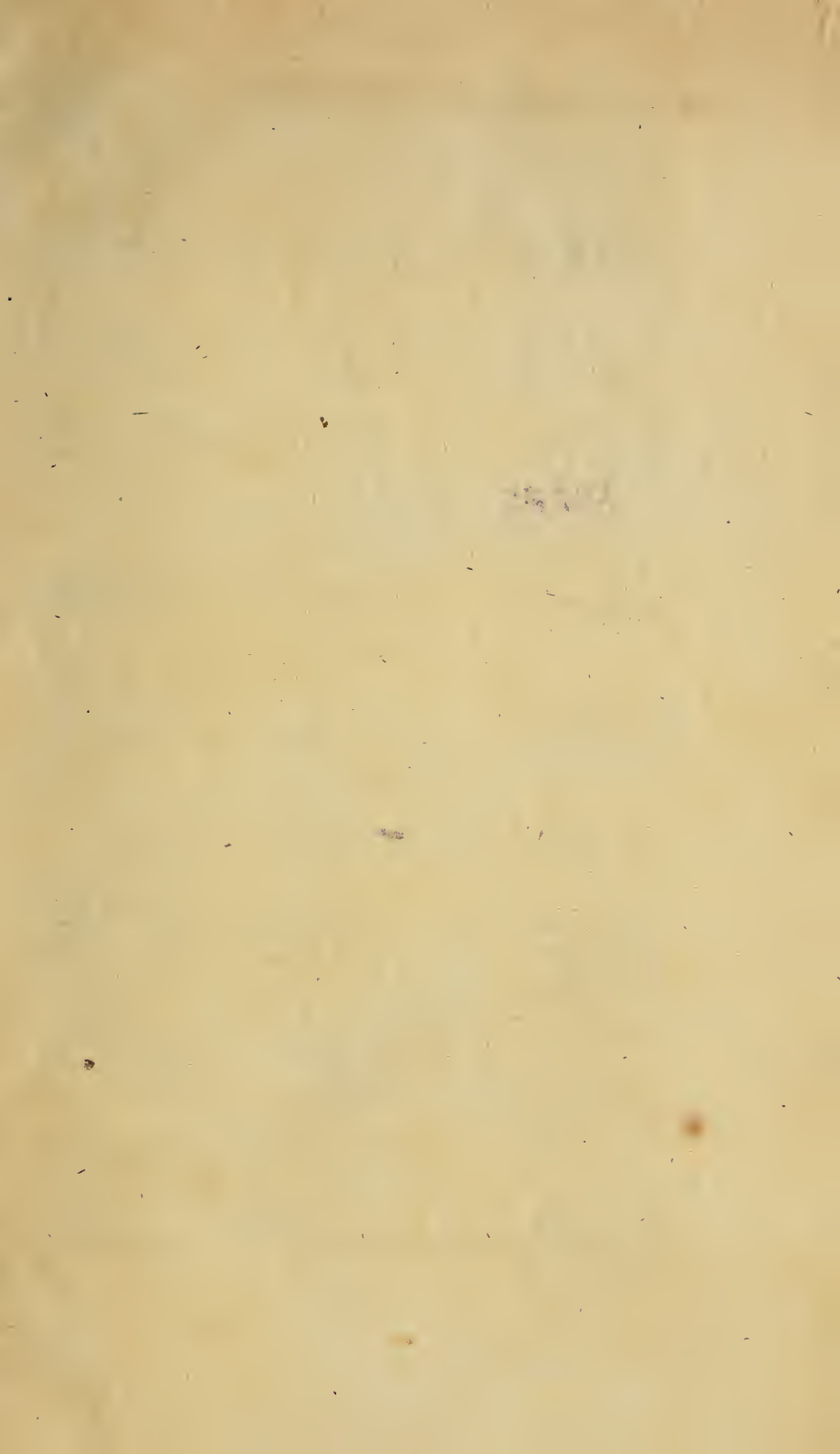
IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF N^o.
*ADAMS
233.1
v.9







xx
ADAMS 233.1

v. 9



AFFAIRES
DE L'ANGLETERRE
ET DE L'AMÉRIQUE.

LETTRE

*D'un Banquier de Londres, à M. ***
à Anvers.*

De Londres le 21 Février 1778.

QUATRE jours se sont écoulés, Monsieur, depuis que Milord North s'est ouvert à la nation des grandes choses qu'il compte faire pour le rétablissement de la paix; & cependant il ne s'est fait encore aucun mouvement dans les fonds qui annonce que le public y mette quelque confiance. Vous conviendrez que le crédit devoit être remonté au moins au taux où l'avoient porté les premières nouvelles de la prise de Philadel.

ij AFFAIRES DEL'ANGLETERRE

phie ; & comme cette hausse n'est point venue au moment où il étoit naturel de l'attendre, c'est-à-dire, l'instant d'après que les projets de Milord North ont été connus, vous n'attribuerez sûrement qu'aux manœuvres ministérielles les foibles efforts que le crédit paroitra faire pour se relever lorsque ce Lord sera prêt d'établir l'emprunt pour le service de l'année courante & pour la quatrième campagne. Comme il est très-probable, d'après ces raisons que j'ai déduites dans ma dernière lettre & sur-tout par l'engourdissement où restent les fonds, que les propositions de paix seront rejetées, & que la guerre continuera avec le même acharnement, je crois que c'est le moment de rappeler à tous ceux de qui l'Angleterre attend des secours pécuniaires, tant chez elle-même qu'au dehors, l'extrême danger qu'ils courent s'ils se laissent tenter à l'appât qu'elle va leur présenter. Ils en verront tout le néant dans les trois écrits que vous allez lire.

N^o. I. *Aux Possesseurs de fonds Anglois en Hollande.*

C'est à vous, que j'écris Habitans de la Hollande & des autres Provinces-Unies. Vous êtes tous mes compatriotes, & quelques-uns d'entre vous sont mes amis. Vous avez prêté trente millions sterl. à la Grande-Bretagne; la Nation qui vous doit cette somme doit

près de quatre fois autant à d'autres, & est aujourd'hui à la veille de faire banqueroute & de se ruiner. Il y a (a) un an que vous paroissez convaincus de l'insuffisance de ses sûretés, & que vous avez pris sagement le parti non-seulement de ne plus rien lui prêter, mais même de vous défaire promptement des divers intérêts que vous aviez dans les fonds Anglois, & en prenant garde de les faire baisser trop rapidement. J'ai approuvé votre résolution & j'ai gardé le silence. Mais je fais qu'aujourd'hui il y en a parmi vous qui, ne connoissant point d'autre moyen de placer leur argent, ont recommencé à le risquer dans les fonds d'Angleterre, & qui pour l'appât d'un intérêt passager s'exposent au risque de perdre leur capital. Il est donc de mon devoir de vous prier de songer sérieusement à la véritable situation de la Grande-Bretagne. Au commencement de l'année 1772, les annuités consolidées d'Angleterre à trois pour cent ne valoient que soixante trois pour cent (près de quatre pour cent moins que leur prix actuel) & cependant la Grande-Bretagne étoit alors au comble de sa gloire : son commerce & ses victoires s'étendoient dans toutes les parties du globe : sa dette publique n'étoit rien en comparaison des sommes prodigieuses où elle monte actuellement : & elle n'avoit perdu ni n'étoit à la veille de perdre

[a] Lors de l'emprunt de 1777.

IV AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

aucune de ses possessions de l'Inde ou de l'Amérique; tout au contraire, elle avoit fait d'importantes conquêtes sur ses ennemis, & elle pouvoit s'assurer de la paix en rendant seulement une partie de ces conquêtes.

Mais quelle est aujourd'hui la position de la Grande-Bretagne? De quel accroissement de prospérité nationale jouit-elle pour que ses fonds aient encore un peu plus de valeur qu'en 1762? Pour avoir persisté dans son aveugle entêtement, elle s'est attirée des calamités infiniment plus grandes qu'aucunes de celles qu'elle eût jamais éprouvées dans les guerres précédentes. Elle a irrévocablement perdu presque toutes ses vastes possessions dans le continent d'Amérique. Plus de trois millions d'hommes qui avoient été tendrement affectionnés à son gouvernement, & qui avoient toujours pris les armes de concert avec elle, se sont révoltés & combattent actuellement contre elle. Non-seulement elle a perdu leur affection, mais elle a provoqué leur haine au dernier degré. Non-seulement elle n'a plus le monopole de tout leur commerce (qui lui rapportoit un profit net de deux millions par an, & qui avoit rendu ses armes triomphantes pendant la dernière guerre) mais encore il lui est impossible de conserver la plus petite partie de ce commerce, & elle n'est pas même en état de protéger le commerce de son Isle.

Les armes & le commerce de l'Amérique

qui étoient le principal soutien de la Grande-Bretagne, sont actuellement employées contre elle. Depuis trois ans elle met tout en œuvre pour soumettre les Colonies-Unies, mais tous les efforts n'ont servi qu'à lui faire prodiguer son sang & ses trésors, & à confirmer les Américains dans leur haine & dans leur indépendance. Au commencement de chaque année on nous a dit que la prochaine campagne des Anglois seroit la dernière, & leur situation a empiré tous les ans. Cependant l'Angleterre persiste avec opiniâtreté dans ce système de ruine & de destruction, malgré les offres spécieuses que vous la voyez faire aujourd'hui. Tout le monde fait que sans l'Empire & le commerce des Colonies-Unies, la Grande-Bretagne ne peut payer ni les intérêts, ni le principal de son énorme dette; & tout homme éclairé est convaincu que les Colonies sont déjà perdues & perdues irrévocablement pour elle. Sa dette nationale est actuellement montée à la somme de cent cinquante millions sterling. Et bien-tôt nous allons la voir emprunter, sans pudeur, six ou sept autres millions pour une nouvelle campagne en Amérique en 1778, qui sera aussi infructueuse que les précédentes. Semblable à un joueur ruiné qui a perdu ou engagé tous ses biens au-dessus de leur valeur, dans son désespoir elle hazarde l'argent de tous ceux qui veulent lui en prêter, se flattant de regagner une partie de ce qu'elle a perdu. Mais vous mes compatriotes dont

vj AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

la prudence & la circonspection sont si connues , consentirez-vous à fournir les fonds destinés à continuer un jeu aussi extravagant ? Voudrez-vous dans l'état d'épuisement où est la Grande-Bretagne acheter ses actions à quatre pour cent au - dessus de la valeur qu'elles avoient lors même qu'elle étoit à l'époque la plus brillante de ses triomphes & de sa prospérité ? Ne serez-vous pas plutôt empressés de saisir l'occasion favorable qui se présente pour retirer le plutôt possible les capitaux que vous avez trop long-tems laissés dans des fonds aussi précaires que les siens ? Si jamais des calamités nationales peuvent faire baisser les fonds Anglois , ils doivent être actuellement au dernier degré de discrédit , car jamais cette Puissance ne s'est trouvée dans une situation aussi déplorable. Les annuités qui , en 1762, ne valoient qu'environ soixante pour cent, dans la crise actuelle des offenses ne peuvent pas valoir même la moitié.

Il est tems mes chers compatriotes que vous ouvriez les yeux , & que vous cessiez d'être trompés par les artifices , les mensonges , les faux exposés & les promesses trompeuses que les Agents secrets & les Ecrivains aux gages du Ministère Britannique renouvellent tous les ans. L'expérience a prouvé la tendance dangereuse de ces menées. La Grande-Bretagne s'avance à grands pas vers sa ruine. Elle a perdu la seule base solide de sa puissance & de sa prospérité ; or il faut

nécessairement qu'elle succombe sous le poids énorme de sa dette publique. Prenez bien garde mes compatriotes de vous trouver enveloppés dans sa ruine.

Tableau du crédit Anglois.

	Octobre 1776.	Octobre 1776.	Février 1777.
ACTIONS de la Banque. . .	143 $\frac{1}{2}$.	137.	118.
Trois pour cent consolidés.	89 $\frac{5}{8}$.	82 $\frac{1}{8}$.	68.

La Banque étoit tombée à 117, & les trois pour cent consolidés à 68. le 20 Février, trois jours après que Milord North eût fait dans la Chambre des Communes l'ouverture de son projet d'accommodement.

(a) *Lettre d'un Banquier Hollandois.*

En fait d'emprunts d'argent, le crédit d'un homme est fondé sur quelques-unes des considérations suivantes, ou sur toutes ensemble.

1.° Sa conduite par rapport à des emprunts antérieurs, connue avantageusement par l'exactitude avec laquelle il s'est acquitté.

(a) Cette piece a déjà paru sous un autre titre dans une Lettre du Banquier, N.° XXIX. Mais son Correspondant d'Emden a désiré qu'il en fit usage une seconde fois, à cause de diverses additions intéressantes qui se trouvent dans cette nouvelle édition.

vij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

2.° Son application soigneuse & constante dans ses affaires.

3.° Son économie dans ses dépenses.

4.° La solidité de ses fonds établie par la bonne nature, le bon état de ses biens & leur libération de toute dette précédemment contractée, d'où l'on conclud qu'il a des moyens assurés de payer.

5.° L'expectative bien fondée d'un accroissement de richesses par l'amélioration de ses biens, par leur augmentation en valeur, & par des secours d'ailleurs.

6.° Sa prudence reconnue dans la conduite générale de ses affaires, & l'avantage qui résultera probablement pour elles de l'emprunt qu'il désire actuellement.

7.° Sa probité reconnue & sa réputation d'honnêteté, mise en évidence par le paiement qu'il a fait volontairement de dettes qu'il n'auroit pu être forcé d'acquitter par aucune voie.

Les circonstances qui donnent du crédit à un homme en particulier, doivent avoir & auront le même poids sur les prêteurs d'argent par rapport à des Compagnies ou à des Nations.

Si donc nous considérons & nous comparons la Grande-Bretagne & l'Amérique sous ces différens point de vue pour savoir à laquelle des deux il y a le plus de sûreté à prêter de l'argent, nous trouverons :

1.° A l'égard des emprunts antérieurs ;

que l'Amérique qui avoit emprunté dix millions sterling durant la dernière guerre pour l'entretien d'une armée de 25 mille hommes & pour ses autres dépenses, avoit fidelement payé & acquitté cette dette, & toutes les autres dettes, sans distinction en 1772: au lieu que la Grande-Bretagne, pendant ces dix années de paix & d'un commerce très-avantageux, n'avoit que très-peu ou point diminué sa dette nationale; mais qu'au contraire elle avoit affoibli de tems en tems les espérances de ses créanciers par une dissipation frivole & un faux emploi du fonds d'amortissement qu'on avoit destiné à l'acquittement de cette dette.

2.° A l'égard de l'application aux affaires: qu'en Amérique, tous les hommes sont occupés, le plus grand nombre à la culture de leurs propres terres, le reste à la navigation, aux Manufactures & au commerce. Rarement on y rencontre un homme oisif: l'oisiveté & l'inutilité y sont marquées du sceau de la honte: En Angleterre, au contraire, cette espece d'hommes est dans un nombre immense: la mode l'a propagée de toutes parts. De-là, l'embarras des fortunes particulieres & les banqueroutes journalieres produites par la manie générale du faste & des plaisirs dispendieux. Et de-là dérive jusqu'à un certain point la mauvaise administration des affaires publiques: car l'habitude des affaires & la capacité ne s'acquiere

X. AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

que par la pratique; & lorsque la dissipation universelle & la recherche perpétuelle des amusemens font à la mode, la jeunesse élevée avec ces goûts-là peut rarement acquérir par la suite cette attention patiente & cette application constante aux affaires, qui est indispensablement nécessaire à un homme d'Etat chargé du soin de veiller au bonheur public: de-là leurs fréquentes bévues en politique; de-là, l'ennui au Conseil d'état & la paresse à s'y rendre: la répugnance continuelle à s'engager dans toute démarche qui exige de la réflexion & des soins: de-là encore, la propension à renvoyer d'un jour à l'autre toute proposition nouvelle; délai qui devient la seule partie dans laquelle ils acquierent de l'expérience, parce que cette expérience est le produit naturel d'une pratique si familière; tandis qu'en Amérique les hommes élevés dans une occupation sans relâche à leurs affaires particulières, s'appliquent avec une facilité d'habitude aux affaires publiques lorsqu'ils s'en trouvent chargés; & la négligence n'y fait manquer aucune affaire.

3.° A l'égard de l'économie dans les dépenses, la manière de vivre en Amérique est généralement plus simple & moins dispendieuse qu'en Angleterre: des tables frugales, des habillemens unis, des ameublemens simples, peu de voitures de pur agrément. En Amérique, un air de dépense nuit au crédit,

& c'est une raison pour l'éviter. En Angleterre, on se monte souvent sur ce ton pour acquérir du crédit, & on y persiste jusqu'à se ruiner. Dans les affaires publiques la différence est encore plus grande en Angleterre, les appointemens des Officiers & les émolumens des places sont énormes. Le Roi a un million sterling de revenu, & encore ne peut-il pas entretenir sa famille sans contracter de dettes. Les Secrétaires d'état, les Lords de la Trésorerie, de l'Amirauté, &c. ont de gros appointemens : un Auditeur de l'Echiquier a, dit-on, six sols par livre sterl. ou un quarantième de tout l'argent que la nation dépense; de sorte que si une guerre coûte quarante millions, il y a un million pour lui. Un Inspecteur de la Monnoie a reçu pour ses droits, dans la dernière refonte des monnoies, soixante-cinq mille livres sterl. dans une année : rétributions auxquelles tous les services que ces Messieurs peuvent rendre au public ne sauroient jamais équivaloir. Tout cela est payé par le peuple, qui, écrasé par les taxes qu'il faut imposer pour y fournir, est d'autant moins en état de contribuer au paiement des dettes nécessaires de la nation.

En Amérique, les salaires, lorsqu'ils sont indispensables, sont extrêmement modiques; & même la plupart des affaires publiques sont gérées gratuitement: l'honneur de servir la patrie dignement & fidelement est réputé

suffisant. L'esprit patriotique existe véritablement dans ce pays & y produit de grands effets : en Angleterre, il est universellement regardé comme un être de raison ; & si quelqu'un y prétend, on se moque de lui comme d'un sot, ou l'on s'en défie comme d'un fripon. Les Comités du Congrès qui forment le Bureau de la Guerre, le Bureau de la Trésorerie, le Bureau de la Marine, celui pour la reddition des comptes, le Bureau des affaires étrangères pour procurer des armes, des munitions, des habillemens, &c. tous gerent les affaires de leurs départemens respectifs sans aucuns salaires ou émolumens quelconques ; quoiqu'ils y donnent beaucoup plus de leur tems qu'aucun Lord de la Trésorerie ou de l'Amirauté, en Angleterre, n'en pourroit prendre sur ses plaisirs. Un des derniers Ministres d'Angleterre comptoit que toute la dépense des Américains, pour le gouvernement de trois millions d'hommes, ne se montoit qu'à soixante & dix mille livres par an ; & il en tiroit la conclusion qu'ils devoient être taxés jusqu'à ce que leur dépense fut proportionnée à ce qu'il en coute à la Grande-Bretagne pour en gouverner huit millions. Il n'avoit pas d'idée que l'on pût rétorquer son argument, & en tirer une conséquence toute opposée, savoir que si trois millions d'habitans peuvent être bien gouvernés pour soixante & dix mille livres, on peut également bien

gouverner huit millions de citoyens pour le triple de cette somme; & partant qu'il seroit possible de diminuer la dépense de son gouvernement. Dans cette nation corrompue personne n'est honteux de prendre des intérêts dans les affaires lucratives de l'administration; où l'argent du public est singulièrement mal employé & prodigué, le trésor pillé & les taxes imposées toujours plus nombreuses & plus pesantes: ce qui aggrave l'oppression du peuple; & comme la guerre offre la perspective d'un plus grand nombre de semblables affaires, c'est un motif pour beaucoup de gens de crier à la guerre en toute occasion & de s'opposer à toutes propositions de paix telles qu'elles puissent être: de-là s'ensuit l'accroissement successif de la dette nationale & l'impossibilité de se flatter de la voir jamais acquittée.

4.° A l'égard de la solidité des fonds: les Treize Etats-unis de l'Amérique sont engagés solidairement au paiement de toutes les dettes contractées par le Congrès: mais la dette à contracter pour la présente guerre est la seule qu'ils puissent avoir à payer, toutes ou à peu-près toutes les dettes antérieures des Colonies particulieres étant déjà acquittées, au lieu que l'Angleterre aura à payer; non seulement l'énorme dette que cette guerre lui occasionne nécessairement; mais encore toute son immense dette précédente, ou au moins l'intérêt de cette dette. Et tandis que

XIV AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

L'Amérique, par les prises qu'elle (a) faites sur le commerce Britannique, s'enrichit plus qu'elle n'a jamais fait par tout son propre commerce direct sous les entraves du monopole Britannique, la Grande - Bretagne s'appauvrit par la perte de ce monopole & par la diminution de ses revenus, & devient en conséquence d'autant moins capable d'aquitter la présente augmentation indiscrete de ses dépenses.

5.° Qu'à l'égard de la perspective d'une plus grande opulence future : la Grande-Bretagne n'en peut avoir aucune. Ses Isles sont circonscrites par l'Océan ; & à l'exception d'un petit nombre de parcs & de forêts ; elle n'a aucune terre nouvelle à mettre en valeur, & ne sauroit par conséquent étendre sa culture. Il en est de même de sa population : au lieu de s'accroître par l'augmentation des subsistances, elle va continuellement en diminuant par la progression du luxe & de la difficulté plus grande de maintenir une famille ; ce qui empêche naturellement de se marier de bonne heure : ainsi elle aura moins d'hommes pour contribuer à payer ses dettes ; & ces hommes en plus petit nombre seront en même tems plus pauvres. L'Amérique au contraire a, outre ses terres déjà défrichées, des terrains

[a] Voyez les déclarations des Marchands de Londres à la Chambre des Pairs le 6 Février, & le discours du Lord North, le 17.

immenses à défricher encore. Les terres cultivées augmentent continuellement de valeur avec l'augmentation de la population qui double en vingt-cinq ans par la propagation naturelle : elle doublera plus promptement encore par l'admission des Etrangers, tant qu'elle aura des terres à concéder à de nouvelles familles ; de maniere qu'il y aura tous les vingt ans une quantité double d'habitans obligés au paiement de la dette publique, & que ces habitans étant plus riches, ils payeront leur contingent avec plus de facilité.

6°. A l'égard de la prudence dans la conduite de leurs affaires, & des avantages qu'ils ont lieu d'attendre de l'emprunt proposé. Les Américains sont en général cultivateurs. Ceux d'entre eux qui s'occupent de pêche & de commerce, ne sont qu'un petit nombre par comparaison avec le corps du peuple : leurs gouvernemens respectifs se sont toujours conduits avec sagesse, évitant les guerres & les projets vains & dispendieux, se complaisant dans leurs occupations pacifiques, que, vu l'étendue de leur territoire encore inculte, ils trouveront à exercer d'ici à plusieurs siècles. Au lieu que l'Angleterre toujours inquiète, ambitieuse, avare, imprudente & querelleuse, est la moitié du tems engagée dans quelque guerre d'un côté ou d'un autre, & toujours avec une dépense infiniment plus considérable que tous les

XVJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

avantages qu'elle s'en promet, quand même elle pourroit les obtenir. C'est ainsi qu'elle fit la guerre contre l'Espagne en 1739, pour la révendication d'une dette d'environ quatre-vingt-quinze mille livres sterl. ce qui revenoit à peine à une piece de quatre sols par tête pour chaque Citoyen. Cette guerre lui couta quarante millions sterling, & cinquante mille hommes, & elle fit la paix sans obtenir la satisfaction demandée. En effet, à peine y a-t-il une Nation en Europe à qui elle n'ait intenté la guerre sous tel ou tel autre prétexte frivole, & par ce moyen elle a imprudemment accumulé une dette qui l'a réduite à deux doigts de la banqueroute; mais la plus indiscrete de toutes ses guerres, est sa guerre actuelle contre l'Amérique avec qui elle pouvoit conserver pendant des siècles ses liaisons avantageuses, en tenant seulement une conduite juste & équitable. Sa maniere d'agir actuelle ressemble à celle d'un marchand à qui la tête auroit tourné, & qui battoit les passans pour les faire entrer dans sa boutique & se faire des chalans. L'Amérique ne sauroit se soumettre à un pareil traitement, à moins d'être préalablement ruinée: & si elle l'est, sa pratique ne vaudra plus rien. Cependant l'Angleterre, pour remplir cet objet, ajoute à sa dette nationale & se ruine effectivement elle même: d'un autre côté l'Amérique n'aspire qu'à établir sa propre liberté,

& à

& à cette liberté de commerce qui sera avantageuse à toute l'Europe, tandis que l'abolition du Monopole auquel elle a été assujettie jusqu'à présent, lui procurera un avantage suffisant pour compenser amplement la dette qu'elle pourra contracter dans cette vue.

7°. A l'égard de la réputation d'honnêteté dans l'acquittement des dettes. On a montré dans le premier article l'exactitude de l'Amérique à acquitter ses dettes publiques. La réputation générale des Américains à cet égard, paroît évidemment prouvée par l'acquittement fidele de leurs dettes particulieres envers les Anglois depuis le commencement de la guerre. Il est vrai qu'il n'a pas manqué de se trouver quelques-uns de ces demi-politiques qui ont proposé d'arrêter ce paiement jusqu'au tems du rétablissement de la paix : ils alléguoient que, dans le cours ordinaire du commerce & du crédit qu'on y accorde, il y a toujours une dette existante égale au commerce de dix-huit mois : que le commerce des Colonies étant de cinq millions sterling par an, cette dette devoit être évaluée à sept millions & demi : que si l'on payoit cette somme aux Marchands Anglois, l'effet en seroit de prévenir la détresse où l'on s'étoit proposé de réduire la Grande-Bretagne par la suppression du commerce avec elle ; car les Marchands recevant leur argent sans recevoir aucun ordre pour des fournitures ultérieures, il arriveroit, ou qu'ils le placeroient

xviiij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

dans les fonds publics, ou qu'ils employeroient les Manufacturiers à fabriquer une grande quantité de marchandises qu'ils accumuleroient pour les vendre tôt ou tard à l'Amérique, lorsqu'au tems de la réconciliation attendue, les Marchés épuisés leur fouroient un débouché sûr & prompt : au moyen de quoi les fonds publics se soutiendroient, & on préviendroit les murmures des Manufacturiers Anglois contre le gouvernement. Mais on alléguâ en réponse qu'il ne falloit pas se venger des injures des Ministres sur les Marchands qui étoient nos amis : que le crédit avoit eu lieu en conséquence d'engagemens particuliers contractés sur l'assurance de la bonne-foi : qu'ils devoient être tenus pour sacrés & fidelement remplis : que, quelque utilité publique qu'on pût espérer de retirer du manque de foi particuliere, ce seroit une action injuste, & dont les suites prouveroient à la fin le peu de sagesse, *la droiture étant véritablement la meilleure politique.* Sur ce principe la proposition fut universellement rejetée ; & quoique les Anglois ayent poussé la guerre contre nous avec une barbarie sans exemple, brûlant nos villes sans défense au milieu de l'Hiver & armant les Sauvâges contre nous, la dette a été ponctuellement payée, & les Négocians de Londres ont attesté au Parlement, (a) & attesteront à

(a) Ils ont encore renouvelé ces attestations le 6 Février dernier. Voyez Lettre du Banquier, N.º XXXVI.

tout l'univers que d'après leur expérience de notre manière de procéder, ils n'avoient avant la guerre aucune inquiétude d'infidélité de notre part; & que depuis la guerre ils avoient été convaincus que leur bonne opinion à notre sujet étoit bien fondée. L'Angleterre au contraire, Nation dès long-tems corrompue, extravagante & ruinée, se voit plongée dans une dette qu'elle n'est aucunement en état d'acquitter; & aussi follement que malhonnêtement elle s'enfonce dans cet abîme (a) de plus en plus, quoique sans espérance de satisfaire jamais ses créanciers, & ne voyant d'autre moyen de se débarrasser de ses dettes qu'une banqueroute publique.

Tout pesé, il paroît qu'attendu l'industrie générale, l'économie, la richesse, la prudence & la probité de l'Amérique, elle est une débitrice beaucoup plus assurée que la Grande-Bretagne, dont les emprunts ruineux décèlent sa pauvreté & la ruine de son commerce.

Pour ne rien dire de la satisfaction que des âmes généreuses doivent avoir en réfléchissant, que prêter à l'Amérique, c'est s'opposer à la tyrannie & soutenir la cause de la liberté qui est la cause de tous les bons

(a) L'emprunt qui va se faire sera, dit-on, des plus avantageux aux prêteurs. Mais peut-on leur cacher ce qu'ils ont perdu sur leurs actions dans le dernier emprunt, qui sont baissées de 12 pour cent? La différence est de 94 à 83.

XX. AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

gouvernemens , puisqu'il n'y en a point de bon , dont l'esclavage soit le principe.

N.º III. *Aux Directeurs de la Banque.*

» Permettez-moi de vous rappeler ce qui a été dit si souvent , que la perte de l'Amérique doit vous être attribuée en grande partie , car si vous ne vous fussiez pas écartés des regles de la prudence ordinaire en prêtant des sommes si considérables au Gouvernement , jamais la nation n'auroit éprouvé un revers aussi affreux que celui qu'elle éprouve.

» On connoit mieux que vous ne l'imaginez , le montant de vos billets en circulation ; mais ce que l'on ignore , ce sont les moyens que vous avez pour les acquitter. Cependant il faut croire charitablement que vous avez les sommes nécessaires pour faire face aux événemens , si par un concours naturel ou artificiel , un grand nombre des porteurs de vos billets se présentent à la fois pour en avoir le paiement soudain.

Considérez qu'un système d'esclavage , de sang & de rapine , supporté par la corruption la plus perverse ne peut jamais subsister «.

» Considérez que nous serons bientôt forcés d'abandonner notre cruelle contestation avec l'Amérique : qu'il en résultera inévitablement un changement de Ministres & de système : qu'en conséquence on fera un examen rigoureux de vos traités secrets avec

la Trésorerie, & que si on ne vous trouve point en regle, vous risquez tout, fortune & honneur «.

» Portez vos regards sur votre premier établissement en 1694. Quelle guerre cruelle ne vous firent pas alors les ennemis avoués de la révolution, mieux connus (de crainte que vous ne vous y mépreniez) sous les noms de *Torys* & de *Jacobites*? «

» Rappelez-vous l'année 1707, lorsqu'au milieu d'une guerre sanglante & dispendieuse, & l'année même d'après l'union, on vit éclater *la rébellion d'Ecosse*. Pouvez-vous oublier que si la Banque n'eût pas été puissamment soutenue par de riches Marchands François, Hollandois & Juifs, elle se voyoit forcée de manquer? «

» Rappelez-vous la *seconde rébellion d'Ecosse* en 1715. (Il est vrai que ce n'étoit point une année de guerre, mais c'étoit l'année même d'après l'avènement de la famille régnante au trône) Cette rébellion amena un concours très - allarmant à la Banque pour le paiement de ses billets «.

» Enfin, dans la *troisième rébellion d'Ecosse* en 1745, pendant une guerre sanglante & dispendieuse contre la France & l'Espagne, trois forts Banquiers, *Heare, Child & Snow*, ne se présentèrent - ils pas à la Banque avec des charettes pour emporter des espèces en échange de vos billets; & leurs demandes, suivies par d'autres non moins considérables,

xxij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

ne firent-elles pas tomber vos billets dans un tel discredit, qu'on en refusoit le transport & que l'on ne vouloit recevoir que de l'argent comptant en paiement? Que feroit devenue la Banque si les Marchands n'eussent fait une association, par laquelle ils s'engageoient à recevoir vos billets dans toutes leurs affaires entr'eux; ce qui vous remit de nouveau sur pied? «

» Le papier monnoye de l'Ecosse, qui a penté ruiner le crédit public en 1772; doit encore bien moins sortir de votre souvenir, puisque vous en ressentez jusqu'à ce jour les suites fâcheuses «.

» Si tous ces faits sont pesés dans la balance de la Sagesse, peut-être, avec le secours du Ciel, réussirons-nous à détourner l'orage dont l'Angleterre est menacée; mais ne continuez point à prêter si indiscretement vos secours à une administration qui a juré de consommer notre ruine, sans quoi notre perte est assurée ainsi que la vôtre «.

Ces réflexions sont d'autant plus effrayantes & capables de faire resserrer les cordons de toutes les bourses, que Milord North a été forcé de convenir que le revenu public avoit éprouvé quelque diminution. Les gens instruits infereront de cet aveu que la diminution n'a pu être que très-considérable, sachant d'ailleurs qu'elle provient de la suppression entière du commerce d'Amérique.

Le déficit , par le seul article du tabac , est de plus de trois cents mille livres sterling , sans parler de tous les droits que les prises ont fait perdre à la Douane , & qu'on estime , pour l'année dernière seule , à plus de 70,000 livres. Un commerce actif & passif de douze millions sterling. par an (c'est l'évaluation faite dans la Chambre des Pairs le 6 de ce mois) devoit rapporter à la Douane au moins huit cents mille livres sterling. Elle en a été (a) privée entièrement dans les années 1776 & 1777 , & pendant une grande partie de 1775. Elle a donc souffert sur ces trois années une réduction d'environ deux millions. Elle ne la sentira bien pleinement que l'année prochaine. Dans celle-ci , elle ne s'apperçoit que des diminutions de l'année 1775 , parce que la clôture de ses comptes avec l'Echiquier ne se fait point dans l'année même , mais dans l'intervale de trois ans. Les intérêts de la dette sont augmentés de plus de (b) deux cents mille livres sterling. Cette somme jointe à une perte annuelle de 800,000 liv. fait une différence d'un million dans ses moyens. Le résidu pour son fonds d'amor-

(a) La perte totale du commerce & du revenu est estimée par les Calculateurs à quatre millions sterl. par an , depuis l'année 1775.

(b) On assure que l'emprunt qui va se faire y ajoutera 130,000 livres de plus , par les douceurs qui porteront cet emprunt à $6\frac{1}{2}$ pour cent.

b iv

XXIV AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

tissement , qui se montoit depuis quelques années à une somme moyenne de deux millions sept cents mille livres , ne sera donc plus que de dix-sept cents mille livres. Joignez cette somme à celle de deux millions trois cents mille livres qu'elle tire net des terres quand la taxe est à quatre sous , & de la dreche , & vous verrez que l'Angleterre est réduite à n'avoir qu'à peine trois millions pour la dépense de l'année , tandis qu'il lui faut six millions pour la Marine seule avec les bâtimens de transport , ce qui ne la défrayeroit point dans une année de pleine paix. Les dépenses de l'année 1776 ont été de (a) 17,713,182 livres & ont excédé la recette de 1,916,446 livres.

Du 26 Février

J'AVOIS écrit, Monsieur, à mon Correspondant Américain à Embden, au moment où les deux Bills venoient d'être présentés à la Chambre des Communes. J'ai reçu de lui la réponse suivante, que je m'empresse de vous communiquer, & où vous verrez qu'il envisage du même œil que moi les propositions conciliatoires de Milord North.

(a) En livres tournois 418,147,253 livres. La plus forte année de la guerre dernière, c'est-à-dire l'année 1761, a été de 19,619,119 livres sterling, c'étoit la septième année de la guerre. L'année 1776 n'étoit que la seconde de celle contre l'Amérique.

D'Emden le 22 Février 1778.

« Vous me demandez mon sentiment. Monsieur, sur les grands sacrifices que Milord North paroît faire au bien de la paix, & comment je crois que cette démarche sera accueillie de mes compatriotes. Vous voulez conjecturer, d'après mon opinion particulière, ce que penseront les Américains en apprenant que le Ministre a rejeté le conseil de retirer les troupes, parce que c'eût été reconnoître l'indépendance, & qu'il a regardé comme plus efficace l'offre d'une suspension d'armes pour entrer en négociation, après avoir avoué que le parti de continuer la guerre couteroit à la nation des dépenses énormes, dont une conquête même ne pourroit pas les indemniser. — Je vais vous déclarer ingénument ma façon de penser, en y ajoutant que je serois le plus trompé des hommes si ce n'étoit pas celle, non seulement de l'Amérique entière, mais de tout ce qu'il y a de gens raisonnables sur la surface du globe civilisé ».

Cette palidonie du Ministère étoit faite pour surprendre, & l'on ne sera pas peu frappé qu'après trois ans d'une guerre acharnée, & pour laquelle l'Angleterre s'est épuisée d'hommes & d'argent, un Ministre ait eu le front de dire que la conquête même ne seroit pas un dédommagement ».

« Je passe sous silence les réflexions qu'un

pareil discours fera faire dans une nation que ses Ministres ont si cruellement jouée, pour méditer avec vous sur l'effet que ces deux Bills pourront produire en Amérique. Mon avis est aussi celui de deux Officiers Allemands qui arrivent de l'armée du Roi, mais qui tous deux ayant un bon esprit, ne sont point aveuglés par les préjugés qu'on a cherché à leur donner, & ont été à portée de connoître & de juger les dispositions des Américains «.

» Les Etats-unis ne peuvent avoir aucune confiance dans un acte qui, en annonçant l'intention de ne point exercer le droit d'imposer des taxes, laisse subsister la prétention à ce droit : en effet, qui peut les assurer qu'au premier moment jugé favorable, le Parlement Britannique ne révoquera point cet acte, en disant qu'il est tems de reprendre l'exercice d'un droit que des circonstances particulières l'avoient engagé à suspendre ? Ce n'est plus par de pareils subterfuges que les Ministres Anglois peuvent espérer d'amuser les Etats unis. Ils ont éprouvé leur force ; & l'indépendance est un bien auquel ils ne renonceront jamais «,

» Il ne me paroît point que le Bill pour nommer des Commissaires & entrer en négociation, puisse avoir un meilleur effet que l'autre. Que signifient des pleins pouvoirs pour conclure un traité dont l'exécution sera soumise à la vérification du Par-

lement ? Milord North croit-il que sur la foi de ses Commissaires, le Congrès congédiera ses troupes & licentiera sa milice, au risque d'exposer l'Amérique à l'invasion d'une armée Britannique, si le Parlement juge à propos de ne pas ratifier les conventions ? Pense-t-il que sur la révocation promise de certains actes prohibitifs de commerce, la mer se couvrira de vaisseaux Américains, pour que le Parlement Britannique, en révoquant cette suspension, puisse les livrer à la discretion de ses armées navales ? Se flatte-t-il que les Etats-unis puissent traiter avec quelque confiance sur des fondemens aussi peu certains ? Non. Ils verront dans cette marche insidieuse la foiblesse cachée sous l'artifice ; ils verront que ne pouvant les conquérir à force ouverte, l'Angleterre cherche les moyens de les affoiblir en les divisant. Mais les Gazetiers Anglois ont beau dire, les Américains connoissent le prix de leur union : la conduite insensée du Ministère Britannique, les cruautés exercées au nom de la Mère-Patrie, le sang même de leurs propres citoyens, ont cimenté cette union & l'ont rendue indissoluble.

» Les Ministres réussiront peut-être à tromper, pendant quelques tems les créanciers de l'Etat & le Peuple Anglois même, par le moyen de ces deux Bills ; peut-être réussiront-ils à reculer de quelques mois leur chute si bien méritée ; mais ils ne doivent pas se

XXVIIJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

flatter que l'Amérique se prenne à des pièges aussi grossiers. En effet, si l'intention de Milord North étoit sincère, s'il vouloit terminer cette funeste querelle de la seule manière raisonnable & possible, en faisant avec l'Amérique un traité de confraternité, qu'auroit-il besoin d'envoyer des Commissaires à deux mille lieues, & d'allonger une négociation pour laquelle le tems est si précieux? Il trouveroit en France des Commissaires du Congrès, qui peut-être au moment où nous parlons, consomment quelque arrangement, dont les effets seront à jamais funestes à l'Angleterre «.

» Je ne crois pas qu'elle apprenne avec plaisir que notre pavillon va avoir une entrée libre dans des ports très-voisins de l'Italie & de l'Espagne, & qu'il y jouira des mêmes privilèges que celui des autres nations au nombre desquelles les Américains sont nommés. C'est ce que vous aurez vû dans les lettres circulaires que le Roi de Maroc a fait expédier le 20 Décembre aux Consuls & Négocians qui résident dans les ports de Tanger, de Salé & de Mogador. Cet exemple aura bientôt plus d'un imitateur. Un aussi grand événement que la révolution Américaine, confirmée par trois années de la plus opiniâtre résistance de notre part, & par l'insuffisance démontrée des forces & des facultés de l'Angleterre, n'est pas fait pour que le Roi de Maroc seul en recueille les avantages «.

» Voilà, Monsieur, ce que je pense de

la nouvelle position des choses. Certains Anglois s'efforceront de trouver ces reflexions mal-fondées ; mais il sera impossible qu'ils ne soient pas frappés de leur évidence ; & ils ne pourront se persuader le contraire qu'en se faisant illusion «.

P. S. du 3 Mars.

Après de vives discussions , dont la durée a été de près de quinze jours , les deux Bills ont enfin reçu hier la dernière sanction de la Chambre des Communes , qui , après en avoir entendu la troisième lecture , a ordonné qu'ils fussent portés à celle des Pairs. Le parti de l'opposition a fait tous ses efforts pour leur faire donner plus d'efficacité , par la révocation immédiate de tous les actes quelconques qui ont amené la séparation , pour que le salut de l'Etat dépendît , le moins qu'il seroit possible , de la discrétion des Commissaires. Tout ce qu'il a pu obtenir de plus , se réduit à la suppression de l'acte qui avoit établi un impôt sur le thé consommé en Amérique , & quelques autres points que je vais faire en sorte de vous rendre sensibles.

Je dois vous prévenir que j'ai porté les changemens en deux fois , d'abord par renvois , & le reste en notes. Il y en a quelques-uns peu importans , que j'ai été obligé de laisser de côté. Vous savez que c'est le Comité des Communes qui a fait ces modifications.

XXX AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

*Bills présentés sur la motion de Milord North,
du 17 Février, avec leurs modifications.*

Bill pour la nomination des Plénipotentiaires.

Préambule.

Pour faire cesser & anéantir toutes les défiances & appréhensions (1) *mal fondées* qui ont (2) *fait craindre mal-à-propos* à un grand nombre des sujets de Sa Majesté dans ses Colonies, Provinces & Plantations (ici les Treize Colonies sont nommées) que leur libertés & leurs droits (a) *légitimes* ne fussent en danger, & pour (b) *d'autant plus* manifester les intentions justes & gracieuses, suivant lesquelles Sa Majesté & son Parlement désirent de maintenir & d'assurer tous les sujets dans la jouissance claire & parfaite desdits droits & libertés,

(1) Ces deux mots sont retranchés.

(2) Ces cinq mots sont remplacés par *allarmé*.

Section première.

(3) *Les personnes qui seront nommées sous le grand sceau de la Grande-Bretagne, auront un plein pouvoir, commission & autorité pour négocier, traiter & convenir, soit avec les corps politi-*

(3) Période substituée. *Sa Majesté pourra légalement de tems à autre, par Lettres Patentes, sous le grand sceau de la Grande-Bretagne, donner au-*

(a) Ce mot est retranché.

(b) Et aussi les mots *d'autant plus*.

ques ou assemblées, soit avec les particuliers (4), (5) ainsi qu'elles le jugeront convenable, sur-tous griefs, ou sujets de plaintes existans ou supposés exister dans le gouvernement desdites Colonies, ou dans les loix & statuts du royaume y relatifs, & sur l'objet d'aucune aide ou contribution à fournir par toutes ou telle d'entre lesdites Colonies, &c. respectivement pour la défense commune du royaume & ses dépendances, ainsi que sur aucuns réglemens, & choses, (6) que lesdits Commissaires jugeront nécessaires pour l'honneur de Sa Majesté (*) & le bien général de ses Sujets.

torité & facultés à cinq personnes ou trois de ces cinq de

(4) Ajoutez quelques-unes.

(5) Période retranchée.

(6) Cinq mots retranchés.

(*) Ajoutez & de son Parlement.

Section deuxieme.

Aucun réglement, &c. ainsi proposé & convenu, n'aura de valeur ou effet, & ne sera exécuté qu'ainsi qu'il est dit ci-après jusqu'à ce qu'il ait été (7) approuvé par le Parlement.

(7) Changé en confirmé.

xxxij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

Section troisieme.

(8) Les Commissaires pourront ordonner & publier, (9) dès qu'il le jugeront à propos, une cessation d'hostilités de la part des (10) troupes du Roi, (11) pour telle des Colonies, & pour tel tems, & aussi (12) sous les conditions qu'ils jugeront nécessaires, & la révoquer & annuler de la même maniere. (13)

(8) Sa Majesté pourra légalement de tems à autre, donner autorité aux Commissaires ou à trois d'entr'eux d'ordonner.....

(9) Ces six mots sont retranchés.

(10) De la part des troupes du Roi, est changé ainsi: de la part des forces du Roi sur terre & sur mer.

(11) Ces six mots sont retranchés.

(12) A ces six mots sont substitués ceux-ci: sous telles conditions & restrictions que ce soit.

(13) Cette section finissoit par ces mots: suivant leur discretion: ils sont supprimés.

Section quatrieme.

(14) Ils pourront suspendre, par une proclamation signée & scellée d'eux, l'effet de l'acte du Parlement, de la seizième année

(14) Sa Majesté, par lesdites Lettres patentes, pourra légalement donner autorité & faculté auxdits Commis-
du

ET DE L'AMÉRIQUE. xxxiiij

du règne de Sa Majesté, *saies ou à trois*
pour défendre tout com- *d'entr'eux de sus-*
merce & correspondance *pendre.....*
avec les Colonies y nom-

mées, ou de partie dudit
acte, (15) *pour le tems qu'ils*
jugeront nécessaire, en spéci-
fiant le tems, le lieu, &
les exceptions & restric-
tions, avec faculté de ré-
voquer ladite suspen-
sion (16).

(15) Ces six mots
sont retranchés.

(16) Retranché
aussi suivant leur
discretion qui étoit
dans le Bill.

Section cinquieme.

(17) Ils pourront suspen-
dre en tels lieux ou pour
tel tems qu'il jugeront à
propos, pendant la durée
du présent acte, l'effet de
(*) tous ou de tel d'entre les
actes du Parlement, passés
depuis le 10 Février 1763,
relativement auxdites Co-
lonies, ou de telle partie
ou clause y contenue, en
tant que regardant lesdites
Colonies.

(17) Sa Majeste
par lesdites Lettres
patentes, pourra
legalement donner
autorité & faculté
auxdits Commis-
saires ou à trois
d'entr'eux de sus-
pendre.....

(*) Les mots tous
ou retranchés.

Section sixieme.

(18) Ils pourront accor- (18) Sa Majeste

XXXIV AFFAIRES DE L'ANGLÈTERRE

der le pardon à toute es-
pece & à tout nombre de
personnes dans lesdites Co-
lonies.

*par lesdites Lettres
patentes, pourra
légalement donner
autorité & faculté
auxdits Commis-
saires ou à trois
d'entr'eux de sus-
pendre.*

Section septième.

Pour qu'il ne résulte au-
cun inconvénient de la
vacance de l'Office de Gou-
verneur ou Commandant,
ou de son absence dans les
Colonies, dont ci-devant
Sa Majesté nommoit le Gou-
verneur, (19) ils pourront
faire cette nomination par
un Acte signé & scellé d'eux,
pour durer (20) suivant le
bon plaisir de Sa Majesté, &
avec les mêmes pouvoirs,
&c. que si le pourvu eût
été nommé par le Roi, &
à cet effet ils pourront ré-
voquer & annuler toutes
nominations antérieures.

*(19) Sa Majesté,
en vertu desdites
Lettres patentes,
pourra légalement
donner autorité &
faculté auxdits
Commissaires ou à
trois d'entr'eux de.*

*(20) Ces huit
mots sont supprimés.*

Section huitième.

Le présent acte sera en
vigueur, jusqu' (21) . . .

*(21) Au premier
Juin 1779.*

Bill relatif à la taxation.

Préambule.

D'autant que l'expérience a fait voir que (22) l'exercice du droit de (23) taxation par le Parlement de la Grande-Bretagne, pour l'objet de lever un revenu sur les Colonies, Provinces & Plantations de Sa Majesté dans l'Amérique Septentrionale, avoit occasionné de grands troubles & désordres, (24) & que par diverses fausses interprétations il avoit servi à tromper un grand nombre des sujets fideles de Sa Majesté, (25) qui reconnoissent toujours qu'il est juste qu'ils contribuent à la défense commune du Royaume, pourvû que cette contribution soit levée sous l'autorité de la Cour générale ou de l'Assemblée générale de chaque Colonie, Province ou Plantation respective.

(22) Ces quatre mots sont supprimés.

(23) Ajoutez la.

(24) Onze mots supprimés : ajoutez parmi.

(25) Ces mots sont changés ainsi : peuvent néanmoins être disposés à reconnoître.

Et d'autant, que pour faire cesser lesdits troubles & remettre le calme dans les esprits,

XXXVI. AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

de ceux des Sujets de Sa Majesté qui peuvent être disposés à revenir à leur allégeance, ainsi que pour rendre la paix & la prospérité à tous les Etats de Sa Majesté, il est à propos de déclarer que le Roi & le Parlement de la Grande-Bretagne n'imposeront aucun droit, taxe ou impôt pour l'objet de lever un revenu dans aucune des (*) dites Colonies, provinces ou plantations.

Plaise à votre Majesté,

Qu'il soit déclaré & statué comme il est déclaré & statué par sa Très-excellente Majesté le Roi & de l'avis & consentement des Lords spirituels & temporels & des Communes, assemblés en ce présent Parlement & de l'autorité d'ice-lui, que le Roi & le Parlement de la Grande-Bretagne, à compter de (26) n'imposeront aucun droit, taxe ou impôt quelconque payable dans aucune des Colonies, provinces & plantations de Sa Majesté dans l'Amérique (27) Septentrionale, excepté seulement les droits qu'il peut être nécessaire

(*) Le mot *dites* est retranché.

(26) Le blanc est rempli par ces mots: *la passation du présent acte.*

(27) Ou dans les Indes Occidentales.

d'imposer pour règlement de commerce le produit réel desquels sera toujours payé & employé pour la Colonie, province ou plantation dans laquelle ledit droit aura été levé de la même manière que les autres droits levés par l'autorité des Cours générales ou assemblées générales de ces Colonies, provinces ou plantations sont ordinairement payés & employés.

Clause ajoutée.

Et qu'il soit de plus déclaré & statué par l'autorité susdite, qu'à compter de la passation du présent acte, sera révoquée, & est révoquée par icelui la partie d'un acte passé dans la septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : *Acte pour établir certains droits sur les Colonies & Plantations en Amérique*, &c. laquelle impose un droit sur le thé importé de la Grande-Bretagne dans quelques-unes des Colonies ou Plantations en Amérique, ou ayant rapport audit droit.

Vous aurez remarqué, Monsieur, dans ces diverses modifications,

Que les Communes se sont attachées à restreindre autant qu'il seroit possible, ce qui pouvoit être laissé à la discrétion des Commissaires.

Que l'offre de suspension d'Hostilités s'étend jusqu'aux forces de mer, quoique dans

le Bill il n'eût d'abord été question que de celles de terre.

Que la faculté qui étoit donnée aux Commissaires de suspendre les actes coercitifs passés depuis le 10 Février 1763, leur est conservée, quoique l'acte qui a établi un impôt sur le thé en 1767, soit révoqué dès-à-présent par le Parlement. Cette révocation actuelle auroit pû s'étendre à ces actes, ainsi qu'à l'acte prohibitif; mais on a voulu racheter cela par l'adoucissement de beaucoup d'expressions qui pouvoient déplaire aux Américains, & en mettant en supposition diverses choses dont on a reconnu qu'on n'avoit pas assez de certitude.

Que les Gouverneurs qui seront nommés par les Commissaires, conserveront leurs places sans dépendre du bon plaisir du Roi: & enfin qu'on promet de faire jouir les Isles de l'Amérique de l'exemption de tout impôt assurée par ces nouveaux actes au Continent Septentrional.

JE me bornerai à observer, Monsieur; que la Chambre des Communes, après avoir traité avec tant de rigidité les Colonies, a l'air de croire aujourd'hui qu'elle ne peut pas leur marquer assez d'attentions & d'égards. Me permettez-vous une petite gaieté politique? Et assurément c'est le cas de rire ou jamais. Il me semble que dans la Hierarchie du regne végétal, la feuille de tabac doit prendre désormais la droite sur la feuille de thé, & que dans toute espèce de regne on a

gain de cause quand on tient son adversaire par le nez. — *Qui nasum tenet necesse est rerum potiri.*

Vous admirerez aussi le soin qu'on a eu de comprendre les Isles dans l'exemption d'impôt. N'annonce-t-elle pas qu'on veut leur ôter tout motif de prétendre aux avantages de la séparation dont le Continent leur a donné l'exemple, & qu'on croit qu'il n'y a pas de tems à perdre pour prendre cette précaution.

PENDANT qu'on faisoit chez les Communes la troisième lecture des deux Bills conciliatoires, la Chambre-Haute, qui alloit être priée de leur donner son suffrage, s'occupoit d'une discussion bien capable de le leur assurer. Le Duc de Bolton, y faisoit voir aux Pairs du Royaume assemblés, que la Grande-Bretagne qui, sur les assurances de Mylord Sandwich, s'étoit crue en possession d'une marine formidable, ne comptoit pas même le nombre de vaisseaux suffisans pour défendre ses établissemens & les ports en Europe & dans l'Inde s'ils étoient menacés de quelque attaque soudaine, & que ses forces navales n'avoient pas une existence plus imposante que ses armées de terre d'après le rapport déjà fait à la Chambre par le Duc de Richmond des Etats communiqués au nom du Roi, où on voit qu'il n'y a que dix mille hommes de vieilles troupes en Angleterre.

XI AFFAIRES DEL'ANGLETERRE

Le discours du Duc de Bolton porta sur trois points. — Le nombre des vaisseaux de force & frégates en Amérique : l'état & le nombre des vaisseaux de ligne employés dans les ports & mers d'Angleterre, & enfin l'état des frégates destinées au même service.

Il compta 87 vaisseaux de guerre de tout rang en Amérique, & en outre 45 moindres vaisseaux, comme bombardes, allèges, &c. ce qui fait le nombre de 132, dont l'équipage, dit-il, doit former vingt-trois mille hommes, mais qui n'en ont pas plus de dix-sept mille par les morts & les maladies, & surtout par les désertions, circonstance des plus allarmantes.

Il quitta cette partie éloignée pour en traiter une plus rapprochée & d'un danger plus imminent. Par un calcul du nombre des Matelots, il démontra que les 35 vaisseaux de ligne sur lesquels Mylord Sandwich faisoit reposer la sûreté de l'Angleterre, ne pouvoient être comptés que pour vingt-huit, chacun de ces trente-cinq vaisseaux, ayant dans son équipage un déficit dont il résulroit qu'il n'y avoit que vingt-huit de ces vaisseaux qui fussent complètement armés. Il ne voulut point allouer à Mylord Sandwich, un excédent de quinze vaisseaux, dont ce Ministre prétendoit augmenter le nombre pour le porter jusqu'à cinquante, parce qu'il ne voyoit rien d'autentique à ce sujet dans les états de commission fournis à la Chambre, ce qui l'autorisoit à en conclure que cet

excédent n'avoit d'existence que dans les discours du Ministre & dans les Gazettes, payées pour les répéter. Les assertions du Duc de Bolton sur le déficit des équipages, furent appuyées par le Comte de Bristol, destiné au commandement d'une escadre. Ce Lord soutint qu'il étoit contre tous les principes que l'armement d'un vaisseau de quarante-quatre canons fût réduit à six cent hommes au lieu de sept cent, nombre adopté par la marine d'après l'opinion de Mylord Anson & de tous les grands Navigateurs. Il produisit en même-tems une lettre qu'il venoit de recevoir de Portsmouth, par laquelle on lui mandoit que le vaisseau sur lequel il devoit arborer son pavillon d'Amiral avoit le plus mauvais équipage qu'on eût jamais vu, puisqu'il n'étoit composé que d'enfans & de vieillards infirmes, & il déclara que sûrement il ne consentiroit jamais à monter un pareil vaisseau, ainsi qu'il l'avoit déjà annoncé dans un des précédents débats. — Il ne négligea point de protester que s'il étoit nécessaire de combattre la France, on le trouveroit toujours prêt, mais sous la condition qu'on lui donneroit un vaisseau convenablement équipé; attendu, ajouta-t-il, qu'il ne vouloit point jouer le rôle de *bouc émissaire* & mettre sa réputation à la merci de Ministres ignares & inconsiderés, qui le sacrifieroient pour l'honneur de leurs instructions. — Mylord Sandwich avoit donné lieu

à cette sortie contre lui & ses collègues ; pour avoir parlé avec trop peu de ménagement du Lord Hawke , son prédécesseur , dans l'administration de la marine , au sujet des provisions de Merrein pour les constructions & réparations des vaisseaux. Il avoit prétendu que ce Ministre n'avoit pas laissé dans les chantiers du Merrein pour six mois , & que cette difette l'avoit forcé à en acheter d'étranger , qu'on devoit croire bon en général , quoique le vaisseau , le *Mars* de soixante-quatre canons , fût condamné pour avoir été reconstruit avec ce bois.

Le Duc de Bolton insista sur l'impossibilité de défendre Gibraltar, Minorque, l'Inde & les ports d'Angleterre , & de conserver la domination des mers Britanniques avec vingt-huit vaisseaux de ligne. Il se plaignit de ce qu'une forte division de huit de ces vingt-huit vaisseaux , étoit employée à faire le métier de Corsaires dans la Baye de Biscaye & encore sous le commandement d'un simple Capitaine , quoiqu'il y eût cinquante & un Amiraux dans l'inaction.

Enfin il prouva à la Chambre qu'il n'y avoit pas plus de trente-six vaisseaux de moindre force employés pour la sûreté de l'intérieur , & dans ce nombre , onze fortes frégates seulement. Il en prit occasion de rappeler à la Chambre , que Mylord Sandwich avoit répondu qu'outre les cent frégates qui étoient en Amérique , il en trouveroit

encore autant pour le service intérieur, s'il étoit nécessaire. » Ce nombre de cent, poursuivit-il, se réduit à onze : il a été octroyé depuis l'année 1770, plus de 3,500,000 liv. sterl. pour les seules constructions & réparations, somme qui pouvoit nous donner cent vaisseaux de ligne & cent frégates, & nous avons en tout pour la sûreté de l'Angleterre vingt-huit vaisseaux de ligne & onze frégates ».

» Cependant, ajouta-t-il, nous touchons au moment d'une guerre avec la maison de Bourbon, que l'un & l'autre parti dans cette Chambre juge inévitable; & la France, je le fais avec certitude, compte quarante-quatre vaisseaux de ligne presque entièrement armés dans deux de ses ports, tandis que l'Espagne en a quarante autres dans le même état. Je vous demande, Mylords, quelle sera la situation de l'Angleterre si au premier moment la guerre nous est déclarée par ces deux Puissances ».

Les réponses de Mylord Sandwich, furent vagues & foibles, roulant sur des assertions démenties par les Etats que la Chambre avoit sous les yeux, ce qui autorisa le Duc de Richmond à lui faire les plus sanglans reproches, nommément par rapport aux qualifications odieuses dont il avoit cherché à flétrir le zèle de ceux qui avoient demandé que la Nation fût instruite de l'Etat de ses affaires.

Enfin on recueillit les voix pour savoir si les arrêtés proposés par le Duc de Bolton, d'après ses dénonciations seroient admis, & le Lord Gower, Président du Conseil, s'étant levé comme second du Lord Sandwich, fit passer ce qu'on appelle la motion préalable de savoir s'il y avoit lieu à statuer sur cette discussion. La négative l'emporta de quarante-deux voix, savoir soixante-six contre vingt-quatre.

JE CROIS voir, Monsieur, dans les effrayantes vérités que le Duc de Richmond & le Duc de Bolton ont révélées, tant sur les facultés de l'Angleterre que sur les forces de terre & de mer, la vraie raison qui a empêché d'accepter les offres qu'on assure que Mylord Chatham avoit faites de se charger de l'affaire de l'Amérique. Son plan étoit, dit-on, de faire retirer les troupes de la Pensylvanie, de la nouvelle York, &c. de laisser les Américains tranquilles à la mer, d'entretenir une forte armée dans le Canada, de stationner une forte escadre devant la Floride, & une autre à Halifax, pour bloquer les ports Américains, & de déclarer aussi-tôt la guerre à la France & à l'Espagne. — Mais cela pouvoit-il s'entreprendre sans argent, sans armées, sans vaisseaux & sans Matelots? On a remercié Mylord Chatham de son zèle, en obtenant de lui de ne plus se montrer de quelque tems dans le Parlement,

& Mylord North a promis de perdre l'Amérique à moins de frais.

P. S. du 6 Mars.

Je vous ai rendu compte, Monsieur, des débats du 2 de ce mois dans la Chambre des Pairs sur l'état de la Marine ; mais je n'avois point encore lu les minutes qui en ont été prises, & qui sont bien plus amples que ce que je vous en ai écrit sur le rapport verbal qui m'en avoit été fait. Je vais en relever quelques passages intéressans qui m'avoient échappé, & dont vous ferez aisément la liaison avec ce que vous avez déjà lu.

Le Duc de Bolton démontra, par le calcul, que sur le nombre des trente-cinq vaisseaux de ligne, présentés à la Chambre comme complètement armés, il n'y en avoit que trente-un qui eussent leurs équipages, si on y comptoit les troupes de marine destinées au service des trois grands Arsenaux Plymouth, Portsmouth & Chatham, & 28 seulement en n'y comprenant point la partie de ces troupes qui ne peut point sortir des ports.

Il détailla ainsi les forces de la France & de l'Espagne en vaisseaux de ligne, savoir : vingt à Brest, huit à Rocheford, quinze à Toulon & quarante dans les ports du Ferrol, de Cadix & de Carthagène. — Il rappella au Lord Sandwich l'engagement qu'il avoit

pris de conserver toujours la supériorité sur les forces réunies de la Maison de Bourbon, & il demanda à la Chambre si l'Angleterre auroit trop de cent vaisseaux de ligne pour opposer à ces Puissances qui en avoient quatre-vingt-trois. — Il déclara que quoique ce fût l'opinion générale qu'à nombre égal, les Anglois étoient les plus forts, la sienne étoit que le nombre assuroit la victoire, & que le fort de l'Angleterre ne devoit pas dépendre d'une opinion qui pouvoit n'être qu'une jactance. » La guerre, dit-il, ne se fait plus comme jadis, & c'est moins l'adresse ou la bravoure aujourd'hui, que ce n'est le nombre qui en règle le fort. A l'appui de ce principe, il fit l'énumération de treize actions sur mer, depuis environ un siècle, dont on ne pouvoit en citer que deux où, à forces égales, les Anglois l'eussent emporté par la bravoure des matelots, tandis que dans toutes les autres ils avoient été victorieux où défaits, selon qu'ils étoient plus ou moins nombreux que l'ennemi. » Or il est incontestable, poursuivit-il, qu'aujourd'hui ce ne sont pas nos escadres qui sont les plus fortes ni les mieux équipées, & que cet avantage est à un degré prodigieux du côté de la France & de l'Espagne.

Il parla ensuite de l'escadre qui croise devant la Bretagne, au nombre de huit vaisseaux de ligne, sous les ordres du Capitaine Digby, en qualité de Commodore,

« S'il est vrai, dit-il, que cet escadre ait ordre d'interrompre le commerce entre la France & l'Amérique, si elle est forcée de livrer combat, & que le Commodore soit tué, c'est une escadre entiere que je regarde comme perdue ; car le Capitaine qui succédera au commandement, ne le trouvant point établi dans la forme réguliere d'une escadre conduite par un Amiral, il ne saura point comment donner les signaux nécessaires, & le plus grand désordre se mettra entre tous ces vaisseaux qui ne se trouvent réunis que par le hazard, & chacun avec leurs instructions particulieres ».

Sur l'article de l'économie, il fit divers reproches à Milord Sandwich, & entr'autres d'avoir acheté aux Marchands le vaisseau *la Panthere* pour le prix de sept mille livres sterl., quoiqu'il n'en vaille au plus que 3500. Il s'arrêta aussi sur la dépense inutile faite pour le vaisseau *le Mars* dont les réparations des années 1775 6 & 7 ont couté trente-trois mille livres sterl., & qui est aujourd'hui condamné.

Sur la guerre d'Amérique, il fit une vive sortie contre les Ministres, disant que les soldats ainsi que les matelots Anglois, ne pouvoient pas faire l'impossible : que si, à nombre égal, ils obtenoient la supériorité, c'étoit tout ce qu'on pouvoit exiger d'eux : qu'on savoit mauvais gré au Général Howe de n'avoir point conquis l'Amérique, avec

des forces insuffisantes, & qu'on le rappeloit, très-injustement, pour ne l'avoir point conquis.

Milord Sandwich, dans sa réponse sur la bonne qualité de certains bois étrangers, cita le *Foudroyant*, pris sur les François en 1758, & qui depuis ce tems-là n'a eu besoin que d'une seule réparation. Il rendit la même justice aux bois employés à Marseille à radouber la frégate Angloise l'*Allarme*, & une autre qui avoit été forcée d'y entrer dans le plus mauvais état & auxquelles on n'a pas touché depuis.

Au surplus, ce Ministre, (& cela a été remarqué) ne dit pas un mot sur ce qu'il pouvoit savoir ou conjecturer des dispositions de la Maison de Bourbon, ni de l'état où il supposoit leurs forces, ni des moyens qu'il comptoit prendre pour assurer à l'Angleterre la supériorité du nombre.

Le Lord Bristol, quoique de l'avis du Duc de Bolton sur le fonds, déclara qu'il s'opposeroit cependant à sa motion, comme trop dangereuse dans les circonstances actuelles, par l'autenticité qu'elle donneroit au déplorable état où la marine Angloise est réduite. » Ce seroit, dit-il, la plus extrême imprudence : ce seroit inviter nos ennemis à profiter du moment où nous sommes entièrement hors d'état de résister ». Il ajouta que l'état des forces réunies de la maison de Bourbon n'étoit nullement exagéré, & qu'il

qu'il le croyoit au pied de la lettre. » Sans doute poursuivit-il, la vicieuse combinaison des huit vaisseaux de ligne employés pour couper la correspondance de commerce entre la France & l'Amérique, est connue des François; & c'est ce qui leur a donné la confiance de commencer les hostilités. Je ne crois point me tromper, tenant mes informations de la meilleur main, & je ne doute point que la France n'ait donné l'ordre de repousser la force par la force, si ces huit vaisseaux se mettent en devoir de remplir le service pour lequel ils sont commandés. En conséquence, ce n'est plus à mes yeux une guerre en contemplation: c'est une guerre commencée, & c'est ce qui me décide à refuser ma voix pour la manifestation de notre foiblesse «.

Ce même Lord, en réfutant les assertions du Ministre sur la force des armemens, lui observa que si lors de l'affaire des Isles Falkland (Malouines) en 1770, on avoit armé avec 600 hommes les vaisseaux de 74 canons, c'étoit pour faire paroître un plus grand nombre de vaisseaux aux yeux des ennemis de l'Angleterre, & pour les tromper sur ses forces réelles.

Enfin la lettre que produisit le Lord Bristol, sur le vaisseau le *Queen* de 90 canons, qui lui étoit destiné portoit, outre ce que je vous en ai déjà dit, que pour armer ce vaisseau on avoit retiré tous les hommes de

I AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

dessus le *Monarque* : que malgré cela il n'avoit encore que 400 hommes , ce qui formoit à peine la moitié de son équipage , & que c'étoit un ramassis de boiteux , d'a-veugles , de vieillards , d'infirmes , d'enfans , dont la plupart n'avoient jamais vû une goutte d'eau salée. — Le Ministre promit au Lord Bristol de lui faire préparer un autre vaisseau , & cette promesse fut accompagnée des complimens les mieux tournés sur les talens & le mérite de cet Amiral.

CES débats dévoilant d'une maniere si inquietante l'embaras des Ministres, vous ne ferez point surpris qu'il s'en soit suivi une baisse considérable de toutes les actions qui se négocient à la Bourse , où le bruit venoit de se répandre que les Américains s'étoient de nouveau rendus maîtres de la navigation du fleuve Delavare : que Washington arrivoit de tous côtés avec des forces considérables sur le Général Howe : que l'armée entière de Burgoyne s'étoit fondue dans celle des Américains , qui avoient augmenté les grades de chacun , & beaucoup d'autres nouvelles semblables , dont je ne vous garantis que le découragement où elles ont jetté tous les esprits allarmés par les effrayantes vérités qui venoient d'échapper aux personnages les plus respectables de la nation. — Voici mot pour mot ce que chacun se répétoit hier 5 à la Bourse : « il est

sur que le Ministère de France a déclaré que l'article du tabac étoit si essentiel aux revenus du Roi, qu'il n'étoit pas possible que ce commerce souffrît aucune interruption : que jusqu'à ce jour, la France avoit acheté son tabac de la Grande Bretagne, mais que n'en recevant plus par cette voie, il falloit bien qu'elle le prît où elle pourroit : que le Roi de France étoit décidé à protéger le commerce de ses Sujets : que le Commodore Digby & ses huit vaisseaux de ligne, ayant ordre de fouiller & de saisir tout vaisseau pour l'Amérique, il n'étoit pas probable que le Commandant François, destiné à escorter les bâtimens de sa nation, voulût ou pût souffrir la visite, ni laisser enlever un convoi qui lui est confié : que la guerre alloit commencer par les mêmes causes qui ont forcé l'Angleterre à celle de 1739 avec l'Espagne, qui prétendoit exercer un pareil droit de visite sur les vaisseaux Anglois «.

Les mêmes bruits se soutiennent aujourd'hui 6 : c'est l'effet des nouveaux débats qui ont eu lieu hier 5 dans la Chambre des Pairs, où le Duc de Grafton pressa le Lord Weymouth par le dilemme le plus embarrassant sur l'objet du Traité que ce Duc prétend avoir été signé le 6 Février à Versailles avec les Députés du Congrès, » ou vous le savez, dit-il, & vous gardez à ce sujet un coupable silence pour nous amuser par une chimere de conciliation : ou vous l'ignorez

lij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

& vous n'êtes pas moins condamnable dans le poste que vous occupez , d'être si mal instruit , sur l'événement qui intéresse le plus la Nation qui vous paye pour l'éclairer ». — Milord Weymouth voulut alléguer que le Lord North avoit répondu il y a quelques semaines chez les Communes , qu'il ne croyoit point à ce bruit. Mais le Duc de Grafton lui foutint que depuis le 15 ou le 20 Février il s'étoit écoulé assez de tems pour que la Chambre pût savoir ce que le Ministère de France auroit répondu à une sommation bien prononcée de s'expliquer catégoriquement sur ce point. » Il prièrent tous deux la Chambre de se souvenir que c'étoit le 5 Mars qu'ils avoient soutenu chacun une opinion contraire relativement à ce Traité ».

Le Duc de Richmond démontra l'inutilité des Bills , même de la révocation de l'acte du thé , & de l'acte prohibitif de commerce , si la premiere opération n'étoit point de rappeler les troupes , pour que la Métropole parût faire de bonne grace au moins une démarche aussi humiliante que celle de renoncer à tous ses droits sur ses Colonies. Mais le Lord Suffolk s'éleva contre cet avis , ainsi que l'avoit fait Milord Germaine , le 2 chez les Communes , en assurant qu'il y auroit trop de risque à retirer les troupes , & il déclara qu'il falloit que la rescision de l'acte d'indépendance fût le préliminaire de la négociation. — L'Evêque de Peterborough fit

remarquer à la Chambre l'absurdité de ce plan, & en conclut que le Ministère n'avoit nulle envie sérieuse de la paix, s'il faisoit débiter ses Commissaires par un article qui ne pouvoit être de la part des Américains qu'un sacrifice parfaitement libre d'amour & de reconnoissance.

C'EST sous l'influence de ces épais nuages qui enveloppent de leurs ténèbres tout l'horizon politique; c'est au milieu des éclairs dont son obscurité s'augmente; c'est dans ce conflit des vagues tumultueuses & des vents irrités, que Milord North, nouveau César, s'est livré ce matin à la discrétion du plus perfide des élémens, l'opinion publique, avec sa frêle barque de finances peinte, pavoisée, parée comme pour une fête qu'il voudroit donner sur la mer la plus tranquille & sous le ciel le plus riant. Il a promis la paix & tout les biens de la paix, en demandant les moyens de faire la guerre, & sur-tout une confiance sans laquelle on ne fait bien ni la paix, ni la guerre. Je ne fais point encore bien exactement la somme, ni les conditions de l'emprunt qu'il propose: mais je puis vous parler avec certitude de l'effet que son discours a produit à la Bourse. — Tous les fonds publics ont baissé de deux pour cent & plus: la Banque de 115 à 113, l'Inde de 144 à 141, les annuités à 3 p $\frac{0}{10}$ consolidées de 68 à 66. La souscription de l'année

liv AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

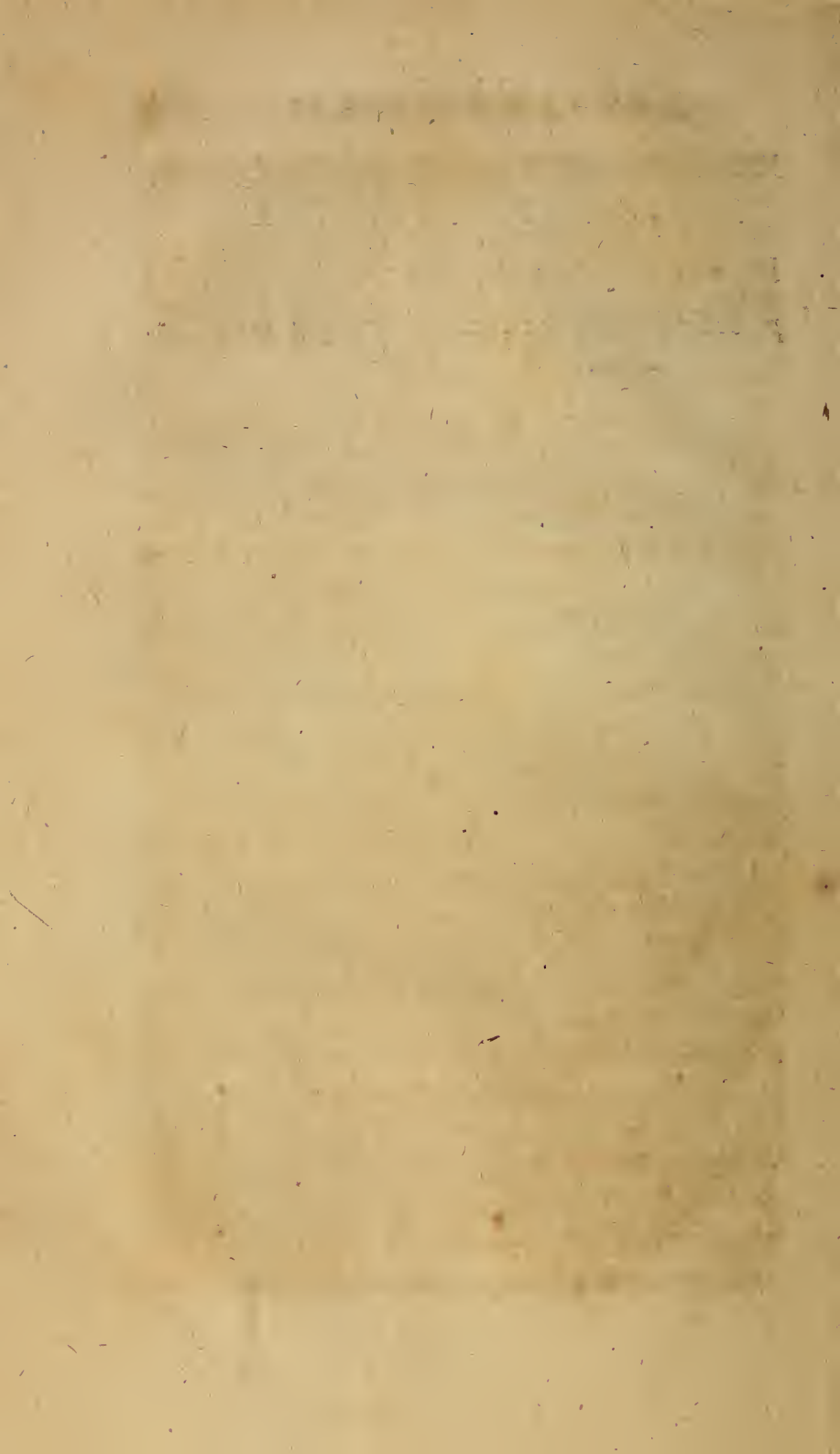
derniere de 83 à 81, le tout pour acheter les nouvelles actions qui rendent un plus gros intérêt, malgré cet avantage, qui est ce qu'on peut imaginer de plus fatal au crédit, l'emprunt, qui est ordinairement rempli avant que le Ministre l'annonce au Parlement, ne l'est encore qu'à peu près aux deux tiers; les Hollandois, quoiqu'ils retiennent six pour cent, n'ayant pas fourni tout ce qu'on avoit attendu de leur part, & les Anglois ruinés par la privation du commerce d'Amérique, n'ayant point pu faire leurs efforts accoutumés. En effet, ils sont plus occupés de conserver le peu qui leur reste que de s'engager dans de nouvelles affaires. Il y a encore deux fortes maisons qui ont manqué depuis quatre jours, pour près de cinq cent mille livres sterling. — Pendant que Milord North invite les Marchands de Londres à lui prêter leur argent; ils préparent dans la Cité une adresse du Corps-de-Ville au Roi, pour supplier Sa Majesté de lui retirer sa confiance, & de changer en général tout son Ministère, s'il a réellement envie de ramener ses Colonies sous son obéissance, après avoir perdu par de mauvais conseils trente millions sterling & trente mille hommes, auxquels la bonne ville de Londres ne peut point supposer qu'il veuille joindre encore la perte de treize états florissans.

F I N.

*Fautes essentielles à corriger dans la Lettre du
Banquier du 8 Février, N.º XXXVI.*

Page cccliij ligne 23 1775 lisez 1776.

p. ccclvij ligne 31, marchés, lisez marchandises.



L E T T R E.

*D'un Banquier de Londres, à M.***
à Anvers.*

De Londres le 9 Mars 1777.

VOICI, Monsieur, la nouvelle Constitution de la Caroline Méridionale. Cette Province, devenue Etat indépendant, n'a pu se dispenser de faire divers changemens aux loix qu'elle s'étoit données en qualité de Colonie à qui justice & protection étoient refusées par son Souverain. Les Etats de New-Hampshire, de Connecticut, de Rhode-Island, de la Caroline Septentrionale & de la Géorgie, quoi qu'ils paroissent en retard sur un point aussi essentiel à leur bonheur particulier ainsi qu'au bien général, n'ont point cessé pour cela de s'en occuper ; mais ils ont voulu obtenir par l'expérience des autres des lumières qui pussent donner à un si important ouvrage le plus haut degré de perfection & de stabilité. Je compte vous envoyer incessamment la Constitution de la Baye de Massachussets & celle de la Nouvelle-York. Ainsi vous en aurez donc huit sur le nombre de treize qui completera le *Code Américain.*

*d v **



CONSTITUTION

D E

LA CAROLINE

MÉRIDIIONALE.

En Conseil Législatif, du 3 Février 1777.

ORDONNÉ que le Bill intitulé: *Bill pour établir la Constitution de l'Etat de la Caroline Méridionale*, soit imprimé & rendu public, tel qu'il a été envoyé à cette Chambre par l'Assemblée générale.

Par ordre de la Chambre.

Thomas FARR, Clerc (Greffier).

Bill pour établir la Constitution de l'Etat de la Caroline Méridionale.

ATTE^NDU que la forme de Gouvernement convenue & arrêtée par les hommes libres de ce pays, assemblés en Congrès le vingt-sixieme jour de Mars dernier, n'étoit

que provisoire, calculée pour, & appropriée à la situation des affaires publiques, à cette époque, sous la perspective d'un accommodement avec la Grande-Bretagne, événement désiré alors.

Et attendu que les Etats Américains se sont depuis constitués *Etats indépendans*, & que le lien politique qui avoit subsisté jusqu'à ce moment entr'eux & la Grande-Bretagne a été entièrement rompu par la déclaration de l'honorable Congrès continental, en date du quatrième jour de Juillet dernier, pour les nombreuses, grandes & importantes raisons qui y sont particulièrement développées. Il devient absolument nécessaire d'arranger une Constitution permanente, telle que l'exige ce grand événement.

Qu'il soit en conséquence établi & statué par son Excellence Jean Rutledge, Ecuyer, Président & Commandant en chef dans l'Etat & sur l'Etat de la Caroline Méridionale, par l'honorable Conseil législatif & la Chambre des Représentans, & par leur autorité, que les articles suivans, arrêtés par les hommes libres de cet Etat, actuellement assemblés en assemblée générale, soient de ce moment & pour toujours, (à moins qu'ils ne soient changés par l'autorité législative de cet état,) regardés comme la Constitution & la forme de Gouvernement dudit Etat.

IX AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

Section premiere.

Le titre de ce pays fera désormais, *Etat de la Caroline Méridionale.*

Section deuxieme.

L'autorité législative sera confiée à un Conseil législatif, & à la Chambre des représentans (a).

Section troisieme.

Aussitôt qu'il sera possible, après leur première séance, le Conseil législatif & la Chambre des représentans réunis en assemblée générale. éliront au scrutin, soit d'entre leurs Membres, soit d'entre l'universalité du peuple, un Président & Commandant en chef, un Vice-Président de l'Etat, & un Conseil privé, pour demeurer les uns & les autres en charge pendant deux années : & jusqu'à ce que ce choix soit fait, le Président & Commandant en chef, le Vice-

(a) Dans le texte la dénomination de *Général Assembly* est employée à la fois pour l'une des Chambres de la législature, & pour la réunion des deux ; nous avons cru devoir éviter la confusion qui en résulte, en appellent *Chambre des Représentans*, la Chambre particulière, & en conservant le nom d'*Assemblée générale* pour la réunion des deux.

Président & le Conseil privé, premiers élus & actuellement en charge, continueront d'exercer leurs fonctions respectives.

Section quatrième.

Si un Membre du Conseil législatif ou de la Chambre des représentans est élu Président & Commandant en chef ou Vice-Président, & s'il en exerce les fonctions, sa place sera vacante & on élira une autre personne pour la remplir.

Section cinquième.

Toute personne qui sera élue Président & Commandant en chef de l'Etat, ou Vice-Président ou Membre du Conseil privé, devra faire preuve des qualités suivantes, savoir :
Le Président & le Vice-Président, d'avoir résidé dans cet Etat pendant dix ans, & les Membres du Conseil privé pendant cinq ans immédiatement avant leur dite élection, & de posséder dans cet Etat une terre en valeur ou franche tenue, en toute propriété & chacun en droit foi, valant au moins dix mille livres argent courant, libre de toutes dettes ; & lors de leur élection ils présenteront leurs preuves sous serment dans l'Assemblée générale.

Section sixième.

Aucun Président ou Commandant en chef,

LXII AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

élu à l'avenir , après avoir servi ses deux ans, ne sera éligible , pour remplir de nouveau ledit Office , qu'après quatre années entièrement révolues , depuis le jour où il fera sorti de charge.

Section septieme.

Aucune personne, dans cet Etat, ne pourra posséder, dans un seul & même tems, l'Office de Président ou de Vice-Président , concurremment avec aucun autre Office ou commission civile ou militaire , excepté dans la milice , soit dans cet Etat , soit sous l'autorité du Congrès continental.

Section huitieme.

Dans le cas où le Président & Commandant en chef viendrait à mourir , ou s'absenteroit de l'Etat , le Vice-Président lui succédera dans son Office , & le Conseil privé choisira parmi ses Membres un Vice-Président de l'Etat. Et dans le cas où le Vice-Président viendrait à mourir, ou s'absenteroit hors de l'Etat , un des Membres du Conseil privé , choisi par ses collègues , lui succédera dans son Office jusqu'à ce qu'il ait été fait par la Chambre des représentans & le Conseil législatif , une nomination à ces Offices respectifs , pour le tems que l'Officier mort ou absent devoit encore rester en place.

Section neuvieme.

Le Conseil privé, dont le Vice-Président de l'Etat sera de droit Membre & Président, sera composé de neuf Membres, y compris le Vice-Président : & la présence de cinq de ses Membres suffira pour lui donner l'activité : mais il est déclaré qu'aucun Officier de terre ou de mer, au service, soit du continent, soit de cet Etat, & qu'aucun Juge d'aucune des Cours de Loi ne seront éligibles, & que le pere, le fils ou le frere du Président actuellement en charge, ne pourront être élus Membres du Conseil privé pendant la durée de son administration.

Un Membre du Conseil législatif ou de la Chambre des représentans, élu Membre du Conseil privé, ne perdra pas pour cela sa place dans le Conseil législatif ou dans la Chambre des représentans, à moins qu'il ne soit élu Vice-Président de l'Etat, dans lequel cas sa place sera vacante, & il sera élu une autre personne pour la remplir. Le Conseil privé est établi pour donner ses conseils au Président & Commandant en chef lorsqu'il les lui demandera ; mais le Président ne sera obligé de le consulter que dans les cas prescrits par la loi. Si un Membre du Conseil privé meurt ou quitte cet Etat, il en sera choisi un autre à sa place, en la maniere ci-dessus mentionnée.

Section dixieme.

Dans le cas où le Président s'absenteroit de Charles-Town, ou seroit malade, le Vice-Président, ou en cas d'absence de celui-ci, un Membre quelconque du Conseil privé, pourra être autorisé par un pouvoir signé du Président & scellé de son sceau, à remplir les fonctions de Président.

Section onzieme.

Le Président & Commandant en chef sera revêtu de l'autorité exécutive, dans les bornes & avec les restrictions mentionnées ci-après.

Section douzieme.

Le dernier Lundi de Novembre & le jour suivant dans l'année de Notre Seigneur mil sept cent soixante-dix-huit, & à pareils jours dans la suite à chaque révolution de deux années, chaque Paroisse & District, faisant partie de cet Etat, élira au scrutin un Membre du Conseil législatif, (à l'exception du District des Paroisses de Saint Philippe & de Saint Michel de Charles-Town, qui élira deux Membres; & aussi à l'exception du District entre la riviere Large & celle de Saludy, partagé en trois divisions:) savoir, le bas District, le District de la petite riviere, &

le haut District ou District de Sparte, chacune desquelles dites divisions élira un Membre) : tous ces Membres, ainsi élus, s'assembleront le second Lundi de Janvier dans le lieu accoutumé à Charles-Town, à moins que les hazards de la guerre ou que des maladies contagieuses ne permettent pas de s'y assembler en sûreté; auquel cas le Président & Commandant en chef alors en charge, pourra, de l'avis & avec le consentement du Conseil privé, assigner par une proclamation un lieu de séance plus sûr, plus commode, & pour deux années, à compter dudit dernier Lundi de Novembre. Et personne ne sera éligible pour une place dans ledit Conseil avant d'avoir atteint l'âge de trente ans. Il ne faudra pas moins de treize Membres pour donner à ce Conseil l'activité; mais l'Orateur ou trois Membres présens pourront l'ajourner d'un jour à un autre. Aucune personne résidente dans la Paroisse ou dans le District pour lequel elle aura été élue, ne pourra prendre séance dans le Conseil législatif; à moins de posséder en toute propriété dans ladite Paroisse ou ledit District, une terre en valeur & franche tenue, valant au moins deux mille livres argent courant, libres de toutes dettes. Et aucune personne non résidente ne sera éligible pour une place dans ledit Conseil, à moins de posséder en toute propriété dans la Paroisse ou le District pour lequel elle sera élue,

IXVJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

une terre en valeur & en franche tenue, valant au moins sept mille livres argent courant, libre de toutes dettes.

Section treizieme.

Le dernier Lundi de Novembre & le jour suivant, dans l'année de Notre Seigneur mil sept cent soixante-dix-huit, & à pareils jours dans la suite à chaque révolution de deux années, on élira les Membres de la Chambre des Représentans, qui devront s'assembler le second Lundi de Janvier prochain ensuivant, dans le lieu accoutumé à Charles-Town, à moins que les hazards de la guerre ou que des maladies contagieuses ne permettent pas de s'y assembler en sûreté, auquel cas le Président & Commandant en chef, alors en charge, pourra, de l'avis & avec le consentement du Conseil privé, assigner par une proclamation un autre lieu d'assemblée plus sûr, plus commode, & pour deux années, à compter du dernier Lundi de Novembre.

Chaque Paroisse & District de cet Etat enverra des Membres à la Chambre des Représentans dans les proportions suivantes, savoir :

Les paroisses de Saint Philippe & de Saint Michel de Charles-Town, trente membres.

La paroisse de Christ-Church, six membres.

La paroisse de Saint Jean , dans le Comté de Berkley, six membres.

La paroisse de Saint André, six membres.

La paroisse de Saint George, Dorchester, six membres.

La paroisse de Saint Jacques, Goose-Creek, six membres.

La paroisse de Saint Thomas & Saint Denis, six membres.

La paroisse de Saint Paul, six membres.

La paroisse de Saint Barthelemi, six membres.

La paroisse de Sainte Helene, six membres.

La paroisse de Saint Jacques, Santée, six membres.

La paroisse du Prince George, Winyah; six membres.

La paroisse du Prince Frederich, six membres.

La paroisse de Saint Jean, dans le Comté de Colleton, six membres.

La paroisse de Saint Pierre, six membres.

La paroisse du Prince Guillaume, six membres.

La paroisse de Saint Etienne, six membres.

Le district à l'Est de la riviere Waterée, dix membres.

Le district des Quatre-vingt-seize, dix membres.

Le district de Saxe-Gotha, six membres.

IXVIIJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

Le district entre la riviere Large & la riviere Saludy , en trois divisions , savoir :

Le Bas district , quatre membres.

Le district de la petite riviere , quatre membres.

Le haut district ou district de Sparte , quatre membres.

Le district entre la riviere Large & la riviere Catawba , dix membres ,

Le district appelé la Nouvelle Acquisition , dix membres.

La paroisse de Saint Mathieu , six membres.

La paroisse de Saint David , six membres.

Le district entre la riviere Savannah & la fourche Nord d'Edisto , six membres.

Et il sera procédé à l'élection desdits membres , autant qu'il sera possible , conformément aux clauses de l'acte d'élection. Et dans le cas où il n'y aura pas d'Eglises ni de Marguilliers dans une Paroisse ou District , la Chambre des représentans , un tems convenable avant de se séparer , désignera les lieux d'élection & les personnes qui devront recevoir les suffrages & dresser les procès-verbaux.

Quant aux qualités des Electeurs , tout homme libre , blanc , & non autre , reconnoissant l'existence d'un Dieu , & croyant à un état futur de peines & de récompenses , ayant atteint l'âge de vingt-un ans , ayant été résident & habitant dans cet Etat , pen-

dant l'année entière qui aura précédé immédiatement la date des lettres pour indiquer l'élection à laquelle il prétendra voter, ayant une franche tenue de cinquante acres de terre au moins, ou un *Lot de Ville* (a) étant légalement saisi & possesseur de l'un ou de l'autre, six mois au moins avant ladite élection, ou ayant payé taxe l'année précédente, ou étant devenu susceptible de payer taxe la présente année, six mois au moins avant ladite élection, pour une somme égale à la taxe imposée sur cinquante acres de terre pour le maintien du Gouvernement, sera réputé avoir les qualités requises pour voter, & sera capable d'élire un ou plusieurs représentans, pour une ou plusieurs places dans le Conseil législatif & dans la Chambre des représentans pour la Paroisse ou le District où il réside actuellement, & jouira des mêmes droits d'élection dans toutes les autres Paroisses ou Districts de cet Etat, dans lesquels il possédera une semblable franche-tenue. Les Electeurs feront preuve de leurs

(a) L'origine de cette dénomination vient de ce qui s'est pratiqué lors de la fondation de plusieurs Villes d'Amérique; on divisa d'abord le terrain où l'on devoit bâtir, en petites portions suffisantes chacune pour une maison & un jardin. Chaque personne qui avoit acheté mille acres dans le District, eut droit à une de ces portions, qui furent numérotées & tirées au sort; de-là leur est venu le nom de *lot de Ville*, qu'elles portent encore.

lxx AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

qualités sous le serment ou l'affirmation, s'ils en sont requis par l'Officier qui fera le procès-verbal. Les qualités des sujets élus, s'ils sont résidens dans la Paroisse ou le District pour lequel ils seront élus, seront les mêmes qui sont mentionnés dans l'acte d'élection, & les biens exigés devront être libres de toutes dettes. Mais aucun homme non résident ne sera éligible pour une place dans la Chambre des représentans, s'il n'est propriétaire, de son chef, d'une terre en valeur & franche-tenue, valant au moins trois mille cinq cents livres argent courant, libre de toutes dettes, dans la Paroisse ou District pour lequel il sera élu.

Section quatorzième.

Si quelque Paroisse ou District néglige ou refuse d'élire ses Membres, ou si les Membres élus ne se rendent pas à la Chambre des Représentans, ceux qui s'y seront rendus, auront les pouvoirs de la Chambre des Représentans. Il ne faudra pas moins de quarante-neuf Membres pour constituer une Chambre capable d'activité, mais l'Orateur ou sept Membres pourront ajourner d'un jour à un autre.

Section quinzième.

Lorsqu'on aura pu se procurer les éclaircissimens convenables sur la population par-

ticuliere & comparative, & sur les propriétés susceptibles d'être taxées dans les différentes parties de l'Etat, alors il sera établi pour le nombre des représentans une proportion la plus égale & la plus juste, toujours eû égard au nombre d'habitans blancs, & aux propriétés d'un chacun susceptibles d'être taxées.

Section seizieme.

Tous les Bills de levée d'argent pour le maintien du gouvernement, devront être faits en premiere instance dans la Chambre des Représentans, & ne seront ni changés, ni corrigés par le Conseil législatif, qui aura seulement le droit de les rejeter purement & simplement. Mais il ne sera tiré aucuns fonds du trésor public que par l'autorité législative de l'Etat. Tous les autres Bills ou Ordonnances pourront être faits en premiere instance dans la Chambre de Représentans, ou dans le Conseil législatif, & pourront être changés, corrigés ou rejettés par l'une & l'autre Chambre. Les Bills qui auront passé dans la Chambre des Représentans & dans le Conseil législatif, seront signés par le Président & Commandant en chef, alors en charge, par l'Orateur du Conseil législatif, & par celui de la Chambre des Représentans dans la Chambre du Conseil, & auront alors la force & la validité d'actes de l'assemblée générale de cet Etat. La Chambre

lxxij AFFAIRES DE L' ANGLETERRE
des Représentans & le Conseil législatif jouiront respectivement de tous les autres privilèges qui ont été dans aucun tems prétendus, ou exercés par la Chambre des Communes de l'assemblée.

Section dix-septieme.

La Chambre des Représentans & le Conseil législatif pourront s'ajourner respectivement eux mêmes, & le Président & Commandant en chef n'aura pas le pouvoir de les ajourner, proroger ni dissoudre. Mais, dans les cas de nécessité, il pourra, de l'avis & avec le consentement du Conseil Privé, les convoquer avant le tems pour lequel ils se seront ajournés. Et lorsqu'un Bill aura été rejeté, il pourra être proposé de nouveau dans une séance de la Chambre des Représentans & du Conseil Législatif réunis, après cependant un ajournement qui ne sera pas moindre que de trois jours.

Section dix-huitieme.

La Chambre des Représentans & le Conseil Législatif choisiront chacun leurs Orateurs respectifs, & leurs propres Officiers, par la voie du scrutin, sans pouvoir être troublés dans ce choix. Et lorsque les Chambres seront en vacances, leurs Orateurs expédieront les lettres pour pourvoir aux places

qui viendront à vaquer par moit dans leur Chambre respective, en donnant avis trois semaines au moins, & jamais plus de trente-cinq jours à l'avance, du tems indiqué pour l'élection.

Section dix-neuvieme.

Si quelque Paroisse ou District néglige d'élire un ou plusieurs de ses Membres, le jour de l'Élection, ou si un sujet élu Membre pour le Conseil Législatif ou la Chambre des Représentans, refuse de faire ses preuves, & de prendre séance en cette qualité, ou s'il meurt, ou s'il quitte l'état, ledit Conseil Législatif, ou ladite Chambre des Représentans, suivant le cas, indiqueront des jours convenables pour élire le Membre ou les Membres desdits Conseil Législatif ou Chambre des Représentans respectivement.

Section vingtieme.

Si quelque Membre de la Chambre des Représentans ou du Conseil Legislatif accepte quelque emploi de profit, ou quelque commission, excepté dans la Milice, sa place vaquera, par ce seul fait, & il se tiendra une nouvelle Election pour y pourvoir; mais il ne sera pas incapable pour cela de la remplir, s'il est réélu, à moins qu'il ne fût nommé Secrétaire d'Etat, Commissaire de la Trésorerie, Officier

lxxvj AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
ils n'auront point de droit aux privilèges qui
y sont attachés par la loi.

Section vingt-sixieme.

Tous les autres Officiers de Justice seront choisis au scrutin par la Chambre des Représentans & le Conseil Législatif réunis en assemblée générale, & , à l'exception des Juges de la Cour de Chancellerie, ils recevront du Président & Commandant en chef des commissions durables tant qu'ils se comporteront bien ; mais ils seront révoqués sur la demande de la Chambre des Représentans & du Conseil Législatif.

Section vingt-septieme.

Les Sheriffs ayant les qualités requises par la loi , seront choisis dans chaque district de l'état par les Francs-Tenanciers du district respectif, & recevront du Président & Commandant en chef une commission pour deux années seulement.

Section vingt-huitieme.

Les Commissaires de la Trésorerie , le Secrétaire d'Etat, le Garde des Registres des ventes , transports de propriété & hypothèques, le Procureur Général, le Receveur des Poudres , les Collecteurs, les Contrôleurs,

ET DE L'AMÉRIQUE. lxxvij

les Douaniers & l'Arpenteur général, seront choisis au scrutin par la Chambre des Représentans & le Conseil Législatif réunis en assemblée générale, & recevront du Président & Commandant en chef des commissions durables tant qu'ils se comporteront bien, mais ils seront révoqués sur la demande de la Chambre des Représentans & du Conseil Législatif.

Section vingt-neuvieme.

Tous les Officiers d'Etat-Major dans l'armée, & tous les Capitaines de vaisseaux seront choisis au scrutin par la Chambre des Représentans & le Conseil Législatif réunis en assemblée générale, & recevront des commissions du Président & Commandant en chef, excepté dans les cas où ils devront tenir leurs commissions du Congrès: & tout les autres Officiers dans l'armée & dans la marine recevront leurs Commissions du Président & Commandant en chef.

Section trentieme.

En cas de vacance de quelques-uns des offices qui doivent, en conséquence des articles précédens, être remplis par le choix de la Chambre des Représentans & du Conseil Législatif, le Président & Commandant en chef, de l'avis & avec le consentement

LXXVIJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
du Conseil Privé, nommera d'autres sujets pour les exercer, jusqu'à ce qu'il ait été fait par la Chambre des Représentans & le Conseil Législatif une élection pour remplir ces vacances respectives.

Section trente-unieme.

Le Président & Commandant en chef, de l'avis & avec le consentement du Conseil Privé, pourra nommer pour le tems qu'il jugera à propos, & jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par une résolution de la Chambre des représentans & du Conseil législatif, tous les autres Officiers nécessaires, à l'exception de ceux qu'il est ordonné par la loi de choisir d'une autre maniere.

Section trente-deuxieme.

Le Président & Commandant en chef n'aura pas le pouvoir de commencer la guerre, de conclurre la paix, ni de convenir d'un traité définitif, sans le consentement de la Chambre des Représentans & du Conseil législatif.

Section trente troisieme.

Les résolutions des précédens Congrès de cet Etat & toutes les loix qui y sont actuellement en vigueur, (& qui ne sont pas

changées par la présente Constitution) continueront d'y être en vigueur, jusqu'à ce qu'elles soient changées ou abrogées par la législature de cet Etat, à moins qu'elles n'eussent été faites pour un tems, auquel cas elles expireront dans les tems respectivement déterminés pour leur durée.

Section trente-quatrième.

Le Président & Commandant en chef, le Vice-Président de cet Etat & le Conseil privé, auront respectivement les mêmes privilèges personnels qui sont accordés par l'acte de l'assemblée au Gouverneur, au Lieutenant du Gouverneur & au Conseil privé. Le Président & Commandant en chef actuellement en charge, pourra, dans les tems de vacances de l'assemblée générale, mettre des embargo, ou prohiber l'exportation de denrées quelconques, pour un tems qui n'excedera pas trente jours,

Section trente-cinquième.

Toutes personnes choisies & nommées à quelque Office ou à quelque emploi de confiance civil ou militaire, avant de commencer l'exercice de leurs fonctions, prêteront le serment suivant :

Je N. — reconnois l'Etat de la Caroline méridionale, pour être un Etat libre, indé-

LXXX AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
pendant & souverain, & que le Peuple de
cet Etat ne doit ni fidélité, ni obéissance
à George III Roi de la Grande-Bretagne,
& je renonce, refuse & abjure toute fidélité
& obéissance envers lui: & je jure ou affirme,
(suivant le cas) que je soutiendrai, main-
tiendrai & défendrai de tout mon pouvoir
ledit Etat contre ledit Roi George III, contre
ses héritiers & successeurs, & contre ses ou
leurs fauteurs, assistans & adhérens, & que
je servirai ledit Etat dans l'office de — que
je possède, actuellement ou dans tout autre
office que je pourrai tenir dans la suite,
par la nomination ou sans l'autorité dudit
Etat, avec fidélité & honneur, & suivant tout
ce que mon entendement & mes lumieres
pourront m'indiquer de mieux.

Section trente-sixieme.

Il sera attribué aux Officiers publics men-
tionnés ci dessus les appointemens annuels
suivans, au Président & Commandant en chef,
cinq mille cinq cent trente-huit piastres (a)
& demie; au chef Juge, deux mille cent vingt-
une piastres; aux Juges assistans, dix-sept cents
vingt-quatre piastres à chacun: au Procureur-

(a) Le Dollar n'est autre chose que la piastre
Espagnole; il vaut à peu-près cinq livres argent
de France; ainsi nous emploierons le mot de *piastre*
comme plus généralement entendu.

Général, douze cent quatre-vingts-treize piaſtres qui lui tiendront lieu de toutes prétentions ſur le public, pour ſalaires dans les pourſuites criminelles; aux trois Commiſſaires de la Tréſorerie, douze cent trente-une piaſtres à chacun.

Section trente-ſeptieme.

Toutes perſonnes & toutes Sociétés Religieuſes qui reconnoiſſent l'exiſtence d'un Dieu, un état futur de peines & de récompensés, & la néceſſité d'un culte public jouiront d'une libre tolérance. La Religion Chrétienne ſera réputée, & eſt par le préſent article conſtituée & déclarée être la Religion établie dans cet Etat. Les Chrétiens de toutes dénominations qui ſe comporteront paiſiblement & fidelement, jouiront dans cet Etat de privilèges égaux. Pour accomplir ce projet deſirable, ſans faire tort à la propriété Religieuſe de ces Sociétés de Chrétiens qui ſont déjà incorporées en vertu d'une loi, pour l'objet du culte Religieux, & pour donner à toute autre Société de Chrétiens, ou déjà formée, ou qui ſe formera par la ſuite la pleine & entiere faculté d'obtenir une pareille incorporation: il eſt par le préſent article, établi, prononcé & déclaré, que les différentes Sociétés de l'Egliſe Anglicane, qui ſont déjà formées dans cet Etat pour l'objet du culte Religieux, demeureront ainſi incorporées,

lxxxij AFFAIRES DEL'ANGLETERRE

& continueront de posséder les propriétés Religieuses dont elles sont actuellement en possession : Et que toutes les fois que quinze ou plus de quinze mâles , n'ayant pas moins de vingt-un ans & professant la Religion Chrétienne , conviendront de s'unir ensemble en société pour l'objet du culte Religieux , ils formeront (en remplissant les conditions mentionnées ci-après) & seront constitués une Eglise ; ils seront réputés & regardés en justice , par la loi , comme étant de la Religion établie dans l'Etat ; & sur la requête à la Législature , ils seront autorisés à s'incorporer & à jouir de privilèges égaux à ceux des autres Sociétés Religieuses ; que toute société de Chrétiens ainsi formée , se donnera à elle-même un nom ou dénomination quelconque , par lesquels elle sera appelée & reconnue en justice : & que tous ceux qui s'y associeront pour l'objet du culte , seront réputés appartenir à la Société ainsi appelée. Mais que , préalablement à l'établissement & à l'incorporation des différentes Sociétés susdites de toutes dénominations permises ci-dessus , & à l'effet d'y être autorisée , chaque Société ainsi requerante , devra reconnoître & signer dans un livre à ce destiné , les cinq articles suivans , sans laquelle formalité , aucun accord ni union faits par des hommes sous prétexte de religion , ne les mettront en droit de s'incorporer , ni d'être réputés Eglise de la Religion établie dans cet Etat.

ET DE L'AMÉRIQUE. lxxxiiij

Article I^{er}. qu'il y a un Dieu éternel, & un état futur de récompenses & de punitions.

Article II. qu'il doit être rendu à Dieu un culte public.

Article III. que la Religion Chrétienne est la vraie Religion.

Article IV. que les Saintes Ecritures de l'ancien & du nouveau Testament sont d'inspiration divine, & sont la regle de la foi & de la pratique.

Article V. qu'il est légitime, & qu'il est du devoir de tout homme appelé à cet effet par ceux qui gouvernent de rendre témoignage à la vérité.

Tout habitant de cet Etat, appelé pour prendre Dieu à témoin de la vérité de sa déposition, aura la permission de le faire dans la forme la plus convenable à ce que lui dicte sa conscience.

Le peuple de cet Etat jouira pour toujours du droit d'élire ses propres Pasteurs ou son Clergé; & en même-tems, afin que l'Etat puisse avoir une sureté suffisante, que les personnes admises au ministere de tout établissement religieux, s'acquitteront duement des fonctions pastorales; aucun Sujet ne pourra exercer le ministere d'aucune Eglise établie, à moins d'avoir été choisi par la majeure partie de la Société dont il doit être Ministre, ou par des personnes nommées par ladite majeure partie pour choisir & procurer

LXXXIV AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

un Ministre à la Société, ni après avoir été choisi & nommé de cette manière, jusqu'à ce qu'il ait, outre & par-dessus les cinq articles ci-devant dits, fait & signé la Déclaration suivante : qu'il est déterminé avec la grace de Dieu & le secours des Saintes Ecritures, à instruire le peuple confié à ses soins, & à ne rien enseigner (comme il est indispensablement nécessaire pour le salut éternel) que ce qu'il sera persuadé pouvoir être conclu des Saintes Ecritures & prouvé par elles; qu'il fera des exhortations publiques & particulières, tant auprès des malades qu'au troupeau entier confié à ses soins, suivant le besoin & les occasions, & qu'il sera exact à faire les prières, à lire les Saintes Ecritures, & à faire les études qui pourront l'aider à en acquérir une parfaite connoissance; qu'il aura soin de se conformer, lui & sa famille, à la doctrine du Christ, & de faire de lui-même & de sa famille, autant qu'il sera en lui des exemples salutaires & des modèles pour le troupeau du Christ; qu'il maintiendra & procurera, autant qu'il lui sera possible, la tranquillité, la paix & l'amour parmi tout le peuple Chrétien, & spécialement parmi ceux qui sont ou seront confiés à ses soins.

Personne ne troublera ni n'inquiétera une assemblée Religieuse, ni ne se servira d'aucun terme de reproche, d'aucun mot injurieux ni diffamatoire contre aucune Eglise; car c'est le moyen certain de troubler la paix

& d'empêcher les gens de se convertir à la vérité en les engageant dans des querelles & des animosités, & leur inspirant la haine de ceux qui professent une croyance, & de la croyance même à laquelle autrement on eût pu les amener.

Toute personne consentant à s'associer aux Chrétiens d'une dénomination quelconque, & à signer en présence de cinq de ses Membres l'acte ou l'instrument par lequel ils se sont formés en société, en deviendra membre par cela seul. Toute personne qui effacera son nom de l'acte ou instrument ci-devant dit, ou dont le nom en sera effacé par une personne autorisée à cet effet par la société à laquelle elle appartient, cessera d'en être membre. Aucunes personnes, quelles qu'elles soient, ne parleront dans leurs assemblées Religieuses, d'une manière irrévérente ou séditieuse du gouvernement de cet Etat. Personne ne pourra être légitimement obligé de payer pour le maintien & le soutien d'un culte Religieux auquel il ne se fera pas librement associé, & qu'il ne se fera pas volontairement engagé à soutenir. Mais les Eglises, Chapelles, Presbitaires, fonds de terre & toutes autres propriétés actuellement appartenantes à quelques-unes des Sociétés de l'Eglise Anglicane, ou à quelques autres Sociétés Religieuses, leur demeureront & leur seront assurées pour toujours. Aucune personne qui ne seroit membre d'aucune des

lxxxvj AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
Eglises de la Religion établie dans l'Etat, ne
sera capable de posséder aucun emploi d'hon-
neur, de confiance ou de profit sous l'autorité
dudit Etat. Les mariages seront célébrés après
une publication faite trois Dimanches diffé-
rens avant le mariage, dans quelque lieu
public de culte, dans la Paroisse ou le Dis-
trict où réside la femme, ou bien d'après
une permission qui devra être adressée à quel-
que Ministre de l'Evangile, sans spécifier la
dénomination, ni prescrire la méthode de
célébration. Les pauvres seront soulagés, &
les élections conduites en la maniere accou-
tumée, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu par
des loix à régler ces matieres de la maniere
la plus équitable.

Section trente-huitieme.

Aucun Ecclésiastique, Prédicateur ou Mi-
nistre de l'Evangile, ne pourra prétendre à
plus d'exemption des punitions infligées par
la loi, en vertu de quelque privilège que ce
soit du Clergé, que si ledit Ecclésiastique,
Prédicateur ou Ministre étoit Laïque; mais
tout Ecclésiastique, Prédicateur ou Ministre
déclaré coupable d'un délit sujet ou non par
la loi au privilège du Clergé, sera puni comme
un Laïque.

Section trente-neuvieme.

Aucune partie de la présente constitution

ne sera changée sans qu'il en ait été donné avis quatre - vingt dix jours à l'avance ; & aucune partie n'en sera changée sans le consentement de la pluralité des Membres de la Chambre des Représentans & du Conseil Législatif.

Section quarantieme.

La Chambre des Représentans & le Conseil Législatif ne procéderont pas à l'Electiion d'un Président ou d'un Vice-Président , qu'il n'y ait plus de la moitié des Membres des deux Chambres présens.

Fin de la Constitution de la Caroline Méridionale.

VOUS VENEZ de lire , Monsieur , quarante articles d'une constitution soigneusement calculée pour faire d'une petite Province un très-grand Etat. Je vais vous en présenter vingt qui composent des instructions tendantes à une fin toute opposée. Vous reconnoîtrez que ceux-ci ont été observés avec l'exactitude la plus scrupuleuse & si complètement , qu'ils ont produit en moins de huit ans tout l'effet qu'on avoit pu s'en promettre. L'Auteur a fort adroitement appliqué à la politique l'idée ingénieuse de Pope dans sa Dunciade , où il attache à un mauvais Poëte des ailes qui le font voler en contre-bas , de

lxxxviii AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
forte qu'en cherchant à s'élever , il ne fait que
s'enfoncer de plus en plus dans le borbier. Ici
un des plus éclairés des politiques de ce siècle
va vous faire voir des Ministres dont les ailes
renversées operent exactement le même effet ,
& qui ont mis l'Angleterre sous les pieds de
l'Amérique , en s'efforçant de mettre l'Améri-
que sous les pieds de l'Angleterre.

*Instruções pour les Ministres qui d'un grand
Empire voudroient en faire un petit.*

*Les moyens suivans pour faire un très-petit
Empire d'un très-grand , ont été rédigés par
le Docteur Benjamin Franklin en 1767 , pour
l'usage du (a) Secrétaire d'Etat au département
de l'Amérique.*

Un ancien sage se prisoit beaucoup lui-même sur un point ; c'étoit que , quoiqu'il ne pût pas jouer du violon , il savoit comment d'un très-petit Etat il pourroit en faire un très-grand. Pour moi , moderne ignorant , le secret que je vais vous communiquer est précisément l'inverse de celui de l'ancien sage.

Je m'adresse à tous les Ministres chargés d'administration de domaines étendus , & qui par leur grandeur même sont devenus embarrassans à gouverner , parce que la multiplicité des affaires ne laisse par le tems de jouer du violon.

(a) Milord Hillsborough : l'Auteur , y a fait depuis quelques augmentations.

Premièrement, Messieurs, vous devez considérer qu'un grand Empire est comme un grand gâteau que l'on rogne plus aisément par les bords. Tournez donc d'abord votre attention vers vos Provinces les plus éloignées, afin qu'une fois débarassés de celles-là, vous voyez les autres suivre par ordre.

2°. Afin que cette séparation soit toujours possible, ayez un soin tout particulier que les Provinces ne soient jamais incorporées avec la Mere-Patrie : qu'elles n'ayent pas le même (a) droit commun, qu'elles ne jouissent pas des mêmes privilèges pour leur commerce, & qu'elles soient gouvernées par des loix plus dures, toutes de votre façon, sans que vous leur accordiez le droit de participer en aucune maniere au choix des Législateurs. En établissant & en maintenant soigneusement de pareilles distinctions, vous agirez (pour suivre ma comparaison du gâteau) comme un sage faiseur de pain d'épice, qui, pour faciliter le partage de ses pains, a soin de couper à moitié sa pâte dans les endroits où il veut qu'on puisse la rompre lorsqu'elle sera cuite.

3°. Ces Provinces éloignées ont peut-être été acquises, achetées ou conquises aux frais

(a) L'Angleterre donne quelques signes de vouloir traiter l'Irlande avec plus d'indulgence que jamais elle n'avoit voulu faire. L'Irlande aura cette obligation à l'Amérique. Ce sera sûrement un avantage pour l'Angleterre : à quelque chose malheur est bon, *Mars 1778.*

XC AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

uniquement de ceux qui y ont établi les ancêtres des Colons actuels, sans le secours de la Mere Patrie. S'il arrivoit qu'elles augmentassent sa force par une population croissante, prête à se joindre à elle dans ses guerres, qu'elles fissent fleurir son commerce par une demande, toujours croissante de ses Manufactures, qu'elles rendissent sa puissance navale plus formidable en fournissant plus d'emploi à ses Vaisseaux, à ses Matelots, elles en viendroient probablement à supposer qu'elles ont en cela quelque mérite, & qu'elles peuvent s'en faire un titre pour obtenir certaines faveurs, vous devez donc oublier tout cela, ou même vous en fâcher comme si elles vous avoient fait injure. S'il arrive que les Colons soient des Whigs zelés, des amis de la liberté, nourris dans les principes de la révolution, souvenez-vous de tout cela à leur préjudice, & inventez des moyens pour les en punir; car lorsqu'une révolution est entièrement terminée, de tels principes ne sont plus d'usage; ils deviennent même odieux & abominables.

4°. Quoique nos Colonies se soient paisiblement soumises à votre gouvernement, qu'elles aient montré leur attachement à vos intérêts, & qu'elles aient supporté leurs maux avec patience, vous devez toujours les supposer portées à la révolte, & les traiter en conséquence. Mettez en quartier chez elles des troupes qui, par leur insolence puissent susciter des émeutes & puissent ensuite les reprimer avec leurs balles & leurs bayonnettes.

tes. Avec de tels moyens vous pourrez, ainsi qu'un mari jaloux, qui maltraite la femme parce qu'il la soupçonne, convertir au bout d'un certain tems vos soupçons en réalités.

5°. Il faut à des Provinces éloignées des Gouverneurs & des Juges, pour représenter la personne royale & remplir par-tout les fonctions déléguées de son office & de son autorité. Vous, Ministre, vous savez que la force du gouvernement est fondée en grande partie sur l'opinion des peuples, & que cette opinion est à son tour en grande partie fondée sur le choix des personnes revêtues d'une autorité immédiate sur eux. Si vous leur envoyez pour Gouverneurs des hommes bons & sages, qui étudient les intérêts des Colons, qui contribuent à leur prospérité, elles croiront que leur Roi est bon & sage, & qu'il desire le bonheur de ses Sujets. Si vous leur envoyez pour Juges des hommes savans & integres, elles croiront leur Roi ami de la Justice. Cela peut attacher davantage vos Provinces à son gouvernement. Vous devez donc regarder avec grand soin qui vous présenterez pour ces emplois. Si vous pouvez trouver des hommes prodigues qui aient ruiné leurs fortunes, des Joueurs ou des Agioteurs qui aient tout perdu, ce seront d'excellens Gouverneurs, car probablement ils auront une grande rapacité, & ils irriteront le peuple par leurs extorsions. Des Procureurs bien chicanneurs, de petits Avocats

brouillons n'y feront pas mal non plus; car ils feront toujours à disputer & à se quereller avec les petits Parlemens des Colonies. Si par dessus tout cela ils étoient encore ignorans, écervelés & insolens, ce seroit tant-mieux. Des Clercs de Procureurs & des Solliciteurs de Newgate (a), feront de bons *Chefs-Juges*, sur-tout s'ils sont amovibles dans leur place à votre volonté. Et tous ces gens-là contribueront à imprimer des idées de votre gouvernement convenables pour un peuple que vous desirerez voir renoncer à ce gouvernement.

6°. Pour confirmer ces impressions & les graver plus profondément encore, toutes les fois que des gens lésés viendront à la capitale pour se plaindre de la mauvaise administration, de l'opposition ou de l'injustice, punissez ces plaignans par de longs délais, par des frais énormes, & par un jugement définitif en faveur de l'oppressé. Cela produira un effet admirable en plusieurs sens : vous éviterez l'embarras de nouvelles plaintes : les Gouverneurs & les Juges seront encouragés à de nouveaux actes d'oppression & d'injustice; & par-là le peuple deviendra de jour en jour moins affectionné & sera à la fin réduit au désespoir.

(a) Newgate est la prison des criminels à Londres, & les Solliciteurs (espece de Procureurs, Avocats subalternes) attachés à ce service, ne jouissent d'aucune considération.

7°. Quand de tels Gouverneurs auront rempli leurs coffres & se seront tellement rendus odieux aux peuples qu'ils ne pourront plus demeurer dans le pays avec sûreté pour leurs personnes, rappelez-les & récompensez-les par des pensions. Vous pouvez aussi les créer Baronets, si cet ordre respectable ne juge pas à propos de s'en offenser. Tout cela contribuera à engager les nouveaux Gouverneurs à suivre les mêmes errements, & à faire détester le gouvernement du Souverain.

8°. Si, lorsque vous étiez engagés dans une guerre, vos Colonies, à l'envi l'une de l'autre vous fournissoient des secours gratuits d'hommes & d'argent contre l'ennemi commun sur votre simple réquisition, & donnoient beaucoup au-delà de leurs facultés, réfléchissez bien qu'un sou levé sur elles de votre autorité, est plus honorable pour vous qu'une livre sterling présentée de leur bonne volonté. Méprisez donc leurs dons volontaires, & prenez le parti de les vexer par de nouvelles taxes. Vraisemblablement elles se plaindront à votre Parlement de ce qu'elles sont taxées par un corps dans lequel elles n'ont point de représentans, & diront que c'est une chose contraire au droit commun. Elles présenteront des pétitions pour obtenir le redressement de ces griefs. Que votre Parlement tourne leurs prétentions en ridicule, qu'il rejette leurs pétitions, qu'il refuse même d'en souffrir la lecture, & qu'il traite les demandans avec le plus souverain mépris. Rien ne peut avoir

un meilleur effet pour produire l'aliénation projetée ; car , quoique beaucoup de gens puissent pardonner les injustices , jamais personne n'a pardonné le mépris.

9°. Dans l'établissement de ces taxes , n'ayez jamais égard aux lourdes charges que ces peuples éloignés supportent déjà pour défendre leurs propres frontieres , pour soutenir leurs propres gouvernemens Provinciaux , pour faire de nouveaux chemins , bâtir des Ponts , des Eglises & d'autres édifices publics , qui , dans les pays anciennement habités ont été faits , & vous ont été transmis par vos ancêtres , mais que des besoins constans exigent & tirent de la bourse d'un peuple nouveau. Oubliez les restrictions que vous mettez sur leur commerce pour votre propre avantage , & le bénéfice que le Monopole de ce commerce donne à vos Marchands qui l'exercent. Ne pensez point aux richesses que ces Marchands & vos Manufacturiers acquierent par le commerce des Colonies ; à l'augmentation que ce gain produit dans leurs facultés pour payer les taxes chez vous ; ne remarquez pas qu'ils font entrer la plupart de ces taxes dans le prix de leurs denrées , & qu'ils les levent ainsi sur leurs chalans consommateurs ; il vous faut oublier tout cela , & oublier aussi que les Colons soutiennent des milliers de vos pauvres. Mais souvenez-vous de rendre votre taxe arbitraire encore plus fâcheuse pour ces Provinces éloignées , par des déclai-

fations publiques, que le pouvoir que vous avez de les taxer n'a point de bornes; & qu'ainsi, lorsque vous leur prenez sans leur consentement un shelling par livre sterling, vous avez un droit très-clair sur les dix-neuf autres. Cela ne manquera pas d'affoiblir toute idée de sûreté pour leurs propriétés, & vous les convaincrez que sous un pareil gouvernement elles n'ont rien qu'elles puissent regarder comme à elles en propre; ce qui ne peut guere manquer de produire les plus heureuses conséquences.

10°. Peut-être, à la vérité, quelques-unes d'elles pourroient encore se consoler & dire; « quoique nous n'ayons point de propriétés, on nous a cependant laissé quelque chose qui vaut son prix. Ce Roi, ces Pairs & ces Communes qui sont, à ce qu'il paroît, trop éloignés de nous pour nous connoître, & pour avoir aucun sentiment pour nous, ne peuvent pas nous enlever notre droit d'*Habeas Corpus*, ou notre droit à la procédure par un Juré de notre voisinage; ils ne peuvent pas nous priver de l'exercice de notre Religion, changer notre Constitution Ecclésiastique, & nous forcer à être, s'il leur plaît, Papistes & Mahométans ». Pour anéantir cette consolation, commencez, dans les loix que vous leur donnerez, à enchevêtrer leur commerce de réglemens sans nombre, & qu'il soit impossible de se rappeler & d'observer: ordonnez la saisie de leurs biens pour toute contravention: abolissez la procédure

xcvj AFFAIRES DEL'ANGLETERRE

par Jurés pour connoître de la propriété dans ces cas là, & attribuez-en la connoissance à des Juges arbitraires que vous aurez nommés vous mêmes, pris dans l'étage le plus bas, & de la plus mauvaise réputation dans le pays, dont les salaires & les émolumens soient assis sur le produit des droits & des condamnations; & que la durée de leurs commissions, soit à votre volonté. Qu'il y ait ensuite une déclaration formelle des deux Chambres, que l'opposition à vos édits sera réputée trahison; que les personnes soupçonnées de trahison dans les Provinces pourront, en vertu de quelque loi tombée en desuétude, être arrêtées & envoyées à la Métropole de l'Empire pour y être jugées; & que les deux Chambres passent aussi un acte portant que les personnes accusées dans les Colonies de certains autres délits, seront enlevées à leurs amis & à leur Patrie, chargées de chaînes & envoyées pour être jugées de la même manière pour félonie. Erigez ensuite dans le sein de ces mêmes Provinces un nouveau Tribunal d'Inquisition, soutenu par forces armées, avec des instructions pour faire transporter toutes ces personnes suspectes, afin qu'elles soient ruinées par les frais si elles administrent des preuves qui assurent leur innocence, ou que si elles n'en peuvent pas fournir, elles soient déclarées coupables & pendues. Et de peur que le peuple n'imaginât que peut-être votre pouvoir n'iroit pas plus loin, passez un autre acte solennel & déclaratoire

déclaratoire, disant : que le Roi, les Pairs & les Communes ont eu, ont & doivent avoir plein pouvoir & entière autorité de faire des statuts de force & de validité suffisantes pour obliger les Colonies non représentées dans tous les cas quelconques. Cela englobera le spirituel avec le temporel ; & cette réunion opérera merveilleusement pour votre but, en les convainquant qu'elles sont à présent sous une autorité à peu-près semblable à celle dont parle l'Écriture ; qui peut non-seulement tuer leurs corps, mais damner leurs ames pour toute l'éternité, en les forçant, s'il lui plaît, à adorer le diable.

II°. Pour rendre vos taxes plus odieuses & plus propres à produire de la résistance, envoyez de la Capitale un Bureau d'Officiers pour surveiller à leur perception, & composez-le des gens les plus imprudents, les plus grossiers & les plus insolens que vous pourrez trouver. Que ces Officiers ayent de gros appointemens sur le produit des revenus extorqués ; qu'ils vivent dans un luxe public & révoltant, alimenté de la sueur & du sang des gens industrieux qu'ils seront continuellement occupés à tourmenter par des poursuites sans fondement & dispendieuses devant les Juges Financiers arbitraires dont nous avons parlé ci-dessus ; & le tout aux frais de la partie poursuivie, même lorsqu'elle est renvoyée d'accusation, parce que le Roi ne doit pas payer de dépens. Que par vos

xcviij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

ordonnances ces hommes soient exempts de toutes les taxes & charges communes de la Province, quoiqu'ils soient, eux & leurs biens, protégés par les loix. Si quelques-uns de ces Employés à la perception sont suspects de la moindre compassion pour le peuple, destituez-les. Si l'on se plaint à juste titre de quelques autres, protégez-les & récompensez-les. Si quelques-uns des Employés subalternes se conduisent de maniere à irriter le peuple & à s'en faire battre, élevez les à de meilleurs emplois : cela encouragera les autres à se procurer des coups aussi profitables en multipliant & en augmentant les provocations & les sujets de plaintes ; & tous travailleront au but auquel vous tendez.

12°. Un autre moyen de rendre vos taxes odieuses, c'est d'en mal appliquer le produit. S'il a été dans l'origine destiné à la défense de la Province, au maintien de son gouvernement & à l'administration de la Justice, objets pour lesquels il pouvoit être nécessaire, n'en destinez plus rien à cette défense ; mais appliquez-le à des objets à quoi il n'est pas nécessaire, en augmentations d'appointemens ou en pensions pour chaque Gouverneur qui se fera distingué par son aversion pour le peuple, & en le calomniant auprès de son Souverain. Cela portera le peuple à payer plus à contre-cœur, à se quereller avec les Employés à la perception & avec ceux qui ont imposé, lesquels de leur côté se querelleront avec

lui ; & tous contribueront à l'exécution de votre dessein , de laisser le peuple de votre gouvernement.

13°. Si le peuple de quelque Province a été accoutumé à payer ses propres Gouverneurs & Juges à leur satisfaction , vous devez croire que de tels Gouverneurs ou Juges pourront être par-là portés à le traiter avec douceur , & à lui rendre justice. C'est là une nouvelle raison d'appliquer une partie du revenu à de plus gros appointemens pour ces Gouverneurs & Juges , à la charge que ce ne sera que durant votre plaisir , ainsi que vos établissemens de Commissaires , & en leur défendant de recevoir aucuns salaires de leurs Provinces , afin que le peuple ne puisse pas espérer ainsi plus long-tems quelque douceur de la part de ses Gouverneurs , ou dans les affaires qui intéresseront la Couronne , quelque justice de la part de ses Juges. Et comme l'argent qu'on aura ainsi mal appliqué dans une Province a été extorqué à d'autres, il est probable que toutes s'irriteront de ce faux & mauvais emploi.

14°. Si les Parlemens de vos Provinces osoient reclamer des droits , ou se plaindre de votre administration , ordonnez qu'on les fatigue , qu'on les vexé par des dissolutions répétées. Si les mêmes personnes sont toujours renvoyées aux assemblées par de nouvelles élections , fixez leurs séances dans quelque village écarté , où les membres ne puissent

C AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

pas être logés, & tenez-les dans ce lieu aussi long-tems que vous le voudrez, car telle est, comme vous le savez, votre prérogative; & c'en est une précieuse, puisque vous pouvez vous en servir avec adresse pour produire des mécontentemens dans le peuple, diminuer son respect, & augmenter son détachement de vous.

15°. Convertissez vos honnêtes & braves Officiers de Marine en Commis de Pataches, & en employez aux Douanes des Colonies. Que ceux qui, pendant la guerre, ont vaillamment combattu pour défendre le commerce de leurs concitoyens, apprennent pendant la paix à le piller. Qu'ils apprennent à se laisser corrompre par les grands & véritables Contrebandiers; mais que pour faire preuve de vigilance, ils fouillent avec des barques armées toutes les bayes, havres, rivières, criques, anses & recoins le long des côtes de vos Colonies: qu'ils arrêtent & retiennent tous les bâtimens côtiers, toutes les barques chargées de bois, tous les pêcheurs: qu'ils bouleversent leurs cargaisons, & jusqu'à leur lest: qu'ils mettent tout sens-dessus-dessous; & s'ils trouvent pour un sol d'épingles qui ne soient pas portées sur les livres, que le tout soit saisi & confisqué. Par ces moyens le commerce de vos Colons souffrira plus de la part de leurs amis durant la paix, que durant la guerre, il ne souffriroit de la part de leurs ennemis. Qu'ensuite les équipages de ces

pataches débarquent à toutes les fermes qu'ils rencontreront dans leur chemin, qu'ils en pillent les jardins, qu'ils en volent les porcs & les volailles, & qu'ils en insultent les habitans. Si ces habitans insultés & irrités, dans l'impossibilité de se procurer justice, attaquoient les agresseurs, les battoient & brûloient leurs barques, vous devez appeller cela *haute trahison & rebellion*, envoyer des flottes & des armées dans leur pays, & menacer d'emmenner tous les coupables à mille lieues pour y être pendus, écartelés & coupés en quartiers: ch cela opérera admirablement!

16°. Si vous parlez de mécontentement dans vos Colonies, ne croyez jamais qu'il soit général, ni que vous y ayez donné sujet; & en conséquence, ne songez pas à y appliquer quelque remede, ou à changer quelque'un de vos plans offensifs: ne faites droit sur aucun grief, de peur qu'elles ne s'enhardissent à demander le redressement de quelques griefs nouveaux. N'accordez aucune demande, même juste & raisonnable, de peur qu'elles n'en fassent quelque'autre déraisonnable. Ne prenez d'informations sur l'état de vos Colonies que de vos Gouverneurs & Officiers qui sont leurs ennemis. Encouragez & récompensez ces tracassiers politiques, ces gens qui calomnient les sujets auprès de leur souverain: tenez secrettes leurs accusations mensongeres, de peur qu'elles

ne soient refutées; mais agissez d'après comme sur les preuves les plus claires; & ne croyez rien de ce que vous entendrez dire aux amis du peuple. Supposez que toutes leurs plaintes sont inventées & suggérées par un petit nombre de Démagogues factieux, & que si vous pouviez attrapper & faire pendre ces gens là, tout seroit tranquille. Attrapez en donc quelques-uns & faites les pendre; & le sang des martyrs opérera des miracles en faveur de votre dessein.

17°. Si vous voyez des Nations vos rivales se réjouir du spectacle de la défunion entre vos Provinces & vous, & tâcher de la fomenter: si elles traduisent, publient & répandent avec applaudissemens toutes les plaintes de vos Colons mécontents, tout en vous aiguillonnant par des avis particuliers à des mesures encore plus rigoureuses, que cela ne vous allarme ni ne vous offense. Pourquoi en seriez-vous allarmés ou offensés, puisque ces Nations & vous avez le même but?

18°. Si quelque Colonie élevoit à ses propres frais une (a) forteresse pour mettre en sûreté quelqu'un de ses ports contre les flottes d'un ennemi étranger, engagez votre Gouverneur à livrer par trahison cette forteresse entre vos mains. Ne pensez jamais à rembourser au pays ce qu'elle lui a coûté,

(a) La citadelle de Boston.

car cela auroit au moins quelque air de justice ; mais changez-là en une citadelle pour effrayer les habitans & brider leur commerce. S'ils avoient emmagasiné dans cette forteresse les memes armes qu'ils avoient achetées & dont ils s'étoient servis pour vous aider dans vos conquêtes, saisissez-les toutes, certains d'irriter davantage, en ajoutant l'ingratitude au vol. Un admirable effet de ces opérations, ce sera d'ôter le courage à toutes les autres Colonies, d'élever de pareilles défenses ; & ainsi leurs ennemis & les vôtres pourront les envahir plus facilement à la grande honte de votre Gouvernement, & par conséquent à l'avancement de vos projets.

Envoyez des armées dans leur pays, sous prétexte de protéger les habitans ; mais au lieu de mettre ces troupes en garnison dans les forts qui sont sur leurs frontieres, pour prévenir les incursions, démolissez ces forts, & placez les troupes dans le cœur du pays, afin d'encourager les Sauvages à attaquer les frontieres, & afin que les troupes puissent être protégées par les habitans. Cela paroîtra provenir de votre mauvaise volonté ou de votre ignorance, & contribuera encore à produire & à fortifier dans les Colonies l'opinion que vous n'êtes plus capables de les gouverner.

20.° Enfin revêtissez le Général de votre armée de pouvoirs étendus & contraires à la Constitution, & soustrayez le même à

civ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

l'inspection de vos Gouverneurs civils. Qu'il ait eu même tems les troupes sous son commandement & toutes les forteresses en sa possession ; & qui fait si (à l'imitation de quelques Généraux Commandans dans les Provinces de l'Empire Romain , & encouragé par le mécontentement universel que vous avez produit il ne se mettra pas en tête de travailler pour lui-même. S'il le faisoit , & si vous avez mis bien soigneusement en pratique ce peu d'excellentes regles que je viens de vous prescrire , toutes les Provinces , croyez-m'en sur ma parole , se joindront aussitôt à lui , & de ce jour (si la chose n'est pas déjà arrivée) vous serez désormais & pour toujours délivrés de l'embarras de les gouverner , & de tous les fléaux que leur commerce & votre union avec elles traînoient à leur suite.

Fin des Instructions.

P. S. du 19 Mars.

Les instructions adressées , il y a près de dix ans , aux Ministres Anglois par M. Benjamin Franklin , vous ont retracé Monsieur la suite non interrompue de bévues & de fautes qui a enfin amené la séparation éternelle de l'Angleterre & de l'Amérique. Les deux années qui se sont écoulées depuis cette révolution , étoient un tems plus que suffisant pour que l'administration

Angloise comprît que les besoins auxquels , pour son intérêt , elle trouvoit bon que l'Europe se fût accoutumée , ne pouvoient pas dépendre à perpétuité du sort de sa querelle particulière avec ses Colonies , & que des Puissances à qui il ne peut pas convenir d'exister par d'obscurs abus , renverroient sur elle le fardeau de cette nécessité impérieuse qu'aucune loi ne peut maîtriser , & qu'il faut au moins partager pour que l'état des Nations , comme des individus , soit plus égal , & leur tranquillité plus assurée. Je ne me permettrai point d'autres réflexions sur le grand événement qui s'est passé le 13 de ce mois , & qui consommant l'ouvrage auquel les Ministres Anglois ont travaillé avec tant de persévérance & de succès , m'autorise à dire , à l'honneur de M. le Docteur Franklin , qu'il a fait un *horoscope qui s'est accompli.*

Copie authentique de la déclaration remise le 13 Mars au Lord Weymouth par l'Ambassadeur de France.

L'Ambassadeur soussigné de Sa Majesté Très-Chrétienne a reçu l'ordre exprès de remettre à la Cour de Londres la déclaration suivante :

Les Etats - unis de l'Amérique Septentrionale , qui sont en pleine possession de l'indépendance , prononcée par l'acte du 4. Juil-

cvj AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

let 1776, ayant fait proposer au Roi de consolider, par une convention formelle, les liaisons qui ont commencé à s'établir entre les deux Nations, les Plénipotentiaires respectifs ont signé un Traité d'amitié & de commerce, destiné à servir de base à la bonne correspondance mutuelle.

Sa Majesté étant résolue de cultiver la bonne intelligence subsistante entre la France & la Grande-Bretagne par tous les moyens compatibles avec sa dignité & avec le bien de ses sujets, croit devoir faire part de cette démarche à la Cour de Londres, & lui déclarer en même tems que les parties contractantes ont eu l'attention de ne stipuler aucun avantage exclusif en faveur de la nation Françoisse, & que les Etats-unis ont conservé la liberté de traiter avec toutes les Nations quelconques, sur le même pied d'égalité & de réciprocité.

En faisant cette communication à la Cour de Londres, le Roi est dans la ferme persuasion qu'elle y trouvera de nouvelles preuves des dispositions constantes & sinceres de Sa Majesté pour la paix; & que Sa Majesté Britannique, animée des mêmes sentimens, évitera également tout ce qui pourroit altérer la bonne harmonie, & qu'elle prendra particulièrement des mesures efficaces pour empêcher que le commerce des sujets de Sa Majesté avec les Etats-unis de l'Amérique Septentrionale ne soit troublé, & pour faire

observer à cet égard les usages reçus entre les Nations commerçantes, & les regles qui peuvent être censées subsistantes entre les Couronnes de France & de la Grande-Bretagne.

Dans cette juste confiance, l'Ambassadeur soussigné pourroit croire superflu de prévenir le Ministère Britannique que le Roi son maître étant déterminé à protéger efficacement la liberté légitime du commerce de ses sujets, & à soutenir l'honneur de son pavillon, Sa Majesté a pris en conséquence des mesures éventuelles de concert avec les Etats-unis de l'Amérique Septentrionale.

Signé, le Marquis de Noailles.

A Londres le 13 Mars 1778.

*Débats des deux Chambres du Parlement le 16
& le 17 Mars 1778.*

Chambre des Pairs.

Le Lord Weymouth informa la Chambre qu'il avoit des ordres du Roi pour assembler les Lords, le lendemain 17, attendu qu'il y auroit un message à communiquer à la Chambre de la part de Sa Majesté. Ce rapport confirma le bruit qui couroit relativement à un traité entre la France & l'Amérique, & donna lieu à beaucoup de tumulte & de consternation.

Le Duc de Manchester fit la proposition de demander le renvoi des Ministres, mais elle fut rejetée.

La motion du Duc de Manchester portoit que Sa Majesté seroit suppliée, pour l'honneur de sa Couronne & la sûreté de ses Sujets, d'écarter de ses conseils des hommes sous la conduite desquels aucun plan civil ou militaire n'a eu de succès, qui sont cause que les Colonies, cette partie si précieuse de l'Empire Britannique, sont perdues pour la Couronne d'Angleterre, qui les ont forcées de se jeter dans les bras de la France & d'en faire leur alliée, & qui ne peuvent pas rester plus long-tems à la tête des affaires sans mettre dans le plus grand danger la sûreté du trône & le reste de ses possessions.

Chambre des Communes.

L'ordre du jour ayant été lu pour entendre la lecture des papiers du Canada, elle fut remise au 19. Le Lord *North* informa la Chambre qu'il présenteroit le lendemain un message de Sa Majesté de *la plus grande importance*, & qui demandoit la présence de tous les Membres de la Chambre.

M. *Grenville* observa » que le sujet du message étoit connu d'avance de la Chambre, mais cependant que pour mettre les Membres en état d'y répondre: il proposoit une adresse au Roi *pour le prier de faire mettre sous les yeux de la Chambre tous les papiers avec leurs dates concernant les opérations de la France relativement à l'alliance, par laquelle elle reconnoît l'indépendance de l'Amérique.* α

M. Burke.

« Des Ministres qui ignorent entièrement les projets de la France pour la destruction de la Grande Bretagne , projets qui sont actuellement mis en exécution. — Des ministres incapables de se procurer des avis dans un tems de profonde paix avec la France, — qui ne savent pas un mot d'affaires aussi importantes. — Est-ce à de tels Ministres que l'on peut confier la conduite de la guerre? Au moyen d'avis secrets des intentions de vos ennemis, vous seriez en état de prendre des mesures pour vous défendre contre leurs attaques, ou d'agir offensivement contre la partie où ils sont les plus foibles ; mais une guerre conduite pour ainsi dire à tâtons, & où l'on n'a connoissance des opérations qu'au moment où le coup est frappé, doit se terminer par notre ruine totale. Les difficultés de se procurer ces connoissances en tems de guerre doivent être encore infiniment plus grandes que pendant le tems des opérations de la Cour de France relativement à son traité avec l'Amérique. Ce *Franklin* que nos Ministres actuels ont traité avec le plus profond mépris, a été accueilli avec cordialité par la Cour de France qui a profité habilement de l'avantage que vous lui laissiez, lorsque vous avez renvoyé vous-même à vos ennemis naturels l'homme qui avoit la confiance des Américains. »

CX AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

» Quelle est la situation de ce pays ? quels sont les moyens de faire la guerre ? En est-il d'autres que des revenus, des alliances & des forces pour agir offensivement & défensivement ? Mais tout cela nous manque. Dans le tems de notre alliance avec l'Allemagne, nous y avions 100,000 hommes à notre solde, & 670,000 livres st. données en subsides. En conséquence, l'assistance étoit réciproque. Mais qui est-ce qui sera actuellement l'allié de la Grande-Bretagne ? Qui est-ce qui risquera des mesures de vigueur sur des opérations de foiblesse ? Lorsque les Ministres parlent de la guerre comme d'un moyen de lever de l'argent, ils devoient calculer, d'après les opinions des hommes sur le succès de cette guerre.

» On doit nous demander demain notre avis sur la crise dangereuse où sont actuellement les affaires. Cet événement me rappelle le tems où le Lord Russell, dont le fils avoit perdu la tête sur l'échafaud, disoit à son Souverain consterné : » Sire, j'avois un fils qui eût pu sauver son pays. « Ne pourrions-nous pas dire de même que nous avons eu autrefois l'Amérique qui nous eût mis en état de défier les forces réunies de la France & de l'Espagne. La seule chose qui nous reste à faire à présent, c'est de rappeler les troupes & les vaisseaux nécessaires pour la défense de la Grande-Bretagne, de laisser des forces suffisantes au Canada, à la Nouvelle Ecosse & à

Terre-Neuve, pour contenir par ce moyen les *Alliés Américains* de la France. Au surplus j'insiste sur la communication des papiers, pour que le secret ne soit pas plus long-tems préjudiciable à notre sûreté au-dedans & au dehors.

M. Dunning.

» Je regarde le message du Roi comme une invitation au Parlement de venger l'affront qui nous est fait par la France, & dont la guerre doit être infailliblement le résultat; mais je crois les Ministres absolument incapables de gouverner cette nation dans la guerre la plus dangereuse où la Grande-Bretagne se soit jamais trouvée engagée; & j'appuie ma reprobation sur les preuves de leur ignorance des mesures prises par la Cour de France, ou de leur négligence pour nous mettre en état d'y résister.

M. Fox pria la Chambre de se rappeler qu'il avoit été informé du Traité de la France avec les Américains beaucoup plus tôt que les Ministres, qui paroissoient ne l'avoir appris que par la déclaration de l'Ambassadeur de France; & qu'il s'étoit fait un devoir d'en instruire le Parlement. — Puis, accusant les Ministres ou d'indolence ou de mauvaise volonté : s'ils savoient comme moi, dit-il, ce que la France avoit résolu de faire, ils sont encore plus coupables. Ont-ils fait revenir d'Amérique aucun corps de nos vieilles

troupes , pour défendre l'Angleterre ? Où font nos frégates , sans lesquelles nous n'avons aucune force active & essentielle à la mer ? Avons-nous contracté quelque alliance ? Non. — Les Ministres ne se sont attachés qu'à tromper le Parlement , & à mettre l'Angleterre , dans un danger , d'où les hommes les plus habiles ne pourront pas la sauver. Après que de tels Ministres ont si mal conduit la guerre d'Amérique , peuvent-ils mériter de notre part la moindre confiance pour une guerre avec la France ?

Le Ministre , (poursuivit M. Fox en apostrophant Mylord North) , jugeant sa conduite également condamnable , soit qu'il ait eu connoissance du Traité , soit qu'il l'ait ignoré , n'a point voulu nous dire positivement que les François *eussent* ou *n'eussent* pas traité.....

» Le plan de conciliation est absurde , puisque son succès se fonde uniquement sur les forces que nous pouvons avoir en Amérique. Le Traité que la France vient de nous déclarer , y met nos flottes & nos armées dans la plus périlleuse situation.....

» Le lord Weymouth , Secrétaire d'Etat , supplié par les Directeurs de la Compagnie des Indes , de mettre en sûreté par des escortes suffisantes , les vaisseaux attendus avec les cargaisons de retour , & de songer au maintien des établissemens de la Compagnie dans l'Inde , a répondu que la Compagnie n'avoit

nul besoin de secours additionnel , pour son commerce ou son territoire. Sa réponse est du Jeudi 12 de ce mois , & aujourd'hui 16 , il porte un message du Roi aux Lotds , pour leur apprendre que la guerre est inévitable. cc

[On se permet d'interrompre ici le Discours de M. Fox , pour placer un état exact des forces navales de l'Angleterre dans l'Inde & en Afrique].

<i>Vaisseaux.</i>	<i>Canons.</i>	<i>Capitaines.</i>	<i>Dates des départs.</i>
Rippon . . .	64	Waldgrave . . .	24 Novembre 1776.
Salisbury. . .	50	Watters.	19 Novembre 1773.
(a) {	warwick. . .	Mowat	8 Février 1778.
	Minerve. . .	Slott	16 Février 1778.
Coventry. . .	28	Marlow.	28 Mars 1778.
Seahorse . .	24	Fermer	19 Novembre 1773.
Swallow. . .	14	Hunter.	30 Avril 1771.
Cormorant.	12	Young.	24 Novembre 1776.
Squirrel. . .	20	Herwey	16 Février 1778.
Weazel . . .	16	warren	5 Mars 1778.
Tryal	12	Mackenzie . . .	arrivé en Août 1776.

Mais pour quel objet entrons-nous en guerre ? Il n'est rien de plus préjudiciable aux intérêts d'une Puissance , que d'entrer en guerre sans objet. Est-ce le point d'honneur qui l'exige ? Ferons-nous la guerre à la France, jusqu'à ce qu'elle cesse de reconnoître l'indépendance de l'Amérique ? Cette guerre peut-elle finir , sans que l'Amérique soit indépendante ? Si nous forçons la France à entrer en guerre, par la raison qu'elle a reconnu l'indépendance de l'Amérique , elle devient aussi-

(a) Ces vaisseaux sont destinés à escorter les vaisseaux de la Compagnie des Indes attendus de l'Île Sainte - Helene.

tôt l'alliée de l'Amérique, & cette alliance sera cimentée par la reconnoissance autant que par la politique. Les Américains souffriront-ils que la France puisse se repentir d'avoir épousé leur cause ?

Dès que la guerre sera déclarée, qui d'entre nous osera porter un regard d'assurance sur ses suites, & regarder en face nos éternels ennemis ? Les Anglois se sentent-ils aujourd'hui, animés de la même confiance dont ils étoient remplis, lorsque Marlborough marchoit à la victoire sur la route que *Godolphin* lui avoit tracée ? Nos finances sont tombées au-dessous du taux où les tems les plus malheureux de la dernière guerre les avoient réduites ; mais ce qui est plus terrible encore, notre courage nous a abandonnés. . . .

Quel revenu avoit le Congrès, lorsqu'il est entré en guerre ? Ses moyens étoient si modiques, qu'on sembloit voir le moment où il seroit forcé de demander grace ; mais le sentiment des peuples, le zèle patriotique de leurs Chefs, leur sagesse, leur vigilance, leur persévérance, ont fait triompher leur Pays.

Trouverons-nous dans nos cœurs les mêmes ressources ? nos chefs ont-ils droit d'attendre de nous la même confiance ? Je ne crains point de le dire, une invasion de la France dans notre Île, est un événement que tous les vrais Anglois doivent désirer, comme la seule secousse qui puisse nous tirer de notre mortel engourdissement, & nous donner la force

nécessaire pour remettre le timon de l'Etat en des mains plus capables de sauver la Nation prête à périr & pour que le poison lent d'une mauvaise administration ne consommè point sa ruine, sans espoir de retour. — M. Fox conclut en proposant de répondre au message du Roi, par d'instantes prières, pour le renvoi des Ministres.

M. Wedderburne, Procureur Général, prit leur défense, ainsi que le Lord Germaine, qui observa le danger qu'il y auroit de compromettre certaines personnes en France, si on donnoit tout au long les copies demandées.

M. Fox proposa d'ajouter à la motion, qu'il ne seroit donné que des extraits des lettres, &c.

Le parti des Ministres parla en leur faveur, comme si on ne pouvoit jamais s'en détacher : l'opposition insista pour qu'il fût déterminé avec certitude quelle étoit la nature de l'insulte faite par la France à la Grande-Bretagne, & jusqu'à quel point on pouvoit accuser les Ministres d'avoir négligé de veiller à la sûreté de la Nation, ou de lui assurer l'alliance de l'Amérique, ce qui seul pouvoit décider la balance des forces en faveur de la Grande-Bretagne ou de la Maison de Bourbon.

Le Gouverneur *Johnstone* parla ainsi :
 » Quoique je sois de l'avis de ceux qui sont fermement persuadés que les Ministres actuels

n'ont pas assez de talens pour supporter le poids des devoirs que leur charge leur impose, je suis bien éloigné de croire que nos affaires soient désespérées. Il est vrai que la Marine n'est pas sur un pied aussi respectable que nous pourrions le souhaiter ; mais j'espère que le zèle de la nation & sa supériorité reconnue dans les affaires maritimes, lui feront vaincre toutes les difficultés où nous nous trouvons engagés aujourd'hui.

Le Lord *North* pria la Chambre de l'écouter quelques minutes, & il parla ainsi : Si je croyois que ma retraite pût au moins donner l'espoir de sauver l'état du danger qui le menace, je ferois volontiers le sacrifice de ma place ; j'ai déclaré & répété en différentes occasions que j'étois toujours prêt à la quitter ; mais comme il y auroit de la pusillanimité à abandonner le timon des affaires dans un tems orageux, & que je ne puis me retirer à présent sans causer du désordre dans le Ministère ; mon honneur, mon amour-propre & l'attachement que je porte à mon pays, m'imposent la loi de conserver les rênes qui m'ont été confiées.

Quant à mes talens pour conduire une guerre & diriger les affaires, je conviens qu'il seroit aisé d'en trouver de supérieurs ; mais j'ose me vanter devant la Chambre que je ne le cede en intégrité à qui que ce soit de la Nation ; j'ai des motifs pour espérer que les bills conciliatoires produiront d'heureux

effets ; quoiqu'il y ait réellement un Traité conclu entre la France & les Colonies , & que naturellement l'on doive s'attendre qu'il sera ratifié par le Congrès , je ne désespere pas cependant que les propositions offertes & assurées par les bills conciliaires ne tranquillisent les esprits en Amérique au point d'en empêcher la ratification. Il y a surtout une chose qui fortifie mes espérances relativement à ces effets , c'est la circonstance que l'Ambassadeur de France a choisie pour déclarer le Traité ; en effet , il a pris le moment même où les Commissaires étoient sur le point de partir. Je suis donc porté à croire qu'il est peut être encore possible de nous retirer de l'embarras où nous sommes sans faire la guerre. Au reste , notre situation n'est pas aussi alarmante que quelques personnes affectent de le croire. Nos Escadres , pour notre défense intérieure , sont en état de faire tout le service qu'on doit en attendre , & suffisantes , en cas de besoin , pour nous garantir d'une invasion & pour repousser l'ennemi.

M. Gregory reprocha au Ministère d'avoir refusé de donner un convoi aux vaisseaux de la Compagnie destinés pour l'Inde , malgré la demande qui en avoit été faite. Il y a , dit-il , des vaisseaux en route pour revenir , leurs cargaisons valent trois millions sterling , & cependant ils sont sans défense & exposés par conséquent à devenir la proie de l'ennemi. Les François dans la der-

CXViii AFFAIRES DEL'ANGLETERRE
niere guerre ont fait une tentative (a) sur nos
vaisseaux de la Compagnie à Sainte-Hélène ;
ils en peuvent faire une autre & avec plus de
succès , parce qu'il n'y a qu'un vaisseau de
ligne & une frégate pour leur protection.

M. *Wombwell* répondit dans les termes sui-
vans à M. *Gregory*. Je ne crains rien pour la
sûreté des vaisseaux de la Compagnie. Les
François ont échoué dans l'expédition qu'ils
ont faite pendant la dernière guerre à Sainte-
Hélène , & ils ont appris à leurs dépens que
l'entreprise étoit bien plus difficile qu'ils ne
l'imaginoient. Nous ne devons point crain-
dre une semblable attaque cette année , at-
tendu que les vaisseaux sont déjà partis de
Sainte-Hélène ; le seul danger qu'il y ait à
appréhender est qu'ils ne tombent au pou-
voir de l'ennemi à l'entrée de la Manche ; &
pour prévenir cet accident , il y a environ six
semaines qu'on a envoyé à leur rencontre
six vaisseaux (b) de ligne , qui suffisoient pour

(a) Ces vaisseaux sont le *Warwich* de 50 canons ,
parti le 5 Février 1778 , & la *Minerve* de 32 , partie
le 16 Février.

(b) Ce sont les vaisseaux qui croisent sur les atté-
rages de France sous les ordres de M. *Digby* : savoir.

	canons.	Capitaines.
Ramillies.	74.	Digby.
Valliant.	74.	Gower.
Grafton.	74.	Wilkinson.
Culloden.	74.	Balfour.

les faire entrer sains & saufs en Angleterre.

Sur les neuf heures, le Ministère fit proposer la *question préalable*, qui l'emporta de 85 voix sur la motion de M. George Grenville; 231 Membres furent d'avis qu'il n'y avoit point lieu à délibérer sur la motion contre 146 qui tenoient pour le contraire.

17 Mars.

Les deux Chambres étoient pleines aujourd'hui, avant deux heures, pour attendre le message du Roi.

Les Lords Weymouth & North sont arrivés de bonne heure, & conformément à ce qu'ils avoient annoncé le 16, ils ont déclaré aux Chambres respectives, » que le Roi » ayant été informé que la Cour de France » avoit conclu un traité avec les Américains, » par lequel elle reconnoissoit leur indépendance, Sa Majesté, par son Secrétaire d'Etat, s'est adressé *officiellement* à l'Ambassa-

	Canons.	Capitaines.
Bedford.	74.	Varlo.
Cornwal.	74.	Roddham.
Résolution.	74.	Ogle.
Royal-Oak.	74.	Faulkner.
Asia.	64.	Vandiquet.
Proserpine.	28.	Sulton.

Il y a eu deux des vaisseaux de 74 canons très-maltraités par un coup de vent.

» deur qui est en quelque sorte convenu du
 » fait. En conséquence, dans cette position
 » critique, Sa Majesté demande l'avis de son
 » Parlement. «

Le message portoit aussi que le Roi avoit aussi-tôt envoyé des lettres de rappel à son Ambassadeur à la Cour de Versailles, & que Sa Majesté attendoit de la loyauté de ses fideles Communes qu'elles le metteroient en état de soutenir une guerre juste & nécessaire.

Lorsque le message du Roi eut été lu dans la chambre des Pairs, le lord Abingdon laissa éclater son indignation par ce véhément discours.

» Que venons-nous d'entendre, Milords, de la bouche des Ministres du Roi ? On trahit Sa Majesté. On se joue de la Chambre. On insulte la nation ; mais, sans doute, Milords, le ressentiment peut encore se manifester dans vos ames. Les Anglois n'endureront pas plus longtems l'indigne traitement qu'on ose leur faire. — Il n'y a pas plus de douze jours que les Ministres nous ont asuré qu'il n'y avoit point de Traité signé entre la France & l'Amérique, qu'ils nous ont répondu des intentions pacifiques de la France. — Aujourd'hui c'est d'eux-mêmes que nous apprenons qu'il existe pourtant un Traité, & ils nous apportent un message de Sa Majesté qui nous provoque à la guerre avec la France. Quoi, Milords, est-il possible ? Une guerre avec la France ! Oui, & encore avec l'Espagne ! Trop

foibles pour continuer la guerre avec l'Amérique seule, nous allons l'avoir encore avec la France & l'Espagne réunies, comme si c'étoit dans notre foiblesse même que dût consister notre force. Quel excès de folie & d'extravagance! Mais disons plutôt de scélératesse; car, sans doute, nous sommes vendus à la France. Des hommes *suspects* ont plus d'une fois quitté leur poste & leur devoir pour faire des voyages clandestins à Paris, où ils n'étoient appelés par aucunes fonctions de leur état. (N. B. Il faut se souvenir que dans les dernières vacations du Parlement, le bruit a couru fortement que milord Mansfield avoit été à Paris. C'est de ce voyage que sans doute milord Abingdon veut parler). Que faut-il en conjecturer? N'y a-t-il pas plus que de l'apparence à la perfidie que nous devons craindre? Si c'est le sort de l'Angleterre de devenir une province de France, comme je ne l'apprehende que trop, nous pourrons encore voir la détestable maison de Stuart établie sur le Trône Britannique. Voilà, Milords, la seule & la vraie clef de tout le mystère. (N. B. Ce trait contre les Stuarts fait voir que milord Abingdon avoit le lord Mansfield en vue). Je ne suis pas le seul de ce sentiment. Bien d'autres voient la chose comme moi. On est étonné, Milords, que vous n'en fassiez point l'objet de vos plus sérieuses recherches «.

Lorsque la lecture du même message appor-

CCXIJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
té par le lord North dans la chambre des
Communes eut été faite par l'Orateur.

Le lord North proposa qu'une humble adresse
fût présentée à Sa Majesté pour l'assurer qu'elle
ne seroit point soupçonnée d'avoir cherché à trou-
bler la tranquillité de l'Europe, pour applaudir à
la sagesse des mesures qu'elles a prises d'après une
déclaration si étrange, & pour lui promettre que
ses fideles Communes la soutiendroient dans tous les
événemens par le sacrifice de leur sang & de leur
fortune.

M. Baker demanda qu'il y fût ajouté *pourvu*
que les Ministres dont les pernicieux conseils ont
causé la détresse actuelle de Sa Majesté, ne soient
plus chargés de l'administration de ses affaires.

Cette modification fut rejetée.

Dans le cours des violens débats auxquels
elle donna lieu, & qui amenerent la récapitu-
lation de toutes les fautes des Ministres, mi-
lord North, après avoir répété qu'il ne tenoit
à son poste que par l'honneur, ne voulant
point avoir à se reprocher d'avoir quitté le
gouvernail dans le moment où le vaisseau
étoit battu des plus furieux orages, il assura
que les rumeurs publiques lui donnoient peu
d'inquiétude : qu'à la vérité les fonds étoient
très-bas ; mais que c'étoit l'effet d'une ter-
reur panique inséparable des approches d'une
guerre ; — qu'il venoit d'apprendre que le I.^{er}
paiement de la souscription s'étoit effectué :
que la lenteur avec laquelle elle s'étoit rem-
plie, provenoit de l'immensité de la dette na-

tionale, plutôt que d'aucune appréhension de guerre avec la France : que la Grande-Bretagne ayant toujours été ponctuelle aux paiemens des intérêts, l'argent ne pouvoit pas lui manquer. Que l'idée d'une invasion de la part de la France étoit un vrai épouvantail : que jamais commencement de guerre n'avoit vu la marine sur un pied aussi formidable qu'aujourd'hui : que les nouvelles levées, qui étoient presque complètes, formoient, avec les vieux corps, une armée de 30,000 hommes pour la défense du Royaume : que le Roi, pour donner une tranquillité parfaite à la nation, alloit mettre sur pied la milice, qui suffiroit, avec les troupes réglées actuellement en Angleterre, pour faire craindre à l'ennemi de tenter une invasion : que l'outrage fait par la France à la Grande-Bretagne, étoit de la nature la plus intolérable : que Sa Majesté dans son ressentiment avoit aussitôt rappelé le lord Stormont : qu'il ne doutoit point que chacun des membres de la Chambre ne fût prêt à laver de tout son sang la tache imprimée à la nation par cette insulte ; & que sûrement personne ne refuseroit sa voix pour une adresse qui assureroit le Roi que ses fidèles Communés étoient prêtes à lui fournir tous les moyens nécessaires de soutenir l'honneur de son peuple & la dignité de sa couronne.

Le 18 Mars.

La chambre des Pairs s'ajourna au lende-

CXXIV AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
main , après avoir porté au Roi son adresse de
remerciement , conçue dans les termes de la
motion de milord North.

La même démarche fut faite sur les deux
heures par la chambre des Communes , qui en-
suite s'ajourna pareillement.

Les fonds sont encore baissés : les actions
consolidées à 3 p. $\frac{2}{3}$ sont tombées à 59.

P. S. du 20 Mars.

La Gazette de Londres du 18 Mars a ren-
du publique une Lettre du Général Howe
au Lord Germaine , datée de Philadelphie
le 19 Janvier 1778 , & apportée par le
Colonel Harcourt , venu en Angleterre par
congé.

» Le Chevalier Howe fait entendre au Mi-
nistère que la navigation du Delavare a pu
être ouverte pour les gros vaisseaux de guer-
re vers la fin de Janvier , & que le Chevalier
Clinton lui enverra d'autant plus sûrement
les dépêches de la Cour arrivées à New-
Yorck le premier de ce même mois sur le
Paquebot *le Lord Hyde*.

Il ne parle d'aucun événement remarqua-
ble depuis le grand fourage du 22 au 28
Décembre , qui fut protégé par un fort deta-
chement qui avoit pris poste de l'autre côté
de la Schuylkill sur les hauteurs de Derby ,
& qui rentra dans la Ville par terre & par
eau , en quantité à-peu-près suffisante pour
les consommations de l'hyver , & sans avoir

été inquiété par l'ennemi. Il parle seulement de quelques partis d'Américains embusqués, un desquels consistant en deux Officiers & trente hommes, fut enlevé par l'adresse de deux dragons du dix-septième régiment.

Les troupes sont entrées les 30 & 31 Décembre en quartier d'hiver dans l'Philadelphie où elles sont agréablement à tous égards.

L'armée de l'ennemi, à l'exception d'un détachement de 1,200 hommes, est baraquée dans les bois près de la Forge de Valley sur la Schuylkill à 26 milles de Philadelphie, & M. le Chevalier Howe ajoute, qu'elle est dans une position très-forte.

L'amiral Keppel a pris congé du Roi le 17, pour se rendre à Portsmouth, & y prendre le commandement de la flotte d'observation.

Le Général Boyd a reçu ses ordres, & il va partir pour son Gouvernement de Gibraltar. — Quelques vaisseaux de ligne sont sur le point de partir pour la Méditerranée, où ils renforceront l'escadre de l'Amiral Duff, qui jusqu'à présent ne consiste que dans les vaisseaux suivans :

<i>Vaisseaux.</i>	<i>Canons.</i>	<i>Capitaines.</i>
Mónarque.....	74Rowley.
Worcester.....	64Robinson.
Panther.....	60Harvey.
Medway.....	60Afflech.
Allarm.....	32Hay.
Entreprise.....	28Rich.
Levant.....	28Murray.
Zephire.....	14Stott.
Raven.....	10Rice.

CXXVJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

On assure que par la distribution qui sera faite de l'armée navale aux ordres du Lord Howe, elle consistera en trois escadres, dont une sera commandée par cet Amiral en personne, (ou son successeur,) & les deux autres par des *Commodores*, & qu'elles se déployeront sur la Côte entière de l'Amérique, pour empêcher, autant qu'il sera possible, que les Etats-Unis ne fassent le commerce avec la France, & n'en reçoivent aucune espèce de secours.

La presse des matelots s'est faite dans Londres le 18 & le 19, avec une violence inouïe. Les moyens les plus étranges ont été employés pour procurer à la Patrie des défenseurs qui s'en défendoient de toutes leurs forces. Le coup de filet a pourtant été prodigieux pour le nombre, mais quant à l'espèce, on doute, que l'Amiral Keppel & le Lord Bristol souffrent qu'il y en ait seulement la cinquième partie qui monte sur les vaisseaux du Roi, au moins dans les divisions qui leur seront confiées.

F I N.

Retranchement à faire dans le N^o. XXXV.

Lettre du Banquier, pag. cclxxvj.

M^r. REY DE CHAUMONT a prié l'Éditeur de ce Recueil, d'avertir que c'est mal-à-propos que son nom se trouve au bas du prétendu *Traité* conclu entre les Fermes générales de France & les Américains.

Fautes essentielles à corriger dans le N^o XXXVII.

Lettre du Banquier.

Page xxij. note b. 130,000. lisez 330,000 l.

Page xlj. lig. 9. quarante-quatre, lisez *soixante & quatorze*.

AVERTISSEMENT

CONCERNANT le Code Américain.

L'Éditeur du présent Recueil compte former un Cahier séparé des Constitutions des treize Etats unis de l'Amérique, ainsi que de l'Acte de confédération, refait en 1777; en tête duquel se trouvera l'Acte d'indépendance. Ce Cahier, qui portera le titre de *Code Américain*, sera donné *gratis* à toutes les personnes inscrites pour la souscription des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique.



L E T T R E.

*D'un Banquier de Londres, à M.***
à Anvers.*

De Londres le 22 Mars 1777

PENDANT qu'on disserte en Angleterre & dans toute l'Europe sur la négociation où le Parlement Britannique paroît désirer d'engager les Etats Américains, & que tous les avis se réunissent à douter que le Congrès veuille accorder ce qu'il auroit offert il y a trois ans, je crois, Monsieur, ne pouvoir mieux occuper les moments que vous voulez bien me donner, qu'en vous faisant voir quelles étoient alors les dispositions du Congrès, par une de ses délibérations du 25 Juin 1775, qui jusqu'ici n'avoit été connue que du Congrès seul. J'en ai l'obligation à mon zélé Correspondant d'Emden, qui veut bien me fournir toujours à point, les pieces dont la politique du moment peut tirer quelque élucidation. Il n'en est point en effet qui vienne plus à propos, dans les circonstances actuelles, que celle que vous allez lire, puisque connoissant bien précisément le point d'où les uns & les autres sont partis, vous apprécierez d'autant plus

sûrement les sacrifices que l'Angleterre a droit d'exiger, en leur opposant les différences que plus de trois années de guerre ont mises dans les situations respectives, & sur-tout les nouveaux canaux de commerce qui s'ouyrent pour les Américains depuis leur Traité avec la France:

Le Bill suivant avoit été dressé dans un Comité du Congrès, le 25 Juin 1775; mais il ne se trouve point sur ses Registres, parce que vers cette époque il arriva un Acte du Parlement dont l'excessive sévérité détermina le Congrès à ne point donner la somme qu'il étoit disposé à offrir par abonnement pour l'abolition de l'acte de navigation.

[La minute avoit été rédigée par le Docteur Franklin.]

» D'autant que les ennemis de l'Amérique dans le Parlement de la Grande-Bretagne, voulant nous rendre odieux à la nation & donner une mauvaise impression de nous dans l'esprit des autres Puissances Européennes, nous ont représentés comme injustes & ingrats au dernier degré; assurant, en toute occasion que les Colonies ont été établies aux dépens de la Grande-Bretagne: que c'est aussi à ses dépens qu'elles ont été protégées dans leur enfance; qu'actuellement elles refusent de contribuer à leur propre protection & à la défense commune de la

nation : qu'elles visent à l'indépendance : qu'elles se proposent d'annuler les actes de navigation : qu'elles sont de mauvaise foi dans leurs affaires de commerce , & qu'elles ont le projet de duper leurs Créanciers de la Grande-Bretagne & de ne leur point payer ce qu'elles doivent légitimement «.

» Et d'autant que ces assertions peu fondées & ces calomnies méchantes , à force d'être répétées , peuvent , si on ne les détruit point , obtenir plus de crédit & faire du tort en Europe à la réputation & à l'intérêt des Colonies confédérées , il paroît convenable & nécessaire de les examiner pour notre justification «.

» Quant au premier article , savoir : que les Colonies ont été établies aux dépens de la Grande-Bretagne , c'est un fait notoire qu'aucune des douze (a) Colonies-unies n'a été établie , ou même découverte aux dépens de l'Angleterre. Il est bien vrai qu'Henri VII accorda à Sébastien Cabot , Vénitien , & à son fils , la permission de naviguer dans les mers Occidentales pour découvrir de nouveaux pays ; mais ce devoit être à leurs frais & dépens : *Suis eorum propriis sumptibus & expensis.* (b) Ils découvrirent , mais bien-

(a) La Géorgie , qui fait la treizieme , ne s'étoit pas encore réunie à la Confédération. — Sa réunion est du mois de Juillet 1775

[b] La commission se trouve dans l'Appendix de l'Administration des Colonies , par Pownal , édit. de 1775.

CXXXIJ AFFAIRES DE L'ANGLETERR

tôt ils méprisèrent & négligèrent ces pays Septentrionaux. Après avoir été oubliés pendant plus de cent ans, ils furent achetés des Naturels par différens particuliers & diverses Sociétés de nos ancêtres, qui ayant passé les mers à ce dessein, y firent des établissemens à leurs risques & périls, & ne réussirent que par un travail opiniâtre. Nous défions nos ennemis de pouvoir produire aucun acte public qui atteste que jamais le Parlement ou le Gouvernement de la Grande-Bretagne ait fait la plus petite dépense pour cet objet. Tout au contraire, il existe dans les Registres du Parlement une déclaration solennelle de 1642, (22 ans seulement après le premier établissement de la Baye de Massachusset; & alors si une pareille dépense eût jamais eu lieu, il est certain que quelques-uns des Membres du Parlement l'auroient sù & s'en feroient souvenus). Cette déclaration porte que ces Colonies ont été plantées & établies sans qu'il en ait couté rien à l'Etat (a). New-York est la seule Colonie pour l'établissement de laquelle l'An-

[a] Le Vendredi 10 Mars 1642. » D'autant que les Plantations dans la Nouvelle - Angleterre ont heureusement prospéré, sans aucune charge publique pour l'Etat, & qu'aujourd'hui elles peuvent être très-favorables à la propagation de l'Évangile dans cette partie du monde, & devenir très-avantageuses à ce Royaume & à la Nation, les Communes actuellement assemblées en Parlement, &c. &c. &c.

gleterre puisse prétendre avoir fait quelque dépense ; & il ne lui en coûta qu'un petit armement pour la prendre sur les Hollandois qui s'y étoient établis. Mais pour conserver cette Colonie à la paix, la Couronne céda en échange aux Hollandois une autre Colonie tout aussi avantageuse, savoir : Surinam, aujourd'hui très-riche Colonie à sucre, & qui sans cette cession auroit pû toujours lui rester. Il est vrai que depuis peu l'Angleterre a entré pour quelques dépenses dans l'établissement de deux Colonies, (a) la Géorgie & la Nouvelle-Ecosse ; mais elles ne font point dans notre confédération, & la dépense qu'elle a faite pour elles, a principalement consisté en octrois de grandes sommes, en pure perte, accordées par forme de paye aux Officiers envoyés d'Angleterre, & en affaires ou entreprises pour gagner des amis au Gouvernement ; ces sommes excessives ne contribuent point à la prospérité & à la bonne administration des Colonies. L'expérience dans beaucoup d'exemples d'autres Colonies, nous a montré qu'on peut pourvoir à cette bonne administration & la soutenir par des moyens bien moins dispendieux & beaucoup plus efficaces α.

A l'égard de la seconde assertion, savoir que les Colonies ont été protégées dans leur état

(a) La Georgie n'est entrée dans la confédération que depuis ; savoir en Juillet 1775.

d'enfance par l'Angleterre, il est de toute notoriété que dans aucune des guerres que nous avons eues à soutenir contre les Sauvages pendant l'espace d'un siecle depuis notre premiere apparition dans le pays, il n'est jamais arrivé que l'Angleterre ait envoyé aucunes troupes ou aucunes forces quelconques pour nous protéger, ni qu'elle ait construit à ses frais aucuns forts pour mettre nos ports de mer à l'abri des invasions étrangères, ni qu'elle ait fait partir aucuns vaisseaux de guerre pour protéger notre commerce. L'Angleterre n'a changé de systéme que bien des années après, lorsqu'elle s'y est trouvée intéressée, & que notre commerce est devenu un objet de revenu & d'avantages pour les Marchands Anglois. Alors elle jugea nécessaire d'avoir une frégate dans quelqu'un de nos ports pendant la paix pour appuyer l'autorité des Officiers de Douane chargés de restreindre ce commerce pour le bénéfice de l'Angleterre. Pendant tout ce tems-là nous ne dûmes notre conservation qu'à nos propres armes, à notre pauvreté & aux bontés de la Providence. Nous étions négligés par le gouvernement Anglois qui ne nous croyoit pas dignes de son attention, ou qui n'étant pas trop bien disposé en faveur de quelques-uns de nous à cause de la diversité de nos opinions en matiere de Religion & d'affaires; s'embarassoit fort peu de ce que nous pouvions devenir. D'un autre côté les Colonies n'ont jamais manqué de faire les plus sérieux efforts

pour nuire aux ennemis de la Grande-Bretagne, lorsqu'elle étoit en guerre. Elles l'ont d'abord secourue dans la conquête de la Nouvelle-Ecosse. Dans l'avant dernière guerre elles ont pris Louisbourg & l'ont remis entre ses mains. Elle fit sa paix en rendant ce port & son excellente forteresse à la France, ce qui a été très-favorable à l'Angleterre. Il est vrai que dans la dernière guerre elle a envoyé une escadre & une armée qui agirent avec une armée égale de notre part pour la réduction du Canada, & que peut-être par-là elle a fait plus pour nous que nous n'avions fait pour elle dans les guerres précédentes. Mais que l'on se souvienne qu'au Congrès d'Albany en 1754. l'Angleterre rejetta le plan que nous avions formé pour notre propre défense par une union des Colonies, union qui excita sa jalousie, de sorte qu'elle préféra d'envoyer ses propres forces; sans cela nous n'avions pas besoin de son secours pour nous défendre. Depuis notre premier établissement jusqu'à cette époque, ses opérations militaires en notre faveur ont été très-peu de chose en comparaison des avantages qu'elle a retirés de son commerce exclusif avec nous. Nous consentons cependant à supposer la plus grande importance aux services qu'elle nous a rendus, & comme nos forces augmentent tous les jours, & que notre secours lui devient plus essentiel, nous saisirons avec plaisir la première occasion

CXXXVJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

de lui témoigner notre reconnoissance d'une maniere efficace. Mais lorsque la Grande-Bretagne fait sonner si haut la prétendue protection qu'elle nous a donnée; nous demandons la permission d'observer que nous l'avons suivie dans toutes ses guerres, & que nous nous sommes joints à elle à nos propres dépens contre toutes les Puissances avec lesquelles elle a jugé à propos de se quereller. C'est une chose qu'elle nous a toujours demandée, & elle n'a jamais permis que nous restassions amis d'aucun peuple qu'elle avoit déclaré son ennemi, quoique nous eussions pû très-aisément le faire par des traités séparés. Après avoir ainsi, par complaisance pour elle, acquis l'inimitié de peuples qui sans cela seroient demeurés nos amis, nous demandons à tout homme raisonnable si la protection qu'elle nous a donnée dans ces guerres n'étoit pas pour elle *le devoir le plus indispensable* & de nature à être réclamée comme un *droit*, au lieu d'être reçue comme une *faveur*. Nous demandons si dans un moment où les diverses parties d'un Empire déploient toutes leurs forces pour la défense commune & contre l'ennemi commun, ce n'est pas aussi bien les *parties* qui protegent *le tout* que *le tout* qui protege les *parties*. La protection a donc été proportionnellement réciproque. Et lorsque le tems sera venu que nos moyens excéderont les leurs, autant que les leurs ont excédé les nôtres, nous espérons être alors assez raisonnables pour nous contenter de sa proportion

d'efforts, & pour ne pas croire que nous faisons trop pour une partie de l'Empire, quand cette partie seconde le tout autant qu'il est en son pouvoir «.

» Le grief que nous refusons de contribuer à notre propre défense, paroît tout aussi déshonoré de fondement. Mais nous déclarons de plus qu'il est absolument faux. En effet, on fait très-bien que nous nous sommes toujours crus obligés à donner des secours à la Couronne à sa réquisition, pour l'aider à soutenir ses guerres, & c'est un devoir que nous avons toujours rempli de la manière la plus généreuse & la plus étendue, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les nombreux remerciemens qui nous ont été faits à ce sujet tant par le Roi que par le Parlement, & que l'on trouvera sur les registres du Parlement Britannique (a). Mais comme la Grande - Bretagne a gagné prodigieusement par le monopole de notre commerce, cette circonstance, jointe aux dépenses que nous faisons pour maintenir la dignité du Représentant du Roi dans chaque Colonie, & tous nos divers gouvernemens tant civils que militaires, a toujours été regardée

(a) Ceci se rapporte à certains passages qui se trouvent dans les Journaux de la Chambre des Communes du 4 Avril 1748, 28 Janvier 1756, 3 Février 1756, 16 & 19 Mai 1757, premier Juin 1758, 26 & 30 Avril 1759, 26 31 Mars, 28 Avril 1760, 9 & 20 Janvier 1761, 22 & 26 Janvier 1762, 14 & 17 Mars 1763.

CXXXVIIJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

comme un équivalent pour les sommes pécuniaires, que, sans cette circonstance, on auroit pu attendre de nous en tems de paix. Nous déclarons par les présentes, qu'après notre réconciliation avec la Grande-Bretagne, non-seulement nous continuerons de lui accorder des secours en tems de guerre comme par le passé, mais que lorsqu'elle jugera à propos de mettre fin à son monopole, de nous donner les mêmes privilèges de commerce que l'Ecosse a obtenus lors de l'union, & de nous accorder la liberté du commerce avec tout le reste du monde, nous consentirons volontiers (& nous ne doutons point que cet engagement ne soit ratifié par nos Constituans) à donner & à payer au fond d'amortissement une somme de cent mille liv. sterling par an, pendant le terme de cent ans; laquelle somme étant dûement & fidelement appliquée à ce fond, est évidemment plus que suffisante pour éteindre *toutes les dettes nationales actuelles de l'Angleterre*, puisqu'à l'expiration de ce terme, cette somme, en y joignant les intérêts britanniques légaux montera à plus de deux cents trente millions de livres sterling «.

» Si la Grande-Bretagne ne juge pas à propos d'accepter cette proposition, voici ce que nous offrons de faire pour écarter toutes ces inquiétudes si peu fondées, qui font croire aux Anglois que nous visons à l'indépendance & à l'abolition de l'acte de navigation (ce qui, dans le vrai, n'a jamais

été notre intention), & pour prévenir toutes contestations relativement au droit de faire un acte de navigation & d'autres actes pour le règlement de notre commerce. Nous déclarons donc par ces présentes que nous sommes prêts & disposés à conclure avec la Grande-Bretagne, une convention par laquelle nous reconnoîtrons qu'elle peut posséder & exercer pleinement ledit acte de navigation pendant cent ans, convention qui sera faite de bonne foi pour l'avantage commun; & dans le cas d'une telle convention, nous recommanderons à chaque Assemblée Américaine de la confirmer solennellement par ses propres loix, qui, lorsqu'elles seront faites, ne pourront être révoquées sans le consentement de la Couronne (a) «.

» Le dernier grief, savoir que nous sommes des Commerçans mal-honnêtes, & que notre objet est de frauder nos Créanciers dans la Grande-Bretagne, est suffisamment & authentiquement réfuté par les déclarations solennelles des Marchands Britanniques au Parlement (tant lors de l'acte du timbre, que dans la dernière session). Ils ont rendu justice de la manière la plus complète à la bonne foi & aux loyaux procédés des Américains, & ont fait con-

(a) Voici, en deux mots, cette alternative: point d'acte de navigation, & nous donnerons cent mille livres sterling pendant cent ans, pour la liberté de commercer avec toute la terre; ou bien, en ne payant rien, nous garantirons l'acte de navigation pour cent ans.

cxl AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

noître la confiance qu'ils avoient dans notre intégrité ; circonstance pour laquelle nous nous référons à leurs pétitions portées sur le Journal de la Chambre des Communes. Nous ne craignons pas d'en appeler au corps entier des Négociants Britanniques qui ont fait l'expérience de l'un & de l'autre , en les priant de déclarer s'ils n'ont pas été payés beaucoup plus exactement par nous que par les Membres des deux Chambres de leur Parlement «.

» Par tout ce qu'on a dit ci-dessus , il paroît que le reproche fait avec tant d'éclat aux Colonies de manquer de reconnoissance envers la Métropole , est entierement dénué de fondement ; mais qu'il y a plus de raison de rétorquer cette imputation sur la Grande-Bretagne , qui non seulement ne donne aucun secours & ne fournit , par un commerce exclusif , aucun avantage à ses Auteurs , mais qui même dans la dernière guerre , sans la moindre provocation , a payé des subsides au Roi de Prusse , tandis qu'il ravageoit la Saxe sa Mere-patrie , & portoit le fer & le feu dans sa Capitale , la belle ville de Dresde : exemple qu'aucun outrage de la part de l'Angleterre ne nous fera imiter «.

Fin du Bill.

L'EVENEMENT de la négociation actuelle de l'Angleterre nous étant inconnu , Monsieur , rien ne peut nous empêcher de méditer sur l'intérêt que les autres Puissances

de l'Europe ont pû avoir à souhaiter que l'Amérique secouât pour toujours le joug de l'acte de navigation. Soit qu'elle s'en rachette par un abonnement de cent mille livres sterling, pendant cent ans, soit que l'Angleterre le lui abandonne en considération d'un Traité de commerce qui lui assureroit la conservation de ses Isles du Vent & sous le Vent, & quelques préférences pour ses retours des Indes, il est intéressant de peser les avantages qui résulteront pour le commerce de l'Europe, de l'ouverture de ce nouveau débouché. Aucun scrupule ne me fait hésiter à discuter cette matiere. Il me paroît que les bienséances sont beaucoup moins violées par des raisonnemens sur l'avantage qu'il est possible à chacun de tirer des fautes de l'Angleterre, & même par le débit qu'on peut chercher à procurer aux denrées Américaines, qui sont perdues entierelement pour son ancienne Métropole, que le droit de la nature & des gens n'est blessé par les infractions que les interlopes Anglois font journellement aux Traités, en s'insinuant, avec leurs Manufactures d'Europe, dans les Colonies Espagnoles pour y troubler l'ordre, pour enlever les cargaisons de retour qui appartiennent à leur Métropole, & y frustrer de ses revenus un Souverain qui n'a point soulevé contre lui ses Colonies, & qui fait leur faire gouter une prospérité dont la jouissance entiere de ses droits n'est que le juste salaire,

CXLIIJ AFFAIRES DEL'ANGLETERRE

MEMOIRE écrit en 1776 sur l'avantage que certaines puissances de l'Europe trouveroient dans le commerce de l'Amérique Septentrionale.

Le commerce entre les Colonies unies de l'Amérique Septentrionale & la Grande-Bretagne, par une suite des opérations du Ministère Anglois, est aujourd'hui entièrement prohibé & tout-à-fait interrompu, sans qu'il soit probable ou presque possible de le voir jamais rétabli. Si l'on réfléchit sur la nature & l'étendue du commerce de l'Amérique Septentrionale, dont jusqu'ici la Grande-Bretagne a eu le monopole, on se convaincra que ce commerce que les Anglois cherchent actuellement à détruire en l'écrasant de toutes leurs forces réunies de terre & de mer, a été la principale base sur laquelle ce Royaume a établi de nos jours ses richesses & son pouvoir immense.

Laissons cette Puissance opiniâtre poursuivre un plan de conduite qui n'a pu être suggéré que par une folle & insatiable avidité de pouvoir & de domination, & entrons dans l'examen des articles qui composoient ce commerce, & de son montant annuel en exportations des Colonies unies & en importations auxdites Colonies. Cet examen étant établi sur des faits incontestables, il n'y a point de Nation commerçante

en Europe qui ne sente aussitôt de quelle utilité il est pour elle de profiter de ce surcroît de commerce en ouvrant ses ports aux Colonies - unies & en protégeant leurs vaisseaux dans l'aller & dans le retour.

Commençons par les exportations des Colonies - unies pour l'Europe, l'Afrique & les Isles, elles consistent dans les articles suivans : poisson, huiles, fanons, blanc de baleine brut, raffiné & en chandelles, fourrures & pelleteries de toutes espèces, vaisseaux tout construits, mâts, vergues, bois de constructions & planches de différentes sortes, cendres de potasse & perlées, graine de lin, bœuf salé, porc salé, beurre, fromages, chevaux, bœufs & toutes sortes de menu bétail pour les Indes Occidentales, farine de froment, pain, seigle, maïs, merain, comme douves & cerceaux de toute espèce, tabac, fer, poix, thérébentine, cire d'abeilles, riz, indigo, rum américain, avec d'autres moindres articles, pour la somme annuelle d'environ quatre millions sterling de monnaie Angloise; ou de 90 millions de livres tournois.

Avant de parler des importations des Colonies - unies, ou des articles qu'elles reçoivent en paiement de la part des différens pays où elles envoient les exportations ci-dessus détaillées, il est bon de faire quelques observations.

Premièrement, dans la liste que nous ve-

nous de donner il n'y a point d'articles (à moins qu'on n'en excepte les vaisseaux tout construits & le rum américain ,) qui ne soient des choses absolument nécessaires au soutien de diverses manufactures , & aux besoins du peuple dans les pays où ils sont respectivement portés. Ensuite cette grande quantité de choses de première nécessité & de matériaux brutes , qui dernièrement se verfoit dans la Grande-Bretagne comme dans son centre , & qui se portera toujours ainsi dans quelque partie de l'Europe, n'est point le résultat de circonstances accidentelles ; mais elle s'est élevée uniquement sur la base sûre & infaillible d'un commerce permanent , & indépendant d'accidens extérieurs, ainsi que sur la population & l'agriculture d'un pays vaste & fertile qui domine sur beaucoup d'autres régions très-salubres. La rapidité de la population en Amérique (chose presque incroyable , mais qui ayant été démontrée , ne laisse plus aucun sujet de doute) est la preuve la plus complète de l'excellence supérieure & du sol & du climat.

Les Habitans , depuis leur premier établissement , ont , indépendamment des émigrations du dehors , doublé leur nombre dans chaque période de vingt années. C'est un fait qui a été souvent cité , & dont on a produit les preuves les plus certaines. Je le rappelle aujourd'hui pour passer à un autre fait qui importe beaucoup à nos vues actuelles

& qui mérite toute l'attention des nations commerçantes de l'Europe; c'est que les exportations des productions de l'Amérique ont presque marché de pair avec sa population. Par exemple, au commencement de ce siècle, en 1700, les exportations de l'Amérique ne montoient pas à cinq cents mille livres sterling, ou à un demi million, & même elles étoient beaucoup au-dessous de cette somme; & en 1770, c'est-à-dire dans l'espace de la vie d'un homme, ces exportations excédoient quatre millions, de sorte que les Planteurs Américains, attendu que leurs enfans se marient de bonne heure, ont en général le plaisir de voir, avant de mourir, leurs enfans doubler leur nombre dans la troisieme & quatrieme génération, & qu'ils ont aussi la solide satisfaction de voir que le produit du monde qu'ils ont peuplé a augmenté dans la même proportion. L'homme qui a fait l'essai de semer une poignée de riz dans la Caroline Méridionale pour voir si le sol en produiroit, a assez vécu pour voir sortir annuellement de cette Province plus de cent navires chargés de cet article. Avant la dernière guerre, & même il n'y a pas plus de vingt ans, l'exportation du froment & de la farine des Colonies-unies étoit fort peu de chose. Dans la seconde & la troisieme année de cette guerre, en 1756 ou 1757, la farine fut si chere & si rare, que les Commissaires

cxlvj AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
chargés de la subsistance de l'armée Angloise en Amérique, en importèrent beaucoup de la Grande-Bretagne à New-York & aux autres Colonies du centre. Quelques années avant l'interruption du commerce des Colonies-unies, l'exportation de la farine, du port de Philadelphie seulement, montoit, année commune, à 286,741 barrils, indépendamment de 274,248 boisseaux de grain non moulu, ce qui fait près de quatre cents mille barrils de farine. La ville de New-York en a exporté presque une aussi grande quantité dans les mêmes années: ces deux Villes conviennent de tems à autre que leurs exportations sont égales.

L'Auteur de ce Mémoire n'a pas un relevé exact des exportations de New-York, mais d'après ses relations avec les deux villes, il estime que Philadelphie l'emporte par l'exportation de cet article, & que New-York a l'avantage sur plusieurs autres qu'il est inutile de détailler. Les exemples ci-dessus suffisent pour prouver l'accroissement rapide de l'exportation des choses de première nécessité de ce pays, d'autant plus qu'il a été fait mention de deux ports particuliers pour faire voir que l'Auteur fonde ses observations sur des faits à lui connus, & qui sont très-authentiques.

Il n'est pas possible de porter ses vues plus loin & de calculer le siècle prochain par le siècle dernier. C'est un calcul qui sem-

ble passer les bornes de toute croyance. On pourroit faire voir que ceux qui aiment à jouir de la perspective d'un accroissement sans exemple de l'espece & de la félicité humaine dans le nouveau monde, ne sont pas les plus extravagans des Visionnaires, puisqu'ils s'appuyent sur des faits & des argumens de la premiere force pour donner toute la probabilité possible à cet événement. Toute discussion sur cette matiere nous éloigne de notre objet actuel, qui consiste à examiner en second lieu, quels sont les payemens que les Colonies Septentrionales reçoivent en retour de ce montant annuel de quatre millions sterl. d'exportation.

En général il est ruineux pour un pays de donner son or & son argent pour les manufactures d'un autre pays, mais la plus sage politique, en fait de commerce, ne s'oppose point à ce qu'on exporte ses especes en échange des matieres nécessaires aux manufactures, lorsque ces matieres ne peuvent point s'obtenir dans le pays manufacturant, ou qu'elles n'y croissent point, ou lorsqu'on ne peut les acheter qu'avec de l'or ou de l'argent. Cependant cela n'a pas eu lieu à l'égard de l'Amérique. Les Colonies-Unies n'ont reçu définitivement autre chose que les manufactures d'Europe pour cette exportation des leurs; & encore les quatre cinquiemes de ces manufactures d'Europe venoient immédiatement des fabriques Angloises de la Grande-

Bretagne, qui, pour envahir absolument le commerce vaste & toujours croissant des Colonies-Unies a défendu par de fortes impositions de droits & par diverses amendes aux Habitans desdites Colonies, de recevoir aucune des manufactures d'Europe, que par le canal de la Grande-Bretagne, & par conséquent au prix qu'elle y mettoit. De plus, elle leur a défendu d'exporter directement aux autres Nations en Europe les articles les plus essentiels du produit de leur culture, quoique la Grande-Bretagne n'eût pas besoin de ce produit, soit pour sa consommation, soit pour ses manufactures; mais c'étoit pour les faire passer elle-même à ses voisins à un prix très haut. Par exemple, la Virginie & le Maryland produisent la grande quantité de tabac que la France consomme, & ces Colonies auroient été fort aisés de recevoir en échange les productions & les manufactures du royaume de France; mais on fait très-bien que cela leur étoit absolument défendu au moyen de l'intervention de la Grande-Bretagne qui s'approprioit cet article, & qui faisoit elle-même les conditions des prix & des payemens. On pourroit, s'il étoit nécessaire, citer encore d'autres articles, comme le riz, l'indigo, &c. mais en un mot les exportations des Colonies-Unies qui, au commencement de ce siècle n'alloient pas à un demi million, & qui depuis cette époque ont monté à la somme annuelle de quatre millions st., ont été envahies par la Grande-Bretagne qui, en retour ne

leur envoyoit pour payement que les articles qui étoient le produit immédiat de ses manufactures , ou les articles qui tendoient à augmenter & à favoriser son commerce. Non contente d'exercer ce pouvoir absolu sur le commerce Américain , elle a élevé des prétentions encore plus extraordinaires qu'elle a voulu soutenir par les mesures les plus violentes. Les suites en sont connues à toute l'Europe , qui a vu cesser toute communication entre les Colonies-Unies & la Grande-Bretagne , & s'effectuer une séparation définitive. Il s'agit entre elles actuellement de savoir (supposé cependant que cela puisse faire question) si ce grand événement intéresse les Nations d'Europe , & particulièrement les Nations commerçantes. Comme il est impossible , dans la nature des choses , que les exportations des Colonies-Unies cessent pour toujours , ou entièrement ; pendant un long espace de tems , n'est-ce point un objet digne d'attention qu'un commerce de quatre millions en matieres crues ou brutes qui se paye en manufactures de l'espece la plus grossiere & au plus bas prix ? Il est intéressant d'observer qu'il n'y a point d'exemple de commerce en Europe , excepté celui-là , qui produise une exportation annuelle de 90 millions tourn. en valeur , sansqu'il y entre un seul article de luxe , à moins qu'on ne regarde comme tel le tabac. C'est un article sur lequel on ne peut rien dire , sinon qu'une longue

cl AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

habitude l'a rendu d'une nécessité indispensable comme les articles qui, par leur nature peuvent le paroître davantage, & qu'à tous égards il ouvre la source la plus abondante de revenu aux Etats où l'on en fait usage. En effet, on assure qu'il augmentoit celui de la Grande-Bretagne de près de quatre cents mille livres sterl. par an, indépendamment des profits particuliers des marchands qui, par le moyen du monopole, l'achetoient des Colonies & le vendoient à la France, &c. aux prix qu'ils vouloient y mettre. On sent combien cet article est intéressant pour le revenu des Etats d'Europe, où il se portera directement ainsi que pour leurs habitans. On ne doit pas dissimuler que les Ministres Anglois ont assuré que cet article pouvoit être produit dans la Grande-Bretagne (mais ces Messieurs n'épargnent pas les assertions quand elles sont nécessaires à leurs intérêts). Il n'en est pas moins vrai qu'il est impossible à une Nation qui, malgré la plus grande activité donnée à l'agriculture, peut à peine fournir des grains pour sa propre consommation, d'avoir de reste de riches terres labourables pour le tabac; d'ailleurs le soleil n'est point assez chaud en Angleterre pour y porter cette (a) plante à son point de maturité. Mais en supposant que tous ces obstacles

(a) - Aujourd'hui le Parlement s'occupe de faire rentrer en Angleterre celui qui en étoit sorti, & d'en encourager la culture dans ses Isles.

fùssent levés, la culture de cette plante en Angleterre ou dans tout autre royaume d'Europe, anéantiroit le revenu qu'en tire l'Etat, parce qu'il ne pourroit plus faire une branche d'imposition.

Cet article étant de la plus grande importance pour la plupart des Etats qui, désormais pouvant se le procurer à des prix très-mo-dérés des Colonies-Unies seulement, il n'est pas inutile d'observer que ce commerce peut-être actuellement réglé & établi à des conditions très-avantageuses pour telle ou telle de ces Puissances, & que, par une importation directe des Colonies dans ses ports, il lui épargnera des sommes d'argent considérables qu'elle donne tous les ans à l'Angleterre en envoyant ses plus grossieres manufactures en paiement aux Américains.

Si quelqu'une de ces Puissances ne saisit pas une occasion aussi favorable, il est douteux, pour ne pas dire impossible, qu'il s'en présente jamais une pareille. Il est sans doute de la plus grande importance de profiter de la circonstance présente pour posséder cette branche du commerce des Colonies-unies; l'espoir d'obtenir la préférence sur toutes les autres Nations, est une chose qui peut ne pas se retrouver. La Virginie & le Maryland exportent tous les ans cent mille boucauts de cet article; il y en a environ vingt mille employés à la consommation de la Grande-Bretagne & de l'Irlande. Le

reste est vendu aux différens Etats de l'Europe, chargé de tous les frais d'embarquement, de débarquement, de fret extraordinaire & de commissions ou avances du Négociant ou Facteur Britannique, toutes choses qui pourront être épargnées.

Si les Colonies ne trouvent point d'Etat Européen qui consente que cet article lui soit porté en droiture, l'Amérique se verra forcée à renoncer à la culture du tabac; mais certainement l'offre qu'elle fait d'une préférence si avantageuse ne sera point rejetée de toutes.

Le commerce qui a aujourd'hui une influence si considérable en Europe, étoit peu de chose en comparaison avant la découverte des deux Indes. Quoique le produit du commerce des Indes Orientales ait augmenté les richesses & le luxe des Etats qui le font, il n'a contribué que très-peu ou peut-être en rien à la puissance & à la prospérité des Nations; le commerce de l'Amérique a été au contraire une source continuelle & toujours croissante de richesses, de force & de prospérité, tant pour les Nations que pour les gouvernemens. Quelques gros vaisseaux apportent des Indes les marchandises de toute une Nation, parce qu'elles sont de petit volume; & ce commerce, au lieu d'augmenter le nombre des Matelots (le *sinè quâ non* de toutes les affaires maritimes) détruit ou rend inutiles dans un seul voyage presque la totalité de ceux dont il fournit l'emploi.

D'un autre côté, le commerce d'Amérique ou celui des Isles & des Colonies-Unies, en y comprenant les pêcheries Américaines, emploie déjà une grande partie de toute la navigation & des Matelots de l'Europe, & non-seulement, il est en état d'employer, mais encore il doit avec le tems occuper un plus grand nombre de bâtimens & de matelots qu'il n'en peut être employé par les Puissances commerçantes de l'Europe dans tout autre commerce, ou dans telle autre liaison qu'elles puissent former. Cette assertion paroîtra extravagante au premier coup d'œil, mais elle n'en est pas moins vraie, ainsi qu'en peuvent juger, pour le tems actuel, les personnes qui ont une connoissance générale du commerce. Quiconque réfléchira au nombre de bâtimens & de matelots actuellement employés à ce commerce, & à l'accroissement rapide de ce nombre, conséquence nécessaire de l'accroissement des productions des Colonies-Unies & des Isles de l'Amérique, & des demandes qui en sont faites, ainsi qu'à la probabilité de voir ces demandes croître à un degré presque infini & enfin aux moyens qu'ont les Colonies & les Isles, de fournir aux plus fortes demandes : quiconque réfléchira un moment sur toutes ces circonstances, sentira que ce qu'on a dit de l'extension future de ce commerce est au moins très-probable.

Tous les Etats d'Europe sont actuellement si convaincus des avantages considérables qui résultent du commerce maritime, qu'il est

inutile de les exciter à suivre un objet auquel ils ne manqueront certainement pas de s'attacher autant que leur situation le leur permettra. Mais c'est une chose qui mérite leur attention la plus sérieuse de savoir si tout autre commerce que celui-là pourra aussi promptement, aussi efficacement & en même-tems avec des avantages aussi solides pour les revenus publics autant que pour les individus de l'Etat, remplir le grand objet d'étendre leur navigation, & d'accroître le commerce tant intérieur qu'extérieur. Ces considérations sont le sujet du présent Mémoire. Il est vrai que la Grande-Bretagne visant à l'Empire universel & absolu en Amérique, attaque ces faits de toutes ses forces, & qu'en conséquence ils ont été altérés & dénaturés par des Ecrivains à gage & par les Partisans d'une administration corrompue, mais ils ne demandent qu'un examen impartial & de bonne-foi, & un moment de méditation sur les observations suivantes. — Les pêcheries sur les côtes d'Amérique, sont inépuisables. — La production des matières crues qui sont nécessaires pour l'usage des manufactures & du commerce de l'Europe, ainsi que les articles du grain & des provisions, si essentiels pour la subsistance des hommes, augmenteront selon toute probabilité pendant un siècle à peu-près dans la même proportion que par le passé; en même-tems que l'aversion des habitans des Colonies-Unies pour les occu-

pations sédentaires, jointe aux charmes qui accompagnent l'innocence & la simplicité de l'agriculture dans un nouveau pays, concourra avec d'autres motifs à déterminer les Américains à continuer de recevoir du dehors les manufactures étrangères en échange des productions de leur pays. Il est impossible à aucune nation d'avoir un commerce considérable sans avoir extrêmement perfectionné ses manufactures & sa navigation. L'Amérique est en état de soutenir & d'augmenter ces deux branches de richesses nationales par ses productions & sa consommation. Ajoutez à ces circonstances particulières que les Colonies-Unies, quel que soit l'accroissement de leur population, ne se mêleront jamais des manufactures & du commerce des Puissances de l'Europe, & que par leur situation & la nature de leur climat, elles ne peuvent jamais entrer en rivalité avec les Colonies de ces Puissances en Amérique pour les productions de leur cru; mais qu'au contraire (si on leur permet la liberté du commerce avec les Isles de l'Amérique) les Colonies-unies les mettront en état d'étendre & d'augmenter la culture du sucre, du coton, du café & de leurs autres articles dont les demandes augmentent tous les ans en Europe & sont portées au plus haut degré.

Les Isles de l'Amérique Britannique, à l'exception de la Jamaïque & d'une ou deux des Isles cédées depuis peu à l'Angleterre,

sont depuis long-tems portées au plus haut degré de culture possible, & panchent visiblement vers leur déclin, tandis que la grande Ile de Saint-Domingue, entre autres, est capable, elle seule, de faire face aux demandes toujours croissantes de ces articles en Europe, pendant l'espace d'un siecle encore, si les Colonies - Unies lui fournissent les matieres premières dont elle a besoin pour ses plantations. Car c'est de ces Colonies Septentrionales seulement que les Isles d'Amérique peuvent être bien approvisionnées, à bon marché & avec certitude, & il est évident que ces nouvelles plantations augmenteront leurs productions & les pourront vendre moins cher à proportion des conditions sûres & raisonnables auxquelles elles se procureront les matieres premières susdites.

La consommation du sucre, du café & d'autres articles que l'on ne peut tirer que des Isles de l'Amérique, a prodigieusement augmenté en Europe depuis un siecle. Elle étoit à peu près nulle il y a cent ans, & aujourd'hui elle fait un objet très - considérable. Cependant l'usage de ces articles ne fait encore que commencer dans quelques-uns des plus grands États. Leur consommation doit en conséquence à l'avenir être portée en Europe au plus haut degré possible d'accroissement. Le royaume qui en permettra l'usage (& il sera impossible à aucun de s'y opposer efficacement) s'il n'est pas intéressé au commerce,

payera tous les ans une balance considérable en argent pour acheter ces articles de ceux qui y seront intéressés. — Aussi la Puissance qui aura la sagesse de profiter de l'occasion actuelle, en s'assurant une supériorité dans ces grandes branches de commerce, & particulièrement dans celui des Isles de l'Amérique, sera en état de faire la loi à tous les marchés de l'Europe dans le commerce le plus étendu & le plus lucratif, & de donner à sa marine marchande une prééminence que personne ne pourra lui disputer.

Toutes les Puissances Européennes qui ont des Colonies dans les Indes Occidentales, ont adopté ce principe, que pour entretenir & par conséquent étendre leur commerce, leurs Isles ne devoient tirer des Colonies Septentrionales d'autres marchandises & denrées que celles qu'il n'étoit pas possible de leur envoyer d'Europe. — Sans hésiter, on peut décider que ce systême est erroné & dangereux, & qu'il est appuyé sur des motifs de partialité & de basse jalousie qui ne peuvent en aucune manière se justifier. C'est ainsi, par exemple, que la France tire d'Irlande des provisions salées, qu'elle fait rembarquer à grand frais, & en payant un second fret, pour la Martinique & ses autres Isles, tandis qu'elle pourroit tirer à meilleur marché ces mêmes provisions des Colonies-unies, avec beaucoup plus de sûreté, & qu'elle y trouveroit encore cet avantage

clviii AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

qu'au lieu de faire les payemens en or & en argent, les François payeroient en fyrops & en melasses, ou en autres denrées qui ont peu de débit en Europe ou qui n'y sont d'aucun usage. On en peut dire autant de la farine & de quelques autres articles. On m'objectera peut-être que par ce systéme on procure du fret aux vaisseaux nationaux, ce qui est d'un grand avantage. Je réponds à cela que lorsqu'une nation peut se charger des transports d'une autre Nation, ce raisonnement a quelque force ; mais lorsque les denrées qui viennent en retour par une suite de ce commerce doivent en partie être consommées dans le pays ; & en partie être vendues aux Nations voisines, le principal objet doit être de les importer au meilleur marché possible, ce qui est le plus sûr moyen d'en favoriser la consommation & d'en établir le commerce à l'exclusion des autres nations. — On a prétendu que la France & les autres Royaumes devoient préférer d'envoyer le grain de leur cru à leurs Isles, quand même celles-ci le devoient payer plus cher, d'autant que c'est un moyen d'encourager l'agriculture de ces pays Européens. Si l'on entroit sur cela dans les détails, ce seroit excéder les bornes de ce Mémoire, qui est déjà assez long. Quelques faits suffiront pour éclaircir la question. — L'Angleterre, la France, l'Espagne & le Portugal ont reçu depuis quelques années beaucoup de farine & de

froment des Colonies - unies pour leur propre consommation , & cependant l'Angleterre & la France ont porté au plus haut point possible leur agriculture. Il faut donc que la consommation ait augmenté , ou que les moissons dans ces deux Royaumes aient manqué ou soient devenues plus incertaines , ou enfin que le paysan ait trouvé quelque autre branche de culture plus avantageuse. Dans les Colonies Septentrionales les récoltes de grains sont moins exposées par leur situation , par la nature du climat & par la manière de cultiver , à l'instabilité & aux variétés qu'on éprouve plus ou moins à cet égard en Europe ; & étant près des Isles , on peut les fournir avec plus de certitude. La disette qu'on éprouve actuellement (1776) dans les îles de l'Amérique, ne diffère presque en rien d'une famine , & elle est une preuve frappante de tout ce qu'on vient d'avancer. — De plus , on observera que les habitans de tous les anciens pays , ont plus de penchant pour s'adonner aux manufactures , & que tous les Etats commerçants travaillent à les encourager , les regardant comme la plus sûre base de leur commerce , tandis que les habitans des Colonies-unies ont le préjugé contraire. D'après ces différentes dispositions & cette diversité de situation entre les Européens & les Américains , il en doit résulter une correspondance & une liaison de commerce qui doit être la

CLX AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

plus durable & la plus avantageuse qu'on ait jamais vue entre les diverses Nations.

En Europe, les différens Royaumes & Etats doivent nécessairement se jaloufer les uns & les autres, au lieu que dans le cours naturel des choses, il ne peut y avoir aucune rivalité entr'eux & les Colonies-unies. La crainte d'être trop prolix a fait passer sous silence plusieurs réflexions qui auroient mérité d'être insérées ici. L'importance de quelques articles & la situation critique où se trouve à présent le commerce, auront peut-être fait appuyer un peu trop sur quelques points; mais l'Auteur, bien assuré de la droiture de ses intentions, & se flattant d'être lû par des gens éclairés & portés pour le bien de leur pays, se soumet à leur jugement, sans croire qu'il ait besoin d'autre apologie.

Fin du Mémoire.

QUOIQU'IL n'y ait rien à ajouter, Monsieur, aux excellentes vues du morceau que vous venez de lire, je crois que dans les circonstances actuelles, vous me saurez gré d'y joindre un tableau qui en fera en quelque sorte le commentaire, & qui mettra les Spéculateurs sur la voie d'une pratique utile au moins à l'intérêt général, si elle ne l'étoit pas au leur propre.

Tableau

*Tableau du commerce actif & passif des Treize
Etats - unis d'Amérique, nouveaux alliés de
la France.*

Nouvelle Angleterre.

Savoir les Provinces de la baye de Massa-
chussets, de Nouvelle Hamsphire, de
Connecticut & de Rhode Island.

Le maïs est la principale culture de ces
Provinces, où le grain d'Europe ne réussit
pas si bien. Il y croît une quantité consi-
dérable de chanvre & de lin. Elles fournis-
soient l'Irlande des graines de lin nécessaires
à ses femailles pour les manufactures de toiles.
Il y vient de superbes & excellens bois,
comme le chêne, le frêne, le pin, le sapin,
le cèdre, l'orme, le cyprès, le hêtre, le
noyer, le chataigner, le coudre, le sassafras,
le fumac & autres dont on se sert pour tein-
dre ou pour tanner les cuirs, pour les ou-
vrages de charpente & pour la construction
des vaisseaux. Le sapin y est sur-tout d'une
hauteur & grosseur étonnantes; il fournis-
soit la marine royale d'Angleterre, de mâts
& de vergues. Le chêne y est d'une qualité
inférieure. On tire de ces arbres des quan-
tités considérables de poix, de goudron, de
résine, de thérébentine, de gomme & de
baume. La nouvelle Angleterre construit &
équipe des vaisseaux avec ses seules produc-

clxij) AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
rions. Cet article fait une des principales branches de son commerce. — On y a découvert de riches mines de fer, qui en peu de tems auroient pu mettre l'Angleterre en état de se passer de la Suede. Le Parlement, pour favoriser cette entreprise, avoit exempté de tout droit l'importation du fer en gueuse & en barres.

La pêcherie de la nouvelle Angleterre est prodigieuse. Elle s'étend à toutes les especes de baleines, articles si nécessaires dans les différentes manufactures. — Elle envoie aux Isles des farines, du biscuit, des viandes salées, du beurre, des fromages, des pommes, du cidre, des oignons, des maquereaux, des merluches séchées, du bétail, des chevaux, des planches, des cerceaux, des lattes, des douves à futailles, de l'huile, du suif, de la térébentine & des peaux. Elle ne manufacture en toiles, en draps & en chapeaux, que des articles grossiers pour sa consommation.

Le montant des manufactures Angloises & des marchandises de l'Inde exportées de la Grande Bretagne pour la Nouvelle Angleterre, & qui seront désormais fournies par la France (au moins en plus grande partie, si les Anglois n'acceptent pas l'offre amicale qui leur a été offerte au nom du Roi par le Marquis de Noailles) se montoit, estimation moyenne sur trois des plus fortes années, depuis 1771 jusqu'à 1773, inclusivement,

ET DE L'AMÉRIQUE. clxiiij

à une somme de 1,200,000 liv. sterl. (27 millions tournois) on les estime année moyenne 400,000 liv. sterl. (9 millions tournois). Les envois d'Europe sont communément de 144,000 (3 millions 240,000 liv. tournois) ils consistent dans tous les articles possibles, de draperie, bonneterie, sellerie, bijouterie, rubanerie, quincaillerie, mode, foyerie, mercerie, sur-tout la petite espece, miroiterie, ébénisterie, armes, poudre à canon & à giboyer, plomb, papeterie, horlogerie, librairie, cordonnerie, taillanderie, verroterie, toiles à voiles, &c. &c.

Nouvelle York & Nouveau Jersey.

Le commerce de ces deux états est à peu près le même que celui de la Nouvelle Angleterre. On y trouve aussi beaucoup de fer. Ils cultivent le lin. Leur huile de graine-de-lin est estimée : ainsi que leurs peaux de bêtes fauves.

Exportations annuelles pour l'Europe environ 200,000 liv. sterl. (4,900,000 tourn.),

Envois d'Europe 400,000 liv. (9,000,000 tournois).

Pensylvanie & Delavare.

Le merrein de ces parties plus méridionales, est moins bon que celui de la Nouvelle Angleterre. Plus on avance vers le Sud, plus ce bois est compact & plus il travaille. Mais s'il est moins bon pour la

clxiv AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
construction , il est plus propre pour les futailles , dont les Isles font une si grande consommation. — Le reste des productions & cultures est à peu-près le même que dans la Nouvelle York. Il y a de plus de la mine de cuivre.

Exportations annuelles 300,000 livres (6,750,000 liv. tournois).

Envois d'Europe 600,000 liv. (treize millions cinq cent milles livres tournois).

Virginie & Maryland

Ces pays produisent de plus que les Septentrionaux , de la soie végétale d'excellente qualité , & plus forte que le fil de chanvre. Il y vient aussi beaucoup d'herbes & de plantes médicinales , particulièrement la serpentaire & le gingembre des Chinois. Les habitans s'y livrent sur-tout à la culture du tabac qui est la production propre du sol , & ils peuvent fournir aussi beaucoup de munitions navales.

Exportations annuelles 450,000 liv. sterl. (dix millions cent vingt-un mille livres tournois).

Impositions 450,000 liv. sterl. (dix millions cent vingt-un mille livres tournois).

Les deux Carolines

Les productions de ces précieuses provinces sont les vignes , le froment , le ris , le maïs ou bled de Turquie , l'orge , l'avoine ,

les pois , les feves , le chanvre , le lin , le coton , le tabac , l'indigo , les olives , les oranges , les citrons , le cyprès , le sassafras , le chêne , le noyer , le cassier , les muriers blancs pour la nourriture des vers à soie , la falsepareille & les pins d'où l'on tire la térébentine , la résine , le goudron & la poix : la cire , le cidre , le coton , les arbres à gommés : aussi beaucoup de miel dont on fait d'excellentes liqueurs , & de l'hydromel aussi exquis que le vin de Malaga. Les principales branches sont l'indigo , le ris , & le produit du pin.

Elles tirent d'Europe , des toiles , des draps , de la grosse quincaillerie , & au surplus les mêmes articles que la Nouvelle Angleterre.

Exportations annuelles pour l'Europe , 400,000 liv. sterl. (neuf millions tournois).

Envois d'Europe , 400,000 liv. sterl. (neuf millions tournois).

Géorgie

Cette province est une Colonie naissante , mais dont l'émulation ne le cede à aucune autre. C'est le plus beau climat de l'Amérique. Il participe à toutes les douceurs des Isles qui sont encore plus méridionales , & il a une température beaucoup plus douce. On y cultive sur-tout le ris & l'indigo , le maïs , le froment , l'avoine & l'orge. Les principaux bois sont les pins & les arbres résineux.

Exportations annuelles , 80,000 liv. sterl.

clxvj AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
(un million huit cents mille livres tournois).

Envois d'Europe, les mêmes especes que pour la Nouvelle Angleterre, 90,000 liv. sterl. (deux millions vingt-cinq mille livres tournois).

UN AVANTAGE très - important à remarquer, c'est la facilité de la communication entre les ports de France & ceux des Etats-unis d'Amérique. Elle est infiniment plus aisée que de Marseille à Constantinople; ou du Havre à Stockolm. Elle est plus réglée & même souvent plus courte. Enfin dans toute l'étendue des côtes de l'Amérique il y a une infinité d'anfes & de rivieres grandes ou petites qui offrent les mouillages les plus sûrs aux vaisseaux, & toute l'aisance possible pour la célérité des chargemens & déchargemens. Il est incontestable que de toutes les navigations, c'est la plus salubre & la plus propre à fortifier le matelot, & par conséquent à former une marine.

LE tableau que vous venez de voir, Monsieur, ne sauroit être que très-utile à la plupart des Négocians François, dans les circonstances actuelles. Ce n'est point le Gouvernement de France qui peut donner de l'efficacité au traité de commerce qu'il a conclu avec les Etats-unis pour l'avantage des deux Nations, & qui sera une des plus brillantes époques de la Monarchie Fran-

çoise. Les Négocians seuls ont entre leurs mains, les moyens de le faire fructifier. Je fais, par des correspondans très-sûrs, qu'en général on n'a encore en France qu'un aperçubien imparfait des excellentes affaires que le traité offre au commerce, & des premiers détails dont il doit s'occuper. Au moins est-il certain qu'il ne s'est pas encore fait d'approvisionnement suffisans, en raison des prodigieux & pressans besoins de l'Amérique. Je n'apprendrai point à des Négocians qu'un vaisseau qui apporte de quoi payer ce qu'il achete, est très-pressé de s'en retourner, & qu'il faudroit qu'il pût repartir dès le lendemain avec un nouveau chargement. Tout le tems qu'il est obligé d'attendre de plus, est une perte pour les deux Nations; & malheureusement les Américains sont dans le cas de désirer cette prompte expédition qui dépend uniquement des Marchands François. Si ce n'est pas encore un objet national, parce qu'un trop petit nombre de Négocians connoissoit la nature de ce nouveau commerce, il est essentiel que le tableau que je viens d'en tracer, & qui est relevé des états parlementaires de la Grande-Bretagne, obtienne en France la plus grande publicité. C'est l'occasion pour les Journalistes de Paris & des Provinces, de signaler leur zélé, en divulguant de si intéressans détails. Tous les gens raisonnables leur sauront gré de réimprimer l'excellent Mémoire qui précède

clxviij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

le tableau de commerce, & qui est d'une des meilleures mains américaines. Il est fait pour inspirer la juste confiance qu'on doit à ces braves gens, & le désir généreux de leur faire promptement goûter, après les cruelles épreuves par où ils ont passé, les douceurs d'une alliance qui assure à jamais la prospérité & la gloire de la Monarchie Françoisé. Lorsqu'un nombre suffisant de Négocians François connoîtra les genres de consommation nécessaires à ces peuples, leurs magasins se rempliront dans tous les ports convenables, & on ne craindra plus qu'une détestable cupidité, contre laquelle il n'y a d'autre remede que la concurrence, ne leur fasse prendre en horreur jusqu'aux secours qu'ils reçoivent dans leurs pressans besoins, pour gagner le tems où ils feront le bonheur du commerce françois qui depuis trop long-tems gémissoit sous la tyrannie de l'Angleterre. Est-ce à moi à dire aux Commerçans de ma Nation, qu'il faut semer avant de recueillir; qu'il n'y a nul profit à en faire de prématurés; qu'ils étoufferont leur richesse future dans son germe, s'ils rebutent les Américains par la cherté excessive qu'ils mettront à leurs marchandises, à leur fret, ou à leurs assurances; que l'Américain, désespérant de pouvoir leur envoyer assez de retours, se dévouera, malgré lui, aux manufactures; & que deux années d'un gain modéré suffiroient pour établir ce commerce sur le pied le plus profitable aux uns & aux au-

tres. Mais mes Concitoyens ont plutôt besoin d'instructions, que d'exhortations ou de reproches. Ils se souviendront de l'outrage que leur fit l'année dernière le Lord Shelburne, en disant en plein Parlement que toute la France n'étoit pas capable d'avancer cinq mille livres sterling (cent vingt mille livres tournois), pour assister les Américains ; assertion qui, dans le tems même, étoit démentie par les généreux efforts du digne François de qui l'immortel Franklin a voulu recevoir le bienfait de l'hospitalité. Il tenoit ce propos calomnieux, tandis que M. le Marquis de la Fayette venoit de s'embarquer, avec tout ce qu'il pouvoit porter de secours aux Américains, sacrifiant à la contemplation de la gloire future de sa patrie, sa santé, sa jeunesse, sa fortune, affrontant les hafards de la navigation, peut-être de la captivité, & de tous les périls, le plus redoutable pour un homme de son nom, celui du ridicule. Mais le commerce françois aura aussi ses *la Fayette* ; il ne faut que propager les connoissances, pour qu'il se forme plusieurs associations d'honnêtes Négociants, en qui les Américains mettront aussi-tôt toute leur confiance, & qui les préservant de la rapacité des monopoleurs, leur facilitera les moyens de faire à notre nation tout le bien qu'ils lui veulent. C'est aux plumes disertes des écrivains patriotiques françois, à développer ces idées avec tout l'art & toute l'énergie nécessaires pour la persuasion, & que

CLXX AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

le zèle seul n'est point capable de leur donner. Le seul mérite que j'ose leur garantir, c'est celui de la vérité.

Il me reste encore une observation à faire ; c'est que les îles françoises qu'on avoit toujours astreintes à la ruineuse nécessité de tirer d'Europe les articles nécessaires à leur exploitation, comme les salaisons d'Irlande, les farines de France, &c. & qui ne recevoient même qu'en contrebande ceux que l'Amérique angloise seule pouvoit leur fournir, acquierent aujourd'hui la liberté la plus entière d'échanger avec le continent américain : que le ris & le maïs de la Caroline : que les farines, les bestiaux & les bois de charpente de la Pensylvanie : que les planches, les futailles & le poisson de la Nouvelle-Angleterre y arriveront, comme le tabac de la Virginie, & les pelleteries ou le fer de la Nouvelle-York, dans les ports de France ; que les Corsaires américains y ameneront leurs prises, remplies des sucres de la Jamaïque & autres Isles, des manufactures d'Europe, & des Negres d'Afrique ; ce qui doit y jeter la plus heureuse abondance, puisque le nombre de ces Corsaires se triplera, tant par cette facilité qui leur sera donnée, que par le licenciement des troupes de Washington, de Gates, & d'Arnold, lorsque les débris de l'armée angloise auront été rappelés en Europe, ou repartis dans le Canada & dans les Isles.

P. S. du 23 Mars.

Que j'augurois peu , Monsieur , quand j'ai songé à publier un tableau des besoins de l'Amérique , que leur nécessité , déjà si urgente , le devenoit encore infiniment plus par l'affreuse catastrophe arrivée vers le 20 Janvier dans la ville de Charles-Town de la Caroline Méridionale , & dont la nouvelle n'est que trop certaine ! Un horrible incendie y a consumé plusieurs centaines de maisons , précisément dans le quartier de la ville où étoient les magasins. La plus grande partie des marchandises qui avoient été apportées d'Europe , avec tant de risques , a été la proie des flammes. C'est une perte estimée plus de vingt-quatre millions monnoye de France. — Quelle précieuse occasion pour les Marchands François qui voudront signaler leur générosité , seulement en se contentant d'un profit honnête sur leurs envois , & cimenter par un moyen si facile une liaison dont leur Nation retirera , ainsi qu'eux-mêmes , d'inestimables avantages !

P. S. du 24 Mars.

LA journée d'hier 23 , dans la Chambre haute , a été , Monsieur , très-intéressante , ainsi que vous en jugerez par la relation que je vais mettre sous vos yeux , des combats que les divers partis s'y sont livrés. Mylord Shelburne n'y a point figuré , parce qu'on

CLXXIJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

prétend qu'il a été forcé de rompre avec les *Richmondites* & les *Foxites* pour se frayer une route au ministère, où on assure qu'il est sur le point de rentrer. Une pareille circonstance entretient toujours l'espoir de ceux qui comptent que Mylord Chatham y sera rappellé pareillement, parce qu'on se persuade, que sans une raison de ce poids, il auroit sûrement joint son tonnerre à ceux des autres patriotes dans la Chambre des Pairs, où il n'a point paru depuis long-temps, malgré l'exigence des circonstances.

Précis des débats du Lundi 23 Mars dans la Chambre des Pairs.

Lorsque la Chambre eut terminé les affaires du jour, le Lord Weymouth fit lecture d'un message du Roi, où il étoit dit en substance, « que le Roi de France, non-seulement ayant fait un traité d'alliance avec les treize Colonies révoltées de l'Amérique Septentrionale, mais continuant, depuis la participation de ce traité, à augmenter ses armemens de terre & de mer, Sa Majesté faisoit informer la Chambre, qu'elle avoit résolu d'user du pouvoir que lui donnent divers actes du Parlement, & de mettre sur pied la Milice, de sorte qu'elle fût prête à marcher au premier ordre. »

La proposition que fit aussitôt le Lord Weymouth, de répondre par une adresse à Sa Majesté, & de l'assurer que la Chambre en-

troit entierement dans ses vues, donna lieu à quelques débats, qui ne l'empêcherent point de passer, sans qu'il s'élevât aucune voix pour s'y opposer. Elle fut portée sur le champ à Sa Majesté. Le Duc de Manchester avoit fait seulement quelques observations sur les vices de l'institution de cette Milice, & sur ceux des changemens qui y ont été faits depuis quelques années, & il avoit conclu à la nécessité d'y remédier, avant que ce corps fût assemblé (a).

La Chambre se forma ensuite en comité, pour délibérer sur l'état de la Nation.

Le Duc de Richmond reprit l'examen de la Marine, soutenant toujours que cette partie des forces Britanniques étoit insuffisante pour la guerre où on étoit prêt de s'engager. Il déclara cependant qu'il épargneroit à la Chambre de nouveaux détails sur cet objet. Mylord Sandwich se méprit au motif de cette réticence: il fit ses remerciemens au

(a) Il ne l'a pas encore été en sa totalité depuis son institution en 1758; car dans la guerre dernière il y eut constamment un tiers des provinces qui s'y refusèrent. On sera aussi dans l'embarras pour donner des Officiers à la milice. La classe de ce qu'on appelle les honnêtes gens, refuse absolument les commissions offertes par les Lieutenans-Généraux des provinces. Jusqu'ici on compte à peine sept à huit Officiers par bataillon: cette circonstance inquiète tous ceux qui savent que dans le service ordinaire, ainsi que dans les jours d'action, plus il y a d'Officiers, mieux les Soldats se comportent.

Duc de Richmond, comme d'une circonfpection inspirée par la crainte de mettre dans un trop grand jour la nudité de la Nation; mais le Duc de Richmond l'affura que c'étoit uniquement parce que le Duc de Bolton avoit épuisé la matière, & pour ne point fatiguer la Chambre par des répétitions ennuyeuses. Il fit voir que le premier message du Roi & les adresses des Chambres, au sujet de la déclaration de l'Ambassadeur François, n'avoient point été calculés sur la situation actuelle de la Grande-Bretagne qui ne lui permettoit pas de faire sonner si haut son ressentiment; & il rappella l'exemple de la grande Elisabeth, qui, dans plus d'une occasion, avoit su se plier aux circonstances, ainsi que Philippe II lui-même, parce qu'ils avoient compris que tous les momens ne sont pas également propres pour montrer qu'on est chatouilleux sur le point d'honneur.

Il observa que les côtes de la Grande-Bretagne n'étoient point suffisamment gardées, dans leur immense étendue; que rien n'étoit plus facile à la France que d'y exécuter une descente; que c'étoit, à ses yeux, le danger le plus imminent pour la Grande-Bretagne, depuis que la France avoit garni de troupes toutes les côtes sur le canal. A ce sujet, il fit voir la nécessité de rappeler au plutôt les quatre-vingt-dix frégates qui bordent les côtes de l'Amérique, & de les employer ailleurs plus utilement; cette espèce de vais-

feaux (a) manquant aujourd'hui à l'Angleterre, tant pour agir offensivement que défensivement. Il proposa qu'on établît sans délai, des fanaux sur toutes les côtes. Il demanda que le Lieutenant-général, Chef civil de la Milice dans chaque Province, fût assisté d'un Etat-major militaire, précaution sans laquelle la Milice ne pourroit jamais être tenue militairement. Il insista sur le rappel de toutes les troupes en général qui sont en Amérique, pour être distribuées, soit en Irlande, (où à peine y a-t-il six mille hommes,) soit dans les Isles qui sont encore plus mal gardées, (on ne croit pas qu'il y ait même trois mille hommes, tant dans celles du Vent, qu'à la Jamaïque;) mais ce qu'il présenta comme étant de la nécessité la plus urgente, fut le renvoi des Ministres.

Enfin, il résuma le vote qu'il avoit laissé le 17 sur le bureau, tendant à une prompte réconciliation avec les Etats-unis d'Amérique, même en admettant leur traité de commerce & d'amitié avec les anciens ennemis de l'Angleterre. — Il eut occasion de dire à ce sujet que ni le Roi de France ni son Conseil ne désiroient sérieusement la guerre. — Il conclut par une motion pour le prompt rappel des troupes.

Mylord Sandwich qui passa condamnation sur beaucoup de points du mauvais état de

(a) Il n'en reste que 13 en tout.

défense où se trouvoit le Royaume, promit que le mal seroit bientôt réparé. Il avoua que l'on manquoit de frégates; mais en même tems il se plaignit amèrement du préjudice que le Duc de Richmond portoit au bien du service, en publiant une si fâcheuse circonstance. Il lui parut singulier que ce Seigneur imaginât que la France ne vouloit pas la guerre. » Et comment, poursuivit-il, ne la voudroit-elle pas, puisqu'elle a cassé, par son traité, tous nos actes de commerce & de navigation : puisqu'elle agit de concert avec des Sujets révoltés, & qu'elle prête son appui à leur union? Et qui est-ce qui connoît tous les articles de ce traité de la France? Est-il vrai-semblable qu'elle se soit exposée à une guerre douteuse & dispendieuse, sans que les États-unis lui aient assuré des avantages équivalens? Il en conclut que la guerre étoit inévitable, & qu'on devoit croire que l'Administration prenoit en conséquence les mesures les plus vigoureuses.

Il pria le Duc de Richmond de considérer que si le Parlement prenoit un arrêté pour demander le rappel des troupes, on pourroit dire que c'étoit par déférence pour les volontés de la Cour de France qui sembloit en faire une loi à l'Angleterre; & que s'il falloit en venir à ce rappel, il valoit bien mieux qu'il se fit secrettement & en silence, pour ne point donner l'éveil à l'ennemi, qui peut-être en profiteroit pour enlever les convois; que

que cette affaire enfin devoit être laissée à la prudence de l'Administration. — Ce ministre assura au surplus la Chambre, que sans qu'il fût nécessaire de compter aujourd'hui les vaisseaux & les Matelots, il s'en trouveroit assez pour que la Nation pût se mesurer avec les forces réunies de ses ennemis (a).

Mylord Sandwich fut tansé par le Duc de Richmond, dans sa réplique, sur son projet de faire revenir *clandestinement* les troupes d'Amérique, & sur ce qu'il avoit avancé de la prudence de l'Administration. Ceci le conduisit à des éloges pour le Lord-général Amherst, (que le Roi vient d'appeller au Conseil du Cabinet, en le faisant Commandant en chef des Armées,) de la sagesse de qui il attendoit, dit-il, qu'il feroit tout son possible pour empêcher l'Angleterre de se précipiter dans une guerre.

Le Duc de Grafton observa à son tour, que puisqu'il y avoit aujourd'hui un général de terre dans le Cabinet, il espéroit voir bientôt aussi un Général de mer (l'Amiral Keppel) à la tête de l'Amirauté, & non un

(a) Il y avoit promis que l'Angleterre leur seroit toujours supérieure, mais il entendoit apparemment que ce seroit sur les états de l'Almanach qui ont été copiés par le Courier de l'Europe du 20 Mars, & qui donnent cent cinquante-un vaisseaux de force à l'Angleterre, tandis que les Etats Parlementaires en offrent à peine trente-six qui soient complètement armés. C'est qu'il ne faut pas estimer les forces navales d'une nation par le nombre de ses vaisseaux, mais par celui de ses matelots.

clxxviii AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
homme, (en désignant le Lord Sandwich),
absolument étranger à cette profession. Il
ajouta que d'après cette façon de penser, on
ne le soupçonneroit point au moins d'avoir
répandu la nouvelle qui se débite, que le
choix du Roi doit tomber sur lui pour ce
département.

Le Lord Lyttleton, quoiqu'ayant tou-
jours jusqu'ici parlé pour les Ministres, con-
vint, & donna même d'affligeans détails,
du mauvais état de défense où se trouve le
Royaume. » La guerre, dit il, est inévita-
ble. « Il reprocha pourtant au Duc de Rich-
mond, que par son discours, il invitoit la
France à faire l'essai de ses forces, en portant
un coup soudain à l'Angleterre. — Ces deux
Seigneurs récriminèrent l'un contre l'autre à
ce sujet, relativement aux particularités dans
lesquelles ils s'étoient également permis d'en-
trer, & qui se réunissent à prouver que les
vaisseaux sont au plus mal armés, & en
nombre trop insuffisant pour assurer à l'An-
gleterre, même la conservation de ses pos-
sessions intérieures.

Après quelques débats, tout ce qui s'étoit
dit dans ce comité fut regardé comme non-
avenue, par une pluralité de 56, contre 28.
La Chambre ayant repris l'ordre du jour, le
Duc de Richmond remit sa motion, qui fut
rejetée sans aller aux voix, par la ressource
ordinaire de la question *s'il y avoit lieu, &c.*

En général, il fut reconnu dans ces débats,

ET DE L'AMÉRIQUE. cxxxix

par les deux partis, que la guerre étoit assurée ; que la France attaqueroit ou aux Isles ou dans l'Inde, ou au Canada, peut-être même dans la Grande-Bretagne ou en Irlande ; que les finances étoient dans la plus déplorable condition ; que le Lord Chatham, si sa santé pouvoit le lui permettre, étoit le seul qui pût relever les espérances de la Nation. Ceux qui parlerent contre les Ministres, soutinrent que le Roi étoit autant obligé par devoir, qu'on pouvoit supposer qu'il étoit porté par inclination, à renvoyer des Ministres, qui après avoir été si longtems éprouvés, ne s'étoient fait connoître que par leur foiblesse, leur ignorance & leur incapacité absolue.

Chambre des Communes.

LE même jour (23 Mars) un pareil message, porté aux Communes par le Lord North, y produisit les mêmes débats à-peu-près que chez les Pairs, & il y fut répondu dans les mêmes termes. Le Comité du subside prit ensuite divers arrêtés pour octroyer un nombre additionnel d'hommes pour le service de terre & de mer, & les sommes nécessaires pour leur solde & entretien.

Fin des débats du 23 Mars.

GAZETTE PATRIOTIQUE.

Les Ministres ont l'air de se féliciter de la Déclaration que la Cour de France a faite

CLXXX AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
de ses dispositions à la guerre. Ils prétendent
que depuis ce moment-là les enrôlemens pour
le service de terre se font avec bien plus de
facilité qu'auparavant ; & ils avouent que
tant qu'il n'étoit question que de la guerre
d'Amérique , ils ne pouvoient pas faire un
homme , quelque prix qu'ils offrissent.

Les douze Régimens formant le Corps
de Cavalerie de l'établissement d'Irlande qui
doit être de dix-sept cents hommes , n'en
ont pas mille d'effectifs.

La Thétis, vaisseau de transport, de retour
de Rhode-Island, est arrivée le 23 à Douvres,
ayant rencontré par 46 degrés de latitude ,
& 10 de longitude du méridien de Londres
les vaisseaux de ligne le *Terrible*, le *Culloden*
& le *Grafton*, dont la croisière est établie
dans cette partie.

On assure qu'il n'a point encore été donné
connoissance au Général Howe de la rupture
avec la France. Il y a des gens qui craignent
d'après cela que cet Officier & son armée
ne soient *sacrifiés* comme le Général Bur-
goyne ; & quant à la marine , on est étonné
que , dans d'aussi fâcheuses circonstances , il
ne se trouve que deux frégates dans la rivière
Delaware. Tout le reste de l'escadre , excepté
les croiseurs, est allé hiverner avec le Lord
Howe à Rhode-Island.

On a entendu le Lord Mansfield dire publi-
quement à l'audience du Chancelier , qu'il
y avoit plus de trois semaines que le *Traité*

de la France étoit connu du Ministère Anglois lorsqu'il lui a été notifié , & qu'on n'avoit point douté dès ce moment qu'il n'amenât une guerre. — Le soir même de la déclaration qui s'est faite le 14 (quoique datée du 13). On a vu ce Lord à la comédie dans la salle de Drury-Lane. Jamais il ne parut d'une humeur si gaie , ni prendre tant de plaisir au spectacle lorsqu'il y alloit anciennement ; car c'étoit la première fois de l'année qu'il y paroissoit. On donnoit le *calomniateur* ; & comme il rioit du meilleur cœur , bien des gens retournerent chez eux persuadés que l'Histoire du Traité n'étoit qu'une *calomnie*.

L'opinion la plus probable sur les motifs qui font différer à l'Angleterre de déclarer la guerre, c'est qu'elle attend le retour du Courier envoyé à Madrid avec ordre au Lord Grant-ham de demander à cette Cour une réponse cathégorique sur ses sentimens, relativement à la déclaration de la France. On assure que si cette Cour y donne son aveu , & qu'elle refuse de promettre la plus stricte neutralité , l'Ambassadeur partira sur le champ sans prendre congé. Ce Courier est , dit-on , parti de Londres le 16 Mars. C'est sur cette connoissance que se fondent les paris que la guerre ne sera point déclarée avant le mois de Mai.

Le bruit couroit fortement le 24 , que le Lord Shelburne alloit remplacer dans le

clxxxij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
département de l'Amérique le Lord Germaine
qui, disoit-on, étoit sur le point de donner
sa démission pour être créé Pair de la Grande-
Bretagne, & prendre place en cette qualité
dans la Chambre des Lords. C'est la marque
de satisfaction qu'il auroit pu espérer si son
sé fût parfaitement bien trouvé de son admini-
stration. Ainsi, par rapport à lui, c'est chose
indifférente. Il n'aura que le chagrin de voir
les Freres Howe garder leurs commande-
mens respectifs.

*Traduction littérale d'une lettre écrite aux Mi-
nistres de France par un Major Général Fran-
çois au service du Congrès, trouvée à bord d'une
prise faite depuis peu & conduite à Guernesey.*

« La défaite du Général Burgoyne rabat-
tra furieusement le courage de l'Administra-
tion en Angleterre, en même tems qu'elle y
relevra celui de l'opposition. Il ne seroit pas
étonnant que cela y occasionnât des soulevé-
mens. Quelle gloire pour la France, si elle
parvient à établir l'indépendance de l'Amé-
rique! C'est le plus sûr moyen de ruiner la
puissance navale de l'Angleterre; car toutes
ses pêcheries tomberont bientôt entre les
mains de la France & des Etats-unis. La
premiere opération devoit être d'envoyer
douze vaisseaux de guerre pour intercepter
l'armée du Général Burgoyne dans sa tra-
versée. »

On disoit le 22, que les transports arrivés de Rhode-Island avec le *Chatam*, avoient à bord une partie de l'armée de Burgoyne; mais il paroît aujourd'hui que ce ne sont que des malades & des blessés de nos troupes en Amérique. A leur départ de Rhode-Island, il n'étoit pas seulement question du Général Burgoyne ni de ses troupes. Le Congrès ne peut point les lâcher, qu'elles n'ayent payé, aux termes de la capitulation, toute la dépense qu'elles ont faites pour leurs charrois, vivres, &c. depuis qu'elles sont prisonnières de guerre; & il a rejeté les offres insuffisantes qui lui ont été faites pour effectuer ce payement, voulant le recevoir en sa totalité, & en bonnes especes sonnantes. Le Lord Howe n'en avoit point assez: il faudra qu'il attende que le Lord North ait achevé l'affaire de son emprunt qui depuis la baisse des fonds, est à plus de douze pour cent.

Le Ministère a appris le 24, avec le plus grand étonnement, par les Intendans des Postes, que la Cour de France avoit mis un embargo sur tous les vaisseaux & Matelots Anglois qui se trouvent dans les différens Ports de France. On croit que la France use de cette rigueur pour nous forcer à lui restituer un grand nombre de vaisseaux de son commerce que nous lui avons pris dans l'année dernière, sous le prétexte qu'ils étoient soupçonnés d'aller en Amérique, ou d'en revenir.

Extrait d'une lettre de Paris, en date du 19 Mars.

» Nous attendons avec la plus vive impatience des nouvelles de la sensation que notre traité avec l'Amérique aura produite à Londres. Nous croyons que la guerre y est déjà déclarée, sinon il faut que les Américains aient bien amorti cet ardent courage que la Nation Britannique faisoit sonner si haut. «

Pour satisfaire la curiosité des François nous rapporterons l'anecdote suivante : elle leur fera connoître ce que Milord North au moins pense de leur conduite.

» Cambden, dans son Histoire de la Reine Elisabeth, rapporte qu'en 1580, le Comte d'Arundel donna à son fils cet avis mémorable, & que Milord North n'avoit sans doute jamais lu : Ne vous fiez point à nos voisins les François, quoiqu'ils soient actuellement nos amis. Leur amitié fragile & passagère ne dure pas plus long-tems qu'elle ne s'accorde avec leur intérêt.

Observations sur la confiance de Milord North.

» Nous avons entendu le Lord North informer la Chambre des Communes, que sensible à l'insulte faite à la Nation par la France, Sa Majesté avoit rappelé le Lord Stormont, son Ambassadeur à Versailles. Quoi ! nous avons un Ambassadeur à la Cour de France ? Cela est incroyable. Si le Lord Stor-

mont eût été rappellé, il y a un an, notre Ministère n'eût été que dans la même incertitude où il s'est vu avant que le Marquis de Noailles lui eût remis son Mémoire. «

» Etoit-il rien de plus honteux pour nous que d'entretenir un Ambassadeur dans une Cour Européenne où deux Chefs de Rébelles étoient reçus publiquement & protégés comme Agens, ou comme Négociateurs? «

» Il y a long tems que la Nation est la dupe de l'ineptie & des petites finesses d'un Ministre qui depuis dix ans s'étudie à devenir homme d'Etat & qui ne fait pas encore le premier mot de sa leçon. Nous sommes visiblement sacrifiés à sa présomption & à son ignorance. Il vient de déclarer qu'il gouverneroit le vaisseau, & ne le quitteroit point au milieu de la tempête. Que de reproches ne feroit point le Commandant d'un vaisseau de grand prix, à un Pilote qui l'auroit conduit sur des rochers, des bancs de sable & des brisans, & s'obstineroit à garder le gouvernail? S'il ne le faisoit pas pendre sur le champ à la vergue, il le mettroit aux fers pour rendre compte de sa conduite. «

» On s'attend que la Grande-Bretagne & la France publieront respectivement des Manifestes où chacune de ces Cours se plaindra des mauvais procédés de l'autre, avant d'en venir à une déclaration de guerre, & par forme d'appel à toutes les Puissances Européennes, afin d'intéresser à leur cause leurs

CLXXXVJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
'Alliés' respectifs & d'engager les autres à ob-
server une exacte neutralité. «

» De ces éclaircissemens réciproques nous
tirerons peut-être quelques vérités importan-
tes que les deux Parties ont eu jusqu'à pré-
sent grand soin de nous cacher. «

Nous voyons dans tous les papiers publics
que les vaisseaux de Sa Majesté la *Vigilance*
& la *Vengeance* viennent d'être mis en commis-
sion. Est-ce que notre Souverain a quelque être
à son service de ces noms-là? Il les appelle
un peu trop tard à son secours. Mais contre
qui peut-il les employer plus utilement que
contre d'indignes Ministres qui ont vendu les
intérêts les plus chers de la Nation, son hon-
neur & sa sûreté, à nos Sujets rebelles & à
nos éternels ennemis. Que sa vigilance s'exer-
ce sur les traîtres qui dans le Cabinet & en
campagne ont arrêté les progrès de nos esca-
dres & de nos armées; & que la vengeance
nationale frappe tous les ennemis voisins ou
éloignés qui osent lever l'étendart contre la
Grande-Bretagne.

Extrait d'une lettre de Charles-Town dans la
Caroline Méridionale, le 23 Décembre.

Nous sommes informés & très-fondés à
croire qu'un senau appartenant au Roi de
France a appareillé de la Martinique le 6 du
mois de Novembre dernier pour New-York,
ayant sur son bord M. de Kerfeint chargé
de demander au Lord Howe la restitution
immédiate de tous les Vaisseaux & marchan-

difes sous pavillon françois, qui ont été saisis & conduits dans le port de Charles-Town, ou tout autre de ce continent, occupé par les troupes du Roi de la Grande-Bretagne : qu'il a été envoyé des frégates pour faire une semblable demande aux Commandans & Gouverneurs anglois dans les Isles : que le commerce de la France ayant beaucoup souffert depuis peu de la part des croiseurs anglois qui arrêtoient tous les vaisseaux venant de ces ports, ou y allant, les visitoient, & souvent les faisoient, la Cour de France après avoir fait à ce sujet les remontrances les plus fortes, s'est enfin déterminée à ne pas endurer plus long-tems de pareilles insultes, & qu'elle a résolu, non-seulement de protéger tous vaisseaux portant son pavillon, mais aussi d'assurer aux Armateurs françois tous les vaisseaux de la Nation qui seront employés à étendre le commerce de la France avec les Etats-unis d'Amérique : qu'en conséquence, le *Prothée* de soixante-quatorze canons commandé par le Chevalier Dampierre, avec les frégates la *Renommée*, la *Blanche*, la *Diligente* & l'*Amphitrite* qui convoyoient trois vaisseaux armés chargés pour le compte du Continent, étoient arrivés le 18 de Novembre de France à la Martinique, après une très courte traversée, & en avoient remis à la voile le 26, avec des ordres qui ne devoient être ouverts qu'à une certaine hauteur ; mais que l'on croyoit fermement qu'ils aborderoient dans la Baye de Delawarre, ou dans

clxxxviiij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
quelqu'autre port des Etats - Unis. Ces avis
& plusieurs autres , font de forts indices que la
Cour de la Grande-Bretagne ne peut éviter
plus long-tems une guerre avec les Cours
réunies de France & d'Espagne. α

Questions au sujet de la commission conciliatoire.

Avec qui s'agit-il de traiter? Si c'est avec
le Congrès nous reconnoissons l'Union. Est-
ce avec nos sujets? nous en faisons des rebel-
les. Avec les individus? cela ne peut nous
mener à rien. De façon ou d'autre , voici ce
qui se passera. — De quelle part venez-vous?
De la part du Roi de la Grande-Bretagne. —
Que voulez vous? Traiter de la paix. — Ve-
nez-vous traiter avec les Etats unis & indé-
pendans de l'Amérique? Non; nous ne re-
connoissons point cette indépendance. — Si
cela est , vous pouvez vous en retourner , car
ici nous ne connoissons que cela.

Il y a peu de membres dans l'administra-
tion qui ne conviennent qu'on ne doit presque
rien attendre de l'envoi des Commissaires &
du nouveau plan de pacification; voilà , dit-
on , pourquoi ces Commissaires apportent tant
de délai aux préparatifs de leur voyage.

Les Gardes qui devoient passer en Améri-
que ont reçu contre-ordre. Ils ne partiront
point. On rappelle même ceux qui sont à
l'armée du Général Howe.

On assure que les troupes du Roi doivent
évacuer Philadelphie & New-York , que le
Général Carleton sera renforcé , & qu'on en-

ET DE L'AMERIQUE. clxxxix
verra de nouvelles troupes à Rhode-Island &
à Hallifax.

Les primes d'assurance demandées actuellement pour les vaisseaux qui vont aux îles, & qui en reviennent, sont de dix guinées pour cent, pour ceux qui partent & de quinze pour ceux qui reviennent.

On a reçu le 23, au bureau du Lord George Germaine plusieurs dépêches de New-York, apportées par le Stanley, Capitaine Hoët, arrivé à Portsmouth & dans lesquelles on voit que le Général Howe étoit en quelque sorte bloqué dans Philadelphie. Il y avoit à bord de ce bâtiment environ cent cinquante soldats blessés.

De Birmingham le 23 Mars.

Une lettre d'un Négociant de Philadelphie écrite à son frere dans cette Ville, & datée du 21 Janvier dernier, porte ce qui suit. Il est impossible de se faire une idée des maux qu'endurent les Habitans de cette Ville. Leurs maisons sont converties en cazernes, & ceux qui auparavant en étoient possesseurs n'ont aucun moyen de subsister. Le pays, à plusieurs milles à la ronde, ne représente qu'un désert. La culture est entièrement arrêtée & on ne peut pas se procurer de subsistances à tel prix que ce soit. Le Bœuf, le mouton & les autres especes de viande se vendent de 3 à 4 shellings la livre. Le beurre vaut 7 s. 6 d. le pain 1 s. & toutes les autres nécessités de la vie à proportion.

CXC AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

Le bâtiment le *Général Howe* est arrivé de New-York à Douvres. On a appris par les lettres dont il étoit chargé que 14 bâtimens anglois allant de New-York à Rhode-Island ont péri à la hauteur de Long-Island dans un violent coup de vent avec la plus grande partie de leurs équipages.

Les coups que les Agens & les Courtiers de la France à Londres se vantent de faire par leur manége, dans les fonds anglois, fourniront aux François assez d'argent pour la guerre actuelle.

Aujourd'hui on ne donne pas moins de quatre livres dix shellings par mois aux Matelots, c'est ce qui fait que les matelots étrangers commencent à nous venir, & en effet, nous ne pouvons gueres nous en procurer d'autres.

Les soldats de la Compagnie des Indes qui ont été enlevés depuis peu des vaisseaux de cette Compagnie prêts à faire voile de Portsmouth ont été tous renvoyés sur leurs bords par ordre du Gouvernement, ainsi que les Harponneurs pour la pêche de la baleine.

On parle toujours d'un prochain changement dans le ministere, mais on ne s'accorde pas sur tous les points. Selon quelques-uns le Comte Bathurst, Chancelier, doit se retirer, & l'Avocat Général Thurloe lui succédera. Le chevalier William de Grey sera remplacé par M. Wedderburne; le Lord George Germaine par le Lord Shelburne; le Lord Darmouth, garde du Sceau privé, par

Le Duc de Grafton; personne n'est encore désigné pour celle du Lord Suffolk.

Selon d'autres, le Lord Darmouth remettra le sceau privé au Lord Chatham, & M. Dunning sera nommé Procureur Général. Les Lords North, Gower, Sandwich, Weymouth & M. Rigby seront conservés.

Plusieurs régimens de milices doivent se mettre en marche pour les provinces maritimes. Celui du Comté de Warwick a ordre de se rendre à Douvres, où il doit rester tout l'été avec quelques corps.

Les milices des Comtés de Middlesex, d'Herfford, d'Essex & de Bedford camperont l'été prochain à Finchley Common, où ces troupes seront passées en revue par Sa Majesté & quelques Officiers généraux.

L'Amiral Keppel est arrivé le 25 Mars au matin à Portsmouth ainsi que le Chevalier Hugues Palisser & le Chevalier Robert Harlard. Ils ont arboré leurs pavillons respectifs dans la rade de Spithead sur les vaisseaux de ligne le prince Georges de 90 canons, le Trident de 60, & l'Hector de 74. L'Amiral Mann y est encore sur le Medway de 60 avec lequel il est revenu de la Méditerranée où il n'y a plus par conséquent que trois vaisseaux de force & trois frégates. Le Chevalier Thomas Pyc est aussi à Spithead sur la princesse Amélie. L'Amiral Keppel commandera l'armée navale d'observation. La destination des autres paroît devoir être pour l'Inde, pour la

CXCII AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
Méditerranée, pour les Isles Angloises & Ter-
reneuve.

P. S. du 27 Mars.

Depuis cinq jours il s'est fait tant à Bris-
tol qu'à Londres, plusieurs banqueroutes
considérables.

On compte que la guerre actuelle qui a ar-
mé contre l'Angleterre tous les Matelots Amé-
ricains, autrefois employés sur les escadres,
jointe aux prises des vaisseaux marchands an-
glois, fait un vuide de trente mille matelots
dans la Marine Britannique. Ce calcul est de
Mylord Sandwich.

M. Robinson, frere du Lord Grantham,
Ambassadeur à Madrid & Secrétaire de cette
Ambassade, a eu une audience particuliere du
Roi le 27 au matin.

Le Lord Suffolck, Secrétaire d'Etat pour
les affaires du Nord, a remis au Roi la clef
du Cabinet. De ce moment, il n'est plus re-
gardé comme Ministre, quoiqu'il n'ait pas
encore donné sa démission. Plusieurs vaisseaux
de ligne sont partis de Plymouth pour aller à
Portsmouth former l'armée navale d'obser-
vation. De ce nombre sont le *Prince de Gal-
les*, le *Fame*, le *Shrensburg*, l'*Océan* & le
Queen. Ce n'est point la *Princesse Amélie* qui
est à Portsmouth; c'est la *Princesse Royale* que
monte le Chevalier Thomas Pye. L'*Exter* de
64 canons, croise à l'entrée du canal d'Irlande.

Il y a eu, depuis huit jours plus de quatre
cent mille livres sterling (neuf millions tour-
nois) de paris perdus ou gagnés au sujet de la
déclaration de guerre,

L E T T R E.

D'un Banquier de Londres, à M.***
à Anvers.

De Londres le 28 Mars 1778.

J'AI remarqué plus d'une fois, Monsieur, que le parti de l'Opposition ne cessoit point d'accuser le Ministère d'avoir trahi les intérêts du commerce & de la navigation Britanniques, dans l'affaire du vaisseau le *Morning-Star*, enlevé le 30 Avril 1776 par les Espagnols, quoique sous pavillon Anglois & dans la rade du principal établissement Anglois sur la côte des Mosquites. Vous vous souvenez du bruit que fit cet événement dans la dernière session, & de l'embarras où le Gouverneur Johnstone mit les Ministres, en produisant à la Chambre des Communes le mémoire d'un des Armateurs, & les preuves qui attestoient que bien loin qu'on pût regarder leurs vaisseaux comme interlopes ils avoient été encouragés & autorisés par le Ministère Britannique à l'expédition dans laquelle le *Morning-Star* avoit été enlevé & leurs gens fait prisonniers par les Espagnols & conduits à Cartagène. Les Ministres parvinrent à obtenir qu'il ne seroit plus question

CXCIV AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

de cette affaire jusqu'à ce que Milord Grantham s'en fût expliqué avec la Cour de Madrid, qui suivant Milord North, ignoroit encore au mois de Janvier 1777 que ses vaisseaux gardes-côtes eussent violé le territoire Anglois par cette prise le 30 Avril précédent. Comme le sort de cette question doit dépendre du besoin plus ou moins grand que la Cour de Londres croira avoir de ménager l'Espagne, & qu'au moins on ne peut pas la réputer abandonnée pour toujours, je me persuade que vous serez bien aise de lire un exposé tout neuf des droits de l'Angleterre sur le pays, le peuple & la côte des Mosquitoes. Si cette matiere venoit à être discutée de nouveau au retour des éclaircissimens demandés en Amérique, il seroit agréable pour vous de savoir où trouver sur le champ des détails sur un établissement regardé par les Anglois comme infiniment plus intéressant que Gibraltar, pour le moment où il conviendra au Ministère de Londres de chercher en Asie, en Afrique & en Amérique de quoi dédommager l'Empire Britannique de la perte qu'il aura faite de ses anciennes Colonies. Il est dû cette justice à Milord North qu'il a défendu les stipulations du Traité de paix: qu'il a soutenu que les Anglois ne coupoient du bois dans cette partie de l'Amérique que par la permission de l'Espagne: qu'il a nié qu'on eût donné la consistence de Colonie à la peuplade An-

gloise qui y réside. Mais en 1763 Milord Halifax, Secrétaire d'Etat, l'avoit qualifiée d'*établissement Britannique*. : mais Milord Dartmouth, en 1775, y a fait établir un Conseil de législation : mais depuis plus de vingt ans il y existe un détachement du quarante-neuvième régiment : mais Milord Germaine est convenu en plein Parlement qu'il y avoit établi un Gouverneur avec le titre de Surintendant ; mais le parti de l'opposition soutient enfin que les termes du Traité manquent de précision, en ce qu'ils n'atteignent les Anglois à démolir leurs fortifications que dans la baye de Honduras, très-distincte de la côte & du pays des Mosquitoes, qu'on ne sauroit entendre par ces mots : *& autres lieux du territoire d'Espagne dans cette partie du monde*, & d'autant moins que la côte des Mosquitoes a toujours fait partie des possessions Britanniques. Ne suffit-il pas, Monsieur, qu'il subsiste des notions si incertaines dans les têtes Angloises, sur-tout parmi les Ministres, pour qu'il soit intéressant de connoître tous les écrits qu'elles enfantent sur un objet de cette importance ? Je vous ai fait voir, dans une précédente lettre, Milord North occupé des moyens de maîtriser tout le commerce de l'Inde. Vous y avez vû les grands projets de M. Luttrell sur l'Afrique. Ici vous connoîtrez les droits que l'Angleterre pourra, au besoin, faire valoir pour former de riches & importans établissemens au sein de l'Amé-

CXCVJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
rique Espagnole. J'ai deux pieces à vous
faire lire sur cet objet intéressant.

N^o. I. *Mémoire concernant l'établissement des
Anglois sur la côte des Mosquites, écrit pour
le Gouvernement en 1773, par M. Brian
Edouard, Membre du Conseil de la Jamaïque.*

» En ma qualité de Membre du Conseil
de Sa Majesté dans cette Isle, j'ai été nommé
Membre d'un Comité chargé d'examiner la
cause de quelques troubles & démêlés qui se
sont élevés parmi les habitans Britanniques
sur la côte des Mosquites. Il a passé par mes
mains beaucoup de lettres & de papiers
d'importance. C'est d'après ces autorités &
d'autres pieces qui m'ont été communiquées
par des personnes qui ont résidé long-tems sur
les lieux que j'ai dressé le mémoire suivant,
qui, non-seulement doit prouver de la ma-
niere la plus évidente le droit de la Couronne
Britannique sur ce pays aussi utile qu'agréable,
mais qui encore fait voir les avantages que
son amélioration procureroit à nos revenus,
à notre commerce & à notre navigation.
Enfin, soit qu'on veuille se procurer des
facilités pour attaquer les Possessions Espa-
gnoles *en tems de guerre*, soit qu'on envi-
sage les moyens que ce pays offre de lui-
même pour récompenser les Entrepreneurs
particuliers des sommes quelconques qu'ils
pourroient donner à sa culture; sous ces deux

points de vue la côte des Mosquitoes mérite également l'attention du gouvernement. Au surplus, comme on peut supposer que les devoirs de ma place m'obligent de supprimer les informations particulières qui me sont parvenues, je crois devoir prévenir que je n'ai fait usage d'aucun fait ou circonstance qui n'intéresse tous les habitans de la Grande-Bretagne en général, & qui ne soit de la plus grande notoriété sur la côte de Mosquite ».

» Quoique j'aie scrupuleusement suivi cette règle dans tout le cours de ce mémoire, je crois en même-tems pouvoir déclarer que soit dans ma qualité susdite ou autrement, je n'ai vu aucun renseignement, aucune preuve, aucune circonstance qui doive ou qui puisse le moins du monde invalider ou affoiblir les faits que je vais exposer ».

» D'abord, relativement au droit de la Grande-Bretagne sur ce pays, les faits suivans me paroissent clairs & incontestables : 1°. que les Sauvages natifs de ce pays n'ont jamais été conquis par le gouvernement Espagnol, & qu'ils ne l'ont jamais reconnu comme lui étant sujets : 2°. que les Espagnols n'ont jamais eu d'établissement parmi eux ; 3°. que pendant plus d'un siècle ils ont entretenu une alliance étroite & constante avec les Sujets de la Grande-Bretagne : 4°. qu'ils ont fait une cession libre & formelle de la souveraineté de leur pays aux Prédé-

CXCVIIJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
cesseurs de Sa Majesté, reconnoissant le Roi
de la Grande-Bretagne pour leur Souverain,
avant le traité concernant l'Amérique con-
clu à Madrid en 1670; 5°. que cette cession
des Sauvages à la Couronne Britannique a
été acceptée par le Roi de la Grande-Breta-
gne, & qu'elle a été renouvelée par les naturels
du pays à différentes fois, & avec la plus
grande solemnité; 6°. & enfin que cette
accumulation de droits Britanniques n'a reçu
aucune atteinte par le dernier traité de paix.
Ces propositions, je le repete, me paroissent
certaines & incontestables ».

» Les deux premières sont admises par les
Espagnols eux-mêmes. Quant à l'alliance
des Naturels du pays avec les Sujets & la
Couronne de la Grande-Bretagne, & leur
soumission à son gouvernement en 1670, les
faits suivans que je crois suffisamment con-
firmés par les papiers originaux actuellement
dans le bureau des Colonies, sont rappelés
par le Chevalier Hans-Sloane qui étoit lui-
même à la Jamaïque lorsque le Roi de Mos-
quite en personne s'adressa au Duc d'Albe-
marle Gouverneur de cette Isle sous le regne
de Jacques II, pour renouveler son hom-
mage & demander la protection du Monarque
Anglois ». Le *Mémoire*, dit le Chevalier
Hans, adressé au Duc d'Albemarle par le Roi
de Mosquite, & ses Sujets portoit en substance
que sous le regne de Charles I. le Comte de War-
wick, en vertu de lettres de représailles, s'étoit

emparé de différentes Isles dans les Indes occidentales, particulièrement de celle de la Providence (appelée depuis par les Espagnols Sainte-Catherine) située à 13 degrés 10 minutes, latitude Nord, à 30 à 40 lieues à l'Est du Cap Gracias-à-Dios (vulgairement connu sous le nom de Mosquite) ce qui a fourni au susdit Comte tous les moyens d'entretenir une correspondance avec les Naturels du Cap & des Pays voisins. En très peu de tems il fut assez heureux pour obtenir de ces Sauvages tout ce qu'il desiroit, & il gagna même leur confiance jusqu'à les déterminer à envoyer en Angleterre le fils du Roi, en laissant comme otage à sa place un de ses Officiers qui étoit le Colonel Morrés établi à Newyork. Le Prince Sauvage s'embarqua avec le Comte de Warwick pour l'Angleterre où il resta trois ans. Dans cet intervalle le Roi Sauvage mourut; mais ses Sujets instruits par les habitans de la Providence avec lesquels ils avoient une grande correspondance de commerce, de la puissance du Roi de la Grande-Bretagne, & du besoin qu'ils avoient de sa protection, persuaderent au jeune Prince à son retour de se démettre de son autorité, de se joindre à eux & de reconnoître le Roi de la Grande-Bretagne pour leur Souverain en se déclarant ses Sujets. Le Chevalier Hans ajoute qu'ils ont toujours persisté dans ces sentimens, & qu'ils ne reconnoissent point d'autre Souverain ». (Histoire de la Jamaïque, première édition, vol. I, p. 76) ».

Au mois de Juin 1670 on signa à Madrid

ce AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

le fameux traité d'Amérique, dont le septième article porte ce qui suit.

» Le Roi de la Grande-Bretagne, ses hoirs & successeurs, auront, tiendront & posséderont à jamais avec plein droit de souverain domaine, propriété & possession, toutes les terres, pays, Isles, colonies & domaines quelconques situés dans les Indes Occidentales ou dans *TOUTE AUTRE PARTIE DE L'AMERIQUE*, que ledit Roi de la Grande-Bretagne & ses Sujets tiennent & possèdent à présent, de sorte qu'à cet égard sous aucun motif ni prétexte quelconques, il ne puisse ni ne doive être rien demandé, & qu'on ne puisse pareillement agiter aucune question ni controverse à l'avenir concernant le même sujet ».

Rappelons - nous actuellement le dernier traité de paix, dont le dix-septième article est conçu en ces termes. » *Sa Majesté Britannique fera démolir toutes les fortifications que ses Sujets auroient construites DANS LA BAYE D'HONDURAS ET AUTRES LIEUX DU TERRITOIRE D'ESPAGNE* dans cette partie du monde, dans l'espace de quatre mois après la ratification de ce traité, &c ».

» Il faut, ou que l'on ait ignoré l'existence du premier de ces articles, ou que l'on ait bien mal entendu le sens du second; si on a pu élever quelque doute sur les justes droits de Sa Majesté à la souveraineté de ce pays, car il est constant que la côte de Mosquite ne fait point partie de la Baye d'Honduras, & qu'elle n'a jamais été regardée comme

relle par les Espagnols eux-mêmes, ainsi qu'il paroît clairement par toutes les Cartes qu'ils ont de cette côte. La Baye du Golfe d'Honduras s'étend depuis le Cap Catoche par 21 degrés de latitude Sept., & 86 degrés 20 minutes de long. Occid., (à compter de Londres) jusqu'au Cap Honduras : par 16 degrés de latitude Sept., & 85 degrés 55 min., long. Occid. depuis le Cap Honduras jusqu'à l'embouchure Septentrionale du Lac Nicaragua, appelée communément *la riviere Saint-Jean*. Par 10 degrés 25 minutes de latitude est la côte du pays, connue généralement sous le nom de *côte des Mosquitoes*, pays sur lequel les Espagnols n'ont jamais mis le pied, n'ont jamais formé aucune prétention depuis le commencement du monde jusqu'à ce jour. S'ils en ont formé, ils les ont abandonnées par le premier des articles ci-dessus, car les naturels du pays qui ont heureusement conservé leur indépendance au milieu du carnage & de la désolation dans tous les pays qui les environnent, avoient déjà sollicité & obtenu l'approbation du gouvernement Britannique, en reconnoissant le Roi d'Angleterre pour leur Souverain, ainsi que nous l'avons fait voir. Ils étoient donc compris dans les termes mêmes de l'article en question, étant alors dans tous les sens Sujets de la Couronne Britannique ».

» Non-seulement, leur soumission à la souveraineté de la Grande-Bretagne, a été

solemnellement renouvelée par le Roi de Mosquite en personne au Duc d'Albemarle, lorsqu'il étoit Gouverneur de la Jamaïque, mais c'est encore un fait constant qu'ils se sont fait un usage de donner à presque tous les Gouverneurs subséquens, de nouvelles assurances de leur fidélité. En conséquence, la Grande-Bretagne les a constamment protégés pendant plus d'un siècle; & elle a fait distribuer tous les ans des présens parmi leurs Chefs. En 1741 on attacha à ce pays un établissement régulier de troupes sous le commandement d'un Sur Intendant; & en 1744 il fut donné au pays une administration de justice, avec des Magistrats & Cours de session de quartier, laquelle continua de subsister, sous les auspices du Gouvernement, jusqu'à la dernière paix. Alors on retira les troupes & les munitions militaires; & il fut donné ordre de démonter les canons & de détruire les fortifications que les Anglois y avoient élevées pour leur défense & pour celle de leurs bons amis & fideles alliés les Sauvages, qui alloient être exposés à l'implacable ressentiment d'une Puissance dont ils avoient tout à craindre, & qui, sans notre secours, les auroit exterminés depuis long-tems. Ces ordres, si contraires à la politique, étoient sans doute fondés sur cette inconcevable idée, que la côte de Mosquite faisoit partie de la baie d'Honduras, exemple étonnant d'inadvertance, pour ne rien dire de plus. Comme

cette côte ne fait point partie de la baie d'Honduras, elle n'appartient pas non plus au territoire de l'Espagne, dans cette partie du globe. Car quand on alloueroit à l'Espagne la prétention de première découverte de toute cette côte à la faveur de la généreuse donation du Pape Alexandre VI : quand on reconnoîtroit même que les Sujets de la Grande-Bretagne n'avoient aucune communication avec ce pays avant la conclusion du Traité d'Amérique en 1670, une Nation aussi éclairée que la nôtre regardera-t-elle de pareilles considérations comme suffisantes pour justifier les prétentions de la Couronne d'Espagne, occupée de mettre sous le joug un peuple libre, qui, s'il n'est pas sujet de la Grande-Bretagne, est, par les loix de Dieu & les droits invariables de la nature humaine, libre aujourd'hui de se soumettre à l'autorité qu'il lui plaît de choisir ? «

» Après avoir ainsi fait voir que le droit de la Grande-Bretagne à la souveraineté de ce pays est fondé sur le meilleur de tous les titres, sur le consentement volontaire de ses libres & anciens Habitans, je tâcherai de donner l'idée la plus exacte qu'il me sera possible du pays «,

» La côte, ci-dessus décrite, s'étend depuis le cap Honduras jusqu'au bras Septentrional de la riviere de Nicaragua ou de S. Jean, dans un espace de cent quatre-vingt lieues ; & si les montagnes éloignées qui

bornent sur les derrieres les territoires Espagnols en sont considérées comme les limites dans l'intérieur des terres, la Grande-Bretagne y possède un terrain qui est de moitié au moins plus considérable que tout le Royaume de Portugal «.

Parmi les établissemens actuels de la Grande-Bretagne dans ce Pays, il y en a trois principaux, savoir: *Black-River*, à 26 lieues Est du Cap Honduras: le cap *Gracias-à-Dios*, par 14 degrés 54 minutes latitude, à 54 lieues Est-Sud-Est de *Black-River*, & *Blew-Fields*, à 70 lieues Sud du cap *Gracias-à-Dios*.

De *Blew-Fields* à *Black-River* le pays est plat en général jusqu'à plusieurs milles de la côte; mais on trouve des hauteurs à l'Ouest de *Black-River* & au Sud de *Blew-Fields* «.

» La Nature a prodigué à ce pays toutes les especes d'animaux & de végétaux. Les uns sont recommandables par leur utilité, les autres par leur beauté; ceux là servent aux besoins, ceux-ci au luxe. Il est par tout abondamment arrosé. Le sol est d'une fertilité étonnante & capable de produire, dans la plus grande perfection, tout ce qui croît entre les Tropiques. Le cotonier, la noix de cacao ou de chocolat, & la vanille, croissent naturellement dans toute l'étendue de ce pays. L'indigo en est aussi une plante naturelle; & il paroît être de la même es-

pece que celui de la Province voisine de Guatimala , qui passe pour le meilleur de tous. La canne à sucre y parvient au même degré de perfection que dans aucune des Isles ; & la grande quantité de bois de Mahogany & de Salsepareille , qu'on en exporte tous les ans pour la Grande - Bretagne , fait déjà de cet établissement un objet d'importance dans la balance de son commerce & de sa navigation. Les rivieres & les côtes sont remplies d'excellent poisson ; & on y trouve les plus belles tortues , tant pour la nourriture que pour l'écaille , en plus grande quantité que dans aucune autre partie du monde connu. On doit y ajouter encore une circonstance qui n'est pas d'un médiocre avantage dans un établissement naissant , c'est que les embouchures d'un grand nombre des principales rivieres produisent une prodigieuse quantité d'huîtres , tant de *mangrove* que de l'espece plate : il y en a de la dernière espece des bancs entiers , qui sont inépuisables. Enfin , quant à la nourriture , les Habitans de ce pays paroissent exceptés de la malédiction générale prononcée contre nos premiers parens «.

» En 1770 il y avoit dans ce pays , sans compter les naturels , environ 1400 habitans sujets de la Grande-Bretagne , dont 206 étoient blancs , presque autant de mulâtres , & environ 900 esclaves. De ce nombre 136 blancs , 112 mulâtres & environ 600 negres étoient à *Black-River* ou aux envi-

rons. Ce lieu cependant est presque à tous égards, une des situations le moins propres pour une Capitale ; & en effet, c'est principalement à cause de cette circonstance qu'il est devenu le premier établissement. Comme cette rivière est à une des extrémités de la côte, & qu'elle n'a guere que six pieds d'eau à sa barre, elle a paru une retraite plus commode & plus sûre à nos coupeurs de bois qui avoient été chassés de la baie d'Honduras en 1730 «.

» *Blew-Fields* a beaucoup d'avantages sur *Black-River*, & il pourroit devenir une place d'importance. Il y a communément douze à treize pieds d'eau à l'entrée du port. Le *Bluff*, éminence formée par un rocher très-étendu & très-aisé à défendre, a naturellement tout ce qui est nécessaire pour une Ville. Les plus gros vaisseaux peuvent se ranger sous ce roc quand ils chargent. Plusieurs belles rivières, après avoir arrosé les plus riches plaines qu'il y ait peut-être dans le monde, se déchargent dans les vastes lagunes dont le port fait partie. Malheureusement il est beaucoup trop au Sud, & il fourmille de rats «.

» Le port du cap *Gracias-à-Dios* est formé par un bras de mer assez large pour contenir toute la marine de la Grande-Bretagne, & ouvert seulement de l'Est quart de Sud, au Sud-Sud-Ouest, pointe d'où le vent souffle très-rarement. Les Habitans sont établis sur la rivière *Wanks*, laquelle

prend sa source très-près de la mer du Sud, & après avoir successivement traversé les territoires des Espagnols, des Sauvages leurs amis, de ceux qui sont les nôtres & des Mosquitoes, se jette dans la mer, à ce cap, par dessus une barre très-peu profonde «.

» L'impétuosité du courant, les sinuosités de cette riviere & différentes autres circonstances qui empêchent de mesurer les distances, font qu'il est très-difficile de dire au juste quelle est la profondeur du Continent. Mais il est venu au cap, des Mules envoyées d'un lieu que l'on suppose être beaucoup par de-là cent lieues, en remontant la riviere & d'où il n'y a, par les bois, que deux jours de marche jusqu'à la Ville Espagnole de Léon «.

» Il y a quelques petits établissemens entre ce cap & *Blew-Fields*, & un encore plus loin au Sud «.

» Les Indiens appellés Mosquitoes, & qui se sont rendus si justement remarquables par leur haine héréditaire & invariable pour les Espagnols, & par un attachement tout pareil pour les Anglois, étoient anciennement en très-grand nombre; mais depuis quelques années la petite vérole a considérablement diminué leur population. Ils sont à présent à-peu-près huit à dix mille combattans, séparés en différentes Tribus, tant par la nature que par la politique: la séparation naturelle provient de la distinction gé-

nérale entre les vrais Indiens & les *Samboes* : la séparation politique, est l'effet de leur soumission à différens Chefs appellés Roi, Gouverneur, Général & Amiral, dont chacun à un différent territoire & une juridiction presque indépendante, quoique le Roi ait une suprématie assez mal définie, tant de pouvoir que de domaine «.

» Les peuples du Général sont *Samboes*, & ils s'étendent depuis *Black-River* jusqu'aux environs du cap *Gracias-à-Dios*. La résidence principale du Roi est à environ douze lieues au Sud du cap. Ses sujets sont aussi *Samboes*, & ses possessions commencent au cap & s'étendent fort avant dans le pays. Le district du Gouverneur est limitrophe à celui du Roi, & il s'étend de vingt à trente lieues au Sud, jusqu'à celui de l'Amiral. Les peuples soumis à ces deux Chefs sont indigènes «.

» On présume que les *Samboes* tirent leur origine d'un vaisseau de Guinée, qui a fait naufrage sur la côte il y a environ cent ans. Il est certain que leur chevelure, leur teint, leur physionomie, & en général toute leur conformation, prouvent qu'ils descendent des Africains. Leurs ancêtres leur ont pareillement transmis quelques-unes des plus mauvaises qualités qui caractérisent leur espèce ; car ils sont en général faux, traîtres, perfides, impudens & vindicatifs «.

» Les purs ou vrais Indiens, sont appellés ainsi,

ainsi, parce qu'ils n'ont aucun mélange de sang Nègre. Leurs mœurs & leur caractère donnent en général une idée favorable de ces Indiens. Ils ne font jamais le mal pour le mal, & ils s'élevent quelquefois jusqu'à faire le bien pour le bien, lorsqu'il ne faut pas un trop grand effort d'esprit. Leur modestie, leur docilité, leur bonne foi, leur disposition à l'amitié & à la reconnoissance, leur donnent des droits à notre estime & à notre protection; car les mêmes vertus qui les rendent doux & humains peuvent aussi leur donner trop de désavantages contre des voisins aussi ambitieux & aussi entreprenans que les *Sambæs* & contribuer ainsi à leur destruction.

Il paroît qu'un des objets les plus importans de notre politique, devoit être de tirer parti également de deux peuples si dissemblables, en surveillant, & reprimant l'inquiétude des *Sambæs*, & en encourageant & aiguillonnant le caractère pacifique mais indolent des vrais Indiens.

La principale occupation des Anglois dans ce pays a été jusqu'à présent de couper du bois de Mahogany, de cueillir de la Salspareille, de chercher des écailles de Tortue, & d'acheter des peaux aux Sauvages. La majeure partie de ces articles est envoyée en Angleterre sur des bâtimens Britanniques. Les exportations, en 1769, furent d'environ 800,000 pieds en superficie de bois de Mahogany, 200,000 livres de Salspareille,

CXX AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

& 10,000 livres d'écailles de Tortue. Il se fait aussi un petit commerce avec les Espagnols des frontieres; & on envoie de tems en tems quelques mules à la Jamaïque ».

« Mais avec un peu d'encouragement on feroit bientôt naître dans la Colonie un principe de prospérité plus actif & plus étendu; je veux parler de l'esprit de culture qui, même dans l'état actuel de ces établissemens a commencé à se montrer avec les plus belles apparences de succès. Un peu d'industrie auroit bientôt fait découvrir une variété presque infinie de bois, de gommés & de drogues propres à la teinture. Le pays est rempli aussi de toutes sortes de bois de construction de la meilleure espece ».

» Cependant il reste encore beaucoup à faire avant qu'on puisse tirer un certain avantage pour la Colonie ou pour la Métropole de ce qui a déjà été fait. Je ne devrois peut-être parler qu'avec circonspection des motifs qui, jusqu'à présent ont empêché le Ministère Britannique de donner une forme & de la solidité à cet établissement, & de le soutenir ouvertement avec la vigueur convenable pour le porter sûrement & rapidement au rang que ses avantages naturels doivent lui faire prendre; mais je crois n'offenser personne en observant que le plan de conduite incertain & indécis qu'on a suivi relativement à cette Colonie depuis la conclusion de la dernière paix, ne tend ni à accé-

lérer son accroissement , ni a donner une idée avantageuse de la gloire & de la dignité d'une grande & puissante nation. Ou bien il est vrai que les Naturels de ce pays ont acheté notre protection par la cession de leur territoire , & par une soumission constante depuis plus d'un siècle : ou bien cela n'est pas. S'ils l'ont fait & que le contrat soit réciproque : si on leur a promis à différentes fois la protection & les secours les plus efficaces de la part & au nom de la Couronne Britannique : si en conséquence ils ont jusqu'à présent reçu nos gens les bras ouverts : s'il les ont constamment encouragés & assistés de tout leur pouvoir : s'ils ont toujours regardé nos ennemis comme les leurs : si cette conduite les a exposés au ressentiment implacable , non-seulement des Espagnols , mais encore de Tribus Indiennes , très-puissantes alliées de cette Couronne : s'ils ont ainsi attiré sur eux & sur leurs enfans une vengeance qui consommera leur ruine , étant abandonnés de nous : enfin , si la possession de ce pays ne peut que tourner à l'accroissement de notre commerce & de notre navigation ; si ce sont là , dis-je , tous faits notoires (& je suis bien sûr qu'ils ne seront point contredits par quiconque aura quelque teinture de cette affaire) il sera peut-être difficile d'assigner une raison plausible de notre négligence & de notre inattention pour ces pauvres peuples qui nous sont si attachés , & pour l'intérêt des Planteurs Bri-

CCXII AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
tanniques établis parmi eux, dont le nombre
diminue tous les jours, & qui, si l'on ne
change pas de système relativement à cette
Colonie, seront obligés de quitter le pays
ou seront bientôt enveloppés dans la ruine
dont il est menacé ».

» L'abandon de ce pays paroît aussi étrange
que contraire à la politique sous quelque
point de vue qu'on le considère. La facilité
d'attaquer les Possessions Espagnoles *en tems*
de guerre, & même de renverser jusque
dans ses fondement le vaste empire de cette
Puissance dans l'Amérique méridionale par
le Lac Nicaragua, offre aux Armes Britan-
niques une si belle perspective de conquête,
de gloire & de richesses que je ne puis me
persuader que le Gouvernement ait jamais
eu des notions bien nettes sur une circonstance
de cette importance. Je crois me rappeler
qu'un bâtiment de trente tonneaux s'est avancé
jusqu'à l'entrée de ce Lac, & que ce même
bâtiment est revenu ensuite à la Jamaï-
que. Depuis les limites intérieures du Lac
jusqu'à la partie la plus voisine des côtes de
la Mer du Sud, il n'y a que dix ou douze
lieues de chemin par un pays plat. Il est vrai
que l'entrée de la rivière par le Port de Saint-
Jean est un peu obstruée par un bas-fond
où il n'y a que cinq pieds d'eau; mais on peut
remédier en grande partie à cet inconvénient,
si l'on y envoie un armement. Ce seroit en conf-
truisant des bateaux plats pour conduire les

troupes sur le Lac. Le Port de Saint Jean peut contenir depuis dix jusqu'à quinze petits vaisseaux de guerre avec de bons mouillages d'environ trois brasses d'eau, & il y a en outre de la place pour cent bâtimens de transport qui seroient entièrement à l'abri des vents du Nord & du Sud, les seuls vents dangereux qui regnent sur cette côte.

On a déjà parlé du Cap *Gracias-à-Dios*. Mais le plus beau port de tout le Continent, depuis Honduras jusqu'à Portobello est sans contredit *Boca-del-Toro* : emplacement, non-seulement capable de contenir toute la marine de la Grande-Bretagne, avec de bons ancrages par tout, mais où se trouvent beaucoup d'excellents ports à l'abri de tous les vents. Il commande un pays d'environ trente-six lieues d'étendue, & joint des lagunes appellées les lagunes *Cherriques*. Les rivières qui se déchargent dans ces lagunes ne sont gueres connues que de nos Indiens Mosquites, qui disent en avoir suivi quelques-unes jusqu'aux établissemens Espagnols. Ils assurent qu'il y a des lagunes sur la côte du Sud, directement opposées aux lagunes *Cherriques*, & que ces lagunes communiquent ensemble par le moyen de quelques-unes des rivières dont je viens de parler. Il est certain que de dessus une éminence des bancs intérieurs des lagunes *Cherriques*, on découvre une vaste étendue des deux mers. On entreroit aisément dans

CCXIV AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

le port de *Boca-del Toro*, avec les vaisseaux qui tirent le plus d'eau, le moindre mouillage y étant de cinq brasses.

Mais le Lac de Nicaragua présente sans contredit le passage le plus commode & le plus sûr pour attaquer avec succès les Espagnols dans leurs plus riches Provinces de l'Amérique Méridionale, & cette circonstance seule, suffit pour qu'on persiste à dire que la possession de la côte des Mosquitoes, est un objet de la plus grande importance pour la Grande-Bretagne. — J'allois ajouter qu'elle seroit plus avantageuse que la possession de Gibraltar même.

A la Jamaïque, le 10 Novembre 1773.

Signé B. EDWARDS.

N^o. II. *Extrait d'une lettre d'un Anglois habitant de la côte de Mosquite, en date du 26 Mai 1777.*

» J'ai vu souvent dans les papiers publics de Londres des lettres concernant la côte de Mosquite. C'est ce qui m'a engagé à vous envoyer une petite description de ce pays que je connois parfaitement, ayant eu plus d'une fois occasion de le parcourir dans toute son étendue.»

» La côte de Mosquite est située à cent lieues environ au Sud-Ouest de la Jamaïque. Le Cap *Gracias-a-Dios* (excellent port) par les 15 degrés 0, latitude Septen-

trionale, se trouve vers le milieu de la côte, qui a environ cent quatre-vingt lieues de long ».

» Nulle part dans ses autres possessions en Amérique, la Grande Bretagne n'a un droit mieux fondé que celui de la propriété de cette côte. Ce droit est établi sur une cession libre & formelle, que nous ont faite, sans y avoir été forcés par nos armes, les naturels du pays avec lesquels les Sujets de la Grande-Bretagne (à l'exclusion de tout autre peuple quelconque) ont toujours entretenu une amitié & un commerce non interrompus.

» Le feu Roi, de l'avis de son Conseil & d'après les informations prises, & le rapport fait par le bureau de commerce, a établi chez ces peuples en 1741 un Sur Intendant & une sorte de Gouvernement. Le Gouverneur de la Jamaïque, envoya sur les lieux des Officiers d'administration pour régler la paix & la tranquillité intérieures parmi les habitans ».

» Ce pays est capable de produire en abondance tout ce qui croit entre les tropiques..... Il y a aussi diverses especes de bois dont on tireroit un grand avantage pour la construction de vaisseaux. Il pourroit approvisionner toute l'Europe de cacao, d'indigo & de coton, ainsi que de plusieurs autres articles que le sol y produit naturellement ».

» Le climat est extrêmement sain, l'air y est beaucoup plus tempéré que dans les Isles.

CCXVJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

Le pays n'est sujet ni à des ouragans , ni à des secheresses opiniâtres ce qui est un grand avantage pour les planteurs ».

« Toute la côte est si bien boisée & coupée de tant de rivières : il s'y trouve en telle abondance tous les autres articles nécessaires à la vie , qu'on peut y former un établissement avec moitié moins de frais qu'à la Jamaïque ; & on y acquéreroit pour une bagatelle des terres d'une qualité excellente. Plusieurs de nos habitans y ont formé récemment des plantations de sucre , & quelques-uns d'entre eux , quoique n'ayant commencé que depuis deux ans , récoltent maintenant jusqu'à 50 tierçons de sucre qui égale en qualité celui de Saint-Christophe. On y trouve quantité de districts qui , pour la situation & à beaucoup d'autres égards sont fort supérieurs à aucuns de ceux de la Jamaïque. Enfin , un Colon qui s'établit ici , avec quelque argent comptant & un peu d'industrie & d'activité ; peut être sûr d'acquérir en peu d'années une fortune immense ».

« Au commencement de l'année 1776 , par un ordre particulier du Lord Dartmouth au Gouverneur de la Jamaïque , il a été envoyé à la côte de Mosquite un nouveau Sur-Intendant avec des instructions du Gouverneur pour établir un Conseil auquel étoit attribué le pouvoir de faire des loix d'après lesquelles les habitans de la côte seroient gouvernés , & qui subsisteroient pendant trois

ans ou jusqu'à ce qu'elles fussent revoquées par le Gouverneur & le Conseil de la Jamaïque. La plupart de ces loix, je puis même dire toutes celles que le Conseil de la côte a passées, ont été approuvées par le Gouverneur & le Conseil de la Jamaïque. Dans le même tems il a été envoyé à la Côte des ordres pour y établir des cours de sessions de quartier & de plais-communs, desquelles cours on peut interjetter appel au Conseil ».

» Les Habitans de la Côte paroissent n'avoir plus autre chose à desirer qu'une protection ouverte du Gouvernement pour que leur pays soit un des plus florissans & des mieux peuplés qu'il y ait au monde. La Côte de Mosquite a déjà excité la jalousie des Planteurs de la Jamaïque & avec raison; car si on veut l'encourager convenablement, non-seulement elle pourra bientôt marcher de pair avec la Jamaïque, mais elle deviendra une Colonie des plus importantes, & vaudra elle seule toutes nos Isles Américaines ensemble ».

VOUS AVEZ remarqué, Monsieur, dans ces deux écrits des assertions & des vues qui caractérisent bien l'ambition toujours active de la nation Angloise. Si certains événemens ne tournent point au gré de ses desirs, je conviens que tous ces beaux projets pourront bien n'être que des rêves; comme par exemple si elle se voit humiliée par la perte entière de l'Amérique, ou affoi-

ccxviii AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
blie par sa réduction , car le besoin même
qu'elle aura de ces accroissemens de-
venant trop réel & trop pressant , ses efforts
en feront d'autant moins à redouter. Alors
les Ministres en place prêcheront la fidélité
aux engagemens: ils affecteront une grande
modération & ils auront l'air de condamner
toutes les entreprises de leurs prédécesseurs ,
dans le langage que Mylord North a tenu
sur l'affaire dont il s'agit à la Chambre des
Communes. Mais si la querelle de l'Amérique
se termine par une réconciliation qui laisse aux
Anglois , je ne dis pas les moyens , mais
seulement le loisir de songer à regagner le
degré de considération & de grandeur d'où
ils se seront vus décheoir , ne vous attendez
point qu'ils se contentent d'y arriver par la
marche lente du tems & de l'économie ;
il faudra au génie turbulent de cette nation
de grandes entreprises qui lui fassent promp-
tement oublier ses revers , & qui réparent
avec usure tous les sacrifices qu'une réunion
forcée avec ses Colonies aura pû lui coûter.
C'est le cas pour lequel il sera essentiel de
n'avoir point négligé les connoissances que
ses Ecrivains ont données de ses prétentions.
Elles deviennent même très-intéressantes
dès le moment actuel , par l'étendue que le
Roi d'Espagne vient de procurer au com-
merce de ses Sujets avec une grande partie
de ses possessions Américaines , & par la ré-
duction à trois pour cent du droit sur les

marchandises d'Europe qui leur seront portées. La contrebande des Anglois , dans ces parties de l'Amérique , devant éprouver une diminution considérable , par la conséquence d'une si sage résolution , ils voudront y obtenir des avantages plus décidés , & tirer tout le parti possible des droits qu'ils prétendent avoir sur la côte des Mosquitoes , pour faire arriver leur Colonie de la Jamaïque au plus haut degré de solidité & de splendeur. Ce dernier calcul porte sur l'hypothèse que l'Angleterre reconnoîtra volontairement l'indépendance des Etats unis , & qu'il ne lui resteroit que ce seul moyen de conserver le nom de Puissance en Amérique. S'il faut qu'elle soit forcée à cette reconnaissance par une guerre avec la Maison de Bourbon , il est à propos qu'on ait les yeux ouverts sur toutes ses opérations , relativement à la côte des Mosquitoes , par le moyen de laquelle elle espere de se faire un second Gibraltar dans le Nouveau monde.

En attendant , reprenons le fil des affaires du jour , & l'examen des facultés de cette Nation. Vous allez voir des exemples d'un brigandage dans ses finances , qui donneront autant de gloire que de courage aux Américains , chez qui l'économie a été jusqu'ici le principal nerf de la guerre.

ccxxij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
qu'en attendant, il lui suffisoit du témoi-
gnage de sa conscience.

Le Gouverneur *Johnstone* nomma seize membres de la Chambre, qui, chacun en leur nom, étoient entrepreneurs pour le Ministère, & qui avoient dans la Chambre même une multitude de croupiers parmi ceux qui ne tenoient point à la Cour par des places ou des pensions; ce qui mit dans le plus grand jour l'influence secrète par laquelle la Cour est constamment assurée d'une pluralité considérable.

Le Colonel *Barré* demanda un éclaircissement sur les retenues faites aux troupes. Il fit voir que ces retenues n'étoient suppurées que pour vingt-six mille hommes, tandis que le nombre total étoit de 54 à 55 mille hommes.

Le lord *Barrington* promit de répondre le lendemain à cet article. L'arrêté proposé par le lord *Barrington* fut agréé, & le rapport remis au 26.

Le 26 Mars.

LE Lord *North* présenta le Bill pour la nouvelle taxe sur les maisons, conformément à l'arrêté pris par le Comité du subside, & approuvé par la Chambre, lors du rapport, le Mardi 3 Mars. (Cet impôt additionnel consiste en 6 deniers pour livre sterling sur toutes les maisons arrentées depuis cinq jusqu'à cinquante livres sterling, & d'un sou pour livre sterling sur les maisons à 50 livres sterling

& au dessus.) Il demanda que la seconde lecture du Bill fût faite le Lundi 30 Mars.

L'opposition s'efforça de la faire remettre à un tems plus éloigné, pour que les Habitans des Villes de Londres & de Westminster & du Fauxbourg de Southwark, qui seroient particulièrement lésés par cette taxe, la plus onéreuse & la plus injuste qui ait jamais été imaginée, eussent le tems de faire leurs remontrances à la Chambre. Il demanda en même tems si les Fermes n'en seroient point exemptées ?

M. *Byng* fit voir que si les Manoirs des Seigneurs y étoient compris, ce seroit, en tous points, une taxe des terres additionnelle.

Le Lord *North* répondit que quelques Fermes pourroient être exceptées de la loi; mais que jamais il ne lui étoit venu à l'idée que les Manoirs le seroient pareillement, quoique M. *Byng* eût prétendu qu'il l'avoit fait entendre au Comité.

M. *Burke* soutint que quoique tous les Propriétaires des terres en Angleterre & dans le Pays de Galles fussent étrangement grevés par cette taxe, elle avoit l'air d'être un fléau particulier pour les Habitans de Londres, que l'on cherchoit à punir de ce qu'ils s'étoient élevés tant de fois contre la guerre d'Amérique.

M. *Thomas Walpole* demanda que le bill fût imprimé, afin que les Parties intéressées

pûssent en prendre connoissance, & il eût l'exemple de son oncle le fameux Robert Walpole qui en 1733 n'avoit point hésité à faire imprimer le bill de l'Accise, moyen par lequel il avoit fait tomber les clameurs de l'opposition.

M. *Rigby* soutint que les formes de la Chambre ne permettoient ni qu'on imprimât un bill de taxation avant qu'il fût agréé, ni qu'on reçût des pétitions contre un tel bill. La motion relative à l'impression, fut rejetée par 71 voix contre 44. pluralité 27.

M. *Rigby* répondit sur l'article des retenues, qu'elles avoient été faites par l'ordre exprès du Général, conséquemment aux distributions des rations, & qu'on ne sauroit bien positivement les détails sur cet objet que l'année prochaine.

Le Lord *North* ajouta à cette reponse du Trésorier général des Troupes, qu'elles s'étoient faites suivant la proportion des rations: qu'on les faisoit supporter par les Soldats effectifs & les bas-Officiers: que si le nombre en paroïsoit de beaucoup moindre que celui de l'armée, la différence de la quantité de rations distribuées en expliquoit la raison.

M. *Baker* reprenant la discussion de la veille sur la Commission pour l'envoi de l'or d'Espagne & de Portugal en Amérique, qu'il croyoit, dit-il, être trop forte, même à un & demi pour cent, demanda pourquoi le Parlement passeroit une Commission aussi excé-

five sur l'or anglois envoyé en Amérique, ainsi que sur les lettres de change tirées par le Commandant en chef. Il soutint que demi pour cent seroit un bénéfice suffisant, puisque c'étoit celui dont se contentoient les Banquiers de Londres pour leurs acceptations, même de petites sommes. Il parla de trois cens mille guinées envoyées en Amérique, & sur lesquelles M. Thomas Harley, Membre de la Chambre, avoit reçu pour droit de commission, la somme de 4,725 l. sterling (106,312 l. 10 s.)

M. Burke demanda qu'il fût retranché de la motion pour le paiement des dépenses extraordinaires de l'année 1777, une somme de 160,000 l. sterling. J'ose croire, dit-il, qu'une Chambre des Communes du Parlement Britannique ne consentira jamais à payer ces 160,000 l. (3,600,000) qui ont été avancées au Lord Dunmore, au Général Carlton, au Général Burgoyne, au Colonel Saint Léger, au Colonel Butler, &c. &c. pour acheter des haches, des affoires, des couteaux à escalper & des poignards, & pour en armer les Sauvages, afin qu'ils pussent massacrer les vieillards, les femmes & les enfans à la mammelle, ou leurs prisonniers de guerre, & aux Negres domestiques pour égorger leurs maîtres dans leurs lits.

Cette modification fut rejetée, par 56 voix contre 214 pluralité 35.

P. du 30 Mars.

On ne voit plus gueres, Monsieur, dans les papiers Anglois que des écrits apologétiques pour les Ministres. Milord Germaine, qui s'étoit chargé volontairement de la guerre d'Amérique, y est justifié aux dépens de ceux qui ont exécuté ses ordres péremptaires. On y prouve pour Milord Sandwich, Ministre de la Marine, que s'il n'a pas de matelots, il a des planches: que si les vaisseaux Anglois ne servent pas, ils sont serés sous de bons hangards, à l'abri de la pluie; & que le bois étranger qu'il a fait employer aux constructions & réparations, n'est pas plutôt détruit que le bois Anglois par le ver ou par les autres injures aquatiques, sans qu'il soit question de leur force de résistance à l'impression du feu de l'ennemi. Vous pensez bien que Milord North, Chef de la Finance, qui paye les défenseurs des autres, ne doit pas en manquer pour lui-même: aussi, en a-t-il, qui, s'ils ne sont pas très-éclairés, ou très-sinceres, sont au moins très-zelés; car il ne tiendra point à eux que la postérité ne lui sache un gré infini de la maniere dont il a perdu l'Amérique. La connoissance que vous avez de toutes les pirateries exercées depuis près de deux ans, par la Marine Angloise sur le commerce de France, & du ton impéieux avec lequel on prétendoit lui faire la loi jusques dans ses ports,

empêchera que vous ne soyez offensé de voir un de ces Ecrivains accuser de perfidie le Ministère François, parce ce que vous verrez bien qu'il doit penser autrement qu'il ne parle, puisqu'il assure en même tems que l'Angleterre n'a jamais été plus formidable que dans le moment présent où la France semble la provoquer à la guerre, & qu'il avoue qu'on auroit pu la surprendre dans un moment où elle étoit moins préparée. Vous serez peu effrayé de la menace qu'il fait à la France d'un traitement de la part de ses Colonies, pareil à celui qu'éprouve aujourd'hui l'Angleterre; car vous savez à merveille que s'il est quelque événement qui assure éternellement à la Maison de Bourbon ses possessions dans le nouveau Monde, c'est l'ouverture du Commerce de l'Amérique Septentrionale à toutes les Nations voisines, puisqu'il en résultera une liberté qui portera leur commerce au plus haut degré de prospérité. Il étoit bien plus à craindre pour ces Puissances que leurs Colonies ne se séparassent d'elles, lorsque, bloquées, pour ainsi dire, par le monopole anglois de l'acte de Navigation, elles gémissaient dans l'attente des secours les plus urgens aux portes même de l'abondance. C'est au contraire aux Isles Angloises que ce sort est réservé; car il sera impossible qu'elles s'accoutument à ne plus trouver à leur portée tout ce qui est nécessaire à leur subsistance & à leur exploitation.

CCXXVIIJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

Un mal inconnu est bien plus insoutenable que celui auquel on est habitué. Mais il est tems que je vous fasse lire le morceau que je vous ai annoncé.

Au Lord North.

M I L O R D.

L'OPPOSITION a réprouvé indistinctement toutes vos opérations depuis le moment où les liens de l'Union entre l'Angleterre & l'Amérique ont été rompus. Vous avez été accusé d'avoir, dans l'origine de la querelle, préféré la guerre aux moyens de conciliation, & ensuite d'avoir adopté aussi précipitamment la voie de la négociation, lorsque ces deux moyens se sont trouvés également inefficaces. Une inculpation d'une nature aussi grave, qui attaque à la fois votre capacité & vos principes, demande l'attention la plus sérieuse de la part de tout Anglois, d'autant que la sagesse de votre administration est la base sur laquelle porte la sûreté, la prospérité & la splendeur de l'Angleterre.

Il m'a toujours paru incontestable que la Mere-Patrie avoit le droit de taxer ses Colonies. C'est une opinion dans laquelle je persévérerai, tant que les sophistes du Parlement ne m'auront point fait voir que l'Angleterre a établi & protégé les Colonies jusqu'à leur état actuel de maturité *, sans aucune dé-

(a) C'est pourtant ce qui est bien clairement prouvé

penſe d'hommes ni d'argent. Il eſt inutile de ſe fatiguer à chercher des argumens à l'appui d'une opinion qui eſt actuellement celle de tout ce qu'il y a de perſonnes réellement impartiales, & qui n'eſt rejetée que par des rebelles, ou par des ambitieux dont l'eſpoir a été trompé. Ainſi, la ſeule choſe qui reſte à examiner, c'eſt de ſavoir ce qu'il convenoit de préférer de la guerre ou de la paix, dans le tems où les Colonies ont commencé à avouer hautement leur intention de ſe ſéparer de la Métropole. «

» Une troupe de vils ſéditieux paroît en armes, ſans ordre & ſans chefs, & proteſte avec une ridicule ſolemnité contre un acte du Sénat Britannique, dont, en ſuppoſant même qu'il eût été oppreſſif, leur pauvreté les empêchoit de ſentir le fardeau. Aucun homme raifonnable avancera-t-il qu'il eût été prudent d'envoyer des Commiſſaires pour traiter avec cette canaille? Une telle démarche non ſeulement eût fait croire que le Gouvernement ſe reconnoiſſoit incapable de maintenir la tranquillité dans ſes domaines; mais c'eût été un exemple (ſi les exemples ſont de quelque poids) qui auroit pu autorifer les Colonies à réclamer avec une ſorte de droit cette indépendance qu'elles ſe ſont depuis arrogée. «

dans le Bill du Congrès du 25 Juin 1775. Voyez
Lettre du Banquier du 22 Mars, page cxxix

CÉXXX AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

» Malheureusement, Mylord, (comme l'événement le prouve) vous étiez trop sincèrement animé du désir de la paix & de la conciliation. Tandis que les hostilités étoient suspendues pour encourager les personnes séduites à retourner à leur devoir, des hommes puissans & ambitieux se mettoient à la tête des Insurgens, dont les excès se trouverent par-là, non-seulement appuyés par la force, mais même revêtus d'une espece de sanction. Au surplus, dans cet état des choses, & lorsque la rebellion commençoit à faire des progrès, c'eût été de la part du Gouvernement une démarche aussi infructueuse que contraire à la politique, d'être le premier à offrir des conditions. En prenant ce parti, nous avons tout à craindre, & rien à espérer. Les Américains eussent imputé à la terreur, ce qui n'eût été que l'effet de notre modération; leur insolence se seroit augmentée en raison de notre condescendance, & ils auroient fini par ne vouloir accepter aucunes conditions compatibles avec l'intérêt & l'honneur de la Grande Bretagne. Nous n'avons aucun motif de croire que le pardon rendroit l'Amérique plus fidele pour l'avenir: semblable à un enfant chéri que l'on a gâté par trop d'indulgence, elle avoit plus besoin de châtimens que de caresses.»

» L'Opposition s'est récriée contre la trop longue durée de la guerre; mais malgré les louanges prodiguées à la valeur & à la per-

févérançe des Américains, leurs partisans les plus déclarés avoueroient, s'ils vouloient dire la vérité, qu'ils s'attendoient à voir la rébellion étouffée jusques dans ses germes avec un tiers des forces & du tems qu'on y a mis. Si les Ministres ont été trompés, il ne faut en accuser ni leur vigilance ni leur capacité. L'expérience journaliere nous apprend qu'il n'est pas toujours possible de faire un plan si parfait, que la méchanceté des hommes ou des accidens naturels ne puissent le faire avorter. Il sembleroit que les replis les plus profonds de l'intelligence humaine recellent toujours quelque principe de destruction que les circonstances développent & mettent en activité pour confondre notre orgueil & montrer le néant de nos connoissances «.

» Quel Politique eût supposé qu'il se fût trouvé en Europe un Etat assez hardi pour oser braver le ressentiment de la Grande-Bretagne en donnant des secours à ses Colonies révoltées? En effet, au défaut de l'honneur & de la justice, qui ont malheureusement peu de pouvoir sur l'esprit des hommes, n'avoit-on pas droit de compter du moins que le frein de la crainte devoit retenir les Puissances voisines dans la neutralité, & que leur prudence suppléeroit à leur morale? «

» On citera sans doute l'exemple de la Reine Elisabeth, & les secours que cette Princesse a donnés aux Hollandois sous le regne

CCXXXIIJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
de Philippe II. La protection que ses suc-
cesseurs ont accordée aux Huguenots, pourra
être pareillement rapportée pour justifier les
secours prêtés à l'Amérique; & on en con-
cluera que ces exemples étoient une leçon
pour vous, Milord, qui devoit vous faire
prévoir ce qui est arrivé «.

» Mais si Elisabeth a reconnu l'indépen-
dance des Hollandois, ce n'a été ni par des
vues d'intérêt, ni par commisération pour
leurs calamités; ni enfin par aucun sentiment
de jalousie contre Philippe. Le fanatisme seul
fut son motif; & si ce peuple opprimé n'eût
pas eu la même Religion qu'elle, au-
cune considération n'eût déterminé cette
Princesse Protestante à envoyer un seul
homme ou une seule guinée pour sauver les
malheureux Hollandois du massacre & de la
famine. Mais le règne de la superstition est
passé & les autels sont renversés. Il n'y avoit
plus rien à craindre de la part de cette furie,
qui autrefois a causé tant de maux en Eu-
rope: c'étoit même l'intérêt évident de la
France d'aider la Grande Bretagne plutôt
que l'Amérique. C'est donc sans aucun fon-
dement raisonnable qu'on prétend accuser
la vigilance & la sagesse d'un Ministre An-
glois, de ce qu'il n'a pas imaginé qu'une Na-
tion voisine pût être assez légère pour tra-
hir ses propres intérêts, & assez perfide pour
le faire aux dépens mêmes de son honneur? «
L'assistance de la France a seule mis

les Américains en état de persister dans leur rébellion. Ils auroient été bientôt forcés de reconnoître leur ingratitude & leur déloyauté, si ces deux vices n'eussent été fomentés par un vil & lâche ennemi qui craignant d'entrer ouvertement en lice avec nous, se prévaloit de l'état de paix pour nous assommer.

» Mais, à compter de cette époque mémorable, la foi Françoisé sera décriée à jamais comme la foi punique. L'Angleterre outragée n'oubliera point la trahison de ses perfides voisins, & nos enfans indignés en transmettront le souvenir de génération en génération.

» Aussitôt qu'on fût que la France assistoit l'Amérique, le zèle inconsidéré de nos patriotes leur fit demander à grands cris le châiment de nos perfides ennemis, & la paix avec les Colonies à quelque prix que ce fût. Mais c'eût été la plus grande extravagance. Nous n'étions pas alors, tant par nos forces navales que par nos armées, aussi bien préparés à la guerre que nous le sommes aujourd'hui. D'ailleurs nous ne devions pas nous attendre à tout ce que la fortune, de concert avec nos ennemis, a fait en faveur des Américains. Des accidens, que toute la sagacité humaine ne pouvoit prévoir, ont retardé & fait échouer un grand nombre des plans du Gouvernement. Cela n'empêche point que les opérations n'aient été adaptées

CCXXXIV AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
aux circonstances & aussi bien combinées
qu'il étoit possible , pour les objets qu'on se
proposoit «.

» La dernière chose à considérer , Milord ,
c'est votre Bill conciliatoire que l'on réproouve
comme venu trop tard. A quelle autre épo-
que de cette guerre eût-on pu offrir des con-
ditions compatibles avec la saine politique ?
La France a poussé l'hypocrisie si loin , que
ce n'est même que depuis peu qu'on a com-
mencé à soupçonner qu'elle formoit une
alliance avec l'Amérique. Il y avoit jusques-là
tout lieu de supposer que quoique les Co-
lonies pûssent amuser les François par l'ap-
parence d'un Traité , cependant , s'il falloit
opter entre l'Angleterre & la France , elles
préféreroient les Anglois à une nation dont
le Gouvernement agit d'après des principes
bien plus rigides que ceux qu'elles pré-
tendent avoir été la cause de leur rébellion «.

» Mais quelque'ait pu être le succès de vos
dernières opérations , je suis convaincu qu'elles
portoient sur une base digne de votre sa-
gesse , & qu'elles vous ont été suggérées par
un zèle inébranlable pour les droits & les
vrais intérêts de votre pays. Une nouvelle
scène , Milord , s'ouvre actuellement devant
vous. La guerre avec la France est inévitable
autant qu'elle est désirée par notre Nation ,
qui veut punir sa perfidie. Il y a long tems
que les Anglois aspirent après le moment où
la justice ouvrira le Temple de Janus.

ET DE L'AMÉRIQUE. CCXXXV

Puisse le courage britannique tenir ses portes ouvertes, jusqu'à ce que son ressentiment & son honneur insulté soient satisfaits.

P. S. du 3 Avril.

JE m'empresse de vous envoyer, Monsieur, les derniers débats des deux Chambres, dont je me suis contenté de relever les points les plus intéressans, c'est-à-dire, ceux d'après lesquels vous appuyerez le plus sûrement vos conjectures sur le parti auquel le Ministère Anglois pourra se résoudre dans la crise embarrassante où il se trouve.

*Débats de la Chambre des Pairs, le 31 Mars
1778.*

Le Lord Abingdon se plaignit à la Chambre que les Ministres n'avoient point produit tous les papiers dont il avoit demandé la communication, relativement aux prisonniers Américains, & que nommément il manquoit l'ordre légal sur lequel le Colonel *Ethan-Allen* & trente-quatre autres avoient été mis aux fers dans le Chateau de *Pendennis* en Angleterre & renvoyés ainsi en Amérique, pour y être à la disposition du Général Anglois. Il fit voir que tant de rigueur ne s'étoit exercée sur eux qu'en vertu d'une simple lettre de cachet signée du Secrétaire d'Etat, défiant les Ministres de produire, au sujet de ces prisonniers, aucune accusation ou jugement par Juré qui

pût laver les Ministres de l'imputation du plus barbare despotisme. Le Lord Suffolk, par qui les lettres de cachet en question ont été signées, conjointement avec le Lord George Germaine, n'étant point venu à la Chambre, le Lord Weymouth répondit pour lui que si on ne trouvoit point l'ordre d'emprisonnement, c'est qu'il n'y en avoit point.

Le Lord Abingdon, que cet aveu ne surprit point; mais qui laissa éclater à ce sujet la plus véhémence indignation, apprit à la Chambre qu'il mettroit au jour, en tems convenable, relativement à ces malheureux prisonniers, une multitude de preuves de la plus atroce violation des loix & de la Constitution d'Angleterre, & qu'il s'abstenoit de le faire dans le moment actuel, où ses peines seroient perdues, réservant le coup qu'il vouloit porter au Ministre, pour le jour très-peu éloigné où la vindicte publique peseroit de toute part sur eux, & qui seroit celui où on sentiroit le besoin d'une réforme totale dans l'administration.

Cette discussion terminée de la sorte, on alloit reprendre l'examen de l'état de la Nation, lorsque le Lord Effingham demanda la permission de proposer quelques arrêtés pour remettre l'ordre dans certaines dépenses du département de la Marine.

Le premier portoit: » que le Roi seroit supplié de faire remettre à la Chambre un des tableaux formés par l'Inspecteur de la

ET DE L'AMÉRIQUE CCXXXVIIJ

Marine vers la fin de 1770, pour quelle pût connoître en quel état étoient alors les vaisseaux de Sa Majesté «.

» 2.° Un état des estimations pour les dépenses ordinaires de la Marine, depuis 1771 jusqu'en 1778 «.

» 3.° Une liste des vaisseaux condamnés & vendus, ainsi que des vieilles munitions vendues pareillement, avec les sommes qu'on en avoit retirées «.

» 4.° Une liste des constructions, reconstructions & réparations des bâtimens, outre & par-dessus ceux qui ont été portés sur l'état d'usée & de consommation pour l'année 1777 «.

» 5.° Le montant des retenues de quatre deniers par mois faite sur la paye de chaque Matelot, pour des Chapelains sur les vaisseaux où il n'y avoit point de Chapelains «.

Les propositions du Lord Abyngdon furent soutenues de divers éclaircissemens sur les anciens usages de l'Amirauté dans l'application des fonds, que Milord Sandwich ne prétendit défendre qu'en assurant qu'il les avoit trouvées (a) établies ainsi : au surplus Milord Sandwich insista sur le danger de

(a) Ils concernent aussi les ordres pour les réparations ; Le Lord Abyngdon fit voir qu'ils étoient si peu économiques, qu'on dépensoit 29,000 livres sterl. pour réparer un vaisseau de 60 canons, qui, tout neuf, n'en coutoit que 30,000, (675,000 l. tournois).

CCXXXVIIJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

mettre au jour la plupart de ces détails; alléguant qu'on n'avoit commis déjà que trop d'indiscrétion dans ce genre *sur-tout au moment où la nation alloit peut-être se voir engagée dans une des plus sérieuses guerres qu'elle ait jamais eu à soutenir.*

Le Duc de Bolton, après avoir marqué la plus grande surprise d'un pareil langage dans la bouche d'un Ministre, sur la foi duquel le Parlement avoit cru jusques-là avoir une Marine si formidable, qu'on devoit plutôt souhaiter de faire lire l'ennemi dans ses secrets, que de les lui cacher, dénonça à la Chambre quelques abus de l'administration de l'Hôpital des Gens de mer aux dépenses duquel ne suffit pas un revenu de 57,000 livres sterling (1,282,500 livres tournois) (a) & qui demande un supplément de 4,000 livres. Il supplia la Chambre de ne point lui savoir mauvais gré de

(a) Il consiste dans 20,000 livres sterling sur l'affermage des biens de Derwentwater, & les 6 deniers sterling retenus sur la paye de chaque mois de tous les Matelots employés tant au service du Roi que par les Marchands: lorsque les Matelots de la Flotte Royale sont comme aujourd'hui au nombre de 60,000, ce seul article, qui ne comprend point ceux des Marchands, doit rendre 18,000 liv. sterling (405,000 l. tournois). Les dix-neuf mille livres sterling qui complètent les 57,000, sont le produit de la taxe des six deniers par mois sur les matelots du commerce. Ce calcul en fixe le nombre à près de soixante mille. C'est en tout 120,000 Matelots comme on l'a déjà vu.

la résolution où il étoit de promouvoir la recherche la plus rigoureuse dans ces abus, parmi lesquels il compta l'addition de 20,000 livres sterling aux 26,000 liv. sterling passées anciennement aux Bureaux de l'Amirauté, pour plumes, encre & papier, & quelques Commis, laquelle porte cette dépense à 46,000 livres sterl. (1,035,000 l. tournois), abus dont il informoit la Chambre, dit-il, dans l'esprit de la déclaration du Roi de France, *plein de la ferme persuasion qu'on y trouveroit des nouvelles preuves de ses dispositions constantes & sinceres pour la paix.* Il prévint l'objection qu'on pourroit lui faire qu'étant lui-même un des Gouverneurs de cet Hôpital, & comme Amiral & comme Conseiller privé, il auroit pu faire ailleurs ces observations. « J'ai préféré, dit-il, de m'en expliquer dans le Parlement, de peur qu'on ne me dit ailleurs (s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes) ce qui a été dit ici au grand Chatham, que c'étoit le seul endroit où il auroit la faculté de parler.

Le premier arrêté fut rejeté par une pluralité de 50 contre 20; & sans aller aux voix le troisieme & le quatrieme; mais le deuxieme & le cinquieme passerent.

Le Lord Effingham persista dans sa motion, faisant voir combien il étoit important que la Nation scût l'état de ses affaires. Le Duc de Richmond prétendit qu'il resulteroit de

ces éclairciffemens de meilleurs effets que peut-être on n'imaginoit : qu'ils empêcheroient les peuples de se soulever : qu'il favoit qu'on devoit s'attendre à un soulèvement général : qu'il en étoit sûr ; que le Ministre ne pourroit point se dérober à la vengeance du peuple : que des mutins pleins de rage viendroient l'arracher du Parlement , & que son corps seroit mis en pièces comme celui du grand Pensionnaire de Whit & de son frere , par les Hollandois.

Le Lord *Dudley* répondit que si le peuple Anglois étoit prêt à se soulever , c'étoit contre la France.

Le Lord *Sandwich* se montrant peu effrayé de ces menaces , assura la Chambre qu'on avoit pris les mesures les plus sérieuses pour mettre le Royaume dans le meilleur état de défense , en cas que la France & l'Espagne le forçassent à la guerre , que cependant il ne voudroit point assurer que la guerre fût certaine , quoique les apparences y fussent : que les affaires pouvoient encore changer de face , & qu'il desiroit , avec la plus vive ardeur , qu'on pût l'éviter.

Le Duc de Bolton répliqua que la France avoit fait voir clairement qu'elle vouloit la guerre , & que le langage actuel des Ministres Anglois soutenoit bien mal le ton amphatique & funibond des adresses au Roi à l'occasion de la déclaration de la France , qui avoient fait croire à tout le monde que la
déclaration

déclaration de guerre étoit sous presse : que chacun auroit droit de dire que le ressentiment des Ministres Anglois n'étoit qu'un feu de paille.

Le Lord *Effingham* conclut que puisqu'on refusoit à la Chambre des informations qui lui étoient si nécessaires , il sauroit se les procurer d'ailleurs & s'en servir pour démontrer à la nation la ruineuse prodigalité qui s'étoit introduite dans toutes les branches de l'administration , & qui y étoit encouragée par une *servile* majorité.

Le Lord Chancelier Bathunt releva vivement cette épithete insultante pour le corps des Pairs du royaume, qui devoit dit-il soutenir la dignité attachée à ses fonctions de Modérateur entre le Roi & le peuple.

Les débats s'échauffèrent , le Duc de Manchester ayant cru entendre que le Chancelier menaçoit les Lords de l'opposition de quelque signe de ressentiment de la part de la Cour.

Le Lord Onslow craignant les suites de cette querelle , assura la Chambre que le Lord Bathunt avoit seulement entendu qu'on rétorqueroit les outrages comme les argumens contre les Lords de l'opposition. Enfin il fut arrêté que l'examen de l'état de la nation seroit repris le mardi 7 Avril.

Dans le cours de ces débats il y eut plusieurs traits piquans lâchés contre le Lord Sandwich. Ce Lord s'efforçant de justifier

ccxlij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
le Lord North, relativement au marché
de la Trésorerie pour la fourniture du Rum,
& assurant que si ce Lord avoit été trompé,
il ne lui en étoit revenu aucun profit ; le
Duc de Richmond lui observa qu'il impor-
toit peu à la Chambre, si le profit avoit
été pour lui, pour son Secrétaire ou pour
sa Maîtresse. Ce dernier mot pris dans le
sens d'une Apostrophe à Mylord Sandwich,
excita les risées de toute la Chambre qui
s'en permit d'aussi bruyantes, lorsqu'on en-
tendit ce même Lord s'applaudir ouverte-
ment qu'on n'avoit pourtant rien prouvé con-
tre les Ministres, & que le Duc de Rich-
mond lui eût répliqué : *Belle merveille, tant que
vous nous refuserez les papiers.*

*Débats de la Chambre des Communes le 30
Mars & le 2 Avril.*

Le 30 Mars.

Le Bill pour l'établissement d'une taxe
sur les maisons fut lu pour la seconde fois
& renvoyé à un Comité de la Chambre
indiqué pour le 2 Avril.

Le Colonel Barré fit ensuite la *motion*
qu'il avoit annoncée, & qui portoit en sub-
stance, » qu'un Comité particulier, composé
de vingt-un des Membres de la Chambre
seroit choisi au scrutin le mercredi premier
Avril, pour examiner les comptes des diverses
sommes octroyées pour des objets auxquels

le Parlement n'est point dans l'usage de pourvoir, dans les sessions des deux années précédentes & dans la session actuelle, & que ce Comité feroit rapport de son opinion à la Chambre».

Ce Député déclara, ainsi que le Chevalier George Yonge par qui il fut appuyé, qu'il étoit tems que la Nation eût un compte clair & détaillé de ses dépenses, & sur-tout des articles extraordinaires, dont l'immensité étoit effrayante.

Le Lord *North* dit quelques mots en réponse pour se justifier relativement aux fournitures de Rum dont le prix a baissé depuis le marché passé par la Cour, pour l'approvisionnement des troupes. — Il insista seulement pour que le Comité procédât à cet examen sous les yeux de la Chambre; & la motion passa sans qu'on allât aux voix, avec cette seule modification : c'est-à-dire, qu'on retranchât de la motion, que le Comité feroit son rapport à la Chambre.

Dans le cours de ces intéressans débats le Colonel Barré, après avoir prouvé par une infinité de détails les gains illégitimes & énormes des Entrepreneurs, Agents, Banquiers &c. sur le Rum, sur les provisions, sur les piastras, &c. &c. ajouta cette observation très-juste : » l'Amérique frappée de notre luxe, de notre goût pour les plaisirs, de nos folies en tout genre, & nous voyant plongés dans la corruption, a résolu de se séparer

CCXLIV AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
de nous. Je suis certain que c'est un des
principaux motifs qui l'ont déterminée à
s'ériger en Etat indépendant. L'Angleterre
est devenue le pays le plus abject & le plus
méprisé de l'Europe. Tous les étrangers ne
nous regardent plus que comme une Colo-
nie future de l'Amérique ; il s'est élevé de
nos cendres, dans le monde Occidental, un
Phénix qui héritera de notre force & de
nos vertus ».

Le 31 Mars.

Les vingt-un Membres destinés à former
le Comité particulier demandé la veille
furent choisis par le scrutin, & prêterent le
serment d'usage.

Le 2 Avril.

M. Wilkes proposa de faire déclarer illé-
gale toute levée d'argent par souscription
pour l'usage du gouvernement, qui ne se
feroit point avec la permission du Parlement,
& qui donnant des facultés trop étendues
au Roi, pourroit le rendre indépendant du
Parlement, & mener au renversement de la
constitution.

Cette motion fut rejetée par soixante &
onze voix contre quarante: pluralité, 31.

Dans la même séance le Lord North
informa la Chambre qu'il proposeroit le 3
d'accorder quelques *douceurs* additionnelles
aux souscripteurs du nouvel emprunt. Il

motiva cette demande sur ce que les intérêts avoient été calculés, d'après le prix des fonds, sur le pied de paix, observant que l'appréhension d'une guerre les ayant fait baisser considérablement, il étoit trop juste de garantir les souscripteurs de la perte considérable qu'ils auroient à supporter s'ils prêtoient sur le pied d'une valeur que les fonds n'avoient plus. Il déclara en conséquence qu'il conviendrait de leur permettre de payer leur souscription suivant le prix des fonds en tems de guerre.

M. George Grenville s'éleva contre cette proposition en demandant au Ministre si réellement il n'avoit pas connoissance du traité de la France avec l'Amérique lorsqu'il avoit formé son projet de fonds pour le service de l'année. Il protesta qu'il aimoit mieux croire que ce Ministre avoit fait un calcul absurde & contraire aux connoissances intimes qu'il avoit du vrai état des choses & de la très-prochaine nécessité d'une guerre, que d'imaginer qu'il eût pu ignorer ce qui se passoit à la Cour de Versailles; mais que comme il importoit extrêmement à la nation de savoir ce qui abondoit le plus dans son Ministre, l'imprudence ou l'ineptie, il demandoit qu'il fût mis sous les yeux de la Chambre des copies de toutes les lettres de Mylord Stormont, ainsi que des réponses ou ouvertures faites par le Marquis de Noailles.

ccxlvj AFFAIRES DEL'ANGLETERRE

Cette motion fut rejetée par soixante six voix contre quarante-cinq : pluralité vingt-un.

Il fut fait quelques tentatives inutiles pour restreindre la taxe sur les maisons , d'abord à celles dont le produit annuel étoit au-dessus de 10 liv. sterl. ensuite à celles au-dessus de 7. Cette dernière fut rejetée par soixante-six contre soixante-un : pluralité cinq. La première l'avoit été sans aller aux voix.

La Chambre se formera en Comité le mardi 7 Avril pour délibérer sur quelques adoucissens qu'il est question d'accorder à l'Irlande , dans les loix qui restreignent son commerce.

Il falloit perdre treize Colonies pour songer à ménager l'Irlande.

LE BRUIT court que M. Adams est arrivé à Bordeaux , pour résider en France en qualité de Député du Congrès , sans doute à la place de M. Deane que l'on dit retourné en Amérique. Ce M. Adams , est le frere de celui à qui l'on a attribué les brochures publiées sous le titre de *Sens commun* , & qui ont eu M. Payne pour Auteur.

F I N.

Principales fautes à corriger dans le N.º XXXIX.

Page clxiv , ligne 26 impositions , lisez im-
portations.

Page clxxxvij , ligne 2 Charles-Town , lisez
New-York.

L E T T R E

*D'un Banquier de Londres, à M.***
à Anvers.*

De Londres le 10 Avril 1778.

Vous préférerez sûrement, Monsieur, un écrit bien raisonné sur la position actuelle de l'Angleterre, à tout ce que je pourrois vous envoyer de nouvelles hazardées ou de vains clabaudages contre les Ministres. Cet écrit sera suivi de quelques détails parlementaires, tant de l'Irlande que de la Grande-Bretagne, & d'une lettre de Philadelphie, d'une date très-fraîche, par laquelle vous jugerez qu'il ne se passera rien d'intéressant jusqu'au retour des milices Américaines aux diverses armées de Washington, de Gates & de Putnam.

N.º I. *L'excellent écrit (a) suivant a été mis sous les yeux des Ministres, & on l'offre aujourd'hui au public Anglois comme présentant les seules ressources qui restent pour sauver la nation Britannique de la ruine affreuse dont elle est menacée, si elle ne profite pas du moment présent pour s'accorder avec l'Amérique.*

» Tant que nous avons eu quelque espoir

(a) Il y a grande apparence que cet écrit est du Duc de Richmond.

«cl AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

de conserver l'Empire Américain , nous ne pouvions pas commencer un traité pour reconnoître son indépendance dès le premier article , attendu que les Américains auroient pû rompre le traité aussi-tôt ce préliminaire obtenu , & se servir de cette condescendance pour autoriser les autres Nations à commercer avec eux ; alors nous n'aurions point été fondés à prendre les vaisseaux Etrangers qui seroient arrivés sur leurs côtes «.

» Cette précaution est aujourd'hui inutile , car la France est résolue à traiter & à commercer avec eux. Or , si la France est dans cette disposition , nous n'avons aucun intérêt à empêcher les autres nations de faire la même chose ; il vaut encore mieux qu'elles ayent leur part de ce commerce , que de le laisser tout entier à la France «.

» Les Américains tireront dorénavant de la France toutes leurs munitions de guerre , sans que nous puissions l'empêcher ; & si nous avons la guerre , ils prendront chez elle & les vaisseaux & les hommes & tout ce qu'il leur faudra , tant pour se défendre que pour nous attaquer «.

» Ainsi toute espérance de conquête est détruite «.

» L'Amérique tient le haut du pavé , c'est à la France & à l'Angleterre à la courtiser «.

» Nous ne voyons aucune possibilité de faire la paix avec elle qu'en reconnoissant

la parfaite indépendance par un Acte immédiat du Parlement «.

» Si nous prétendons retenir quelque autorité sur elle, nous la forçons à se jeter entre les bras des François, & à les regarder comme des protecteurs & des défenseurs, & les seuls qui puissent aider l'Amérique à obtenir & à consolider ce qu'elle appelle sa liberté «.

» Si un pareil acte n'est point passé sur le champ & envoyé en Amérique avant que les Américains aient eu connoissance d'un commencement d'hostilités entre la France & l'Angleterre, alors les Américains se lieront avec la France pour faire cause & guerre commune contre nous; & après cette alliance nous serons à la merci non seulement des Américains, mais des François «.

» Aujourd'hui il nous est libre de ne traiter qu'avec l'Amérique, & dès qu'elle sera sûre de son indépendance, elle n'aura point de raison pour désirer de continuer la guerre avec nous. Si nous réduisons les Américains à s'allier étroitement avec la France pour nous faire la guerre, notre futur traité avec l'Amérique ne pourra se faire qu'avec le concours de la France, qui ne manquera pas d'exciter ses alliés à faire les demandes les plus extravagantes, afin de retarder la paix & de les éloigner encore davantage de nous «.

» Il n'est pas possible de retenir à présent les Américains comme sujets: le seul espoir

cclij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

qui nous reste est de les regagner comme amis «.

» Mais ils ne feront jamais nos amis, tant que nous paroîtrons vouloir conserver quelque ombre d'autorité sur eux, & qu'en conséquence ils croiront avoir quelque chose à craindre de notre part «.

» Je n'ai pas besoin de faire voir les terribles conséquences d'une guerre que nous aurions à soutenir contre la France & l'Amérique réunies, ni jusqu'à quel point ces deux puissances peuvent s'entraider mutuellement contre-nous à tous égards, & sur-tout par les connoissances qu'elles se donneront mutuellement pour faire avec succès une guerre de cette nature «.

» N'hésitez donc point à déclarer l'indépendance de l'Amérique, & dès cet instant vous n'avez plus de sujet de querelle avec la France, Nous n'aurons point de motif pour nous brouiller avec cette Puissance, sur ce qu'elle a déclaré Etats libres les Américains : lorsque nous mêmes nous aurons pris le même parti «.

» Alors les Américains seront absolument les maîtres de commercer avec telle nation qu'il leur plaira. Ils aimeront mieux commercer avec les deux Puissances, c'est-à-dire avec la France & avec l'Angleterre; & nous y aurons toute la part que nous pouvons y avoir. Les usages, les mœurs, les vêtemens des Américains sont encore les mêmes que

les nôtres : si nous les déclarons tout de suite indépendans , ils continueront de les conserver : mais si nous avons une longue guerre avec eux & que nous les forçons de tirer tous leurs besoins de la France , avec le tems ils se *franciseront* totalement , ils nous deviendront étrangers , & ils préféreront les manufactures & les productions Françoises aux nôtres «.

» Leurs enfans seront envoyés en France pour y être élevés (ainsi que Franklin en a donné l'exemple), pour y apprendre la Langue Françoisie , pour être en apprentissage dans des maisons Françoises , pour établir des comptoirs , &c. «.

» Quand nous serions sûrs de l'emporter à la fin sur eux & sur la France , quel fruit recueillerons-nous d'une guerre même de la plus longue durée ? Toutes les victoires possibles peuvent-elles nous dédommager de l'indifférence ou même de la répugnance que les Américains auront prise nécessairement pendant un si long espace de tems pour les mœurs & les manufactures Angloises ? «.

» J'en ne fais pas d'observations sur l'accroissement énorme & inévitable de la dette nationale (en supposant encore que nos fonds puissent tenir aussi long-tems) accroissement qui mettra le prix de notre main-d'œuvre & de nos manufactures bien au-dessus de celles des autres nations. Je ne

ccliv AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

dis rien non plus de toute la dépense que cette guerre nous occasionnera inutilement «.

» Quand même il y auroit déjà eu un commencement d'hostilités entre la France & l'Angleterre, plus nous nous hâterons encore de passer cet acte d'indépendance & de l'envoyer aux Américains, & mieux ce sera pour nous. Car ils ne ratifieront point un traité avec la France, ou du moins ils seront moins disposés à assister les François, lorsqu'ayant obtenu ce qu'ils demandent ils se verront dans une situation à avoir moins besoin de leurs secours «.

» La déclaration que la France nous a fait faire par son Ambassadeur, n'a eu pour objet que de nous provoquer à faire la guerre, dans l'espérance certaine que si nous prenions les armes, elle s'assureroit tous ces bons effets & qu'elle feroit tomber tous ces malheurs sur l'Angleterre : malheurs dont on ne verra pas sitôt la fin «.

» Telle a été précisément l'intention de la France en nous menaçant de cette guerre. Les Politiques ne connoissent ni passions, ni ressentimens, ils n'envisagent que l'intérêt de la nation. Je conclus de ce principe que puisqu'il est de l'intérêt de la France de nous provoquer à la guerre, il est de notre intérêt de l'éviter, jusqu'à ce que nous aions fait notre arrangement avec l'Amérique «.

» Il est impossible que la France se con-

tienne long-tems , & c'est une raison de plus qui nous prouve la nécessité de passer sans délai un acte pour l'indépendance Américaine, & d'accélérer une paix avec l'Amérique avant de nous précipiter dans une guerre avec la France. Actuellement il ne peut pas y avoir grand inconvénient à rappeler nos Croiseurs & à laisser passer les vaisseaux François. La France n'aura donc nul prétexte pour nous faire la guerre. Assurément le petit nombre de vaisseaux que nous pourrions prendre parmi tous ceux qu'elle enverra en Amérique, ne nous dédomageroit pas de toutes les calamités qu'entraîneroit une rupture précipitée «.

» Tant que vous tiendrez dans la crainte les Américains , en retenant sur eux quelque autorité ou même quelque ombre d'autorité , ils resteront tous unis contre vous. Abandonnez cette prétention, ils ne penseront plus , chacun en particulier , qu'à s'établir une forme de gouvernement qui leur soit convenable. Peut-être ne seront-ils pas d'accord sur tout les points. Avec le tems quelques-uns de ces Etats reconnoîtront que leur condition étoit meilleure quand ils étoient unis à l'Angleterre ; ils offriront alors de revenir à elle : & c'est ce qu'ils ne feront jamais tant que nous nous débattons avec eux. Ainsi le seul espoir qui nous reste pour en recouvrer quelques-uns , c'est de les abandonner tous «.

N^o. II. *Discours de l'Alderman-Bull prononcé dans la Séance des Communes de la Grande-Bretagne du lundi 30 Mars, à l'occasion de la motion du Colonel Barré pour faire nommer un Comitté chargé d'examiner les comptes des dépenses extraordinaires de l'armée dans l'année dernière.*

» Mes obligations envers mes Constituans & ma Patrie, me font un devoir de déclarer mes sentimens sur des points relativement auxquels les Membres de cette Chambre me paroissent être investis d'une maniere plus spéciale, de la garde & de la représentation des peuples en général «.

» Mon objet a quelque rapport avec la motion sur laquelle vous allez délibérer. Les faits que je rapporterai sont bien connus, quoique, selon moi, on n'y ait pas donné toute l'attention qu'ils méritoient «.

» Depuis la dernière guerre l'administration a remboursé onze millions de la dette nationale. Cependant la nation ne s'est point apperçue qu'elle eût gagné à cette réduction, & cela étoit bien impossible, puisque les taxes sont restées toujours les mêmes, jusqu'au moment où l'on nous a dit que, dans le cas d'une guerre, le gouvernement seroit en état d'emprunter de nouveau la somme remboursée sans mettre de nouvelles charges sur le peuple «.

» Elle est venue cette guerre, & comment
les

les promesses ministérielles se sont elles effectuées. L'événement a fait voir que ce n'étoit qu'un vain artifice. Au premier besoin de subsides, de nouvelles taxes ont été proposées. En 1776, l'intérêt de deux millions cent cinquante mille livres, a été hypothéqué sur de nouvelles taxes. L'année dernière cinq millions ont été constitués de même. Enfin nos *Maîtres* viennent de nous donner connoissance d'une partie de l'emprunt additionnel de l'année présente: c'étoit une observation qu'il étoit essentiel de faire à la Chambre, & dont aucun de ses Membres ne s'étoit encore occupé «.

» Je ne puis m'empêcher d'ajouter un mot relativement à la guerre malheureuse où nous nous trouvons engagés. Mes sentimens n'ont point varié sur cette guerre. Je l'ai toujours crue *injuste* dans son principe, & barbare dans la maniere dont on l'a faite jusqu'ici. J'espère que les peuples ouvriront enfin les yeux sur l'état critique où ils se trouvent. Peut-être n'y a t'il pas une semaine d'intervalle, de ce moment-ci à celui, où nous serons rayés du nombre des Puissances. Nous avons perdu l'Amérique, en la poussant à l'indépendance, & je suis persuadé que tous les arrêtés du Parlement ne l'empêcheront pas de s'y maintenir. Mais les Ministres nous rendront-ils les milliers de braves Sujets & les millions d'argent sterling que cette affreuse guerre nous a coûtés; & pouvons nous assez

cclviij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

gémir de tous les malheurs où elle nous précipite « ?

» M. Barré a dit que l'abbattement de la ville de Londres étoit si grand, qu'elle avoit à peine le courage de faire entendre ses plaintes. Cependant, quoique Citoyen de Londres, je demande la permission de déclarer mes sentimens dans cette Chambre en présence de certains Lords (North & Germaine) qui m'écoutent. Je suis d'autant plus empressé de faire connoître ma façon de penser, que je la crois celle, non-seulement de la *minorité*, mais de la *majorité* de cette Chambre. Je la déclare donc hautement cette opinion, & je dis que le seul objet de l'administration actuelle, de ses *entours* & *suppôts*, est & a toujours été de *s'aggrandir* & de *s'enrichir*, en réduisant les peuples au plus honteux esclavage «.

LE Comité choisi pour l'examen des dépenses extraordinaires de l'armée s'assemblera pour la première fois le samedi 11 Avril.

Ces dépenses sont celles auxquelles le Parlement n'avoit point pourvu d'avance dans la Session précédente. Il s'en fait de semblables tous les ans. C'est ce qui fait que le subsidé accordé pour l'année, ne fait jamais connoître exactement qu'elles seront les dépenses de l'année, puisqu'il se fait toujours des dépenses imprévues auxquelles on pourvoit par le subsidé suivant. Il pourroit y avoir de même des épargnes.

N°. III. Séance de la Chambre des Communes
de la Grande-Bretagne.

Le 3 & le 4 Avril.

Le *Lord North* informa la Chambre qu'il croyoit devoir remettre à la semaine prochaine la proposition qu'il avoit annoncée pour cette Séance, relativement à une indemnité pour les Souscripteurs de l'emprunt, attendu qu'il se trouvoit dans la Chambre un trop petit nombre de Députés.

M. David Hartley pria le Ministre de renoncer à sa proposition, puisqu'indépendamment des objections dont elle est susceptible sur l'article de l'économie, & sur beaucoup d'autres, il y en a une capitale qui doit la faire rejeter sans examen; c'est qu'elle fera le plus grand tort au *crédit public*.

Le *Chevalier George Yonge* fut du même avis, & il proposa de mettre sous les yeux de la Chambre la liste des noms de ceux qui devoient souscrire, envoyée de la Trésorerie à la Banque, & celle renvoyée de la Banque à la Trésorerie où l'on trouvera les noms de ceux qui ont payé les dix pour cent au premier des termes fixés.

Après quelques mots d'une conversation particulière avec le *Lord North*, *M. Hartley* reprit la parole pour engager *M. Yonge* à retirer sa motion pour le moment afin de voir si le *Lord North* persisteroit dans son

cclx AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

projet relativement à la proposition, ce qu'il ne croyoit pas. » En effet, dit-il, le premier effet d'une pareille démarche seroit une confusion générale, & elle empêcheroit les peuples de mettre à l'avenir aucune confiance dans les actes du Parlement, relativement aux affaires d'argent «.

Le Chevalier Yonge consentit à retirer sa motion, & la Chambre se sépara à sept heures après s'être ajournée au 6 Avril.

Le 6.

Le Chevalier William Meredith porta la motion qu'il avoit annoncée, pour la révocation de l'acte déclaratoire du droit de la Grande Bretagne à l'exercice de la taxation dans ses Colonies.

M. Graves demanda que l'examen de cette motion fût renvoyé à deux mois, c'est-à-dire, qu'on arrêtât de ne point s'en occuper dans la Session actuelle.

Les débats durèrent jusqu'à dix heures du soir, & enfin l'opinion de M. Graves, prévalut sans qu'on allât aux voix.

N° IV. *Etat de la Milice d'Angleterre lorsque les corps seront assemblés.*

	Hommes.		Hommes.
Bedford	400	Chéster	560
Berks	560	Cornwal	640
Bucks	560	Cumberland	320
Cambridge	480	Derby	560

ET DE L'AMÉRIQUE. cclxj

Hommes.

Hommes.

Devon.....	1,600	Southampton.....	960
Dorset.....	640	Staffords.....	560
Durham.....	400	Suffolk.....	960
Effex.....	960	Surry.....	800
Gloucester.....	960	Suffex.....	800
Hereford.....	480	Warwick.....	640
Hertford.....	560	Westmorland.....	240
Hutingdon.....	320	Worcester.....	500
Kent.....	960	Willts.....	800
Lancastre.....	800	York.....	1240
Leicester.....	560	— N. Ri.	720
Lincoln.....	1200	— E. Ri..	400
Midleffex.....	1600	Anglesey.....	80
Montmouth.....	240	Brecknock.....	160
Norfolk.....	960	Cardigan.....	120
Northampton.....	640	Carmarthen.....	200
Northumberland..	560	Cornarvon.....	80
Nottingham.....	480	Denbigh.....	280
Oxford.....	560	Flint.....	120
Rutland.....	120	Glamorgan.....	360
Salop.....	640	Merioneth.....	80
Sommerfêt.....	840	Montgommery....	240
		Pembrock.....	160
		Radnor.....	120

Total..... 30.840

N°. V. Parlement d'Irlande.

LA CHAMBRE des Communes d'Irlande a délibéré le 26 Mars sur les moyens d'offrir au Roi les secours les plus prompts, & à cet effet de passer un Bill pour lever des compagnies franches, pour lequel on pourroit

avoir obtenu l'agrément de la Cour avant le 7 Avril. Il fut agité si on ne se contenteroit point de Milices, dont chaque Comté fourniroit de cent à trois cents hommes. Mais quinze ou vingt mille hommes parurent un nombre insuffisant pour défendre le royaume en cas d'invasion, ou pour détourner l'idée de l'ennemi d'un pareil projet. On convint que le Bill pour la levée de la Milice & pour celle des compagnies franches n'en formeroient qu'un, & la Chambre en Comité, travailla à le rédiger.

Le 27 le Secrétaire d'Etat remit à la Chambre un message du Vice Roi, par lequel elle étoit informée » que le Vice Roi avoit ordre de Sa Majesté de donner connoissance à la Chambre de la conduite de la Cour de France & de la déclaration remise par son Ambassadeur au Lord Weymouth, & d'assurer ses fideles Communes, que Sa Majesté mettant la plus grande confiance dans leurs sentimens, comptoit fermement sur leur appui ».

Il fut proposé sur le champ de répondre à ce message par une adresse où » l'on assureroit Sa Majesté du ressentiment & de l'indignation dont la Chambre étoit remplie contre la France, & du zele qu'elle montreroit pour Sa Majesté dans une occasion si importante en lui fournissant tous les secours qui seroient jugés nécessaires ».

Ce projet d'adresse passa d'une voix unanime.

nime, & quelques Membres félicitèrent la Chambre sur ce que la précédente adresse pour offrir des secours au Roi avoit été pareillement le vœu général de la Chambre, avant qu'elle en eût été sollicitée par aucun message. M. Gardiner & le Chevalier Henri Cavendish en augurèrent que la Cour satisfaite de ces expressions de la loyauté de tout le peuple d'Irlande ne tarderoit pas à accorder au commerce de ce royaume, quelques nouvelles facilités qui lui fourniroient le moyen de subvenir aux efforts extraordinaires qu'il se préparoit à faire. M. Gratton demanda seulement qu'il fût ajouté à l'adresse que la Chambre attendoit de la sagesse de Sa Majesté, & de son affection paternelle pour ses peuples, que dans la crise actuelle, Sa Majesté prendroit conseil des hommes les plus sages & les plus éclairés, & que relativement à l'Irlande, dont la détresse aujourd'hui est excessive sur tous les points, Sa Majesté prendroit en considération les charges, les revenus & le commerce de ce royaume. Cette motion fut admise.

Le 30 de Mars, le Procureur-général du Parlement d'Irlande proposa à la Chambre un vote de crédit de 300,000 livr. sterling pour mettre ce Royaume dans un état convenable de défense. Après un débat assez court, il fut fait une motion pour restreindre cette somme à moitié; mais cet avis fut rejeté à la pluralité de cent quatorze voix,

cclxiv AFFAIRES DEL'ANGLETERRE
contre treize. Elle doit être levée par ton-
tines.

N°. VI. Lettre écrite par un Officier de l'armée
Angloise à Philadelphie, à son ami à Londres
datée de Philadelphie le 25 Février 1778.

» J'attendois toujours, dans l'espoir de vous
écrire quelque événement intéressant, mais
j'ai le déplaisir d'avoir attendu en vain. Il
n'y a encore rien de fait, & je ne vois point
d'apparence qu'il soit possible de rien faire.
Tout est ici à un prix exorbitant. Aucun
Subalterne ne peut vivre de sa paye. Ceux
qui ne peuvent tirer des lettres de change
sur leurs familles se voient forcés de faire des
dettés. Plusieurs d'entre eux sont très-empa-
rassés, & le sont des volontaires qui sont
venus ici servir leur Roi & leur Patrie est
réellement digne de pitié. La nécessité en a
forcé plusieurs à user de moyens mal-hon-
nêtes pour lesquels ils ont été renvoyés du
service «.

» A l'ouverture de la campagne dans le
Jersey (en Mai 1777) notre dessein étoit
de nous rendre à Philadelphie par le chemin
le plus court, mais ces brutaux d'Américains
nous barrèrent le chemin, & nous fûmes
obligés de nous retirer. Depuis ce tems nous
avons eu environ dix huit cents hommes tués
ou blessés, & je doute fort que sur le nombre
des blessés il en reste cent en état de servir
la Campagne prochaine «.

« Vous aurez su le désastre de Burgoyne long-tems avant que cette lettre vous parvienne. C'est un bruit général que lui & son armée n'auront pas la permission de retourner en Europe, ou que si la capitulation s'exécute, l'Angleterre ne verra pas mille hommes de cette armée ».

» Le Général Howe hiverne à Philadelphie où il est bien fortifié avec 15000 hommes. Le Général Washington est baraqué sur un terrain très-avantageux à *Valley-Forge*, & aux environs à sept lieues de Philadelphie. Il n'a que 12000 hommes de troupes réglés. Ses Milices passent l'Hiver dans leurs familles ».

» Les Généraux Gates & Arnold font tout leur possible pour resserrer & affamer le Général Clinton, & les Partisans de l'Angleterre dans New-York. Le Général Pigot est bloqué par le Général Putnam à Rhodeisland; mais Pigot a trouvé moyen de fortifier ce poste de manière que son ennemi n'a pas osé jusqu'à présent lui livrer l'assaut. On dit que le parapet du Général Pigot est en pierres ».

» Le bruit court depuis quelque tems que les Américains veulent tenter une expédition contre le Canada où commande le Général Carleton: que pour cet effet, sur les hommes de Milice de la Province de New-York & des autres Provinces Septentrionales, on a levé le cinquième homme, & que ces levées ont

cclxvj AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

ordre de se tenir prêtes à marcher au premier coup de tambour «.

» Le Général Washington (sans doute pour donner de l'ardeur à son armée, car on veut ici que rien de tout cela ne soit vrai) a donné l'information suivante dans l'ordre du 17 Décembre «.

» *La France nous accorde tous les secours que nous demandons, & il y a des raisons pour croire que le tems n'est pas loin où elle doit prendre une part plus active en déclarant la guerre à la Grande-Bretagne «.*

Quant au terme de notre malheureuse querelle, je pense que nous en sommes encore plus éloignés qu'il y a trois ans, lorsque nous étions bloqués à Boston. Dieu sait quelle sera l'issue de la campagne prochaine. Nous ne pouvons rien faire avec nos forces actuelles. Cinquante mille hommes de plus pourroient nous mettre en état d'agir; mais même avec ce renfort je ne crois pas que nous puissions conquérir l'Amérique. Nous n'y réussirons pas à moins d'exterminer toute la race en passant tout au fil de l'épée, hommes, femmes & enfans. Cela est-il juste, cela est-il sage, cela est-il même praticable? Nous avons fait notre devoir, mais je crains bien que les Ministres n'ayent pas fait le leur: il n'est sorti de leurs têtes que des folies & des chimères; mais quoique nous ayons supporté toute la peine & la fatigue de cette guerre, je ne doute pas qu'ils ne s'efforcent

de faire tomber sur nous le blâme qui est dû à leur conduite : il faut pourtant espérer qu'ils succomberont à la fin, & que même ils seront punis s'ils ne savent pas à propos se dérober à l'orage qui s'amassera sur leurs têtes. Quoique je vous aie toujours connu pour leur admirateur, vous verrez que tout ce que je vous prédis se vérifiera tôt ou tard.

*Précis de la Séance du 7 Avril dans la
Chambre des Pairs.*

Le Duc de *Richmond*, après avoir retracé à la Chambre le tableau de la détresse actuelle de la Grande-Bretagne dans toutes les branches de son administration, après avoir démontré de nouveau l'impossibilité où elle étoit de soutenir une guerre qui, en trois campagnes lui avoit coûté vingt-trois millions sterling (542,950,819 livres 13 sols 5 den. $\frac{19}{87}$ tournois) & qui lui en auroit coûté 33 avant que la quatrième fût finie, proposa, pour conclusion, à la Chambre, de supplier le Roi de retirer ses Escadres & ses troupes d'Amérique, & de changer son ministère.

Le Lord *Weymouth* fit voir, en réponse au Duc, que les raisons qui avoient fait rejeter déjà plusieurs fois les mêmes propositions subsistant encore, la Chambre ne devoit y avoir aucun égard; & il y opposa la question préalable, de savoir s'il convenoit dans le moment actuel que la Chambre fit cette démarche.

Le Comte de Chatham, qu'on n'avoit point vu au Parlement depuis sa rentrée des vacations de Noel, parla ensuite. Mais il étoit si foible, qu'il sembloit que ce fût son dernier soufle, & qu'il eût obtenu du sort ce moment de plus pour rappeler la nation de ses égaremens, & prendre un éternel congé d'elle par ces mots du grand *Cobham*. » Dieux, sauvez mon pays & que » je meure « ! Il soutint, contre l'opinion du Duc de Richmond, que rien au monde ne devoit porter l'Angleterre à reconnoître l'indépendance de l'Amérique. Il rappella la gloire passée de la nation, & les droits des Princes héritiers & appuis du trône, qui ne devoient point être ainsi sacrifiés. Il dit que le désespoir étoit le plus mauvais parti que l'on pût prendre, & que les Anglois, s'ils étoient dignes de leurs ancêtres, devoient montrer un courage proportionné aux difficultés où ils se trouvoient, quoiqu'il fût obligé d'avouer qu'il ne savoit pas de quel moyen ils useroient pour s'en retirer. Enfin, dans l'ardeur de son zèle pour les races futures, il s'écria: » Si l'Amérique » prétend se rendre indépendante, elle me » trouvera par tout sur son chemin «. Mais ce transport lui ayant coûté plus de forces qu'il n'en avoit apporté à la Chambre; il fut contraint de s'asseoir pour reprendre haleine.

Le Duc de Richmond repliqua au Lord

Chatham en insistant sur la nécessité de reconnoître l'indépendance, & sur l'absurdité d'un Conseil qui précipiteroit la Grande-Bretagne dans une guerre où il lui étoit impossible de s'engager, & dans laquelle, celui qui prétendoit l'y pousser ne voyoit point comment elle pourroit s'y prendre pour la faire à son honneur.

Ce Seigneur auroit parlé plus long-tems, mais on vit le Lord Chatham s'évanouir, & les secours qu'il fallut lui donner jetterent la Chambre dans un tel désordre, que les débats furent remis au lendemain.

Le 8, Milord Chatham se trouvoit un peu mieux, quoique les Médecins ne le jugeassent pas encore en état d'être transporté chez lui de l'appartement du Greffier de la Chambre où on l'avoit reçu.

Le 8.

Il fut apporté un message du Roi dans lequel Sa Majesté demande à la Chambre qu'il soit fait un fonds particulier pour l'entretien des douze enfans de Sa Majesté & des deux enfans du Duc de Gloucester son frere; & sur le champ le Lord Weymouth, qui avoit apporté ce message, proposa une adresse qui eut l'approbation générale de la Chambre, & dans laquelle Sa Majesté étoit assurée de son empressement à satisfaire à une demande si juste.

La motion du Duc de Richmond ayant

cclxx AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

été reprise, le Lord Shelburne soutint fortement l'opinion du Lord Chatham. » Du moment, dit-il, que l'indépendance de l'Amérique sera reconnue, le soleil de l'Angleterre est couché pour toujours, & la guerre avec la France devient inévitable. »

Le Lord *Ravensworth* déclara que si les Ministres vouloient agir en honnêtes-gens & regagner la confiance des peuples, ils iroient trouver le Roi & lui diroient : » nous nous sommes trompés : nous avons engagé la nation dans des embarras d'où nous ne pouvons pas la tirer : recevez nos démissions.

La motion du Duc de Richmond fut rejetée par cinquante voix contre trente-trois : pluralité dix-sept.

Le 9.

Il y eut de nouveaux débats sur la taxe des maisons ; mais malgré les opposans, il fut arrêté que la Chambre délibérerait de nouveau en Comité sur le Bill, par une pluralité de trente-six contre quinze

Le Lord Chatham s'est trouvé assez bien le 9 pour qu'on ait pu le transporter chez lui.

Précis de la Séance de la Chambre des Communes, le 7 Avril.

La Chambre en comité délibéra sur les adoucissmens qu'il seroit possible d'accorder à l'Irlande, relativement aux diverses restrictions qui gênent son commerce & ses ma-

nufactures. On fit beaucoup valoir les preuves de zèle que ce royaume vient de donner volontairement pour aider l'Angleterre dans sa détresse actuelle, & il fut dit que l'Angleterre l'ayant toujours traitée avec une extrême rigueur, elle n'avoit pas le droit de s'attendre à tant de loyauté & d'affection de sa part. Les objections qui furent faites sur le préjudice que pourroient souffrir certaines manufactures angloises, n'ayant point prévalu, il fut arrêté d'une voix unanime, » que toutes les productions & manufactures d'Irlande, à l'exception des laines & laineries, pourroient en être exportées en droiture pour tous les établissemens anglois au dehors, & que toutes les productions de ces établissemens, même le sucre, (quoiqu'il doive en résulter une perte considérable pour les Marchands Anglois, qui gagnent 2 & demi pour cent sur le sucre qu'ils envoient en Irlande,) pourroient y être importées directement, à l'exception du tabac & de l'indigo. «

Il y fut ajouté que le coton filé & les toiles à voile d'Irlande seroient reçus en Angleterre sans payer de droits.

Ces divers arrêtés passerent à l'unanimité.

Le 8.

Le Lord North fit lecture dans la Chambre des Communes d'un message pareil à celui qu'avoient reçu les Lords. Il articula qu'il

cclxxij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
convenoit d'octroyer au Roi 60,000 liv. st.
pour les sept princes, 30,000 liv. pour les
cinq Princesses, & 12,000 liv. pour les enfans
du Duc de Gloucester. — Ce message donna
lieu à quelques débats qui n'empêchèrent
point que l'adresse ne fût votée unanimement.
— M. Wukes félicita la Chambre sur la par-
ticipation qui venoit de lui être donnée du
mariage du Duc de Gloucester, que jusques là
on lui avoit laissé ignorer. — On remit sur le
tapis quelques articles du bill pour le com-
merce d'Irlande, qui furent renvoyés à un
comité. Il paroît que le seul article du tabac
sera excepté des importations qui lui seront
permises.

Le 9.

La Chambre arrêta sur le rapport du co-
mité du subside, qu'il seroit accordé les se-
cours ordinaires pour les établissemens ci-
vils de la Géorgie, de la Nouvelle-Ecosse,
des deux Florides, & de Sénégalie. — De
plus un million sterling à compte de la dette
de la marine, & quinze cent mille livres ster-
ling à lever par billets de l'échiquier. M.
Hartley reprit l'examen de l'état de la Nation
sur lequel il parla pendant deux heures. Le
Lord North lui fit une réponse qui dura une
heure & demie; tous deux ne firent que ré-
péter ce que l'on a vu tant de fois dans les dé-
bats des deux Chambres, l'un insistant sur la
ruine de la Nation, sur sa foiblesse, sur son
discrédit, sur la nécessité de renvoyer les Mi-
nistres

nistres; l'autre soutenant le contraire. C'est une matiere si usée, qu'il suffira désormais d'indiquer les sujets des débats, au moins jusqu'à ce que la face des affaires ait totalement changé, ce qui ne peut gueres arriver que quand on verra bien décidément ici qu'on ne doit plus compter sur l'Amérique.

LES fonds ont repris un peu de faveur, quoiqu'ils soient encore au-dessous du taux où ils étoient lors de l'emprunt. On attribue cette hausse à l'espoir où sont quelques personnes que le Ministère va changer. Suivant d'autres, il y a eu de la manœuvre dans la baisse, & ceux qui l'ont procurée venant acheter aujourd'hui pour en profiter, c'est ce qui les fait hausser quelque peu. Les bruits que le Ministère fait répandre que le Congrès est divisé, & qu'il refuse de ratifier le Traité avec la France, peuvent aussi y contribuer. A cette occasion, je dois vous prévenir, Monsieur, que je viens de voir dans les gazettes une prétendue copie d'une longue lettre de M. Benjamin Franklin à M. Samuel Adams (a), qui n'est ni le frere ni peut être le parent de John Adams qui vient d'arriver en France. Cette lettre, sans date, a été trouvée, dit-on, sur un vaisseau Américain qui a été amené à Corke le 12 Mars. Dans tout son contenu elle tend à

*John Adams?
Arrival.*

(a) On a mal à propos avancé dans le dernier N.º qu'ils étoient freres.

cclxxiv. AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
décider le Congrès à ne pas rejeter d'abord
les propositions de Milord North, & à sacrifier
s'il le faut, le nom d'indépendance, pour
en avoir la réalité, par l'assurance que l'Amé-
rique ne sera jamais taxée. Mais il est visible que
cette piece a été fabriquée à Londres, pour
soutenir pendant quelques instans les efforts
que fait le crédit pour se relever. Il retom-
bera de plus belle quand il sera généralement
connu que le Congrès a pris dans le mois
de Novembre dernier l'arrêté suivant :

En Congrès le 22 Novembre 1777.

» Arrêté que toutes propositions pour un traité entre
le Roi de la Grande-Bretagne ou aucun de ses Commis-
saires & les Etats-unis d'Amérique, lesquelles ne s'ac-
corderoient point avec l'indépendance desdits Etats ou
avec les traités ou alliances qui pourroient avoir été con-
tractées sous leur autorité, seront rejetées par le Congrès.

Je vous enverrai, Monsieur, par le prochain ordinaire
l'arrêté motivé du Congrès, relativement à l'armée du
Général Burgoyne, qui, suivant les apparences, ne sera
pas de si-tôt de retour en Angleterre. En substance : - » le
Congrès ayant eu de fortes raisons de croire que le Général
Burgoyne se proposoit de ne point tenir sa capitulation, a
résolu que ce Général seroit retenu en Amérique, jusqu'à
ce que ladite capitulation eût été ratifiée par le Roi de la
Grande-Bretagne «.

John Adams. Vous savez que la frégate Américaine sur
laquelle M. John Adams est venu en France,
a pris sur sa route un vaisseau Anglois qui
alloit à New-York, & qui est estimé soixante
& quinze mille livres sterling. Il a été ama-
riné & envoyé à Boston.

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

Noms ou désignations des vaisseaux.	Lieu de leur départ & chargement.	Lieu de leur destination.	Ce qu'ils sont devenus, &c.
Un Vaisseau. . .	De la Martinique: 49 boucaults de tabac: 126 barriques de sucre blanc: 116 de café: 2 caisses de cuivre & environ mille piastres.	Pour Boston & Bordeaux.	Pris par le <i>Bess</i> , Capitaine Parcy de Liverpool, qui l'a envoyé à Cast le Haven.
La <i>Fidèle</i>	De Saint Domingue, avec sucre, café, coton. & indigo.	Pour le Havre.	L'un & l'autre vaisseaux François saisis le 29 Mars dans le port de Plymouth, par le Receveur de la Douane.
Le <i>Succès</i>	De Cadix, avec du tabac de la Havane.	Pour Morlaix.	
L' <i>Adelaïde</i> . . .	De la Caroline méridionale, riz & indigo.	Pour France.	Pris & mené aux Bermudes.
Un Brigantin François.	De Nantes, armes & munitions.		Pris par 41 d. Lat. Nord, & 13 d. Long. W. par les Capitaine Ben & M ^g larty de Glasgow, pour la Jamaïque.
Le <i>Landover</i> . . .	Guadeloupe.	Boston.	Mené à New-York
Le <i>Sally</i>	Caroline Mé. riz & indigo.	Guadeloupe.	Mené à Antigua
Un Corsaire de 12 canons & 45 hommes.		Pris par le Corsaire <i>l'Antigua</i> , de 12 canons, après un combat dans lequel quatre hommes du Corsaire ont été tués.
Le <i>Léopard</i> . . .	De la Caroline Septentrionale avec douves & cire d'abeille.	Pour Ténérif.	Pris par le <i>Swift</i> , lettre de marque, & amené à Plymouth.

cclxxv] AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

Noms & désignations des vaisseaux.	Lieu de leur départ & chargement.	Lieu de leur destination.	Ce qu'ils sont devenus &c.
<i>L'Indépendance.</i>	De la Virginie avec 52 boucaults de tabac & merrein pour le commerce, pris par 45 Lat. & 6. 39 Long. Occidentale.	Pour la Jamaïque.	Pris par le <i>Cochran</i> , lettre de marque, de 20 canons de 12, & 20 pierriers, & envoyé à Glasgow.

Vaisseaux pris sur les Anglois.

<i>Le Peggy</i>	De Cadix, chargé de fruits.	Pour Exeter.	Fouillé par un vaisseau de Nantes pour l'Amérique, qui croit y trouver de l'argent.
<i>Le Wrow-Judith</i> .	De Damarare & Saint Eustache.	Pour Amsterd.	Pris & mené à Boston d'où il a été relâché. Il n'a été retenu qu'une partie de la cargaison, qui a dû être condamnée.
<i>Le Nancy</i>	D'Antigoa par Saint Jean en Floride.	Pour Glasgow.	Pris le 23 Octobre 1777 par le Corsaire la <i>Représaille</i> . Le Capitaine & l'équipage ont été débarqués à Boston.
<i>La Lady Gage</i> .	De Madere.	Pris par le Corsaire le <i>Cumberland</i> , de 20 canons,
<i>Le Duckenfield</i> .	De Londres.	Pour la Jamaïque.	Pris après un combat opiniâtre par le Corsaire le <i>Portsmouth</i> , de 24 canons & 110 hommes.

L E T T R E

*D'un Banquier de Londres, à M. ***
à Anvers.*

De Londres le 16 Avril 1778.

Vous avez vu, Monsieur, que dans les débats du huit à la Chambre des Pairs le Lord Shelburne plaida avec force pour la guerre, soutenant que le plus sûr moyen de recouvrer l'Amérique, étoit de déclarer sur le champ la guerre à la France. Comme il avoit entrepris d'expliquer & de défendre la thèse du Lord Chatham, il retorqua contre le Duc de Richmond le ridicule dont celui-ci avoit prétendu couvrir ce Lord.

» Vous l'accusez, dit-il, de vouloir nous pousser à la guerre, quoiqu'en avouant qu'il ne fait point par quels moyens on la feroit. Mais observez je vous prie qu'un tel aveu est une maniere de parler : il signifie seulement qu'on ne fait point ce qu'on sauroit si on étoit Ministre. Vous demandez où on prendroit des hommes. Est-ce que les rues, est-ce que les grands chemins n'en sont pas couverts : est-ce que tout ce que je vois ici de Lords, ne sont pas des hommes, du moins tant qu'ils n'auront pas souscrit à l'indépen-

dance de l'Amérique? Vous manquez d'argent; faites renvoyer les Ministres & il abondera de toutes parts dans vos coffres «. Le zele de ce Lord l'emporta jusqu'à exposer le systême de défense qu'il croyoit nécessaire d'adopter, pour que la France ne fût point tentée d'agir offensivement contre l'Angleterre. » Il ne faut pas moins de quarante mille hommes, dit-il, pour garder toutes les parties foibles de nos côtes. Plimouth a besoin de dix mille hommes, ce port étant situé de maniere qu'il ne pourroit pas entretenir de communication avec la grande armée. Un pareil nombre seroit nécessaire à Portsmouth, & de-là on formeroit une chaîne de postes jusqu'à Harwich. Je voudrois qu'il y eût à Newcastle un corps respectable. La France connoît aussi bien que nous l'importance de Newcastle. Toute la côte de Newcastle à Harwich seroit pareillement gardée. Peut-être, ajouta-t-il, me taxera-t-on d'imprudencè, sur ce que je semble indiquer à l'ennemi, les endroits où il peut nous attaquer: mais je n'apprens rien de nouveau aux François: ce sont nos Ministres qui ne savent pas un mot de tout cela «.

Sur l'article de la commission conciliatoire il assura qu'on ne devoit en attendre aucun autre effet que de voir les Ministres conserver leurs places quelques mois de plus. Il eût, dit-il, espéré un succès plus heureux

d'un systéme de réunion qui auroit fait de la ville de Londres la Métropole de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de l'Amérique & de l'Asie : & il parut compter beaucoup sur le gros de la nation Américaine, qui ne s'étoit révolté que contre l'obstination des Ministres actuels, & contre leurs indignes Ecrivains, contre les Ecrivains qui leur ont servi à perdre d'honneur & de réputation des Généraux honnêtes & habiles comme les deux freres Howe.

Le Duc de Richmond continua de lui opposer, dans sa réponse, le manque d'hommes. Il le pria d'observer que ce ne sont point les hommes qu'on voit dans les rues & sur les grandes routes qui font la guerre; & pour l'en convaincre, il lui cita l'embaras où l'on étoit encore actuellement pour compléter les équipages des trente vaisseaux de ligne rassemblés à Spithead.

QUELQUES-UNS des détails de l'état de la nation sur lesquels étoit appuyée la motion portée le 7 Avril & reprise le 8. par le Duc de Richmond, étant de nature à ne devoir point être confondus avec les vaines déclamations dont ces sortes de discours sont ordinairement remplis, je crois devoir vous en faire ici un exposé sommaire. Quoiqu'ils n'aient point réuni les suffrages de toute la Chambre, & que même la motion de ce Seigneur ait été rejetée par une pluralité de dix sept voix, il m'a paru qu'on avoit généralement applaudi

cclxxx AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
à l'exactitude des recherches , & que la seule
appréhension de prononcer en les admettant ,
la condamnation des Ministres , avoit em-
pêché qu'elles ne fussent consacrées par le
vœu unanime de la Chambre.

*Troupes de terre dans l'Amérique
Septentrionale.*

	<i>Hommes.</i>
Leur nombre étoit en 1774.....	6,884
en 1775.....	11,219
en 1776.....	45,865
en 1777.....	48,616

Elles ont été soutenues d'une artillerie
très-forte & bien distribuée.

» La consommation d'hommes qui s'est
faite dans cette armée, a été, d'après les
derniers états de revue produits à la Chambre,

Tués ou manquans (ou déserteurs).	19,381
Prisonniers (non échangés).....	5,336
Malades.....	4,639

» L'Armée actuelle de l'Amérique, tant
à Philadelphie qu'à New-York, à Rhode-
Island & dans le Canada, est de 36,731 «.

» Ce nombre joint aux tués ou manquans,
aux prisonniers non échangés & aux malades
actuels, porte à 66,706 le nombre des
hommes qui ont été envoyés en Amérique.
Cette armée ne peut point être recrutée

ET DE L'AMÉRIQUE. cclxxxj

qu'il n'y soit envoyé un nouveau renfort de 11,885 hommes, pour qu'elle soit du même nombre d'hommes que l'année dernière, c'est-à-dire de 48,616 hommes de vieilles troupes α.

» Dans le danger actuel d'une invasion de la France, il n'est pourtant point possible de détacher pour l'Amérique des forces aussi considérables, ni même aucune partie des vieux ou des nouveaux corps qui sont encore bien loin d'être en nombre suffisant pour la défense de l'Isle de la Grande-Bretagne, de celle d'Irlande, ainsi que de Gibraltar & de l'Isle de Minorque α.

Forces navales dans l'Amérique Septentrionale.

» Pendant les quatre années dernières l'Angleterre a constamment employé à la guerre d'Amérique quatre vingt-trois vaisseaux, frégates & corvettes, avec un grand nombre de petits bâtimens armés, qui sont équipés encore actuellement par 22 mille 337 matelots. Les derniers états font voir que par les pertes, les désertions & les maladies, il y a eu dans cette partie une consommation de 6,794 hommes α.

» Jamais l'Angleterre n'a mis dehors, à la fois, des forces de terre & de mer plus respectables : cependant il lui reste à conquérir neuf grandes provinces, & elle ne possède qu'en partie celles où ses troupes se sont maintenues. L'Amérique, seule ou

avec des secours foibles & clandestins , dénuée d'argent , d'armes , de munitions , de magasins , d'Habits , de discipline , & presque dans l'anarchie , a pu faire avorter à ce point tous les efforts de la Grande-Bretagne ! comment peut-on espérer de la réduire aujourd'hui , qu'elle sera soutenue ouvertement par la France , qui s'est déclarée hautement pour elle « ?

» Le Duc de Richmond produisit encore divers autres résultats , tant sur l'état actuel de l'armement de Portsmouth dont il fit voir (a) l'insuffisance , sur les captures faites par les Américains , dont il porta la valeur à plus de 2,600,000 liv. sterling , sur la perte du commerce d'Afrique , qu'il

(a) Il est de trente vaisseaux de ligne ; mais il n'y a plus [le 12 Avril] un seul vaisseau de ligne en croisière devant les ports de France , ni dans le Golfe de Biscaye : il n'y en a que trois dans la Méditerranée où les 30 de Spithead ne seroient pas des forces trop considérables , en cas de guerre avec la France & l'Espagne , & où tout au moins il en faut vingt. L'Amérique n'en a que six , encore dans le plus mauvais état ; & il lui en faudroit 20 au moins. Terre-neuve doit en employer deux : les Indes Occidentales dix : l'Inde qui n'en a que deux , doit en avoir 8 ou dix : ajoutez à cette distribution une escadre de quinze au moins , qui est nécessaire dans le golfe de Biscaye. Voilà de l'emploi pour 77 , sans qu'il reste un seul vaisseau de ligne pour garder la Grande-Bretagne : autrement l'Angleterre n'est en état de défense nulle part.

estima être de plus de 1,400,000 liv. sterl. par année, que sur la ruine du crédit, bien manifeste dans l'emprunt de six millions qui vient de se faire, & qu'on n'espère point de remplir, quoiqu'en donnant un intérêt plus fort que pour les douze millions qui furent empruntés en 1761, après sept années de guerre, & quoiqu'on eût à combattre toutes les forces de la Maison de Bourbon. Il fit voir que dans de si fâcheuses circonstances le seul conseil salutaire qu'on pût donner au Roi, étoit de rappeler aussi-tôt ses troupes & ses armées, qui se détruisoient en Amérique, où elles ne pouvoient subsister qu'avec les plus grandes difficultés & à des frais immenses : tandis que leur présence étoit si nécessaire à la sûreté de l'Angleterre, &c. Sa motion ayant été rejetée, il fut fait une protestation, qui fut signée par dix-neuf autres Lords, à qui le Duc de Richmond proposa de s'unir à lui pour présenter en leur nom une requête au Roi. Mais ils convinrent que cette démarche n'étant point parlementaire, il en seroit traité entre eux hors du Parlement.

EN vertu d'une commission royale passée au grand sceau, l'Archevêque de Cantorbéry, le Lord Chancelier & le Comte de Marchmont, ont donné le 10 le consentement de Sa Majesté à trente-un Bills, après quoi la Chambre des Pairs s'est formée en comité sur le Bill de la taxe des maisons.

cclxxxiv AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

Le Lord Effingham demanda que les délais pour les représentations de ceux qui se croiroient lurtaxés, fussent de quatorze jours au lieu de trois qui lui parurent un terme trop court. Mais le Lord Chancelier fit voir que le jugement porté par les Commissaires de la taxe des terres, désignés pour recevoir ces représentations, n'étoit pas définitif, & qu'il restoit aux plaignans un tems suffisant pour se pourvoir devant les Juges. La motion du Lord Effingham ne fit donc rien changer au Bill. Une seconde motion de ce Seigneur pour faire retrancher du Bill la clause qui astreint le plaignant au serment, eut le même sort.

Voilà ce qui s'est passé de plus intéressant dans la Chambre des Pairs dans les Séances du 8, du 9 & du 10. Je vais reprendre celles de la Chambre des Communes du 9 dont je n'ai pu vous dire qu'un mot dans ma dernière lettre. Je laisse de côté toutes les déclamations : je ne m'attache qu'aux seuls faits & à ce qui peut donner des connoissances sur l'état actuel de l'Angleterre.

Le Lord North dans la séance du 9, répondant à M. David Hartley, insista sur la nécessité d'accorder un intérêt additionnel d'un quart pour cent aux Souscripteurs, en faisant voir que tôt ou tard le Parlement seroit obligé de les indemniser, si on vouloit s'assurer de trouver des Prêteurs dans d'autres occasions. Mais il paroît qu'aujourd'hui il a

abandonné ce projet, & qu'il aime mieux que cette indemnité devienne l'affaire de la prochaine session du Parlement, & peut-être d'un nouveau Parlement & d'un nouveau Ministre. Les inconvéniens, dont la considération l'en a détaché, jeteroient un trouble affreux dans les affaires, la plupart des souscriptions ayant déjà passé par plusieurs mains, sur divers marchés où cette spéculation n'est point entrée. Ce fut dans ce même débat que Mylord North avoua que dans l'état actuel des finances de l'Angleterre, il étoit impossible qu'elle eût en réserve dans ses coffres, une somme de quatre à cinq millions sterling; qu'il appella *le nichet*, expression que je crois neuve en finances, & d'après laquelle il sera permis de dire que l'Angleterre *ne pond plus sur ses œufs*.

Mylord North eut occasion de parler de l'acte de Québec, dont la révocation est demandée avec instance, même par le Gouverneur Johnstone, un des Commissaires conciliateurs; & il le justifia en disant, que cette loi étoit ce qu'on avoit pu faire de mieux pour amener par degrés un peuple tout françois à goûter la constitution angloise, puisque c'étoit le droit civil de France uni au droit criminel d'Angleterre. Sur l'article de l'accroissement de la dette, il soutint à M. Hartley qu'il ne feroit à la fin de l'année présente que de vingt trois millions sterling, quoique ce calculateur de l'opposition le por-

tât pour la même époque à trente-deux millions cinq cents mille livres, d'accord en cela comme sur bien d'autres points avec le Duc de Richmond.

LE 10, lorsque le bill concernant les Annuités demandées pour les Enfans du Roi & pour ceux du Duc de Gloucester eût été lu pour la première fois, le Lord North demanda qu'il en fût fait sur le champ une seconde lecture. Le Lord Irnham, beau-pere du Duc de Cumberland, s'y opposa, désirant qu'on procédât avec moins de précipitation dans une affaire où il s'agissoit de deshériter les Enfans du Prince de Brunswick & du Prince d'Orange, qui jusques à ce moment avoient été aux yeux du Parlement les plus proches héritiers collatéraux du thrône, puisque la légalité des mariages des deux freres du Roi n'avoit pas encore été reconnue du Parlement. M. Rigby soutint que personne ne pouvoit douter de cette légalité, dont il avoit vu les preuves sur le Bureau du Conseil. Le Lord North insista pour que la seconde lecture se fît dans la même séance que la première, comme chose d'usage pour les affaires qui concernent la famille royale, afin que les suffrages parussent être unanimes; mais M. Wilkes arrêta la délibération par cette motion, » qu'il seroit demandé » communication des preuves dont le rapport avoit été fait au Conseil privé, pour » établir la légalité des deux mariages. «

Le Lord Irnham appuya la motion, & insista pour que cette occasion fût saisie d'éclaircir & de lever tous les doutes que les Ministres en différens tems avoient affecté de jeter sur cette légalité. » Pourquoi, dit-il, » la Duchesse de Gloucester se trouvant » grosse, a-t-on fait proposer au Prince, de » consentir à un nouvel acte de célébration ? » Pourquoi un de ses enfans étant mort, la » sépulture des Rois lui a-t-elle été fermée ? » Pourquoi a-t-on manœuvré auprès des » Cours étrangères, pour que les honneurs » dûs aux femmes de l'un & de l'autre, en » leur qualité de sœurs du Roi d'Angleterre, » ne leur fussent point rendus ? « Il insista sur la nécessité de ne rien faire qui pût porter ombrage au Prince de Brunswick dans un moment où l'Angleterre attendroit peut-être de lui seul son salut ? Il fit voir enfin que l'honneur des Duchesses leur faisoit désirer ardemment ces éclaircissmens. — La chaleur avec laquelle avoit parlé ce Député, faisant craindre qu'il ne portât plus de préjudice à la cause des Ducs qu'il ne lui feroit de bien, M. Thomas Townshend, M. Walpole, & le Chevalier James Lowther se réunirent pour obtenir de M. Wilkes de retirer sa motion, ce que ce Député accorda à leurs instances ; & sur l'engagement que prit le Chevalier Lowther, que l'état des deux Duchesses seroit assuré par un Arrêté parlementaire, propre non-seulement à satisfaire toute la nation, mais à

cclxxxviii AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
mériter ses plus sinceres applaudissemens. —
Cet obstacle levé: on fit la seconde lecture
du bill.

La Chambre s'étant formée en Comité,
pour délibérer sur l'état de la nation, M. Po-
wis, Député de Northamptonshire, entreprit
de faire voir à la Chambre que, dans l'épuise-
ment où étoient les finances du Royaume, &
aux approches d'une guerre avec la France,
il devenoit indispensable de traiter de la paix
avec l'Amérique. Il se montra convaincu,
qu'après les efforts prodigieux qu'elle avoit
faits pour obtenir sa liberté, elle ne consenti-
roit jamais à se remettre au pouvoir d'aucun
Ministre, & qu'elle ne voudroit entendre
parler de traiter avec l'Angleterre que sur le
pied de l'indépendance: de là, il conclut
que c'étoit une folie, même d'envoyer des
Commissaires, dont les pouvoirs ne s'éten-
droient pas jusqu'à traiter avec les Américains
comme avec des peuples indépendans; & il
observa que le Royaume étant obéré par une
dette énorme, l'envoi de ces Commissaires,
sans les pouvoirs suffisans, étoit une dépense
très-considérable dont on devoit le soulager.
Il proposa donc que pour obtenir la paix, de-
venue aujourd'hui si nécessaire, il convenoit
que le Parlement donnât plus d'étendue aux
pouvoirs des Commissaires, & qu'ils fussent
autorisés à déclarer que l'Angleterre recon-
noîtroit que l'Amérique étoit en possession
absolument & pour toujours de l'indépen-
dance.

dance. Cette motion fut soutenue par M. Fox, & combattue par M. Pulteney, & par le Gouverneur Johnstone. (Celui ci est un des trois Commissaires.)

M. Henri Dundas, (autrement appelé Henri *Famine*, pour avoir donné le conseil d'*affamer* l'Amérique par le Bill prohibitif de tout commerce,) s'éleva avec la dernière violence, contre cette proposition, qui tendoit, dit-il, à couvrir d'infamie la Grande-Bretagne, en déclarant à tout l'univers, qu'il lui étoit impossible de réduire un peuple, dont l'existence étoit l'ouvrage de ses mains. Il soutint que si les offres contenues dans les Bills conciliatoires, ne suffisoient pas pour ramener ces rebelles au sentiment de ce qu'ils doivent à leur patrie, il falloit que la Grande-Bretagne fit voir qu'aucune Puissance au monde n'étoit capable de lui faire la loi, & que ce refus insultant de ses enfans rebelles, suffiroit pour ranimer en elle une indignation & un courage, qui triompheroient des efforts réunis de toute la terre. Ce fier Ecoffois, (il est député de la Ville d'Edinbourg, & Lord-Avocat d'Ecosse,) déclara qu'il sentoit son sang bouillir dans ses veines à l'idée seule que sa patrie pourroit abandonner une juste cause, & renoncer à un grand empire par l'impossibilité de faire valoir ses droits.

M. Fox, qui lui répliqua, entreprit de démontrer par les plus solides raisons, & avec une chaleur vraiment patriotique, la nécessité

impérieuse de la motion proposée. Il fut combattu à son tour par le Lord Mulgrave, à qui répondit M. Burke. Celui-ci après avoir analysé le discours du député écossais, & en avoir montré tout le vuide, par la réalité de la détresse de la nation, insista de toutes ses forces pour que la motion fût approuvée. Le lord North parla, M. Dunning lui répondit, & la motion fut rejetée sans qu'on jugeât nécessaire de compter les suffrages. — Mylord North fit entendre dans sa réponse, qu'il regardoit la guerre comme inévitable. C'est vraisemblablement ce qui a fait de nouveau baisser les fonds.

Le 13, il y eut de violens débats dans la Chambre des Communes sur les entreprises de fournitures pour l'armée & la marine. Le Chevalier Philipp Jennings Clarke (député de Totness Comté de Dévon) demanda qu'il fût porté un Bill pour empêcher que les membres du Parlement pussent, par eux-mêmes ou par des prête-noms, faire des marchés avec la Trésorerie, la marine, l'artillerie, ou d'autres départemens de l'administration; à moins que ces marchés ne fussent passés publiquement. — Il fit voir que nombre de ces marchés avoient été donnés secrètement par les ministres, & avec des profits usuraires, à des députés qui étoient devenus par ce moyen les vils dépendans de la Cour; la motion fut appuyée par le Colonel Barré. Celui-ci démontra l'avantage que trouveroit l'administration à prendre ses fournitures de la première main,

étant d'ailleurs ridicule, que ce fût un marchand de drap qui eût l'entreprise des foulons, un marchand de bois, celle du Rum, & un banquier, celle des salaisons. Il exprima le désir de voir dans la Chambre, non-seulement moins d'entrepreneurs, mais aussi moins de militaires, les uns & les autres étant également à la merci des ministres. » J'avoue, dit-il, que je suis fâché d'être du Comité des 21 pour l'examen des extraordinaires de l'armée. Je voudrois en être dehors, sans manquer à la Chambre : ce n'est pas que mes bras, mes jambes, ou ma tête, y courent aucun risque. Mais j'y perdrai tout ce que je puis y perdre, de tems en tems mon dîner. « Il poursuivit ainsi : » J'avoue que toutes nos appréhensions relativement aux abus, sont mal fondées, tant que le Ciel nous conserve un ministre de la Trésorerie comme celui que nous avons, vigilant, actif, prudent, attentif, honnête, désintéressé, habile, mais c'est une faveur que la Providence n'accorde qu'une fois dans un siècle, & il peut venir un tems où le premier Lord de la Trésorerie aura tous les vices opposés, où il sera négligent, imprudent, paresseux, inattentif, inepte, & tout ce qu'on peut dire hormis frippon. C'est alors qu'il nous faudra user de la plus grande surveillance.

Le Lord North pria la Chambre de suspendre son jugement sur le marché pour le transport des trois cents mille guinées en Amérique, sur lequel on prétend que M. l'Alders-

man Hartley a gagné 34,500 liv. st. — Il assura en même tems qu'il y avoit des marchés qui ne pouvoient point être rendus publics. Sur cette assertion du Ministre, M. Thomas Townshend lui observa qu'il falloit passer les marchés de cette espece avec des gens qui ne fussent point membres de la Chambre. Il forma le même vœu que le Colonel Barré concernant les militaires, & cita l'exemple d'un d'entre eux, (le montrant presque au doigt,) à qui sa commission avoit été retirée, parce qu'il avoit voté contre l'ordre du Ministre. —

Ce trait hardi encouragea le jeune Lord George Gordon à former une accusation grave contre Mylord North, en qualifiant de marchés *infâmes* certaines affaires dont ce Lord s'étoit mêlé. —

Le Lord North répondit avec beaucoup de sang-froid, que c'étoit un langage tout neuf pour lui : qu'il étoit accoutumé à s'entendre qualifier d'obstiné, d'imbécille, d'inepte aux affaires, mais que c'étoit la première fois qu'on avoit osé lui reprocher une *bassesse*.

Le Lord Innam entreprit de faire voir au jeune Lord Gordon, qu'il avoit manqué à toutes les regles de l'honnêteté en outrageant ainsi le premier Ministre; mais ce Lord soutint qu'il étoit fondé dans ce qu'il avoit avancé; & pour se justifier, il apprit à la Chambre, qu'il n'eût tenu qu'à lui d'avoir un

emploi (a) de mille livres sterling de revenu, suivant l'offre que le Ministre en avoit faite au Duc son frere, s'il eût voulu quitter sa place dans la Chambre pour qu'une créature du Ministre pût y être élue. cc

Le Lord North se leva de nouveau pour prier la Chambre de ne plus s'occuper de cette querelle qui devenoit une affaire personnelle pour lui ; mais l'Orateur exigea du jeune Lord de se rétracter, ce qu'il fit non sans beaucoup de peine.

La motion de M. Clarke passa, avec quelques modifications, à la faveur de ce qu'un grand nombre des Députés étoient sortis pour aller dîner, & Mylord North se trouva dans une minorité de 21 contre 57, pluralité 36.

JE vous ai annoncé, Monsieur, pour l'ordinaire de ce jour, l'arrêté du Congrès relatif à l'armée du Général Burgoyne. Ce morceau vous donnera sûrement la plus haute idée de la sagesse, de la fermeté, ainsi que des lumières de cette auguste assemblée. Pour moi j'y vois un exemple digne de faire autorité dans tous les cas semblables, qui s'offriront entre les nations civilisées, & un monument dont cette République naissante pourra s'honorer à jamais.

(a) C'étoit la Vice-Amirauté d'Ecosse.

En Congrès le 8 Janvier 1778.

Le Comité chargé de l'examen des Lettres que se sont écrites le Général Heath & le Général Burgoyne, ainsi que de celle du Général Burgoyne au Général Gates, ayant fait son rapport, & ledit rapport pris en considération, le Congrès a délibéré ainsi qu'il suit.

R A P P O R T.

» Le Comité a examiné avec une mûre attention la convention faite à Saratoga entre le Major Général Gates & le Lieutenant Général Burgoyne au mois d'Octobre dernier; & il lui paroît que quantité de boîtes à cartouches & plusieurs autres articles d'équipement militaire à l'usage des bas Officiers & des Soldats dans l'armée du Général Burgoyne, n'ont pas été remis, quoique, conformément à l'esprit de la convention & à l'interprétation technique du mot *armes*, ils eussent dû l'être. Cette opinion est fondée, non-seulement sur le jugement des Publicistes les plus renommés, mais aussi sur l'interprétation & l'usage admis par les Officiers Britanniques dans des cas semblables, qui ont eu lieu pendant la présente guerre, particulièrement dans la Capitulation du Fort Saint Jean, du 2 Novembre 1775. «

» Le Comité pense qu'il y a tant d'autres

circonstances dans la remise des armes & des munitions militaires, lesquelles donnent fortement lieu à soupçonner que la convention n'a pas été remplie strictement de la part du Général Burgoyne, ainsi qu'elle eût dû l'être, suivant le vrai esprit & l'intention des Parties contractantes, & qu'on a eu précédemment tant d'exemples de fraude dans la conduite de nos ennemis, que le Congrès, quoiqu'attentif à éviter jusqu'au soupçon de manque de bonne foi, est autorisé à prendre toutes les mesures qu'il jugera propres à assurer l'accomplissement de la convention, sans que cette précaution puisse impliquer aucune nouvelle condition, ni tendre à différer l'exécution de cette même convention. De cette nature est, au jugement du Comité, la résolution du Congrès du 8 Novembre dernier, qui ordonne au Général Heath » de faire prendre » par écrit le nom & le rang de chaque Officier » breveté, ainsi que le nom, le dernier domicile, la profession, la taille, l'âge, & autres » signalemens de tout Officier non breveté & » simple Soldat, comme aussi de toutes autres » personnes comprises dans la convention de » Saratoga. «

» Un tel Arrêté n'a point pu être envisagé comme établissant aucune nouvelle condition, puisque c'est seulement une précaution résultant naturellement des articles de la convention dont le parti qui a eu la supériorité a droit de se prévaloir, & que l'on pourroit jus-

CCXCVJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
tifier strictement, quand même on n'eût eu aucun soupçon légitime de manque de bonne foi, de la part du parti qui a été forcé de céder. L'opinion du Comité est que les raisons sur lesquelles le Général Burgoyne refuse d'acquiescer à cette résolution du Congrès ne peuvent point être appliquées au cas dont il s'agit, & le Comité demande la permission d'observer que ce Général est mal fondé à citer pour exemple la conduite du Chevalier Guy Carleton & la sienne propre relativement aux prisonniers relâchés du Canada au mois d'Août 1776. En effet, quoiqu'il ait déclaré expressément le contraire dans sa lettre du 23 Novembre dernier au Général Heath, il paroît par la liste originale des prisonniers relâchés du Canada, laquelle est jointe au présent rapport, que les Provinces, Comtés & Villes auxquels appartenoient les prisonniers relâchés, étoient placés vis-à-vis de leurs noms respectifs, & que pour plus grande sûreté du parti qui avoit eu l'avantage ces détails avoient été signés par les prisonniers respectifs. En conséquence, le Comité ne peut point s'empêcher d'envisager le refus que fait le Général Burgoyne de donner des listes détaillées des Officiers non brevetés & des soldats de son armée, rapproché de la conduite précédente de ce Général & de son assertion mal fondée dans la présente occasion, comme un juste sujet d'inquiétude, sur-tout, si l'on considère que neuf jours avant de notifier ce

refus, il avoit, sans alléguer aucune juste cause, déclaré dans une lettre au Général Gates, que la foi publique engagée dans la convention de Saratoga avoit été violée de la part des Etats-unis. «

» Cette imputation d'une violation de la foi publique, est d'une nature très sérieuse; elle présente des suites allarmantes & mérite d'autant plus d'attention, qu'elle n'a pas été lâchée dans la chaleur d'une contestation, ni n'est provenue d'un emportement soudain, mais qu'elle a été exprimée par le général Burgoyne comme un acte de jugement réfléchi, mise par écrit & envoyée au Général avec lequel il avoit fait la convention; & si on peut ajouter foi à ce que le Général-Burgoyne a dit de lui-même dans sa lettre du 23 Novembre au Général Heath, on ne peut point lui supposer un caractère assez léger pour avoir agi dans une affaire d'état aussi sérieuse d'après un premier mouvement de vivacité «.

» Le motif de son imputation est que les Officiers compris dans la convention, depuis leur arrivée dans la Baye de Massachusset, n'ont pas eu des quartiers convenables à leurs rangs respectifs; mais à ce sujet si on considère l'arrivée soudaine & inattendue d'un corps de troupes si nombreux, le concours des étrangers dans Boston & dans ses environs, la dévastation & la destruction occasionnées par l'armée Britannique, bloquée peu de temps auparavant dans cette

CCXCVIIJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

Ville, & par l'armée Américaine qu'il y avoit tenue assiégée : si on se rappelle que les Officiers ne devoient point être séparés de leurs Soldats, & que les troupes ne pouvoient point être cantonnées avec la même facilité dans aucun autre endroit, au dedans des limites désignées & exprimées dans la convention, puisque dans aucune autre partie de cet état il n'y avoit un nombre suffisant de baraques; le Comité prend la liberté d'observer que si par toutes ces circonstances inévitables & plusieurs autres, il a pu se faire que le logement du Général Burgoyne & de ses Officiers n'ait point été tel que le public l'auroit pu desirer ou plus au gré de ce Général; cependant l'imputation qu'il fait d'une violation de foi publique à ce sujet n'est justifiée, ni par la lettre des articles préliminaires convenus entre lui & le Général Gates le 14 Octobre, ni par l'esprit de la convention signée le 16 du même mois, puisque l'examen de ces articles fera voir que la stipulation concernant les quartiers des Officiers n'a pas dû être entendue dans le sens rigoureux que le Général Burgoyne affecte de lui prêter, mais qu'au contraire » on y a consenti autant que les circonstances le permettoient «.

» Le Comité s'abstient de péser sur la tentative faite par l'ennemi pour obtenir qu'on changeât le lieu de l'embarquement, & faire substituer au port de Boston celui de Rhode-

Island ou le *Sound* qui est si proche de celui de New - York , lequel *Sound* est actuellement en sa possession aussi bien que le port de Rhode-Island. Il n'appuie pas non plus sur le nombre des vaisseaux visiblement insuffisant (n'y ayant eu que vingt-six bâtimens de transport envoyés à Rhode-Island , ainsi qu'il paroît par une lettre du Général Pigot au Général Burgoyne en date du 5 Décembre) pour une armée consistant en 5,642 hommes qui devoit passer en Europe en Hyver ; ni enfin sur ce qu'il n'étoit point probable que l'ennemi fût en état d'avitail-ler en si peu de tems une pareille flotte & une pareille armée pour un si long voyage ; puisque la déclaration du Général Bourgoyne , que la foi publique avoit été violée , est suffisante par elle-même pour que le Congrès soit autorisé à assurer l'accomplissement de la convention par toutes les mesures que le droit des gens peut permettre d'après une semblable conduite «.

» Tels sont les faits & les opinions que dans une matiere d'une si grande importance pour l'honneur & la sureté de ces Etats , le Comité a cru de son devoir de rapporter au Congrès. Considérant donc que le Général Bourgoyne n'a point rempli complètement la convention de Saratoga , spécialement en ce qu'il n'a point remis les boîtes à cartouches & équipemens ; qu'il a accusé expressement & sans juste fondement les États-unis

ccc AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

d'une violation de foi publique ; qu'en conséquence d'une telle déclaration faite tandis qu'il est encore en notre pouvoir, il peut se croire lui & l'armée à ses ordres dispensé de la convention, & qu'il se peut, que ce soit sur ce motif qu'il ait refusé de consentir à une chose qui résulteroit naturellement de la convention, & qui tendoit uniquement à faire craindre à ses Officiers & Soldats de manquer aux termes de cette même convention, & considérant en outre que vû la distance entre l'Amérique & la Grande - Bretagne, il n'est pas possible de s'entendre sur ces différens dans un espace de tems raisonnable avec le Souverain de l'Etat au nom duquel cette convention a été faite, & que les opérations de l'armée du Général Burgoyne en Amérique, non-seulement détruiroient l'objet principal de cette convention, mais deviendroient extrêmement préjudiciables aux intérêts de ces Etats, le Comité soumet le tout aux lumières du Congrès pour qu'il prenne telles mesures qu'il jugera correspondre à la sûreté & à l'honneur des Etats-unis «.

Sur quoi le Congrès a pris les résolutions suivantes :

Arrêté

Qu'attendu que quantité de boîtes à cartouches & divers autres articles dépendans de l'équipement militaire des Officiers non brevetés, & des Soldats compris dans la convention de Saratoga, n'ont pas été

remis, la convention n'a pas été remplie
strictement de la part de l'armée Britannique.

Arrêté

Que le refus du Lieutenant-Général Burgoyne de donner des listes détaillées des Officiers non brevetés & des Soldats de son armée, à la suite de la déclaration par lui faite que la foi publique avoit été violée, est envisagé par le Congrès sous un point de vue allarmant, puisque son acquiescement à la résolution du Congrès à cet égard n'auroit pu être préjudiciable à cette armée que dans le cas d'une infraction de sa part à la convention.

Arrêté

Que l'imputation faite par le Lieutenant-Général Burgoyne dans sa lettre du 14 Novembre au Major général Gates, d'une violation de foi publique de la part des Etats-unis, n'est appuyée sur le vrai sens d'aucun des articles de la convention de Saratoga, & que cette imputation est un fort indice de son intention, & donne tout lieu d'appréhender qu'il ne veuille se prévaloir de cette prétendue violation de la convention, pour se dispenser lui & l'armée à ses ordres de l'obligation où ils sont vis-à-vis des Etats-unis, & que par-là se trouve détruite la sûreté que ces Etats avoient dans son honneur personnel.

cccij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

Arrêté en conséquence :

Que l'embarquement du Lieutenant-Général Burgoyne, & des troupes sous son commandement, demeurera suspendu jusqu'à ce que la Cour de la Grande-Bretagne ait fait notifier formellement au Congrès une ratification claire & expresse de la convention de Saratoga.

Par ordre du Congrès.

Henri LAURENT, Président.

Contresigné Charles THOMSON, Secrétaire.

P. S. du 17 Avril.

LE Roi s'est rendu hier 16 à la Chambre des Pairs, où il a donné son consentement aux divers Bills qui étoient en état. La Chambre s'ajourna ensuite au Mercredi 29 Avril, jour qui a pareillement été choisi par la Chambre des Communes, pour reprendre ses délibérations après les vacations des fêtes. On doute que la prorogation ordinaire du Parlement ait lieu cette année; il paroît plus vraisemblable qu'il ne prendra de relâche que par des ajournemens d'une courte durée. C'est non-seulement la crise actuelle des affaires qui fait conjecturer que cela se passera ainsi, mais il y a encore une autre raison non moins plausible, je veux dire l'embarras où doivent être les ministres pour rédiger le dis-

cours par lequel il faudroit que le Roi fît la clôture de la session.

Il est statué par le Bill pour assurer la subsistance des enfans & neveux du Roi, qu'il sera fait à chacun des Princes ses fils un revenu de dix mille livres sterling par année, & six mille livres à chacune des Princesses; le fils du Duc de Gloucester aura huit mille liv. & la Princesse sa fille quatre mille.

Il a été fortement question dans la chambre des Communes le 14 du changement de la forme de Gouvernement donnée au Canada, par l'acte de Quebec. La motion portée à cet effet par le Chevalier George Saville a été rejetée par 56 voix contre 54 : pluralité 2.

Les débats du 15, dans la même Chambre, ont roulé sur les secours annuels que le Gouvernement a accordés aux personnes qui ont souffert dans leurs biens par la rébellion de l'Amérique, secours qui de 30,000 l. st. sont montés à la somme de 56,000 l. Le Colonel Barré avoit demandé que les noms de ceux qui sont ainsi assistés par la Nation fussent produits devant la Chambre, tandis qu'elle étoit occupée de vérifier l'utilité de la plupart des dépenses publiques; mais le Ministre intéressa l'humanité de la Chambre en leur faveur, en faisant voir les divers inconvéniens qui résulteroient de cette publication, au préjudice de quelques-uns d'eux qui s'étoient sacrifiés pour l'Etat; & sur la

promesse qu'il fit de distribuer ces graces d'une main plus économe, la motion fut retirée.

Le 16 au matin, le Comte de Carlisle, M. Johnstone, Capitaine des Vaisseaux du Roi, ci-devant Gouverneur de la Floride, & M. Eden, Sous Secrétaire d'Etat au Département du Nord, nommés par Lettres-Patentes avec le Chevalier Howe & le Lord Howe, pour traiter, délibérer & convenir sur les moyens de faire cesser les désordres actuellement subsistans dans certaines des colonies, plantations & provinces de Sa Majesté en Amérique, se sont embarqués à Portsmouth sur le Vaisseau *le Trident* de 64 canons, qui s'est rendu aussitôt à la rade de Sainte-Hélène, où il n'attendoit que le premier vent favorable pour appareiller. — On fait que M. Jackson avoit été choisi par la Cour avant M. Johnstone, mais que des raisons particulières ont donné lieu à ce changement. Les véritables avoient été jusqu'ici ignorées du Public, qui auroit perdu beaucoup à ne pas les savoir, car elles ont été trouvées très-divertissantes. Ce M. Jackson avoit déclaré, dit-on, qu'il n'iroit point en Amérique, si on ne lui permettoit pas de se faire accompagner de sa femme. Celle-ci ne vouloit point absolument partir sans son enfant. Jusques là on ne désespéroit point de s'arranger; mais l'enfant demandoit sa bonne, & celle-ci avoit besoin du consentement de son mari, qui se trouvoit être

être cocher de Milord North, M. de la Bride, bonne tête de cocher, avoit imaginé que ce pouvoit être pour lui un petit moyen de fortune; & il insistoit pour que son maître lui assurât, sur les meilleurs fonds de l'Echiquier, une pension de quatre cents livres sterling sa vie durant, pour le consoler d'une si douloureuse séparation.

Malheureusement pour lui & pour le bien que M. Jackson auroit pu faire à la cause de la Grande Bretagne, il s'est passé, dans l'intervalle des diverses conférences ministérielles qui se sont tenues à ce sujet, plusieurs scènes des plus scandaleuses dans le Parlement, où l'on a reproché aux Ministres l'énorme prodigalité avec laquelle ils dissipoient les trésors de l'Etat. M. Jackson qui craint d'exposer ses protecteurs à de nouveaux reproches, a pris tout d'un coup le généreux parti de renoncer à sa mission. On assure que le Cocher a été renvoyé pour avoir bû: suivant lui, c'est pour avoir jéré; un Cocher est bien capable de l'un & de l'autre.

Chacun des cinq Commissaires reçoit en présent de la Cour une vaisselle d'argent. La dépense des cinq services complets s'est montée à cinq mille livres sterling. Ce n'est qu'un cinquième de ce que l'Etat dépensera pour enrégimenter la milice.

Mylord Germaine a reçu des nouvelles très-fraîches de Philadelphie, par le vais-

cccvj AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
seau de transport l'Aigle qui est sorti des
caps du fleuve Delavare le 17 de Mars. Les
fonds publics n'ayant fait appercevoir par
aucun mouvement, comment les Ministres
avoient pu être affectés de ces nouvelles, le
Public s'est décidé à croire le bruit qui se
répand depuis quelques jours, que le Général
Howe n'attend que le retour du Lord son
frere, & des bâtimens que ce Lord avoit
menés à Rhode-Island dans l'espoir d'y em-
barquer l'armée du Général Burgoyne.
Aussi-tôt qu'ils seront arrivés, il fera pas-
ser en Angleterre, sur ces mêmes bâtimens,
tous les malades & blessés qui sont au nombre
de trois ou quatre mille hommes, & il
évacuera Philadelphie où il ne s'est soutenu
qu'avec les plus grandes peines pendant tout
cet hyver, pour aller joindre avec son reste
d'armée celle du Général Clinton dans la
Nouvelle-Yorck où il attendra les ordres de
la Cour qui, dit-on, se propose de l'envoyer
au Canada.

Douze vaisseaux de ligne, des trente assem-
blés à Spithead, doivent former une escadre
qui partira incessamment sous les ordres d'un
Amiral & de deux Vice-Amiraux, pour aller
observer les mouvemens de celle qui s'équipe à
Toulon, & dont M. le Comte d'Estain a pris le
commandement. Six autres partiront vers le
même tems pour les Isles de l'Amérique, qu'on
croit menacées de quelque entreprise de la

part des François; & il en partira deux avec trois frégates, pour ramener en sûreté de l'Isle Sainte Hélène la flotte des vaisseaux de l'Inde.

ON vient de me faire lire, Monsieur, un quatrain en vers latins sur l'alliance conclue entre la France & les Etats-Unis d'Amérique. Il me paroît que l'idée en est heureuse, ainsi que l'expression, Je souhaite que vous en portiez le même jugement. Mais vous ferez toujours bon gré à l'Auteur de son zèle. C'est M. Peusqueurs, premier Commis du Bureau de la poste de Dusseldorf.

*Regna alii acquirant, acquirant oppida et urbes,
Acquis mundos, tu LODOICE novos.
Major Alexandro es, lacrimas qui moverat illi
Mundus, opem implorat, Rex LODOICE tuam.*

Me permettez-vous d'y joindre un essai de traduction? Je dis un essai, parce que vous savez combien il est difficile que la précision du latin passe dans notre langue.

» Que d'autres reculent les limites de leur Empire: qu'ils acquierent de nouvelles Villes & de nouveaux Etats; pour toi, Louis, c'est d'un monde entier que s'accroît tout-à-coup ta puissance. Tu l'emporte sur Alexandre: ce Conquérant pleura de ne point trouver l'hémisphère qui veut aujourd'hui tenir de toi son bonheur «.

cccviij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

Noms ou désignations des vaisseaux.	Lieu de leur départ & chargement.	Lieu de leur destination.	Ce qu'ils sont devenus, &c.
Le Prospect. . .	Caroline Mérid. avec riz, indigo & tabac.	Pour France.	Mené à Halifax en Nouvelle Ecosse.
La Lady Elisabeth. . .	Martinique, draps & baloterics.	Caroline.	Mené à New-York.
La Louise, Cap. Westmann. . . .	Nantes, avec 1500 barils de salpêtre & de poudre.	Guadeloupe.	Mené à Guernsey
Un Vaisseau. . .			Pris par le <i>Be-liourt</i> de New-York & envoyé à la Jamaïque.
Le Hanach. . . .	Caroline Mérid.	Nantes.	Mené à la Jamaïque.
Un gros Brigantin	Caroline Mérid.	Nantes.	Mené à Tabago.
Le Truebleue, Corsaire.			Pris par le vaisseau de guerre l' <i>Apollo</i> , & mené à Halifax.
Le Betty.		Pour les Isles.	Repris & envoyé à Halifax.
Le Lightfoot. . . .	Caroline Mérid.	Nantes.	Mené à Saint Augustin.
Deux vaisseaux ..	estimés chacun 2,000 liv. sterl.		Pris par le <i>Levant</i> , lettre de marque, & envoyé à Saint Christophe & à la Jamaïque.

ET DE L'AMÉRIQUE. CCCIX

Noms ou désignations des vaisseaux.	Lieu de leur départ & chargement.	Lieu de leur destination.	Ce qu'ils sont devenus, &c.
Le Molly, Cap. Tabey.	Nouvelle Angleterre, chargé de poisson, de farine & de bois.	St. Domingue.	Pris par le Gallicia, & mené à Plimouth.

Le Jeudi 2 Avril, les ordres ont été envoyés de Dublin dans tous les ports d'Irlande, d'arrêter tous les vaisseaux François ou autres appartenans à aucuns ports de France ou destinés pour ces ports.

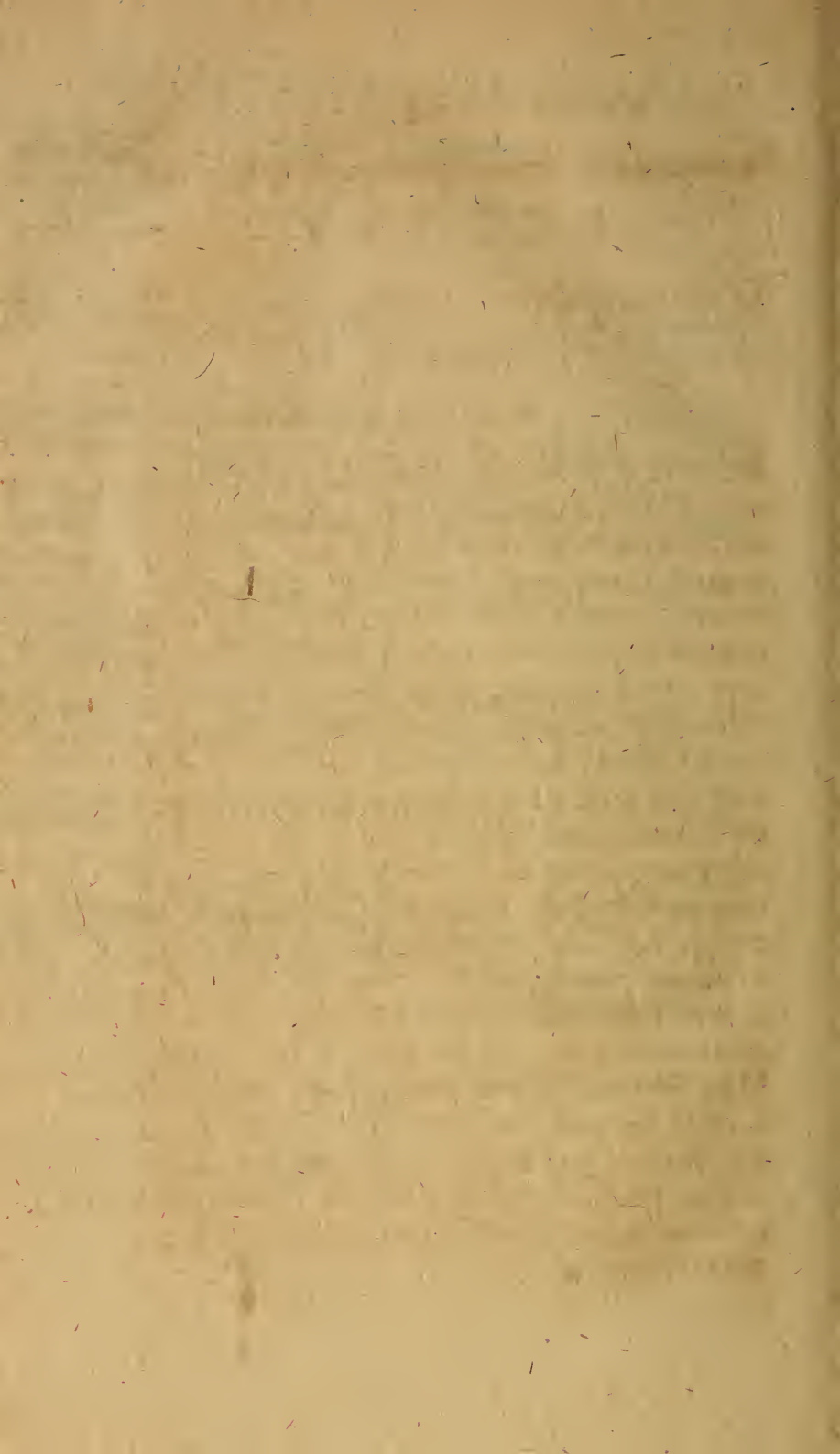
Vaisseaux pris sur les Anglois.

Le Désiant. . .	D'Afrique, avec 300 Noirs.		Pris par le Corfaire l'Expériment, de 18 canons, & mené à la Martinique.
Six bâtimens charbonniers.	De Sunderland.		Saïsis à Dunkerque
Deux bâtimens.			Saïsis à Boulogne.
Trois bâtimens, dont la Minerve.	De Limerick,	Bordeaux.	Saïsis à Bordeaux.
La Rose, bâtiment de transport		Pris & brûlé par les Américains sur la riviere Delaware.
Le Garland. . .	Des Isles du Vent	A. S. Augustin.	Mené à Charles-Town.
La Kitty. . . .	New-York,	Isles du Vent.	Pris par le Corfaire l'Aigle, de 12 canons & mené à Boston.

CCCX AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

Noms & désignations des vaisseaux.	Lieu de leur départ & chargement.	Lieu de leur destination.	Ce qu'ils sont devenus &c.
Trois vaisseaux.	De Madere avec du vin.		Pris par six Corsaires Américains qui croisent dans ces parages.
Le <i>Cunfaire</i> , le <i>Hawke</i> .	De Guernsey & croisant trop près de la côte de France.		Pris par la frégate Française l' <i>Oiseau</i> , & mené à l'Orient.
Le <i>Sarah</i> , le <i>Ann</i> .	De Newcastle.	Pour Gibraltar & Malaga.	Pris & conduits à Salem.
Le <i>Railton</i> , Cap. <i>Waist</i> .	D'Afrique, avec 200 Noirs.	Pour les Isles Angloises.	Conduit à la Martinique.
L' <i>expériment</i> , Cap. <i>Léman</i> .	Isles Angloises.	New-York.	Mené à la Martinique.
Le <i>New-Tower</i> , Cap. <i>Casteens</i> .	Isles Angloises chargé de rum.	New-York.	Pris par le Corsaire le <i>Hawke</i> & envoyé à Boston.
Le <i>Lancastre</i> , Cap. <i>Jonas</i>	Envoyé à la Martinique.
Le <i>Martha</i> , Cap. <i>M'intosh</i> .	Londres, effets & provisions pour la valeur de 75,000 liv. sterl.	New-York.	Pris par le <i>Boston</i> , frégate de 32 canons & 170 hom. sur lequel étoit Johan Adams, Député en France.

F I N.



L E T T R E

*D'un Banquier de Londres, à M.***
à Anvers.*

De Londres le 23 Avril 1778.

L A ÉTÉ présenté, Monsieur, le 9 de ce mois à Milord Germaine une pétition signée de tous les Négocians du Canada, actuellement à Londres au nombre de 24. Ce Ministre a promis d'y donner toute l'attention que son importance exigeoit, & d'en faire son rapport au Conseil. C'est une piece très-intéressante, dans les circonstances actuelles, où le Canada devient presque la seule possession qui reste à l'Angleterre sur le continent de l'Amérique. La question est de savoir si elle peut espérer de conserver ce pays, sous le régime actuel de l'acte de Quebec passé en 1774. Le Colonel Johnstone, un des Commissaires partis avec les offres conciliatoires, a fait inutilement tous ses efforts dans le parlement pour en obtenir la suppression. Mais Milord North paroît tenir fortement à cette loi; & on voit qu'il n'avoit point été ébranlé par les remontrances des Canadiens, puisque c'est depuis leur présentation qu'il a opposé la plus ferme résistance à leurs défenseurs.

» Le Mémoire en question rappelle au Ministre que cette loi ne fut pas plutôt passée que le Roi & les deux Chambres du Parlement furent suppliés de la révoquer, ou au moins d'y faire des changemens.

Les Canadiens avoient jusques-là vécu heureux & contents sous le régime des loix Angloises, & ils ne purent voir qu'avec autant de douleur que de surprise qu'ils ne participeroient plus au bénéfice de la constitution Britannique, & de ses excellentes loix mercantiles, & qu'on leur retiroit le droit d'être jugés par leurs Pairs, ce rempart si sûr contre l'injustice & l'oppression. Outre que les Loix Françoises du Canada n'y sont presque plus entendues, elles consistent principalement dans des Ordonnances provisoires d'anciens Gouverneurs qui servent aujourd'hui de titres pour exercer des vexations odieuses contre les Sujets. On envoie les Canadiens aux corvées, sans aucune paye ni indemnité quelconque, & ceux qui s'y refusent sont jettés dans les prisons «.

» Le Gouverneur & le Conseil ont rendu depuis peu une Ordonnance au soutien de l'ancienne loi Françoisise, sans vouloir entendre les représentations des Marchands, animés par la vue de l'intérêt général, qui demandoient qu'on laissât subsister la loi Mercantile d'Angleterre, si généralement connue & entendue, disent-ils, & si sagement calculée pour l'avancement du commerce & de l'industrie «.

» Le Mémoire détaille en outre tous les défauts des Ordonnances nouvelles, & les inconveniens sans nombre qui doivent résulter de leur stile embrouillé & équivoque, des formes longues & dispendieuses qu'elles prescrivent, & du pouvoir trop indéterminé qu'elles laissent aux juges, le tout pour faire prévaloir l'ancienne loi du pays. Elles exposent entre autres la traite des pelleteries avec les Sauvages, à un nombre infini de difficultés & de dangers, tant par l'énoncé louche & insidieux des passeports, que par l'encouragement donné aux délations, ce qui a jetté tant de découragement parmi les Traiteurs, que si jamais la route d'Albany s'ouvre de nouveau, une grande partie de ce commerce se fera par la Nouvelle-York, quoique la situation du Canada y soit infiniment plus favorable «.

» Tous ces maux ont leur source dans l'acte de Quebec. Il a causé un mécontentement général dans la province, sans le moindre avantage pour la Mere-Patrie; & l'affection des Canadiens est aliénée au point de faire craindre qu'ils ne soient disposés à changer leur forme actuelle de gouvernement, si malheureusement l'occasion s'en offroit à eux «.

» Le Ministre est supplié par ce Mémoire de faire substituer à l'acte de Quebec, une loi qui établisse dans le Canada un gouvernement libre par une assemblée où le peuple

CCCXVJ AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

soit représenté, conformément à la promesse de Sa Majesté dans la proclamation de l'année 1763. Il n'y a que ce seul moyen également fondé en justice & en politique, qui puisse ramener des esprits mécontents, raffermir leur affection chancelante & faire revivre dans le Canada cette confiance mutuelle entre le peuple & les Administrateurs qui est si nécessaire au bonheur de l'un & de l'autre «.

Le Mémoire est daté du 2 Avril.

CINQ jours après que Milord Germain eût assuré les Canadiens que le Conseil prendroit leur demande en considération, ce même acte de Quebec fut mis de nouveau sous les yeux de la Chambre des Communes. Le Chevalier George Savile, ne se laissant point décourager par la mauvaise issue de la tentative du Gouverneur Johnstone dans la séance du 9, informa la Chambre qu'il avoit en vue une motion pour demander la révocation de cette loi. » Ce n'est pas mon intention, dit-il, que la Chambre s'en occupe sur le champ, & pour ordonner la rédaction du Bill, de manière à le faire passer en loi sans délai. Il me suffira qu'à l'occasion de ma proposition, le Parlement Britannique se montre disposé à écarter toutes les justes défiances des Américains sur ses offres conciliatoires, & qu'il prouve aux Colonies que ses déclarations sur les droits des deux pays

sont sérieuses & sinceres. Le Gouverneur Johnstone , un des Commissaires nommés par la Cour pour réaliser ses offres , s'est montré persuadé qu'elles ne seroient suivies de quelque effet , qu'autant que la loi déclaratoire du droit de taxation , ainsi que l'acte de Quebec seroient révoqués , ou qu'on pourroit promettre cette révocation aux Colonies. La loi déclaratoire laissoit l'Amérique à la merci de la Grande - Bretagne , qui restoit toujours la maîtresse de faire valoir ses prétendus droits aussi-tôt qu'elle en trouveroit l'occasion. L'autre est un envahissement de la propriété des Colonies , effectué en établissant la Religion Romaine & une nouvelle forme de gouvernement , non pas seulement dans les territoires proprement compris dans les limites de la Province Françoisé du Canada , mais dans de vastes pays appartenans aux Provinces voisines ou en dépendans. Il y a d'ailleurs plusieurs fortes raisons pour que cette révocation soit accordée. D'abord l'incertitude des limites sera une source éternelle de contestations & de mécontentemens. Je dirai ensuite que le gros des Habitans François désaprouve en sa totalité la forme de gouvernement civil instituée par l'acte. Les anciens Sujets du Roi la condamnent de même. Enfin si nous souhaitons sincérement la réconciliation , & si nous voulons qu'elle soit durable , c'est un motif qui rend cette révocation , au moins très-convenable ,

cccxviij, AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
si même il n'en fait pas voir la nécessité
absolue «.

» M. *Joliff*, Député de Petersfield & un
des Lords Commissaires du Bureau du Com-
merce, prétendit au contraire, que cette
révocation porteroit plus de préjudice à la
cause de la Grande-Bretagne, qu'elle ne lui
feroit favorable «. Le Parlement n'est-il pas
assez humilié ? De quelle disgrâce nouvelle
veut-on l'accabler encore ? Que penserons
de nous les Américains s'ils nous voient oc-
cupés sans cesse à passer des loix & à les
révoquer ; & cela sans autre fondement que
les vagues suggestions de quelques mauvais
raisonneurs. Où sont les preuves produites
à la Chambre que les Canadiens, anciens ou
nouveaux Sujets du Roi, désapprouvent la
loi actuelle ? Je n'en vois pas une. (Ce Dé-
puté ignoroit-il de bonne-foi la démarche
que vingt-quatre Canadiens avoient faite
le 9 en présentant leur petition au Conseil ?
Et comment les Ministres ont-ils pu l'entendre
articuler ce doute sans informer la Chambre
de ce qui se passoit à cet égard ?) Il ne seroit
donc rien de plus absurde que de retirer la
constitution donnée à une province, sans avoir
pour cela d'autres motifs que l'opinion de
deux ou trois individus. Une telle conduite
ne serviroit qu'à rendre le Parlement ridicule
& méprisable. Si on prétend que l'acte de
Quebec a pris sa source dans l'ignorance ;
je soutiens moi que ce seroit pareillement

l'ignorance qui le feroit révoquer. Avant que j'y donne ma voix, il faudra qu'on me prouve qu'une grande pluralité des Canadiens, s'éleve contre cet acte sur des raisons valables & justes, & que ce n'est point l'effervescence d'une faction «.

M. *Field*, Député de Hertford, & qui n'a aucune place dans le ministère, rappella à la Chambre que quand cet acte avoit été passé, on avoit prédit tout le mal qu'il causeroit. Il assura qu'il savoit de science certaine que tout le Canada étoit soulevé contre ce même acte, & que l'État seroit bien heureux si telles mesures que l'ont pût prendre pour arrêter les progrès de ce mécontentement, & si sage & modérée que fût la conduite du Parlement envers les Canadiens, on faisoit jamais rentrer l'Angleterre dans ses droits sur leur confiance & leur affection.

» Je n'hésite point, dit-il, à déclarer, & je soutiendrai avec persévérance qu'en justice comme en politique, c'est la loi la plus mauvaise qui ait jamais été passée par le Sénat Britannique. C'est la première des opérations du gouvernement qui ait donné aux Américains un juste sujet de se défier de la parole du Roi, puisque sa proclamation royale du mois d'Octobre 1763 devoit être sacrée. Par cette proclamation il étoit dit que les peuples du Canada jouiroient de toutes les libertés & de tous les privilèges des Sujets Britanniques. Nonobstant cette assurance royale, la Pro-

cccxx AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
vince est restée pendant onze ans dans le plus grand désordre. Les propriétés, les loix, la police & les réglemens civils de toute espece y ont été abandonnés au hazard. Le Corps des Habitans François a souffert les vexations les plus tyranniques de la part de ses propres Seigneurs, & de celle des Administrateurs Anglois envoyés dans la province. Enfin, au lieu de la liberté qui leur étoit promise, on leur a donné un gouvernement François de l'espece la plus vicieuse. La Noblesse a exercé impunément les vexations les plus criantes sur le tiers Etat, le Gouverneur la soutenant dans toutes ses injustes prétentions, & le Clergé même s'étant rendu si désagréable au peuple que les plus zélés Catholiques, y soupirent après une administration purement Angloise. Je ne connois point de moyen plus efficace pour la nation Britannique, que la révocation de l'acte, si elle veut s'assurer la conservation de cette importante acquisition.

» Ce Député ajouta encore, que le gouvernement avoit agi contre toutes les regles de la politique en donnant au Canada une étendue infiniment plus grande que celle qu'il avoit lorsqu'il appartenoit à la France: que son intention avoit frappé toutes les Colonies, qui en avoient conçu une juste indignation, puisqu'elles avoient vu qu'en réunissant à cette province tous les pays que les autres Colonies se contestoient entre elles

elles, il cherchoit à étendre l'empire des loix arbitraires sur un nombre considérable de Sujets Britanniques qui n'étoient pas nés pour les connoître, & que par-là il avoit fait voir aux autres Colonies que c'étoit la liberté générale de l'Amérique qu'on cherchoit à resserrer dans d'étroites bornes pour la proscrire quelque jour entièrement de l'Amérique α.

» Le Chevalier *George Howard*, Colonel du régiment de la Reine & Gouverneur de l'Hôpital des Invalides de terre, soutint, pour le Ministre, que la motion du Chevalier *Saville* étoit absurde. Il alla jusqu'à dire qu'il n'imaginait que deux choses qui pussent faire perdre le Canada, l'une la révocation de l'acte de *Quebec*, l'autre le rappel du Général *Carlton*, Gouverneur de cette province (on fait pourtant qu'il est rappelé & remplacé par le Général *Haldiman*, qui est aujourd'hui sur le point de partir. Il s'étoit déjà embarqué avant l'hyver; mais les vents l'ont retenu) α.

» M. *Thomas Townshend* répondit à ce dernier que l'acte en question n'avoit point fait d'honneur à la Chambre des Pairs, ni à celui de ses Membres (Milord *Mansfield*) qui en avoit donné le projet. Il détailla les motifs que cette Chambre avoit eus, ainsi que les fâcheux effets de l'acte; & il appuya sur les plus solides raisonnemens la nécessité de le révoquer sans le moindre délai α.

cccxxij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

» Le Lord *Ongley* essaya de faire voir que les circonstances n'y étoient nullement propres, & qu'au moins falloit-il attendre que l'on fût avec certitude les dispositions actuelles des Colonies «.

» Le Chevalier *George Saville* étoit sorti pour prendre quelques rafraîchissemens : on profita de son absence pour recueillir les suffrages, ce qui ne s'est jamais fait jusqu'ici dans le Parlement ; & il fut décidé que sa motion ne seroit point admise. La pluralité fut seulement de deux voix : cinquante - six , contre cinquante-quatre «.

DANS les circonstances présentes, Monsieur, ne regarderiez-vous pas la résistance opiniâtre du Ministère en faveur de l'acte de *Quebec*, qui donne au gouvernement une autorité presque illimitée dans cette grande & belle province, comme un indice presque sûr du parti que le Conseil a pris de s'y maintenir par la force. Il me semble que cette conduite dévoile l'intention secrète où il est d'y réunir promptement toutes ses armées ; & si j'étois entiché de la manie de ce pays ci pour les gageures, je parierois avec la plus ferme assurance qu'avant le mois d'Août on apprendra que les armées Angloises ont entièrement évacué les pays qu'elles occupent sur diverses parties des côtes de l'Amérique, & qu'elles sont rassemblées, tant à *Quebec* qu'à *Montréal*. Mais je ne parierois pas que ce moyen fût le plus effi-

cace que l'Angleterre pût employer pour conserver cette importante possession.

Il y a ici des gens qui s'inquiètent sérieusement du sort réservé au Canada, sur-tout depuis les bruits qui se sont répandus, que le Congrès a formé le plan d'une expédition contre cette province, & que le Marquis de la Fayette aura du commandement dans l'armée qui y sera envoyée. Cette dernière circonstance leur paroît inquiétante, en ce que tous les habitans François opprimés par un Gouverneur Anglois qui veut faire exécuter des loix qu'ils ne peut pas entendre, ne manqueront sûrement pas d'accourir en foule pour se ranger sous les drapeaux Américains, autour d'un grand Seigneur François, dont le nom seroit pour eux, en France même, un appui imposant contre les petits gentil-lâtres campagnards qui les tyrannisent. — Le rappel du Général Carlton dans de pareilles circonstances ne se conçoit pas; ou plutôt on le trouve parfaitement d'accord avec le plan de conduite qui a fait perdre à l'Angleterre un grand tiers de ses possessions. Voici comme s'en explique un Ecrivain qui signe *fuimus*.

» LES Américains comprirent à merveille, dès le commencement des troubles, qu'il seroit extrêmement important pour eux de débiter par la conquête du Canada que l'Angleterre avoit laissé presque sans défense. Malgré tout ce que peut dire Milord Germaine,

CCCXXIV AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
il n'y a que la judicieuse intrépidité de Carlton
qui ait fait manquer ce coup. Dans la situa-
tion actuelle des choses, il est incontestable
que l'Amérique va faire les plus sérieux
efforts pour s'emparer de ce pays, parce que
ses chefs ne peuvent point ignorer, que tant
qu'il restera entre les mains de la Grande-
Bretagne, leur indépendance ne pourra jamais
être regardée comme solidement établie. Leurs
derniers succès feront revivre & soutiendront
leur espoir avec d'autant plus d'efficacité,
qu'ils peuvent aujourd'hui faire un emploi
plus direct de leurs forces : que les mécon-
tens du Canada se montreront avec plus
d'assurance, & que les Emissaires de la France
dans le pays trouveront plus de liberté pour
agir. — Or quel est le plan défensif de nos
Ministres ? Jusqu'ici on n'en voit aucun. Il y
a sur les lieux un homme qui, autant par
le bien qu'il a fait, que par les fautes de ses
prédécesseurs, doit avoir toutes les connoi-
sances locales & pratiques qui sont nécessaires
dans une situation si périlleuse : un homme
qui connoît les sentimens & les intérêts de
chaque habitant : qui a déjà une fois sauvé
le pays ; & c'est cet homme qu'on rappelle
au moment d'un nouveau danger ! Il est
difficile d'imaginer un acte d'impéritie plus
impardonnable «.

Vous venez de voir, Monsieur, tant dans
les débats parlementaires, que dans les écrits
des patriotes, les mêmes raisons que le

Gouverneur Johnstone s'est efforcé de faire entendre au Ministère avant son embarquement. Il semble que la confiance à laquelle ce Commissaire conciliateur avoit droit de prétendre, & que le choix des Ministres faisoit naturellement supposer, eût dû donner plus de poids à ses représentations; mais le système ministériel a prévalu, & il est parti avec la pleine conviction que ses propositions seroient rejetées, puisqu'il ne pouvoit pas annoncer sa mission par la révocation de la loi, qui a plus qu'aucune autre soulevé les Américains contre le Gouvernement. Une circonstance très-fâcheuse de cette campagne pacifique, c'est que dès son début la confiance ou le cœur manquent également aux trois Commissaires : à M. Johnstone la confiance, parce qu'il est persuadé qu'il ne sera pas plus écouté en Amérique qu'en Angleterre; & aux deux autres le cœur, par le mal de mer qui les a cruellement tourmentés depuis le moment qu'ils ont eu mis le pied sur le bord, & surtout le Lord Carlisle. Il a fallu que ce Lord fût descendu à terre, à la pointe de Sainte-Helene; où le *Trident* a été retenu par le vent jusqu'au 21. Je vais vous transcrire la lettre par laquelle on a appris cette triste aventure.

De la pointe de Sainte Helene le 20 Avril.

« Hier, le Lord Carlisle, l'un des trois Commissaires qui vont porter la branche d'o-

cccxxvj AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
livier en Amérique, a été obligé de prendre terre ici, se trouvant très mal de la connoissance qu'il venoit de faire avec celui des Elémens qui a le moins de (a) *savoir vivre*. Il étoit si foible, qu'il a fallu le porter jusqu'à l'auberge du *Chat musqué*, où il a vécu hier & aujourd'hui d'*ether* & de *bouillon de poulet*. Il prétend que c'est l'odeur du goudron qui l'a incommodé. Si cela est, supposé toutes fois que son tempéramment délicat puisse résister à un voyage de six semaines, il sera donc tué roide par les exhalaisons des cheveux gras des Membres du Congrès & de leurs crasseux bonnets de laine «.

P. S. » On ne fait pas encore avec certitude si ce Lord continuera ou non son voyage. Toutes les personnes qui l'approchent sont émues de pitié, en l'entendant crier ses pauvres nerfs «.

» Il est arrivé le même jour un Courier porteur de nouvelles instructions pour les Commissaires, qui, sans doute, sont relatives aux dernières dépêches du Chevalier Howe, dont on n'a pas jugé à propos de donner connoissance au public. S'ils partent le 22, on ne peut gueres attendre de leurs nouvelles que vers le 10 Juillet. Il faut compter près de cinq semaines pour aller; & un mois (car la traversée est plus courte en revenant) pour le retour du bâtiment par lequel on

(a) Ce Lord est Président de la cotterie appelée *le bon-ton* ou le *savoir vivre*.

apprendra leur arrivée. Comme on croit qu'ils trouveront le Congrès dans Philadelphie, que l'armée du Roi aura évacuée, une huitaine leur suffira pour remonter jusqu'à cette ville présenter leurs propositions, recevoir en réponse l'arrêté du Congrès du 22 Novembre, & repartir *sous peine de mort* «.

Voilà, Monsieur, ce que l'on pense à Portsmouth de cette expédition. Ce port sera bientôt le théâtre des grands mouvemens. Depuis la nouvelle reçue ici que la France envoie en Amérique une escadre formidable, qui même est déjà partie de Toulon, l'Amiral Keppels s'est rendu chez le Roi, & après avoir eu un entretien avec Sa Majesté, il est parti de Londres. Si c'est en droiture pour Portsmouth, il doit avoir rencontré en route l'Amiral Gayton, arrivé de son commandement de la Jamaïque avec 70,000 livres sterl. formant son huitieme des prises que son escadre y a faites. Cet Amiral a vu aujourd'hui (21) le Lord Germaine. L'argent qu'il apporte, tant à lui qu'aux marchands, arrive dans une circonstance où le besoin d'especes est des plus pressans. Les Dividendes des actions qui depuis nombre d'années n'avoient point été retardés, le sont aujourd'hui de (a) quinze jours. La Banque

(a) Pendant les guerres de la Reine Anne le Ministère eut tellement à cœur de paroître satisfait à ses payemens, que le Comte d'Oxford imagina de payer

cccxxviiij AFFAIRES DEL'ANGLETERRE
vient d'escompter pour la Maison Irlandoise de Finlay & compagnie 56,000 liv. sterl. Ce nouvel effort de la Banque pour soutenir le Gouvernement, a donné lieu à des observations très-judicieuses sur l'abus que les Ministres ont fait de sa complaisance, & que je mettrai incessamment sous vos yeux. Il s'est fait en outre une association des principaux négocians de Dublin pour recevoir le papier de la Maison Finlay; le Vice-Roi & la Noblesse ont déclaré & publié qu'ils avoient la plus grande confiance dans la solidité de cette Maison, & qu'ils se joignoient aux Négocians pour escompter ses billets: mais on assure que le double de la somme avancée par la banque d'Angleterre ne suffiroit pas pour la relever. Cette faillite a été occasionnée par celles qui ont eu lieu à Londres depuis (a) peu. Un commerce d'escompte

en argent quelques demandes faites sur la Trésorerie, au lieu de les payer en or. C'étoit un expédient pour gagner du tems, parce que les porteurs étoient obligés de compter leur argent à diverses reprises, & qu'on ne les laissoit approcher que chacun à leur tour. Quoique cette ressource soit pitoyable, on assure très-positivement qu'on va y avoir recours. Il y a quelques personnes employées à ramasser tout l'argent possible, & entr'autres les petites monnoies frappées à Birmingham; il n'est pas difficile de conjecturer dans quel dessein. Le Docteur Price dit hautement, à qui veut l'entendre, que la banqueroute est très-prochaine.

(a) Un des principaux Brasseurs de Londres man-

trop étendu pour les affaires du ministère, a été la source de ces (a) fâcheux événemens. Pour avoir trop escompté, on ne le fait plus, & il reste du papier pour des sommes immenses sans circulation. Le crédit de l'Irlande éprouve cette secousse dans un moment où ses beaux jours commençoient à luire. Les voilà déjà obscurcis de nuages. Il est à craindre qu'elle ne se soit flattée d'un espoir trompeur. Le commerce de Bristol allarmé de l'indulgence avec laquelle le Parlement se dispose à traiter l'Irlande, a délibéré le 15 d'adresser des remontrances au Roi, aux Pairs & aux Communes pour s'en plaindre, & d'exposer aux yeux de toute la Nation le préjudice énorme qui en résultera pour toutes ses manufactures. Suivant l'arrêté, il est nécessaire pour le bien général de la Grande-Bretagne que l'Irlande reste sous les entraves que lui donnent les loix actuellement subsistantes, & qui ne permettent point qu'elle puisse exporter dans aucune

qua dans les premiers jours d'Avril. Sa maison avoit été obligée vers le 15 Mars de vendre pour 9,000 liv. sterl. d'effets publics qu'elle avoit achetés 77 & dont elle n'a tiré que 60 $\frac{1}{4}$.

[a] En 1772 il y eut vingt commissions de banqueroute passées au grand sceau en un jour, & le 17 Mars dernier il y en eut *vingt-six* dans la même journée. Il fut dit dans le tems que cette secousse seroit ressentie dans plusieurs autres grandes Villes, Cette prédiction s'est vérifiée bien des fois depuis.

CCCXXX AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
des Colonies Britanniques d'autres marchan-
dises que des comestibles, des chevaux &
des toiles; les laines & lainages d'Irlande
ne pouvant en sortir que pour la Grande-
Bretagne.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. du 24 Avril.

Si le vent de Nord-Nord-Est continue, le *Stafford*, vaisseau de la Compagnie des Indes, pourra arriver des Dunes à Portsmouth le 26. — Mais il n'en partira point sous l'escorte de l'*Asia*, ayant ordre, je crois, d'attendre de nouvelles dépêches. Le *Trident*, avec les Commissaires, aura sûrement appareillé le 22: le vent y étoit propre. L'Amiral Keppel pourroit bien être arrivé hier (23) à Portsmouth; ainsi que l'Amiral Palliser & l'Amiral Hyde Parker. Ces trois Officiers généraux compléteront la soixantaine: il n'y a pourtant que trente vaisseaux de ligne en rade; & il s'en faut qu'ils ne soient tous complètement équipés. On dit que M. Keppel attendra pour sortir, que le Roi soit venu faire la revue de son escadre. Cependant le moment actuel ne permet gueres que le Roi s'éloigne de la Capitale. Son voyage à Chatham a été retardé d'un jour par l'arrivée d'un Courier; & Chatham n'est qu'à quelques lieues de Londres. On apprendra

demain 25, par un Exprès dépêché à la Reine, le retour prochain du Roi, & nous aurons le plaisir de voir Sa Majesté rentrer dans Londres le 28 au bruit du canon & des acclamations de son peuple, dont l'affluence sera prodigieuse sur toute sa route.

L'*Esprit de Merlin* (c'est le titre d'une nouvelle Gazette Angloise qui a embouché la trompette prophétique) nous annonce pour cette semaine la nouvelle de quelque entreprise heureuse des Américains. Son langage énigmatique laisse pénétrer que l'événement se sera passé sur mer. » Le sixieme jour du onzieme mois, dit-il, appelé *Sabbat*, (c'est le 27 Janvier dans le Calendrier Hébraïque) ils ont fucé le grain le plus gros d'une grappe de cinq cens grains; & après avoir rempli de son jus plusieurs cuves, ces cuves & eux-mêmes ont disparu «.

Autant que je puis interpréter les rêves de cette espece, le sage consolateur de Bradamante nous parle d'une expédition de quelques Corsaires Américains à l'Isle de la Nouvelle Providence, la plus considérable des cinq cents Isles Lucayes. S'il ne l'eût pas si clairement désignée, j'aurois pû craindre pour l'Isle Tortola, l'une des Antilles, que je soupçonne menacée d'une entreprise par plusieurs vaisseaux armés à Charles-Town. L'événement s'étant passé à la Nouvelle-Providence, c'est la seconde fois de cette guerre

cccxxxij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
que les Américains se seront emparés de
cette Isle. Mais il paroît qu'ils n'y font que
des coups de main quand ils sont appellés
par les Habitans , interressés sans doute dans
leurs captures.

Si on peut s'en rapporter au même Pro-
phète , l'absence du Roi aura été prolongée
par un *désappointement* : c'est un mot Anglois
très-noble pour rendre une expression Fran-
çoise fort triviale. Merlin nous dit gravement
« la marée n'attend personne ». Est-ce que
Milord Sandwich auroit fait ses dispositions,
de sorte que le Roi seroit sorti pour monter
sur son yacht après la marée descendue , &
que Sa Majesté se seroit vue obligée de remettre
la partie au lendemain ? C'est ce qui ne peut
pas s'imaginer d'un Ministre aussi habile
qui sûrement n'a jamais eu l'intention que le
Roi commençât sa première campagne sur
un vaisseau échoué. Dieu le garde d'avoir
commis une pareille balourdise , car l'oppo-
sition lui en seroit bien payer la façon , sur-
tout si le yacht du Ministre avoit toujours
été de l'avant , tandis que celui du Roi seroit
resté à sec. Mais jusqu'à ce que les Gazettes
nous aient appris authentiquement ce fait
remarquable , nous avons le droit de supposer
que c'est un radotage du vieux Merlin , qui
aura cru bonnement que la leçon donnée
par *Alfred le Grand* aux flatteurs de sa Cour ,
au sujet de la marée , pouvoit encore être de
quelque prix dans le siècle éclairé de George III.

ON DIT que le Lord Chatham est toujours dans un état inquietant à sa terre de *Haies*, où il s'est fait transporter. Quelqu'un a fait un parallèle assez ingénieux entre ce Lord & l'Angleterre.

» Le Lord Chatham assure que nous devons insister sur la dépendance de l'Amérique, & ne point permettre son indépendance. A la bonne heure. Mais en nous donnant ce conseil, pourquoi balbutier, pourquoi trembler de tout son corps? Ne devoit-il pas au contraire se tenir ferme, sans béquilles, & parler avec cette éloquence qui lui étoit familière avant que les principes vitaux fussent éteints en lui? Si je faisois une pareille observation à ce Lord, il me répondroit sans doute. » Ce que vous demandez est impossible, l'âge & la maladie ont détruit mes facultés, je ne suis plus ce que j'étois il y a trente ans. Cette vigueur de raisonnement qui me rendit autrefois si célèbre, cette éloquence que l'on admiroit dans mes discours, tous ces avantages & la vie même ne sont bientôt plus qu'un songe pour moi «.

» Hélas ! l'Angleterre & le Comte de Chatam sont précisément dans le même cas; les forces de l'Angleterre sont épuisées par des maladies, tant intérieures qu'extérieures. Elle est devenue vieille & décrépite, les béquilles qui la soutiennent encore pourront échapper à ses défaillantes mains, comme il est arrivé au Comte Chatam, & elle sera comme lui

CCCXXXIV AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
transportée dans la maison d'un voisin son
ennemi.

PLUS d'une fois le Lord Chatam sert à des allusions prophétiques sur les grands intérêts de la nation. Le Roi ne fut pas plutôt parti pour sa première expédition navale, qu'on a imprimé une chanson avec ce refrain, *Chatam n'a pas voulu aller au Roi, & le Roi est allé à Chatam.*

Lorsque M. Pitt (Milord Chatam) quitta le ministère en 1761, par un mécontentement, il y avoit peu de semaines que George III, avoit été sacré. On peut se souvenir (car toute l'Europe le fut alors) que dans cette cérémonie, le plus gros des diamants de la Couronne s'en détacha. La retraite de M. Pitt fut regardée comme l'événement sinistre que ce petit accident avoit annoncé; aujourd'hui on ne manque pas de dire que c'étoit la perte du *grand Empire de l'Amérique*, qui ne seroit pas arrivée si le Roi n'eût pas retiré à M. Pitt sa confiance.

ET DE L'AMÉRIQUE. CCCXXXV

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

<u>Noms ou désignations des vaisseaux.</u>	<u>Lieu de leur départ & chargement.</u>	<u>Lieu de leur destination.</u>	<u>Ce qu'ils sont devenus, &c.</u>
Trois bâtimens de Bermudes.		Pris en Février par le Chevalier Parker & conduits à la Jamaïque,
La Liberté. . . .	Caroline Mérid. 180 barrils de riz & 60 boucaults de tabac.	Nantes.	Pris par un vaisseau armé & conduit à Liverpool.
Deux gros bâtimens Américains.	Caroline Mérid. riz & indigo. }	Pris par un vaisseau ayant lettres de marque le 4 Février & conduit à la baye de Honduras.
Deux Corsaires de force, l'un desquels est le <i>Badger</i> de 30 canons.		Pris à 25 heures de Rhode-Island par la frégate de guerre la <i>Brune</i> .
Deux gros bâtimens.	Caroline Mérid. riz, tabac & indigo. }	Pris par le Comte de Rochford, vaisseau armé de New-York pour les Isles & conduits à la Jamaïque.
Un Sloop & un Brigantin.		Pris par la frégate le <i>Winchelsea</i> & mené à la Jamaïque.
Un brigantin.		Amené à Kingston de la Jamaïque par le vaisseau de guerre le <i>Bristol</i> .

CCCXXXV] AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

Noms ou désignations des vaisseaux.	Lieu de leur départ & chargement.	Lieu de leur destination.	Ce qu'ils sont devenus, &c.
Deux bâtimens.			Amenés à Kingston de la Jamaïque par les frégates la <i>Diligence</i> & le <i>Hornet</i> .
Un bâtiment. . .	{ chargé de bois, merrain & de poisson salé. }		
<i>La Salby</i> , Cap. Bilby. }	Caroline Mérid.	Pour France.	Pris par un vaisseau armé & conduit à Halifax.

Vaisseaux pris sur les Anglois.

<i>La Restitution</i> . Capitaine Barron	{ Terre neuve avec du poisson. }	Jamaïque.	{ Pris en Décembre & conduit à Piscataqua.
<i>Le Pierre & Jean</i> Cap. Lainbon.	{ Oporto. }	Terre neuve,	{ Pris par un Corsaire Américain & conduit à Salem.
Quatorze bâtimens.	{ Un des quatorze étoit chargé d'habits, de bierre forte & d'autres articles pour l'armée. }	{ Il étoit pour New-York.	{ Pris par un Corsaire Américain de 30 canons, Capit. Cornélius Stag. C'est sa première campagne. Ils ont été tous les quatorze conduits & vendus à la Guadeloupe.

La flotte avec les sucres nouveaux doit partir de la Jamaïque le 20 Mai pour les ports de Liverpool, de Bristol & de Londres. Celle qui va d'Angleterre aux Indes

ET DE L'AMÉRIQUE. CCCXXXVIIJ

Occidentales , partira le 30 Avril : elle doit être de 25 voiles , dont cinq pour la Jamaïque & le reste pour les autres Isles.

La flotte pour Quebec & Montréal avec des chargemens très-considérables , partira d'Angleterre aussi vers le 30 Avril , sous l'escorte de la frégate le *Montréal* , sur laquelle sera embarqué le Général Haldiman.

Il doit partir vers le même tems un convoi de Spithead pour Gibraltar.

L'*Asia* , de 64 canons , n'attend aussi que ses derniers ordres pour appareiller. Il prend sous son convoi les vaisseaux de la Compagnie des Indes le *Calcuta* , le *Gratton* , le *Morse* , le *Royal Amiral* , le *Henri* , & le *Colebrook*. Ces vaisseaux ne relâcheront point aux Isles Madere. Ce sont ceux pour lesquels la Compagnie avoit demandé inutilement des convois aux Ministres le 12 Mars. Je ne suis point surpris qu'on leur recommande aujourd'hui de ne point s'arrêter en route.

CHAPTER I

THE EARLY HISTORY OF THE UNITED STATES

THE DISCOVERY OF AMERICA

THE EARLY SETTLEMENTS

THE GROWTH OF THE COLONIES

THE STRUGGLE FOR INDEPENDENCE

THE CONSTITUTION

THE UNION UNDER THE ARTICLES OF CONFEDERATION

THE REVOLUTIONARY WAR

THE ESTABLISHMENT OF THE FEDERAL GOVERNMENT

THE EARLY YEARS OF THE UNION

THE STRUGGLE FOR SLAVERY

THE CIVIL WAR

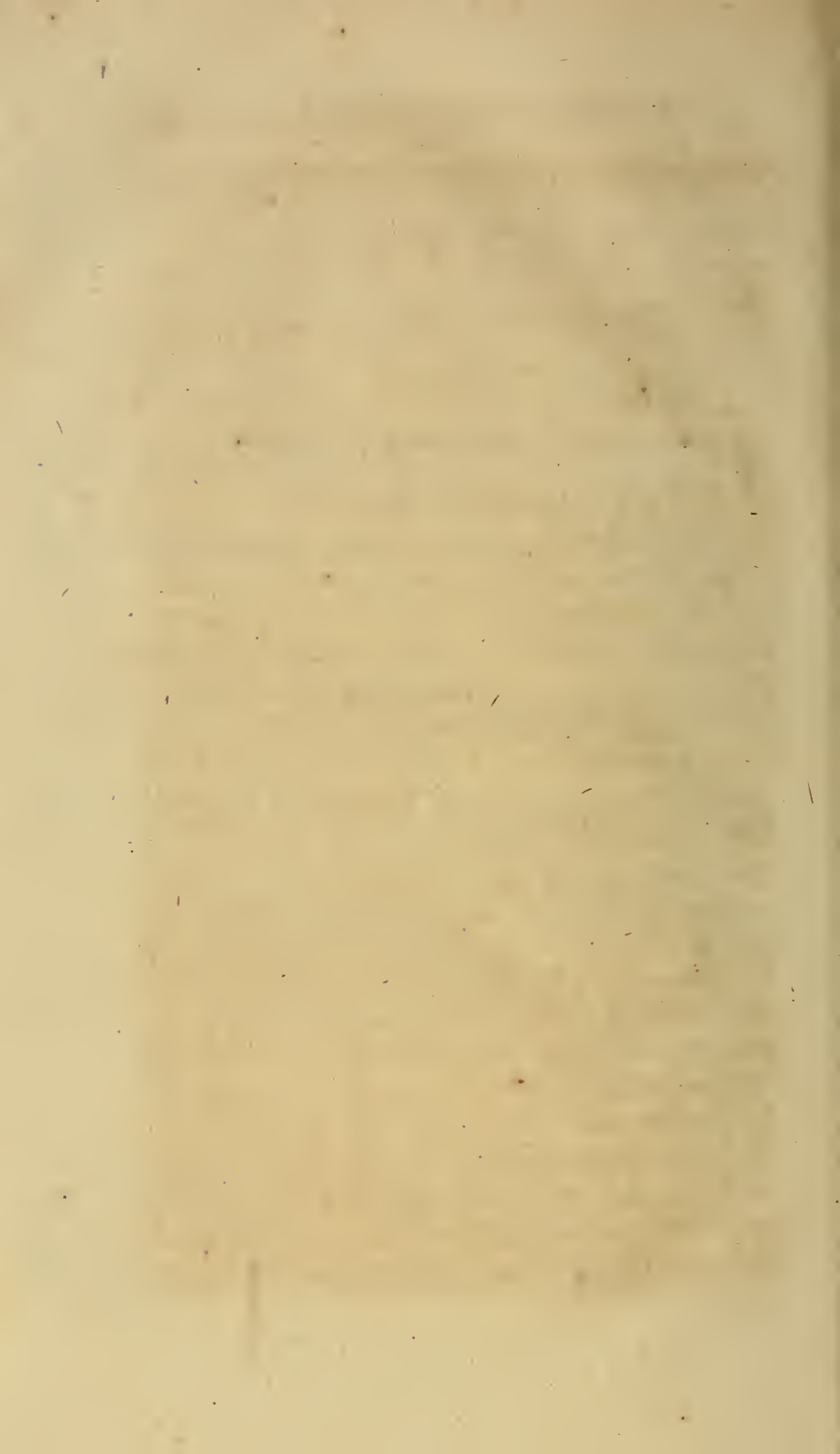
THE RECONSTRUCTION PERIOD

THE GROWTH OF THE UNITED STATES

THE PRESENT POSITION OF THE UNITED STATES

THE FUTURE OF THE UNITED STATES

THE CONCLUSION



L E T T R E.

*D'un Banquier de Londres, à M.***
à Anvers.*

De Londres le 30 Avril 1778.

JE vous ai annoncé, Monsieur, un écrit sur les causes de la stagnation du crédit de l'Angleterre. Je crois que dans les circonstances actuelles il est très intéressant de les connoître, parce qu'il est possible de juger par leur nature non seulement du parti pour lequel l'Angleterre pourra se décider, mais encore du système de conduite, en paix ou en guerre, qu'il lui conviendra d'adopter. Cet écrit s'adresse

A Milord North.

» QUOIQUE toute la nation en général se ressent, Milord, des funestes effets de votre malheureuse administration, & qu'elle ait entraîné la ruine de plusieurs particuliers, cependant je crains qu'il n'y ait trop peu de personnes qui connoissent la vraie source d'où ces maux sont provenus. Si on la connoît, je doute fort qu'on prévoie jusqu'à quel point les conséquences en seront fatales à la nation : & autant que je puis en juger,

cccxxxviiij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
on n'imagine gueres qu'elles se termineront,
comme le reste de votre administration, d'une
manière aussi fâcheuse pour l'Angleterre que
la guerre d'Amérique «.

» Comme j'imagine, Milord, que vous
voyez tous ces maux aussi clairement que
moi; je ne vous adresse cette lettre que pour
réveiller, par votre nom, l'attention du pu-
blic sur une matière d'une aussi grande im-
portance pour l'Etat «.

» La détresse actuelle où se trouve la par-
tie commerçante de la nation, provient de ce
qu'il y a une grande quantité de papier mon-
noie sans circulation. Tant que les particuliers
pourront retirer cinq pour cent de leur ar-
gent, soit en le plaçant dans les fonds publics,
soit en le constituant sous hypothèque, ils ne
l'employeront pas pour escompter des billets
au même intérêt «.

» La Banque a fait de si grands efforts
depuis quelque tems pour le service du gou-
vernement, en employant tout son crédit
pour lui avancer de l'argent, qu'elle est ac-
tuellement hors d'état de remplir sa première
institution, qui consistoit à soutenir le crédit
national; c'est une calamité, Milord, qui
provient uniquement de ce que vous avez pu
contracter une énorme dette (a) non fondée,

(a) C'est ainsi que s'appelle la partie de la dette con-
tractée sur le papier Ministériel, & pour laquelle le
Parlement n'a fait aucuns fonds, ni assigné aucune

par le moyen des billets de marine & de vivres, que vous avez eu le crédit de faire acheter par la Banque à mesure qu'ils sont sortis de vos mains, pour sauver par ce moyen le gros escompte qu'ils auroient subi sans cela «.

» Par un calcul moyen, Milord, entre la somme à laquelle vous portez nos especes en circulation, & celle du Docteur Price, nous devons avoir pour environ vingt millions d'especes d'or & d'argent (450,000,000 liv. tournois). Ces especes réelles faisoient circuler quatre-vingt millions au moins de papier monnoie (1,800,000,000 liv. tournois) parce qu'il se trouvoit des gens disposés à escompter ce papier. Mais aujourd'hui que la Banque & les Particuliers, graces à votre sage administration, sont hors d'état, ou ce qui est encore plus fâcheux, refusent d'escompter, il en résulte qu'une grande partie de ce papier monnoie se trouve comme supprimée. Au lieu de cent millions (2,250,000,000 livres tournois) que nous avons ci-devant pour faire nos opérations de commerce, nous n'avons peut-être pas actuellement

hypotéque. Elle consiste dans les billets de l'Echiquier, les billers de la Marine & ceux des vivres, qui tous sont mis en circulation par la Banque. Cette dette étoit en 1776 de près de six millions sterling, y compris les avances de la Banque pour les taxes foncieres & annuelles. On croit qu'à la fin de l'année 1778 elle pourra se monter à vingt millions sterling.

CCCXI AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

60,000,000 liv. sterl. (1,350,000,000 liv. tournois) & voilà d'où provient notre détresse. Un corps auquel il faut un poids de cent livres pour le faire mouvoir , ne sauroit être mû par soixante ; c'est ainsi qu'en faisant faire de trop grands efforts à la Banque, vous avez occasionné une baisse prodigieuse des fonds. Nombre de particuliers ont été ruinés : nombre d'autres le seront encore ; & il est à craindre qu'à la fin nos fonds publics, l'unique soutien de ce Royaume, n'éprouvent la même catastrophe. Vous savez, Milord, que telle est la vraie cause du manque d'argent dont gémit aujourd'hui toute l'Angleterre «.

» Si nous entrons en guerre, (& je puis vous dire qu'il vous sera impossible de l'éviter) comment pourrez-vous, Milord, ou aucun autre Ministre, lever des taxes pour payer l'intérêt de la dette additionnelle que nous serons obligés de contracter. Cet accroissement deviendra égal à celui de la dernière guerre. L'augmentation de l'intérêt sera au moins de 3,500,000 livres par an. Or, je demande où vous prendrez cette somme ? Vous voulez savoir sur quel fondement je dis que vous ne pouvez pas empêcher la guerre. Le voici, c'est que je crois fermement qu'elle est déjà commencée quelque part, & que le coup que j'ai annoncé il y a un an est frappé. Oui, Milord, il y a un an que je vous ai averti, & directement &

par les papiers publics, que j'avois les meilleures informations qu'on pût avoir, & que si vous ne preniez pas les mesures les plus promptes pour faire la paix avec l'Amérique, l'Angleterre étoit menacée d'une secouffe qui l'ébranleroit jusques dans ses fondemens. J'aurois pû fournir des preuves de ce que j'avançois, si je n'avois pas vû qu'aucun des amis du Roi n'étoit disposé à me croire «.

TANDIS qu'on élève de si sérieuses plaintes contre le Chancelier de l'Echiquier sur les ruineuses ressources auxquelles l'excessive détresse des finances le contraint d'avoir recours, on attaque avec tout autant de violence dans la personne du même Ministre, le premier Lord de la Trésorerie, pour les marchés qu'il a passés de son autorité privée, tant à des Marchands dans le Parlement qu'à des gens en société avec eux. Son affaire avec le Lord George Gordon paroît avoir donné un nouveau ressort à l'ardeur de ceux qui veulent que son système de corruption soit dévoilé, pour que toute la nation voye à découvert la vraie cause de sa perte. — On a publié un nouveau récit de l'altercation du Lord Gordon avec le Ministre. La crise actuelle est si intéressante, que je me reprocherois de ne pas vous présenter sous leurs plus vraies couleurs tous les événemens qui y concourent.

Voici un exposé plus exact que ceux qu'on a vus dans les papiers publics, de ce qui s'est passé le Lundi 13 Avril dans la Chambre des Communes, entre le Lord George Gordon & le Lord North.

» M. Philippe Clarke ayant fait la motion pour son Bill concernant les marchés & entreprises, qui fut appuyée par la minorité & qui n'a trouvé d'opposition que de la part du Lord North & des Courtiers & Entrepreneurs qui sont dans le Parlement, le Lord George Gordon se leva & dit qu'il étoit fâché de ne pouvoir pas être du même sentiment que le noble Lord au ruban bleu (Milord North) qu'il qualifia de Courtier du Cabinet, & les autres personnes de la Chambre qui s'étoient opposées à la motion; qu'il prenoit la liberté de déclarer qu'il se joignoit de tout son cœur aux Membres très-respectables qui, avec tant de force, d'éloquence & de précision & par des raisons si victorieuses, s'étoient efforcés d'engager la Chambre à passer le Bill «.

» Qu'ayant fait mention du Lord North comme du chef des Courtiers, il alloit appuyer d'un seul exemple & en peu de mots ce qu'il avoit avancé. Il dit donc que le Lord North étoit le plus grand de tous les faiseurs de marchés: qu'il étoit un maquignon d'hommes: des hommes de votre troupeau, M.

l'Orateur , (tournant ses regards du côté du fauteuil) un Courtier qui fait sa marchandise des Représentans du peuple. — Ce noble Lord a fait proposer par un Duc (le Duc de Gordon) un office de mille livres sterling par an au Membre le moins important de la Chambre , sous la condition qu'il quitteroit sa place dans le Parlement «.

» Le Duc en question , poursuivit-il , s'est comporté dans cette occasion en homme , en ami & en frere ; il a rejeté l'infâme proposition du noble Lord & s'est montré indigné d'une démarche si effrontée «.

» Le Lord Gordon ajouta qu'il n'avoit aucune liaison avec le Ministre , qu'il ne lui avoit jamais parlé & qu'il n'avoit jamais eu l'honneur d'aller chez lui ; mais qu'il souhaitoit sincerement que ce Lord songeât à mettre en sûreté sa tête & sa patrie : qu'il le prioit de rappeler des Colonies ses bouchers & ses loups ravisseurs ; de se retirer avec les autres habiles Conseillers de Sa Majesté , du gouvernement public : de faire place à des gens plus honnêtes & plus sages : d'abandonner enfin ses mauvais desseins & de changer de vie ; qu'il l'avertissoit lui & ses collègues de profiter du dernier moment pour se repentir , tandis que le cri de la vengeance publique ne s'étoit pas encore fait entendre contr'eux , & que les troupes de Sa Majesté en Amérique n'étoient pas encore entiere-ment défaites «.

» Après avoir remercié la Chambre de l'attention qu'elle lui avoit donnée, quoique ce fût la première fois qu'il eût eû l'honneur de parler devant elle, il finit en disant qu'il ne vouloit point abuser davantage de sa complaisance «.

» Le Lord North se leva ensuite & nia que la proposition dont le Lord Gordon venoit de parler, fût une proposition *infâme*; il prétendit que le mot *infâme* étoit très-déplacé dans une assemblée de Parlement & contraire à toutes les règles de l'honnêteté «.

» Le Lord George Gordon répliqua qu'il rétractoit l'épithète d'*infâme* comme une expression déplacée dans le Parlement, mais qu'il défioit le noble Lord, ainsi que toute autre personne, de nier la vérité du fait qu'il avoit avancé, & qu'il laissoit chaque Membre du Parlement le maître de substituer une épithète plus convenable à une proposition de cette nature faite à un frere pour son frere «.

L'ECLAT de cette affaire a mis en humeur les Ecrivains patriotes. Je vais joindre ici quelques écrits qui vous feront juger, Monsieur, qu'on ne peut pas la regarder comme terminée, sur-tout dans la circonstance actuelle où les marchés extraordinaires passés par le Ministère sont sous les yeux du Comité des 21, qui est chargé d'en faire l'examen.

N.º I. *Au Lord George Gordon.*

MILORD.

» Quelque soit le motif qui fait agir un homme raisonnable, ressentiment particulier ou zèle du bien public, si sa conduite tend visiblement à l'avantage de son pays, elle mérite approbation α.

» L'imputation que vous avez faite dans la Chambre des Communes au Lord North, d'avoir tenté lâchement de vous engager par le canal de votre frere à quitter votre place dans le Parlement, a été soutenue par vous avec une si généreuse chaleur & un ressentiment si animé, qu'elle ne peut être partie que d'une entière conviction de la vérité du fait. Votre honneur, Milord, vous dictera sans doute la vengeance que vous devez tirer de l'insulte personnelle que vous avez reçue par cette tentative; mais il faut autre chose à la nation. L'outrage que le Ministre a fait à vos commettans, & l'atteinte qu'il a portée aux loix fondamentales de la Constitution, doivent être expiés α.

» Que penseroit de vous le monde, Milord, si après avoir intenté avec tant de publicité & de véhémence une accusation d'une nature si odieuse contre le Ministre, vous aviez la pusillanimité de garder le silence pendant que celui même que vous avez accusé vous donneroit le démenti & attaque-

cccxlvi AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
roit ainsi votre honneur & votre véracité ?
Les sentimens par lesquels vous vous êtes
toujours distingués , & plus encore les de-
voirs sacrés attachés à la confiance qu'ont
mise en vous ceux que vous représentez ,
exigent que vous fassiez ordonner sur le
champ & que vous poursuiviez avec toute
la vigueur dont vous êtes capable , des re-
cherches parlementaires pour constater la
vérité de votre accusation contre le Lord
North «.

Signé *Amator Patriæ.*

N.° II. — » Toutes les fois qu'on a décou-
vert un déficit énorme dans les fonds , la phrase
ordinaire , la même dont le Lord North s'est
servi pour se justifier , a été qu'au fond pour-
tant le Ministre est un honnête homme , & que
s'il a fait des marchés ruineux pour le gou-
vernement , il n'en a pas retiré le moindre
profit. Ces raisons & le ton dont elles sont
dites , ont souvent arrêté toutes recherches.
Mais devons nous conclure dans ces grandes
affaires d'après de simples assertions , pen-
dant qu'il existe des faits qui peuvent guider
nos opinions ? «

» Le Secrétaire de cet honnête Ministre
(M. John Robinson) est le patriote & l'ami
intime du fameux Entrepreneur Atkinson.
On auroit pû garder le silence , si le Lord
après avoir été une fois dupé par un Entre-
preneur adroit , se fût tenu sur ses gardes pour

la suite. Mais il est notoire à tous ceux qui connoissent le commerce des Isles, que M. Bayley savoit bien ce qu'il faisoit, quand il offrit, l'année dernière, de fournir à la flotte & à l'armée du rum pour la moitié du prix qu'on en avoit donné l'année précédente. Que dirons-nous de voir que le marché est continué au même Entrepreneur, à un prix encore plus avantageux, quoique M. Bailey ait fait éclater en plein Parlement son indignation avec plusieurs autres Membres contre ce Marché, & qu'il ait renouvelé ses offres de fournir du rum pour la moitié du prix? «

» N'avons-nous pas le droit d'en tirer cette conclusion, que le Ministre, son Secrétaire & l'Entrepreneur ont un intérêt commun, quoique le premier soit seul responsable envers sa patrie offensée? «

» Le marché pour les transports est encore plus odieux que celui du rum, & nous avons quelque soupçon que ce même M. Atkinson a un nouveau marché pour du bled «.

» Toutes ces découvertes ont été faites par le Comité des 21, qui doit démontrer clairement à la Chambre que c'est le Lord North qui a mandé Atkinson, & qui a fait secrettement avec lui le nouveau marché pour le rum, sans que ce marché ait été porté sur les registres, quoiqu'il fût passé depuis plusieurs jours, & enfin qu'il s'est fait sans la connoissance ni le consentement du Bureau de la Trésorerie. C'étoit à ce nouveau

cccxlviii AFFAIRES DE L'ANGLETERRE
marché que le Colonel Barré faisoit allusion
dans les débats du 13, lorsqu'il se répandit
en éloges ironiques sur les grandes qualités
du chef actuel de la Trésorerie, & sur
les graces à rendre au Ciel de son rare dé-
sintéressement «.

N.° III. — Le Lord North a été accusé
publiquement d'avoir commis une action
basse & infâme. En effet, suivant ce que l'on
en fait, il y a complication de crimes dans
cette affaire. D'abord, pour avoir tenté d'en-
gager un Duc à tromper son propre frere ;
ce qui est un trait odieux de perfidie. En
second lieu, par le prix excessif de corrup-
tion de mille livres sterling pour une place
dans le Parlement. C'est un exemple des plus
allarmans d'abus de pouvoir, & de gaspillage
des fonds publics. Rarement des manœuvres
aussi corrompues viennent au jour, parce
qu'en général toutes les parties intéressées sont
également attentives à les tenir cachées. De-là
cette majorité accablante par laquelle les Mi-
nistres sont approuver toutes leurs balourdises :
de-là aussi la destruction de la Constitution,
si nous pouvons nous en rapporter à la pré-
diction de l'homme le plus éclairé qui ait
jamais écrit sur cette matiere.

C'est *Montesquieu*, Liv. XI. Chap. VI.
de *l'Esprit des Loix*.

» Comme toutes les choses humaines ont
» une fin, l'Etat dont nous parlons (l'Angle-
» terre) perdra sa liberté, il périra. Rome

» Lacédémone & Carthage ont bien péri. Il
 » périra lorsque la puissance législative sera plus
 » corrompue que l'exécutrice «.

Apperçu de l'état des affaires.

» Les bruits de guerre renouvelés ont eu deux principes : la déclaration du Lord North, qui a dit dans la Chambre des Communes que la guerre sembloit inévitable, & le tour d'agiotage joué une première fois en la personne (a) du Maréchal de la Cité, & une seconde au nom du Député Maréchal du Royaume. Il est aisé de sentir avec quelle facilité ces causes peuvent s'allier, combien elles peuvent concourir à duper les possesseurs de fonds qui ne sont pas sur leurs gardes & effrayer la nation en général. Mais si nos Ministres sont capables de différer, la déclaration de guerre pour mettre une coterie d'Agoteurs en état de tromper l'autre, nous ne devons pas nous étonner de toute allarme vraie ou fausse.

La Nation reste dans le même état d'incertitude entre la paix & la guerre avec tout le monde. Le Seigneur du Château s'amuse à passer en revue ses Gardes - de - Chasse, & les Braconniers tuent & emportent son gibier sur les lisieres de ses Domaines. Le Roi va

[a] Il est question de deux tentatives assez maladroites faites coup sur coup par des placards affichés ou distribués dans Londres, pour faire croire que l'ordre de la déclaration de guerre étoit expédié.

aller faire l'inspection de sa flotte à Spithead : c'est la plus superbe flotte qu'on ait jamais vue dans nos ports. Elle en sortira sous les yeux de Sa Majesté pour aller attaquer celle de Toulon. Mais où est celle de Toulon ? C'est ce que nos Ministres ignorent «.

» Nos Commissaires de paix sont partis comme nos équipages de guerre un an trop tard ; il y a un an que les Américains auroient , peut-être , rempli l'air de cris de *Vive le Roi* en les voyant arriver. Aujourd'hui on leur crierait vive le Congrès & l'Indépendance : vive la France & les amis de l'Amérique : il est vrai que les Calfsats du chantier de Chatham , ont chanté l'air Anglois de *Vive le Roi* d'un cœur qui a fait le plus grand plaisir à Sa Majesté , & que Mylord Sandwich a prétendu en faire retentir l'Europe par la Gazette de la Cour. Les François ne font pas tant de bruit , mais ils couvrent les mers de leurs escadres. Après tout , ces cris de joie , ces expressions de contentement & d'affection , ce n'est qu'à Chatham qu'on les entend , & ils sont d'une toute autre nature à Whitehaven en Irlande , où les (a) Américains viennent de faire une descente le fer & la flamme

[a] Le *Ranger*, petit Corsaire de 18 canons, Capitaine Jean Paul , a mis toute cette partie de l'Irlande en désarroi. Il se propose , dit-on , d'y bruler cinq ou six Villes & ensuite de changer le nom actuel de son vaisseau en celui de *Lord Dunmore*.

à la main, & en Ecoſſe, chez le Comte de Selkirk, dont ils ont pillé le château «.

» Nos Miniſtres ont perdu l'Amérique Septentrionale: ils ſont ſur le point de perdre encore l'Amérique Méridionale; ſi après cela ils reſtent en place, ils n'auront plus qu'à s'occuper de l'Inde l'année prochaine pour être ſpectateurs de ſa perte, & pouvoir rendre témoignage qu'elle s'eſt faite *ſecundum artem*. Il leur ſera aisé de faire voir que l'Inde n'a pas aſſez de rapport avec les places des Miniſtres pour les faire expulſer du glorieux emploi de ruiner ſans reſſources tout l'Empire Britannique. Si vous demandez des nouvelles des freres Howe, on vous dira hardiment que tout eſt dans une tranquillité profonde, que les quartiers d'hyver ſont excellens, que les troupes ont tout autant de proviſions qu'il leur en faut, tandis que les Rebelles ſont tapis dans des trous comme des lapins. Avec tant d'avantages comment la Grande-Bretagne ne proſpereroit-elle point dans une ſituation ſi floriffante «?

» Les Miniſtres ont une telle peur de perdre leurs places & tant d'envie d'y reſter, qu'ils s'acrochent indifféremment à toutes les branches qui peuvent les y ſoutenir: ils n'ignorent pas le peu d'eſtime que la nation & nos voiſins ſur le Continent ont pour eux: ils ſentent leur inhabileté à ſubjuguer les Américains tout poltrons qu'ils ſont: ils ſe voyent dupés & outragés par la France: ils ſavent à n'en

pouvoir douter que la guerre est inévitable : ils savent encore mieux qu'ils sont incapables de la faire ; malgré tout cela ils s'obstinent à garder les rênes du gouvernement jusqu'à ce qu'elles leur soient arrachées honteusement des mains par un peuple qu'ils auront ruiné & mis au désespoir «.

» L'administration adopte actuellement un système qui dévoile de plus en plus sa foiblesse , c'est de s'approprier les opinions & les plans de l'opposition. Les Américains sont des poltrons , *s'écrioient ci-devant* le ministre & ses mirmidons : avec trois régimens , on traverseroit le Continent Américain dans toute sa longueur. Les Américains ne sont point des poltrons , s'est écriée à son tour l'opposition , & vos trois régimens n'effectueraient pas ce que quarante mille hommes n'oseroient pas se promettre d'exécuter. Qu'à fait le gouvernement ? Il a envoyé quarante mille hommes «.

» Il faut marcher à ces poltrons de rebelles , & nous les subjuguons : tel étoit le refrain continuel de la Cour. Encore une fois , les Américains ne sont point des poltrons , a répété l'opposition. Ils se sont moqués de vos quarante mille hommes , un de vos Généraux est renvoyé ici honteusement , lui & son armée ; un autre Général reste là bas au milieu de ses troupes , les bras croisés. Ne traitez pas les Américains en rebelles , continue l'opposition ; appelez - les vos amis ,
recherchez

recherchez leur alliance. Il n'est pas tems encore, ont répondu les Ministres: le bon moment pour faire des propositions est le moment de la victoire: l'Amérique est à présent trop puissante: nos Freres de l'autre côté de l'Atlantique ressemblent en tous points aux Anglois. Mais la contestation est trop dangereuse pour risquer la guerre, a répliqué l'opposition. Les François connoissent la valeur de vos Colonies, ils ont déjà conclu un traité d'amitié avec elles: vous avez mis l'Amérique entre les mains de la France: les François vous ont joué en Europe, & vous vous êtes trompés en Amérique; vous auriez dû faire la paix avec les Colonies, & déclarer la guerre à vos perfides voisins en Europe. Je nommerai, a répondu le Ministre, des Commissaires pour traiter avec nos freres: je solliciterai leur retour à la Mere-Patrie aux conditions qu'ils dicteront eux-mêmes, & une heure après je déclarerai la guerre à la France. Je rappellerai l'Ambassadeur & je mettrai en même-tems un embargo sur les vaisseaux François, voilà ce que crient à haute voix les Ministres «.

» Pourquoi tout ce fracas? répond l'opposition. Où sont vos troupes: Avec quoi équiperiez-vous une flotte? Cela est vrai, se disent entre eux les Ministres, puis l'ordre donné aux Hérauts-d'Armes d'endosser leurs casaques pour la déclaration de guerre est suspendu: puis les Commissaires partent pour l'Amérique «.

» Ce tableau, tout risible qu'il paroît, n'est point trop chargé. Telle a été la conduite de nos Ministres depuis le commencement de la guerre. Aujourd'hui ils se font gloire de céder à la voix du peuple, & d'adopter les mesures proposées par l'opposition même. Mais il faut autant l'habileté pour exécuter un plan que pour l'imaginer; & la victoire ne secondera pas les efforts d'une administration qui met plus de confiance dans une armée d'entrepreneurs que dans les troupes les mieux disciplinées qu'il y ait sur la face du globe α.

Suivant les calculs de *Merlin*, l'armée de Washington, vers la fin de Février, devoit être forte de plus de vingt mille hommes de troupes du continent, pleines d'ardeur, & abondamment fournies de munitions. Vers le milieu de Mars, cette armée qui se grossissoit tous les jours, aura été en état d'agir; & comme le Général *Howe* avoit rassemblé beaucoup de bâtimens de transport sur la *Delavare*, il est très-probable, qu'on ne tardera pas à apprendre son départ de *Philadelphie*. — Dix mille hommes des mêmes troupes, aux ordres du Général *Arnold*, doivent s'être mis en marche, aussi dans le mois de Février, pour le *Canada*.

ET DE L'AMÉRIQUE. occlv

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	Lieu de leur départ & chargement.	Lieu de leur destination.	Ce qu'ils sont devenus &c.
Un Brigantin Américain.	Chargé de bois, merrein & de douves.	Pris par le <i>Stanley</i> & conduit à Antigoa.
Un Brigantin Américain.	Chargé de tabac.	Pris par le <i>Suffolk</i> , & conduit à Antigoa.
Un gros bâtiment François.	Caroline Mérid. riz, tabac & indigo.	Nantes.	Pris par la <i>Revanche</i> , lettre de marque, & conduit à Guernsey.
<i>Le John</i>	De Bilbao, chargé de fer & de couvertures.	Amérique Septentrionale.	Conduit à Guernsey, pris par l' <i>Antelope</i> de 50 canons, Amiral Gayton.
Un Brigantin Américain.	Riz & tabac.	S'est perdu devant Figuera,
Deux Corsaires Américains, un de 14 canons, l'autre de 10.	Pris en sortant de Monte-Christ par un vaisseau de guerre Anglois & conduits à la Jamaïque.
<i>Le Chevalier W. Erskine</i> .	Glasgow,	New-York.	A été repris par le vaisseau de guerre l' <i>Ambuscade</i> , & envoyé à Halifax.
<i>Le Hampden</i> , Corsaire de 12 canons, 64 hommes	Pris par le <i>Seaford</i> , vaisseau de guerre, & conduit à la Martinique.

ccclvj AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

Noms & désignations des vaisseaux.	Lieu de leur départ & chargement.	Lieu de leur destination.	Ce qu'ils sont devenus.
Un petit Corsaire de 8 canons & 30 hommes.		Pris par l' <i>Arian</i> vaisseau de guerre
<i>Le Nancy</i> , Corsaire, 12 canons & 40 hommes.		Pris par le vaisseau armé l' <i>Antigua</i> .
Treize Bâtimens Marchands.		Pris depuis la liste publiée dans la gazette de Londres du 13 Août, tous par l'escadre de l'Amiral Yonge, suivant ses lettres d'Antigoa du 13 Mars.
Un Brigantin.	Bilboa, 95 bales de draperies, & 18 tonnes de fer.	Pour Boston.	
Un vaisseau.	Cap François.		Pris par la <i>Daphné</i> , envoyé le premier à New-York, l'autre à Pensacola.
<i>La Comette</i> , Corsaire.	Charles-Town.	France.	
Un Brigantin.	Caroline Septent. 100 barils de goudron, 40 de térébentine, 340 boisseaux de maïs.	Bedford de la baie de Massachusset.	Pris par le vaisseau armé le <i>Keeper</i> , & envoyé à New-York.

Vaisseaux pris sur les Anglois.

Un Sloop.	Saint Vincent.	La Grenade.	Pris le 16 Décembre par deux Corsaires Américains dont l'un est commandé par Henri Munro.
-----------	----------------	-------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

ET DE L'AMÉRIQUE. ccclvij

Noms & désignations des vaisseaux.	Lieu de leur départ & chargement.	Lieu de leur destination.	Ce qu'ils font devenus, &c.
<i>La Paix & l'Harmonie</i> Capitaine Kennedy.	Lisbonne.	Londres.	Tous pris par le Corsaire la <i>Revenge</i> , Capitaine Cunningham de 18 canons. Une corvette du Roi le <i>Sprightly</i> , envoyée à la poursuite de Cunningham, s'est perdue corps & biens devant Jersey. Le Capitaine Cunningham a relâché à Cadix.
<i>La Betsy</i> , Capit. Murphy.	De la Méditerranée, barils & fruits	Pour Newry en Irlande.	
<i>Le Fanny</i> , Cap. Sainte Barbe, monté de 8 canons & 12 pierriers.	De la Méditerranée, fruits.	Pour Londres.	
<i>L'Entreprise</i> , allége de la frégate de ce nom, montée de 4 canons de 2, & 6 pierriers.		
Trois vaisseaux de la Barbade.		Enlevés de la baie de Carlisle dans cette Ile, par le vaisseau de guerre Américain l' <i>Ulysse</i> , & conduit à Boston en Février.
<i>Le Prince Frédéric</i> , Cap. Cole.	Jamaïque chargé de rum.	Pour l'armée du Général Howe.	Pris par un Corsaire Américain & conduit à la Martinique.
<i>L'Esther</i> , Capit. Hall.	Isles Angloises.	New-York.	Pris & conduit à Salem.

ccclviij AFFAIRES DE L'ANGLETERRE

Le fameux Corsaire Américain, appelé le *Serpent à sonnettes*, étoit le 10 Décembre sur le chantier à la Martinique. Il est monté de 22 canons de fonte de 6. : son équipage est composé de François & d'Italiens, & son Capitaine est un Irlandois. Il a une commission du Congrès & le pavillon aux treize bandes.

Les vaisseaux de guerre suivans sont stationnés sur les côtes pour la sûreté du commerce, savoir : dans la Mer d'Allemagne, depuis Harwich jusqu'à l'Ecosse, la *Comtesse de Scarborough* & le *Marchand*, montés chacun de 20 canons, avec deux floops de guerre.

Dans le canal Saint George, la frégate le *Boston*, de 32 canons : le vaisseau armé la *Harpie*, & le floop de guerre le *Drake*.

L'Amirauté leur a indiqué dans chaque station un rendez-vous où ils doivent se présenter toutes les semaines, & où ils apprendront s'il y a quelques Corsaires qui se montrent sur la côte.

Le paquebot le *Grenville*, avec la malle de Londres pour Antigoa, a manqué d'être pris par deux Corsaires Américains devant l'Isle Madere. Le Maître de la poste de l'Isle a fait sortir fort à propos des bateaux armés qui ont obligé les Corsaires à s'écarter. Au commencement de l'attaque le Capitaine avoit fait jeter la malle à la mer où elle étoit encore tenue du vaisseau par une corde ; mais

un boulet ramé ayant coupé la corde, elle a coulé à fond. — Le paquebot d'Antigoa a éprouvé la même catastrophe: des Corsaires Américains l'ont suivi de si près, comme il sortoit de l'Isle, qu'il a été obligé de jeter la malle à la mer.

L'Amiral Gayton parti le premier Mars de la Jamaïque sur le vaisseau l'*Antelope* de 50 canons, y a laissé 17 bâtimens prêts à faire voile pour l'Angleterre: aucun n'a obtenu la permission de venir avec l'Amiral.

P. S. du premier Mai.

Les deux Chambres sont rentrées le 29 Avril. Il ne s'y est rien passé d'intéressant. Les fonds baissent de ce matin.

T A B L E

D E S M A T I E R E S.

Des six Lettres du Banquier de Londres formant le Tome IX des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique.

(N. B. Ces Lettres se trouvent dans les N.^o XXXVII, XXXVIII, XXXIX, XL, XLI & XLII.)

A

AFFAIRES ETRANGERES. Milord North donne à entendre qu'il regarde la guerre comme inévitable, p. ccxc. — Ordres d'embargo sur les vaisseaux François en Irlande, p. cccix.

AFRIQUE. Pertes de son commerce, p. cclxxxiiij.

AMÉRIQUE. Sentimens d'un Américain sur les propositions conciliatoires de Milord North & sur l'effet qu'elles produiront en Amérique, p. xxv. — Annonce voilée d'un arrangement entre les Députés Américains en Europe & quelques Puissances, p. xxviiij. — Facilités accordées à leur commerce par le Roi de Maroc, p. xxix. — Nouvelle Constitution de la Caroline Méridionale du 3 Février 1777. Précis d'une lettre du Général Howe du 19 Janvier, p. cxxiv. — Bill dressé le 25 Juin 1775 par le Congrès pour offrir cette alternative à la Grande-

Bretagne. Point d'acte de navigation & cent mille livres sterling pendant cent ans, ou bien, en ne payant rien, l'acte de navigation garanti pour cent ans. — Mémoire écrit en 1776 sur l'avantage que certaines Puissances de l'Europe trouveroient dans le commerce de l'Amérique Septentrionale, *p.* cxlij. — Tableau du commerce actif & passif des Treize Etats-unis d'Amérique, nouveaux alliés de la France, *p.* clxi. — Incendie à Charles-Town vers le 20 Janvier, *p.* clxxj. — Premiers bruits d'une expédition contre le Canada, *p.* cclxv. — Washington annonce le 17 Décembre 1777 le Traité avec la France, *p.* cclxvj. — Arrêté du Congrès du 22 Novembre pour rejeter les offres de négociation de la Grande-Bretagne, *p.* cclxxiv. — Arrêté du Congrès relatif à l'armée du Général Burgoyne, *p.* ccxciiij. — Quatrain en vers latins sur le Traité avec la France, par M. Peufqueurs, *p.* cccvij. — Ce que c'est que la loi déclaratoire, *p.* cccxvij. — Expédition des Américains aux Isles Lucayes, *p.* cccxxxj.

ARMÉES DE TERRE. Etat au vrai des Troupes dans l'Amérique Septentrionale, *p.* cclxxx.

C

CANADA. Esprit de l'acte de Quebec développé par le Lord North, *p.* cclxxxv. — La motion pour changer l'acte est rejetée, *p.* cccliij. — Pétition présentée au Lord Germaine par les Marchands Canadiens à Londres, pour obtenir la révocation de l'acte de Quebec, *p.* cccxiiij. — Précis du Mémoire, *p.* cccxiv. — Appréhensions que les griefs des Canadiens ne les portent à se soulever, *p.* cccxv. — Vices de l'acte de Quebec, *p.* cccxvij. — Raisons du Ministère pour ne point le révoquer, *p.* cccxviij. — Intention du Gouvernement dans la grande étendue qu'il a donnée au Canada, *p.* cccxx. — L'Op-

position succombe de deux voix seulement, *p.* cccxxij. — Cette opiniâtreté des Ministres fait juger qu'ils veulent garder le Canada par la force, & qu'avant le mois d'Août toutes leurs armées y seront réunies, *ibid.* — On est fondé à croire qu'il y a réellement une expédition tentée contre le Canada, *p.* cccxxij. — Fausse démarche des Ministres par le rappel du Général Carlton, *ibid.*

CHATHAM (le Lord). Parallele entre l'Angleterre & ce Lord, *p.* cccxxxij. — Diverses allusions à son nom, & anecdote du diamant tombé de la Couronne, lorsqu'il donna sa démission, *p.* cccxxxiv.

CONCILIATION. (Bills de) Débats sur ces Bills auxquels on voudroit ajouter la condition de l'indépendance, *p.* -clxxxvij. — Les trois Commissaires s'embarquent, *p.* ccxiv. — Présent d'une vaisselle que leur fait la Cour, *p.* ccv. — On aura des nouvelles des Commissaires vers le 10 Juillet, la traversée étant plus courte en revenant, *p.* cccxxvj.

CRE'DIT. Preuves de sa ruine, *p.* cclxxxij.

F

FAMILLE ROYALE. Débats sur les annuités demandées par le Roi pour ses enfans & ses neveux, *p.* cclxxxvj. — Annuités statuées pour les enfans & neveux du Roi, *p.* ccxiiij.

FINANCES. Lettre aux Possesseurs de fonds en Hollande sur l'état précaire des fonds Anglois, *p.* ij. — Lettre aux Directeurs de la Banque, accusés d'avoir perdu l'Angleterre par l'appui qu'ils ont donné à ses Ministres, *p.* xx. — Milord North propose dans la Chambre d'augmenter les douceurs du nouvel emprunt, *p.* ccxlv. — Observations sur les accroissemens annuels des taxes, *p.* cclvj. — Débats sur la proposition de Milord North d'augmenter la douceur de l'emprunt, *p.* cclix. — Message du Roi

pour une pension à ses enfans & à ses neveux, *p.* cclxix. — Sommes arrêtées pour cet objet, *p.* cclxxij. — Causes de la hausse des fonds, *p.* cclxxij. Proposition de Milord North d'accorder un quart pour cent de plus aux souscripteurs de l'emprunt, *p.* cclxxxiv. — Raisons pour lesquelles il abandonne ce projet. *p.* cclxxxv. — Ce que c'est en Finances que le *Nicher*, *p.* cclxxxv. — Retardement du paiement des dividendes, *p.* ccxxxvij. Banqueroute de la maison Irlandoise de Finlay & autres à Londres, *p.* cccxxviii. — Lettre à Milord North sur les causes de la stagnation du crédit, *p.* cccxxxvij. — Elle provient de la trop grande quantité de papier monnoie sans circulation, & des trop grandes facilités que la Banque a données au Gouvernement, *p.* cccxxxvij. — L'Angleterre a pour vingt millions d'especes d'or & d'argent qui faisoient circuler quatre-vingt millions de papier monnoye réduits à soixante millions par le défaut d'escompte, *p.* cccxxxix.

FRANCE. Raisons qui lui feront une nécessité de s'allier avec l'Amérique, *p.* lj. — Le Duc de Grafton assure que son Traité a été signé le 6 Février, *ibid.* — Déclaration remise le 14 Mars par l'Ambassadeur de France au Lord Weymouth, *p.* cv. Quatrain en vers latins sur le Traité avec l'Amérique, *p.* ccvij.

I

INDE. Valeur des vaisseaux attendus de l'Inde, *p.* cxvij.

IRLANDE. Arrêtés du Parlement du 26 Mars pour accorder des secours au Roi, *p.* cclxj. — Vote de crédit de 300,000 livres sterling accordé au Roi, *p.* cclxij. — Premiers débats le 7 Avril dans le Parlement de la Grande-Bretagne sur les adoucissements qu'il est possible d'accorder à l'Irlande. —

Profit que font les Marchands Anglois sur le sucre qu'ils y envoient , *p.* cclxxi. — Opposition de diverses Villes aux graces qu'on veut lui faire , *p.* cccxxix. — Entraves actuelles de son commerce , *p.* cccxxx.

ISLES FRANCOISES. Elles ont aujourd'hui la liberté de commercer avec l'Amérique , *p.* clxx. — Elles sont assurées à leur Souverain par l'indépendance de l'Amérique Angloise , *p.* ccxxvij.

M

MARINE. Son mauvais état démontré par le Duc de Bolton , *p.* xxxix. — Ses observations sur celles de France & d'Espagne , *p.* xlv. — Le Lord Weymouth refuse un convoi aux vaisseaux de l'Inde , *p.* cxij. — Etat des forces navales dans l'Inde & en Afrique , *p.* cxiiij. — Escadre aux ordres du Commodore Digby dans le Golfe de Biscaye , *p.* cxviiij. Etat de l'escadre à Portsmouth , *p.* cxcj. — Armement ordinaire des bâtimens de transport , *p.* ccxxj. — Dépenses excessives pour les réparations , *p.* ccxxxvij. Revenu de l'Hôpital de Greenwich , *p.* ccxxxvij. — Forces navales dans l'Amérique Septentrionale , *p.* cclxxxj. Mauvais état de défense de l'Angleterre par tout au dehors , *p.* cclxxxij. L'Amiral Keppel arrive à Portsmouth le 23 Avril , *p.* cccxxx. — Stations de frégates dans les mers Britanniques , *p.* ccclvij.

MILICE. Etat de la Milice d'Angleterre lorsque les corps seront assemblés , *p.* cclx.

MINISTERE. Changemens faits aux Bills conciliatoires , *p.* xxix. — Préentions de l'Angleterre sur la côte des Mosquites , & différence dans le plan de conduite des Ministres Anglois à cet égard , *p.* cxciij. Justification de Milord North , *p.* ccxxvij. — Le Lord Sandwich fait entendre chez les Pairs le 31 Mars qu'il est encore possible qu'il n'y ait pas de

- guerre, *p.* ccxl. — Ecrit, d'abord attribué au Duc de Richmond, mais qui s'est trouvé être de Mauduit, Ecrivain Ministériel pour déterminer l'Angleterre à rester en paix, & à se relâcher sur l'indépendance des Américains, *p.* ccxlix.
- MOSQUITES (côte des). Prétentions de l'Angleterre sur cette partie de l'Amérique, *p.* cxciv.

O

- OPOSITION. Réflexions sur les Bills conciliatoires, *p.* xxxvij. — Instruction pour les Ministres qui d'un grand Empire voudroient en faire un petit, par le Docteur Franklin. Cette pièce trace un historique curieux de la naissance des troubles d'Amérique, *p.* lxxxvij. — Débats sur les marchés passés par le Ministre aux Entrepreneurs, *p.* ccxx. — Nomination d'un Comité de 21 pour examiner les dépenses extraordinaires de l'armée, *p.* ccxlij. — Discours de l'Alderman Bull, prononcé dans la séance des Communes de la Grande-Bretagne du Lundi 30 Mars, à l'occasion de la motion du Colonel Barré pour faire nommer un Comité chargé d'examiner les comptes des dépenses extraordinaires de l'armée dans l'année dernière, *p.* cclvj. — Débats du 7 Avril chez les Pairs sur la proposition du Duc de Richmond de retirer les troupes d'Amérique. — Le Lord Chatham parle pour la dernière fois dans ces débats contre l'Indépendance, *p.* cclxvij. — Il s'évanouit & est emporté de la Chambre, *p.* cclxix. — Argumens du Lord Shelburne pour la guerre, *p.* cclxxvij. — Ses appréhensions d'une invasion vers la partie de Newcastle, *p.* cclxxvij. Le Duc de Richmond & dix-neuf autres Lords proposent de présenter des remontrances au Roi en leur nom, *p.* cclxxxij. — Débats sur les marchés passés avec les Membres du Parlement pour les fournitures de l'armée, *p.* ccxc. — Vive sortie du Lord George

- Gordon contre le Lord North , p. ccxcij. —
 Milord North , sur la question des marchés , &c.
 se trouve dans la minorité , p. ccxcij. — Paral-
 lele entre l'Angleterre & le Lord Chatham , p.
 cccxxxij. — Le Lord George Gordon accuse le Lord
 North de séduction en sa personne : détail plus exact
 de son discours , p. cccxliij. — Recherches sur les
 marchés passés par la Trésorerie pour les fournitures
 du rum , &c. p. cccxlviij. — Ruine de l'Angle-
 terre prédite par Montesquieu , Livre XI. Chap.
 VI. *Esprit des Loix* , p. cccvlviij. — Le Minis-
 tere a adopté tous les plans & opinions de l'Op-
 position , p. ccclij.
- ORDINAIRE. Quelle espece d'Officier porte ce titre
 dans la Caroline Méridionale , p. lxxv.

P

- PARLEMENT. Débats sur la déclaration de la France
 du 13 Mars , p. cvij. — Débats des 23 & 24 Mars ,
 p. clxxj. & autres dans les lettres suivantes.
- POSSESSIONS ESPAGNOLES. Elles sont assurées à leur
 Souverain par l'Indépendance de l'Amérique An-
 gloise , p. ccxvviij.
- PRISES. Valeur de celles des Américains , p. cclxxxij.

I N D E X.

A

ABINGDON [le Lord] *p.* cxx. — *p.* ccxxxvj.

B

BAKER [M.] *p.* ccxxiv.

BARRÉ [le Colonel] *p.* ccxxj. — *p.* ccxliij.

BOLTON [le Duc de] *p.* xlv. — *p.* ccxxxviiij.

BULL [l'Alderman] *p.* cclvj.

BURKE [M.] *p.* cix, — *p.* ccxxv. — *p.* ccxxviiij.

BYNG [M.] *p.* ccxxiiij.

C

CARLISLE [le Lord] *p.* cccxxv.

CHATHAM [Milord] *p.* cclxix.

D

DARTMOUTH [Milord] *p.* cxcv.

DUNDAS [M. Henri] *p.* cclxxxix.

DUNNING [M.] *p.* cxj.

E

EFFINGHAM [le Lord] *p.* ccxxvvj. — *p.* ccxliij.

F

FIELD [M.] *p.* cccxix.

FOX [M.] *p.* cxi. — *p.* cclxxxix.

FRANKLIN [le Docteur Benjamin] *p.* lxxxviiij.

I N D E X.

G

GERMAINE [Milord] *p.* cxcv.

GRÉGORV [M.] *p.* cxvij.

GRENVILLE [M. George] *p.* ccxlv.

H

HOWARD [le Chevalier George] *p.* cccxxj.

J

JOHNSTONE [le Gouverneur] *p.* cxv. — *p.* cxciiij.
p. ccxxij. — *p.* cclxxxix. — *p.* cccxiiij.

JOLIFF [M.] *p.* cccxviiij.

L

LA FAYETTE [le Marquis de la] *p.* clxix.

M

MANCHESTER [le Duc de] *p.* cviiij.

MANSFIELD. [le Lord] *p.* clxxx. — *p.* cccxxj.

N

NORTH [le Lord] *p.* cxvj. — *p.* cxxij. — ccxx. —
p. ccxxij. — *p.* ccxxviiij.

O

ONslow [le Lord] *p.* ccxlj.

P

POWIS [M.] *p.* cclxxxviiij.

PULTENAY [M.] *p.* cclxxxix.

R

RICHMOND [le Duc de] *p.* ccxliv. — *p.* cclxvija
 ROBINSON [M.] *p.* ccxxj.

S

SAVILLE [le Chevalier George] *p.* cccxvija
 SHELBURNE [le Lord] *p.* cclxxxvij.

T

TOWNSHEND [M. Thomas] *p.* cccxxj.

W

WALPOLE [M. Thomas] *p.* ccxxij.
 WEYMOUTH [le Lord] *p.* cvij.
 WILKES [le fleur] *p.* ccxliv. — *p.* cclxxxvija

F I N.











